COMMUNE D'ANDERLECHT

ÉVALUATION DU PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT

Version septembre 2019

CONTEXTE

Historique

Le Plan Communal de Développement de la commune d'Anderlecht a été approuvé par le Gouvernement le 26/03/2015.

Son élaboration a duré plusieurs années : comme précisé dans l'instruction du PCD (volet I page 7), *fin 2009 et début 2010, le service [Développement urbain et Mobilité] se penchait sur la phase de Diagnostic. Grâce à la collaboration des différents services communaux, la situation existante a pu être analysée et des Enjeux ont été définis. La population, ainsi que le monde associatif, ont également été interrogés à ce titre au courant du mois de juin 2010. La période mi-2010 à mars 2011 a été consacrée à la phase de Propositions et d'identification des Mesures, en concertation avec les mêmes participants. Cette étape a conduit à la présentation des Projets-phare du Plan Communal de Développement à la population au printemps 2011*.

Le PCD finalisé a été approuvé par le Conseil Communal le 23/10/2014.

L'arrêté du Gouvernement de 2015 approuve le PCD à l'exception :

- du paragraphe relatif à la rive gauche repris dans la mesure 4.1 « ouvrir Biestebroeck à la mixité » ;
- de la mesure 4.2 sur l'adaptation des ponts ;
- de la mesure 2.4 relative à l'agrandissement du stade.

Objectifs de la mission

L'objectif du présent document est de réaliser le suivi du Plan Communal de Développement.

Cette évaluation s'appuie sur les dispositions du CoBAT (chapitre IV / section IV / article 39), qui disposent que doit être réalisé tous les 5 ans « *un rapport sur le suivi des incidences notables sur l'environnement de la mise en œuvre du plan communal de développement afin d'identifier notamment à un stade précoce les impacts négatifs imprévus et les éventuelles mesures correctrices à engager* ».

Pour ce faire, l'étude se compose de 3 phases successives :

1. Une première phase « Evolution depuis 2013 » vise à actualiser les enjeux du territoire anderlechtois sur base de l'analyse de son évolution depuis 2013, à identifier, le cas échéant, les évolutions négatives et à faire le bilan de la mise en œuvre des mesures du PCD.
2. Une seconde phase vise à évaluer les mesures déjà proposées dans le PCD afin de déterminer si ces mesures sont toujours pertinentes, si elles restent pertinentes mais doivent être adaptées et, le cas échéant, si de nouvelles mesures doivent être engagées pour atteindre les objectifs et enjeux actualisés en phase 1.
3. Enfin, une troisième phase évalue les incidences de ces mesures au regard de critères basés sur la grille de critère du RIE du PCD ainsi que sur les objectifs/enjeux actualisés en phase 1. Cette phase intègre également des recommandations et les éventuelles mesures correctrices à engager.

Rappel des objectifs et mesures du PCD

Le PCD a défini 9 « stratégies », qui prennent la forme de 4 zones de projets urbains (Neerpede/Vogelzang, Centre, Cureghem et Canal-Sud) et de 5 grandes thématiques (Bati et paysager, habité et vécu, entreprenant, métropolitaine et rayonnant, et environnemental et participatif). Pour chaque stratégie, des mesures ont été proposées pour atteindre les objectifs définis :

Stratégie	Mesures
Préserver et valoriser la zone de Neerpede-Vogelzang	1.1/ Définir un statut pour la zone de Neerpede
	1.2/ Protéger les éléments clés de la zone naturelle par une règlementation (RCUZ)
	1.3/ Soutenir la Maison Verte et Bleue dans l'extension de ses activités et dans son potentiel d'attractivité
	1.4/ Pérennisation et conservation des zones agricoles et de leurs activités
	1.5/ Promotion d'une accessibilité en transport en commun et par modes doux et proposition d'une mobilité spécifique à Neerpede
	1.6/ Entretenir et mettre en valeur le maillage vert et bleu et préserver la biodiversité au sein de Neerpede
	1.7/ Améliorer l'intégration paysagère de la zone de loisirs et proposer de nouveaux équipements publics
	1.8/ Faire connaître Neerpede et promouvoir les activités pleine nature
	1.9/ Gérer les zones contigües au site de Neerpede de manière cohérente
	1.10/ Proposer des parcours piétons qui mènent à la zone protégée du site de Neerpede depuis tout Anderlecht
Transformer le quartier du Centre en un pôle d' envergure métropolitaine	2.1/ Renforcer la vocation commerciale du Centre et le mettre en lien avec les autres pôles commerçant de la Commune
	2.2/ Offrir une identité propre au Centre et le mettre en valeur grâce à des espaces publics de qualité
	2.3/ Faire du Square Emile Vandervelde une articulation de qualité entre le Centre, Cureghem et le Canal-Sud
	~~2.4/ Permettre la modernisation du stade sous réserve de sa bonne intégration~~[1]
	2.5/ Créer les conditions d'accueil de logements étudiants
	2.6/ Revitaliser la vie locale et le tourisme
	2.7/ Mettre le Centre en relation avec le Canal
Régénérer le quartier de Cureghem	3.1/ Accompagner le projet de la Gare du Midi et faire de la rue Bara le départ d'un boulevard urbain jusqu'au Ring
	3.2/ Le Square Emile Vandervelde, porte d'entrée de Cureghem
	3.3/ Accompagner le projet sur le site des abattoirs
	3.4/ Redynamiser le quartier Heyvaert
	3.5/ Cureghem, le canal et ses ponts : adapter les ponts existants aux nouvelles contraintes du trafic fluvial (hauteur libre) et augmenter le nombre de franchissements
	3.6/ Améliorer l'espace public, requalifier les entrées de la Commune, et créer une colonne vertébrale à l'entrée de la Commune
	3.7/ Promouvoir et pérenniser les activités artisanales et artistiques
Développer et rendre mixte le quartier Canal-Sud	4.1/ Ouvrir Biestebroeck à la mixité[2]
	~~4.2/ Adapter les ponts existants aux nouvelles contraintes du trafic fluvial~~[3]
	4.3/ Avoir une stratégie communale et définir la vocation de la zone industrielle d'Anderlecht
	4.4/ Réaliser un véritable boulevard urbain depuis la sortie du Ring jusqu'à la Gare du Midi
	4.5/ Renforcer le canal comme vecteur de transport de marchandises
	4.6/ Mettre en place un réseau de modes doux efficaces et agréables à travers toute la zone industrielle
	4.7/ Aménagement des berges à des fins d'équipements, de loisirs et de promenade

[1] Non approuvé par le Gouvernement dans son arrêté
[2] Partiellement non approuvé par le Gouvernement dans son arrêté
[3] Non approuvé par le Gouvernement dans son arrêté

	4.8/ Développer des services aux entreprises - diversifier les sources d'activités et densifier la zone d'emplois de la ZIU
	4.9/ Vers un cluster d'entreprises de haute qualité environnementale et une dépollution des sols
	4.10/ Vers une écologie industrielle des entreprises
	4.11/ Densifier la zone industrielle et adapter la réglementation en matière d'urbanisme
Anderlecht bâti et paysager	5.1/ Elaborer une Charte des espaces publics
	5.2/ Aménager de façon ambitieuse des places et espaces relais
	5.3/ Introduire l'Art dans les espaces publics comme valorisation alternative ou complémentaire à la trame verte
	5.4/ Sensibiliser à l'application du RCUZ et à la préservation des cités jardins
	5.5/ Requalifier les cœurs d'îlots
	5.6/ Requalifier les biens abandonnés ou vacants
	5.7/ Promouvoir des formes d'architectures contemporaines intégrées et durables
	5.8/ Prendre en compte les ensembles de qualité sur le territoire communal
	5.9/ Adapter aux enjeux du PCD le Règlement Communal d'Urbanisme et sensibiliser à son usage
Anderlecht habité et vécu	6.1/ Améliorer la lisibilité des pôles multimodaux et les rendre accessibles par modes doux
	6.2/ Plan de Déplacements Scolaires (PDS)
	6.3/ Favoriser le partenariat public-privé en matière de création ou rénovation de logements
	6.4/ Renforcer la mobilisation des étages vides au-dessus des commerces, propices à la création de logements pour étudiants
	6.5/ Création de logements pour personnes âgées ou handicapées et incitation aux logements intergénérationnels
	6.6/ Renforcer la lutte contre les « marchands de sommeil »
	6.7/ Poursuivre la politique de sécurité publique et de prévention de manière intégrée
	6.8/ Poursuivre la synergie entre la Commune et le monde associatif en particulier dans le cadre des actions de cohésion sociale
	6.9/ Participer à la création d'équipements publics lors des grands projets immobiliers
	6.10/ Soutenir une diversification des équipements et lieux de convivialité
	6.11/ Rétablir une offre suffisante en établissements scolaires
	6.12/ Améliorer l'offre en accueil de la petite enfance
	6.13/ Promouvoir les évènements qui se déroulent sur le territoire communal notamment grâce aux nouvelles technologies
Anderlecht entreprenant	7.1/ Mettre en valeur des linéaires commerçants
	7.2/ Etendre et renforcer les mesures en faveur d'installations d'activités commerçantes et artisanales particulièrement sur les linéaires commerçants et les pôles à renforcer ou à développer
	7.3/ Renforcer la coordination en matière de recherche d'emploi et de formation, créer une ligne stratégique commune et développer un évènement annuel en faveur du retour à l'emploi
	7.4/ Renforcer les synergies entre les centres de formation et soutenir les filières existantes
Anderlecht métropolitain et rayonnant	8.1/ Mise en place d'une politique de marketing urbain
	8.2/ Faire sien le rayonnement futur de la Gare du Midi
	8.3/ Insérer Anderlecht dans le réseau RER
	8.4/ Affirmer la présence du campus universitaire et renforcer la vocation « Recherche et Développement » du pôle Erasme et renforcer la vocation « alimentaire » du CERIA/COOVI
	8.5/ Renforcer la politique de tourisme vert, l'accueil et l'information du public
	8.6/ Inciter et permettre la mise en place d'un transport en commun entre Prince de Liège et le boulevard Paepsem
	8.7/ Accompagner la mise en place de la ligne de tramway entre la gare de l'Ouest et le Westland Shopping Center
	8.8/ Le tram « vert » entre Montgomery et Neerpede, vecteur de la connaissance territoriale

Anderlecht environnemental et participatif	9.1/ Poursuite des actions de l'Agenda 21 et mise en place d'une Commission de suivi du PCD
	9.2/ Améliorer la communication sur les mesures communales d'incitation aux bonnes pratiques environnementales
	9.3/ Poursuivre les actions du Plan Propreté et soutenir les projets de valorisation des déchets
	9.4/ Soutenir les initiatives citoyennes via les appels à projet communaux
	9.5/ Assurer des processus participatifs communaux performants
	9.6/ Développer et rénover le parc de bâtiments communaux dans une optique d'éco-exemplarité
	9.7/ Gestion différenciée des espaces publics communaux afin d'accroître la biodiversité et augmenter la valeur environnementale
	9.8/ Valoriser et renforcer le maillage vert et bleu en collaboration avec les autres acteurs publics

PHASE I

EVOLUTIONS DEPUIS 2013

Version septembre 2019

MÉTHODE

La définition des enjeux repose sur 3 parties distinctes :

1. La description succincte de l'évolution du territoire et de ses habitants depuis le diagnostic du PCD
2. L'évaluation de la mise en œuvre des mesures du PCD
3. L'analyse des plans et programmes régionaux mis en œuvre depuis le PCD

La première partie vise à décrire l'évolution qu'a enregistré le territoire anderlechtois depuis le diagnostic réalisé entre 2010 et 2013. Elle aurait dû s'appuyer sur les indicateurs de suivi définis dans le PCD mais ceux-ci n'y ont pas été définis de manière explicite. Elle décrit dès lors, pour chaque thématique abordée par le PCD :

- Les constats pertinents du diagnostic PCD au regard des possibilités d'analyse de leur évolution (données existantes, évolution pertinente, etc.). A noter que tous les constats du PCD n'ont pas été repris ici, ne sont ainsi pas repris ceux pour lesquels les données ne permettent pas d'analyser l'évolution ou ceux n'ayant pas évolué (les caractéristiques du réseau hydrographique n'ont par exemple pas été reprises dans les constats « pertinents » car il n'a pas évolué en 5 ans mais les projets de maillage bleu ont bien été décrit dans la partie évolution).
- L'analyse de la manière dont ces constats ont évolué depuis le diagnostic du PCD en s'appuyant essentiellement sur :
    - L'analyse des statistiques socio-démographiques existant à l'échelle communale ou infra-communale ;
    - L'analyse et le recensement des grands projets s'étant développés sur le territoire communal ;
    - La lecture des rapports annuels des différents services communaux ;
    - Des réunions avec les services communaux concernés.
- Une conclusion en termes d'enjeux (enjeux qui subsistent, enjeux qui ont évolué positivement ou inversement…) ;
- Des indicateurs de suivi afin de permettre de réitérer le même exercice dans les années à venir. Ne sont repris que des indicateurs quantifiables dans le temps. La date des données disponibles étant variable d'un indicateur à l'autre, les années sont précisées entre parenthèses à côté de chaque chiffre.

Il ne s'agit pas à ce stade d'une évaluation de la mise en œuvre du PCD (voir 2ème partie de la phase 1), mais plutôt d'une remise en contexte selon une approche évolutive.

Afin de faciliter la comparaison 2013-2019, à côté de chaque titre de ce document est indiqué le numéro de page correspondant à la thématique dans le diagnostic du PCD de 2013 (volume II, Situation existante).

La deuxième partie vise à analyser la mise en œuvre des mesures proposées dans le PCD depuis 2013. Elle s'appuie sur les informations fournies par les différents services de la commune.

Pour chacune des 9 thématiques du PCD, une page introductive fait un bref rappel de la stratégie et des mesures proposées.

Une fiche a été réalisée par mesure explicitant sa mise en œuvre. Chaque fiche se compose de :

- un tableau qui reprend, le cas échéant, les sous-mesures liées, ainsi qu'un code couleur donnant une évaluation de sa mise en œuvre, ainsi qu'un texte explicatif.
- une conclusion intermédiaire vient clore l'analyse de la mise en œuvre de la mesure.

Enfin, une page synthétique fait le bilan de la mise en œuvre des mesures de la thématique.

Les codes couleur utilisés pour l'évaluation de la mise en œuvre des mesures sont les suivants :

Etudiée et mise en œuvre ou entamée de manière significative

Etudiée mais pas encore ou peu mise en œuvre

Pas encore étudiée ni initiée de manière significative mais toujours d'actualité

Toujours d'actualité mais changement dans la manière d'y arriver

Plus d'intérêt

Importance de pérenniser l'action dans le temps

Exemple :

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
xxx		*Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit, sed do eiusmod tempor incididunt ut labore et dolore magna aliqua.*
yyy		*Ut enim ad minim veniam, quis nostrud exercitation ullamco laboris nisi ut aliquip ex ea commodo consequat. Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur.*

La troisième partie vise à analyser les plans et programmes ayant été adoptés depuis l'entrée en vigueur du PCD. Les objectifs et actions du PCD sont étudiés au regard de ceux de ces plans afin d'évaluer la manière dont les objectifs d'autres plans et programmes sont pris en considération dans l'élaboration du programme d'actions, de vérifier leur compatibilité et d'identifier les éventuels manquements par rapport aux nouvelles politiques menées à un niveau supérieur (région, fédéral, européen).

Seuls les **nouveaux plans supérieurs** au PCD seront étudiés (plans régionaux, fédéraux, européens), soit les plans auxquels le PCD doit se conformer. Les plans inférieurs et locaux approuvés après le PCD ont en effet dû être réalisés en fonction de ce dernier (et le cas échéant, les éventuels écarts au PCD y ont été justifiés). Ces plans plus locaux et souvent plus opérationnels découlent ainsi du PCD, en sont une application. Ils ont dès lors été présentés dans le chapitre sur le développement territorial (partie 1) et, le cas échéant, dans la mise en œuvre du PCD (partie 2).

L'analyse proposée se présente sous forme de fiches, une fiche ayant été réalisée pour chaque plan étudié. Ces fiches reprennent une description succincte du plan et de ses objectifs ainsi que la mise en relation de ses objectifs avec ceux du PCD et avec les mesures de mise en œuvre du PCD. La fiche se termine par une conclusion identifiant les principaux enjeux pour le futur découlant de cette analyse.

Le PRDD (Plan Régional de Développement Durable) a fait l'objet d'une analyse plus poussée vu qu'il fixe le cadre dans lequel les PCD doivent s'inscrire (un tableau par axe).

Les codes couleur suivants ont été utilisés pour une lecture plus synoptique des tableaux :

Objectif repris formellement dans le PCD et mis en œuvre par des mesures concrètes dans le PCD

Objectif repris moins formellement dans le PCD et/ou peu ou pas mis en œuvre par des mesures concrètes dans le PCD

Objectif non repris dans le PCD et non mis en œuvre dans le PCD

Chacune de ces parties fait l'objet de conclusions.

Cette phase 1 a été clôturée en septembre 2019 (sauf en ce qui concerne les abrogations des PPAS mis à jour en juin 2020). Les éléments intervenus depuis ne sont donc pas pris en compte.

La phase 2 se base sur les conclusions de la phase 1, qu'elle résumera, comme base de travail. La méthodologie spécifique de cette phase y est expliquée en introduction.

PARTIE 1

EVOLUTION DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS ENTRE 2013 ET 2019

TABLE DES MATIÈRES

A. EVOLUTION SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE 2
Evolution de la population (pg 29) 2
Pyramide des âges (pg 31) 4
Composition des ménages anderlechtois (pg 33) 6
Population belge et étrangère (pg 32) 9
Profil socio-économique des quartiers (pg 36) 13
Dynamique sociale des quartiers (pg 37) 16
B. LES BESOINS EN SERVICES ET ÉQUIPEMENTS 18
La petite enfance (pg 53) 18
L'enseignement (pg 54) 22
Autres équipements (pg 60) 26
C. LE LOGEMENT (PG 42) 30
D. ANDERLECHT : BÂTI & PAYSAGER 36
Paysage (pg 20) 36
Patrimoine (pg 9) 39
E. ANDERLECHT : ENTREPRENANT (PG 67) 41
F. ANDERLECHT : ENVIRONNEMENT & DURABLE 46
Mobilité (pg 108) 46
Environnement et Développement Durable 55
G. URBANISME & RAYONNEMENT 61
Zone du canal 63
Cureghem 72
Zone du centre 75
Neerpede et Erasme 78
Les Contrats de Quartier 80
Les PPAS 83
Etudes à l'échelle communale 84
H. PRINCIPAUX ENJEUX 85
Habité et vécu 85
Bâti et Paysager 87
Entreprenant 88
Environnemental et durable 89
Métropolitain et rayonnant 90

A. EVOLUTION SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

Evolution de la population (pg 29)

Constats du PCD de 2013

- Accroissement annuel moyen de la population anderlechtoise de 1,8% entre 2000 et 2010 et, selon les projections de l'IBSA, croissance annuelle moyenne attendue de 2,2% entre 2010 et 2015 et de 1,5% entre 2015 et 2020.
- Croissance attendue légèrement supérieure à la Région de Bruxelles-Capitale
- Croissance projetée de la population anderlechtoise entre 200 et 2020 de +43%

Evolutions enregistrées depuis le PCD

Le boum démographique mentionné dans le PCD de 2013 s'est poursuivi jusqu'en 2014 où la population de la commune atteint 115.178 habitants. La population anderlechtoise a donc connu une croissance démographique de plus de 31% en 14 ans (2000-2014) ! Le taux de croissance annuel moyen d'Anderlecht entre 2010 et 2015 a été de 2,1%, soit un taux similaire aux projections faites par l'IBSA à l'époque (voir tableau ci-dessous).

Evolution de la population entre 2010 et 2018

Nb habitants	-2010-	-2011-	-2012-	-2013-	-2014-	-2015-	-2016-	-2017-	-2018-
Anderlecht	104647	107912	111279	113462	115178	116332	117412	118241	118382
Total RBC	1089538	1119088	1138854	1154635	1163486	1175173	1187890	1191604	1198726

Source : IBSA.brussels

Néanmoins, depuis 2014, on voit que l'essor démographique diminue et que les effectifs de population ont tendance à se stabiliser. Le taux de croissance annuel moyen de la population d'Anderlecht entre 2012 et 2017 passe ainsi de 2,1% (pour la période 2010-2015) à 1,2% et continue à diminuer par la suite. La croissance de la population est donc moindre que celle attendue dans le PCD (quelque 126.000 habitants étaient attendus en 2020 alors qu'en février 2019, on ne compte « que » 120.182 habitants)[1].

La croissance est supérieure à celle observée en Région de Bruxelles-Capitale. La population d'Anderlecht représentait ainsi 9,5% de la population régionale en 2007 et 9,9% en 2018.

[1] Source : IBSA.brussels

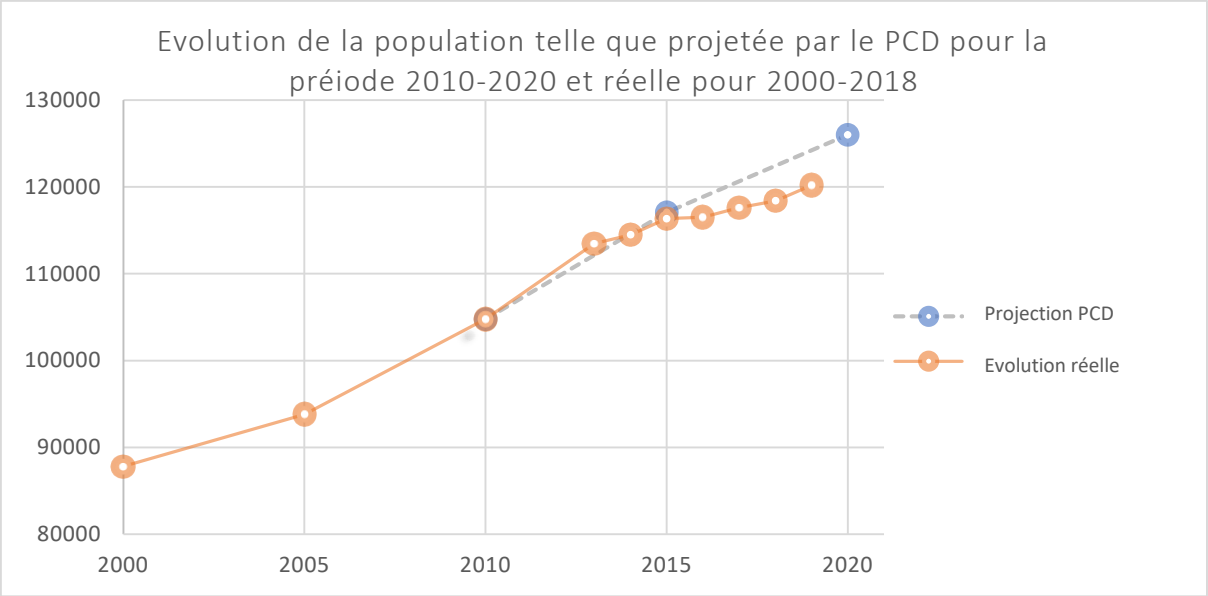

Source : IBSA.brussels, PCD

Cette hausse aura un impact sur l'adaptation des équipements et sur la demande en logements notamment.

Conclusions

- La croissance constatée est moins forte que celle attendue dans le PCD, en particulier depuis 2014 où elle s'est ralentie.
- Le taux de croissance de la population d'Anderlecht reste toutefois légèrement supérieur à celui de la Région de Bruxelles-Capitale.

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeurs du diagnostic	Valeurs « actuelles »
Densité de population	5.585 hab/km² (2008)	6.774 hab/km² (2018)
Nb habitants	99.085 (2008)	120.182 (2018)

Source : IBSA.brussels

Pyramide des âges (pg 31)

Constats du PCD de 2013

- Population « jeune » et familiale :
  - âge moyen de 38,17 ans en 2007 contre 38,23 ans en moyenne en Région de Bruxelles-Capitale[2] ;
  - Part importante des moins de 18 ans (24% de la population communale contre 22% en Région de Bruxelles-Capitale).
- Surreprésentation des jeunes dans les quartiers est et surreprésentations des personnes âgées dans les quartiers ouest

Evolutions enregistrées depuis le PCD

Population par tranche d'âge en 2008 et 2018 et évolution de chaque tranche

2008				
Nb habitants et % de la pop. tot.	0-17 ans	18-64 ans	65 ans et +	TOTAL
Anderlecht	23.644	59.746	15.695	**99.085**
	23,86%	*60,30%*	*15,84%*	***100%***
Bxl-Cap	229.420	667.026	152.045	**1.048.491**
	21,88%	*63,62%*	*14,50%*	***100%***
2018				
Nb habitants et % de la pop. tot.	0-17 ans	18-64 ans	65 ans et +	TOTAL
Anderlecht	30.974	72.274	15.134	**118.382**
	26,16%	*61,05%*	*12,78%*	***100%***
Evolution 2008 / 2018	+ 2,30%	+ 0,75%	- 3,05%	
Bxl-Cap	274.889	766.155	157.682	**1.198.726**
	22,93%	*63,91%*	*13,15%*	***100%***
Evolution 2008 / 2018	+ 1,05%	+ 0,29%	- 1,34%	

Source : IBSA.brussels + calculs BRAT

La commune d'Anderlecht se compose d'une population relativement jeune, légèrement plus jeune que la moyenne régionale. La catégorie des 0-17 ans a cru entre 2008 et 2018 pour atteindre 26,16% de la population, ce qui est au-dessus de la moyenne régionale qui s'élève pour sa part à 22,93% pour 2018. L'accroissement de la proportion de jeunes a ainsi été plus rapide à Anderlecht (+2,30% en 10 ans) qu'en moyenne à Bruxelles (+1,05% en 10 ans).

Dans un même temps, à l'inverse, les catégories de population les plus âgées (65 ans et +) ont vu leur proportion diminuer sur la commune d'Anderlecht. En effet, en 2018, la population de plus de 65 ans ne représentait plus que 12,78% de la population totale là où elle s'élevait à 15,84% dix ans auparavant. Cette baisse est moins marquée au niveau régional. Anderlecht reste donc parmi les communes qui concentrent une des parts les moins importantes de personnes âgées dans la région bruxelloise.

Ce rajeunissement de la population n'est pas un constat nouveau, il s'opère déjà depuis les années 90. Néanmoins, on constate aujourd'hui qu'il a tendance à se stabiliser, et ce, depuis quelques années. Lorsque l'on regarde l'âge moyen sur la commune d'Anderlecht, on s'aperçoit que ce dernier est effectivement resté relativement stable depuis 2014-2015, autour de 36,4 ans.

[2] Source des deux années : IBSA.brussels (pour faciliter la comparaison)

Age moyen de la population anderlechtoise de 2002 à 2018

2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
39,22	38,98	38,85	38,68	38,38	38,17	38,02	37,69	37,38
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
37,11	36,90	36,70	36,54	36,49	36,42	36,40	36,45	

Source : IBSA.brussels/SPF Economie

On voit, dans le tableau ci-dessus, qu'entre 2008 et 2018 l'âge moyen a baissé de 1,57 ans (il est passé de 38,02 ans en 2008 à 36,45 ans en 2018). Cette baisse est supérieure à celle observée sur l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale où l'âge moyen n'a baissé que de 0,65 an sur la même période. L'inscription d'Anderlecht comme une commune à la population particulièrement jeune s'est donc encore renforcée ces dix dernières années.

La cartographie de l'âge moyen par quartier à Anderlecht en 2018 rapporte les mêmes tendances que dans les diagnostics précédents : les populations les plus âgées se concentrent essentiellement à l'ouest et les plus jeunes plutôt à l'est. Les quartiers centraux accueillent des populations plus mixtes au niveau de l'âge moyen.

Âge moyen des habitants par quartier en 2018 – Zoom sur Anderlecht

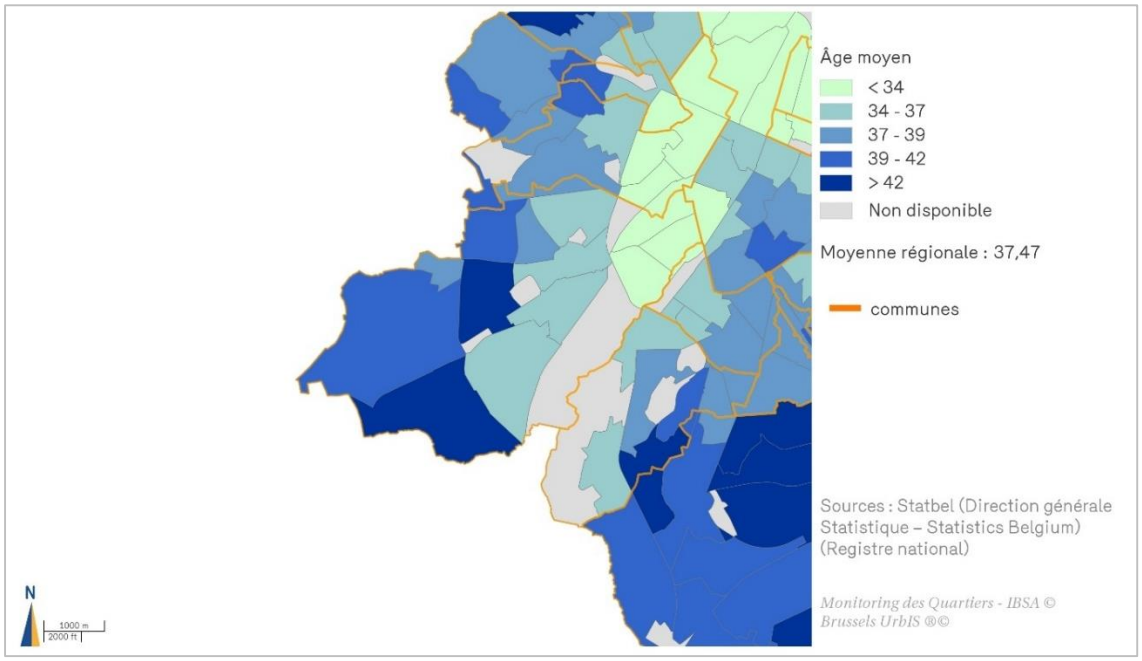

Source : IBSA.brussels

Conclusions

- L'inscription d'Anderlecht comme une commune à la population particulièrement jeune s'est encore renforcée ces dix dernières années.
- Tant la proportion que le nombre de personnes âgées ont diminué depuis 2008.

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeurs du diagnostic	Valeurs « actuelles »
Age moyen	38,17 ans (2007)	36,46 ans (2018)
% < 18 ans	24% (2008)	26% (2018)
% > 65 ans	16% (2008)	14.5% (2018)

Source : IBSA.brussels

Composition des ménages anderlechtois (pg 33)

Constats du PCD de 2013

- Taille moyenne des ménages (2,17 en 2007) supérieure à la moyenne régionale (2,04).
- Une plus faible part des ménages d'une seule personne qu'au niveau régional.
- Proportion plus élevée que la moyenne régionale de familles nombreuses et de ménages mono-parentaux.

Evolutions enregistrées depuis le PCD

Taille moyenne des ménages privés en 2007 et 2017 et évolution

Nb pers./ménage	2007	2017	Evolution
Anderlecht	2,17	2,32	+ 0,15
Bxl-Cap	2,04	2,16	+ 0,12

Source : IBSA.brussels + calculs BRAT

En 2017, la taille moyenne des ménages privés à Anderlecht était de 2,32 personnes et de 2,16 pour la région de Bruxelles-Capitale. La taille moyenne a augmenté sur ces dix dernières années (+ 0,15 pour Anderlecht et + 0,12 pour Bruxelles-Capitale). Anderlecht a ainsi suivi la tendance régionale à l'augmentation de la taille moyenne des ménages et fait partie des communes avec la taille moyenne des ménages la plus élevée, témoignant de l'importance des familles dans la commune.

Comme dans le diagnostic de 2013, les quartiers où la taille moyenne des ménages privés est la plus élevée sont ceux de Cureghem-Rosée, de Scheut et Bon Air. Géographiquement, on voit que ce sont les quartiers centraux, de l'est et des cités jardins (Bon Air, Roue) où se concentrent majoritairement les plus grands ménages. Les quartiers centraux sont ceux qui ont, en moyenne, vu la taille de leurs ménages le plus progresser et, parmi ces derniers, ce sont les Quartiers de Buffon et de Bizet – Roue – Ceria qui ont connu la plus forte augmentation de la taille moyenne des ménages (respectivement + 0,23 et + 0,24).

Taille moyenne des ménages privés par quartier en 2007 (gauche) et 2016 (droite) – Zoom sur Anderlecht

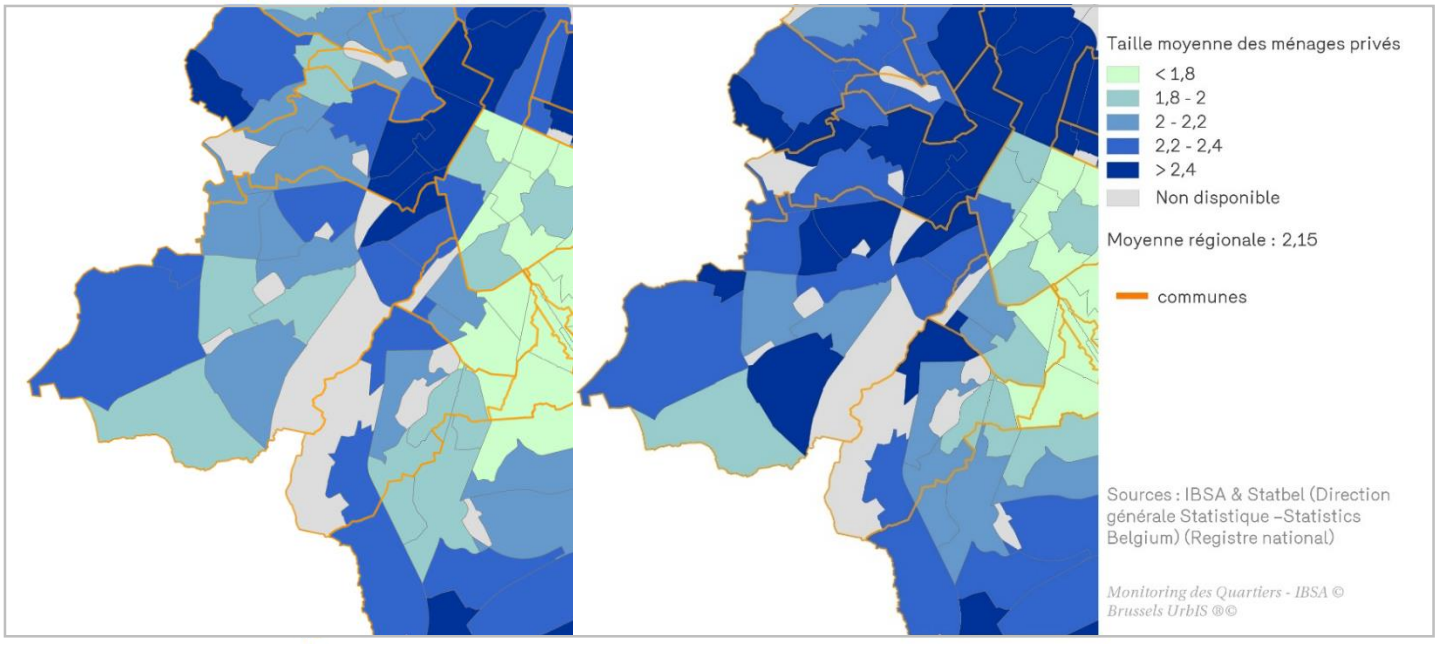

Source : IBSA.brussels

Parallèlement à l'augmentation de la population sur la commune d'Anderlecht, le nombre total de ménages privés a logiquement augmenté. De 44.981 ménages privés sur la commune d'Anderlecht en 2007, on n'en dénombrait pas moins de 50.448 en 2017 soit une évolution de + 12,15% qui est à peu près similaire au taux d'évolution de la population communale sur la même période.

La structure des ménages est globalement semblable à celle observée en 2013. Anderlecht a toujours une part de ménages isolés (d'une personne) moins importante (2007 : 44,7% / 2017 : 42,27%) que dans le reste de la Région de Bruxelles-Capitale (2007 : 49,3% / 2017 : 46,00%). La part des ménages d'une personne a donc légèrement diminué sur ces dix dernières années aussi bien dans l'ensemble de la Région (-3,30%) que sur la commune d'Anderlecht (- 2,43%) qui suit la tendance régionale.

Ménages privés par taille de ménage en 2017[3]

Nb ménages et % ménages	1	2	3	4	5	6	7	8 et +	Total ménages privés
Anderlecht	21.422	11.272	6.731	5.548	3.239	1.466	510	260	50.448
	42,46%	*22,34%*	*13,34%*	*11,00%*	*6,42%*	*2,91%*	*1,01%*	*0,52%*	*100,00%*
Bxl-Cap	251.850	124.926	68.153	55.467	27.468	11.275	3.910	2.096	545.145
	46,20%	*22,92%*	*12,50%*	*10,17%*	*5,04%*	*2,07%*	*0,72%*	*0,38%*	*100,00%*

Source : IBSA.brussels

Tout comme pour le diagnostic de 2013, la part des familles monoparentales reste plus élevée à Anderlecht (2007 : 11,9% / 2017 : 12,94%) que sur la Région (2007 : 10,9% / 2017 : 11,66%). Contrairement à la part des ménages isolés, la tendance est plutôt cette fois-ci à une augmentation de cette part sur la période allant de 2007 à 2017 : + 1,04% pour Anderlecht et + 0,76% pour Bruxelles-Capitale.

Enfin, la catégorie ayant connu la plus forte croissance est celle des couples avec enfants témoignant du caractère familial de la population anderlechtoise (+3,53% à Anderlecht, contre +2,73% en Région de Bruxelles-Capitale).

Ménages privés par type de ménage en 2017[4]

Nb ménages et % ménages	Ménages d'une personne	Couples mariés sans enfant	Couples mariés avec enfant(s)	Couples non-mariés sans enfant	Couples non-mariés avec enfant(s)	Familles mono-parentales	Autres types de ménages	**Total ménages privés**
Anderlecht	21.324	5.376	11.694	1.808	2.290	6.528	1.510	50.448
	42,27%	*10,66%*	*23,18%*	*3,58%*	*4,54%*	*12,94%*	*2,99%*	*100,00%*
Bxl-Cap	250.765	54.656	105.577	26.637	25.750	63.568	18.192	545.145
	46,00%	*10,03%*	*19,37%*	*4,89%*	*4,72%*	*11,66%*	*3,34%*	*100,00%*

Source : IBSA.brussels

Ménages privés par type spécifique de ménage : comparaison 2007 - 2016

% ménages	Part des isolés de moins de 30 ans dans le total des ménages privés (%)		Part des isolés de 30 ans et plus dans le total des ménages privés (%)		Part des couples avec enfants dans le total des ménages privés (%)		Part des ménages monoparentaux dans le total des ménages privés (%)	
	-2007-	-2016-	-2007-	-2016-	-2007-	-2016-	-2007-	-2016-
Anderlecht	7,75	6,42	36,95	36,45	23,80	27,33	11,92	12,72
Bxl-Cap	9,46	8,09	39,80	38,04	21,17	23,90	10,91	11,61

Source : IBSA.brussels

[3] Pas de données similaires disponibles pour 2007
[4] Pas de données similaires disponibles pour 2007

Entre 2007 et 2017, la plus grande majorité des quartiers anderlechtois ont connu une augmentation de la part des ménages composés de familles monoparentales dans la part totale des ménages privés. Les quartiers qui ont connu la plus forte hausse sont ceux de Cureghem, de Bon air et de Moortebeek – Peterbos. Ces quartiers ont tendance à offrir un certain nombre de logements sociaux et de logements de taille réduite particulièrement adaptés aux familles monoparentales ayant souvent certaines difficultés financières.

Conclusions

- Augmentation du nombre et de la taille moyenne des ménages.
- Diminution de la proportion de ménages isolés (qui constituent toujours 42% des ménages, contre 46% en moyenne en Région de Bruxelles-Capitale).
- Augmentation de la proportion des ménages mono-parentaux et des couples avec enfants.

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeurs du diagnostic	Valeurs « actuelles »
Taille moyenne des ménages	2,17 (2007)	2,32 (2017)

Source : IBSA.brussels

Population belge et étrangère (pg 32)

Constats du PCD de 2013

- Une importante population étrangère (24,50% en 2008) mais légèrement en-dessous de la moyenne régionale (28,10% en 2008)
- Afrique du Nord (Maroc majoritairement), Afrique subsaharienne et Europe de l'Ouest comme régions principales de provenance des ressortissants étrangers à Anderlecht. Faible représentation de la communauté turque, pas de surreprésentation des pays récemment entrés dans l'Union Européenne (Roumanie, Pologne), bien qu'assez présents, et sous-représentation des autres ressortissants de l'Europe des 15 (avant 2004)
- Surreprésentation des populations étrangères dans les quartiers est.

Evolutions enregistrées depuis le PCD

En 2018, la commune d'Anderlecht comptait 38.103 résidants de nationalité étrangère ce qui représente 32,19% de la population, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne régionale qui est de 34,80%.

Population belge et étrangère en 2018

Nb habitants et % pop. tot.	BELGE			ETRANGERE			TOTAL		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Anderlecht	39.010	41.269	80.279	19.839	18.264	38.103	58.849	59.533	118.382
	32,95%	*34,86%*	*67,81%*	*16,76%*	*15,43%*	*32,19%*	*49,71%*	*50,29%*	*100%*
Bxl-Cap	378.873	402.746	781.619	209.355	207.752	417.107	612.101	586.625	1.198.726
	31,61%	*33,60%*	*65,20%*	*17,46%*	*17,33%*	*34,80%*	*51,06%*	*48,94%*	*100%*

Source : IBSA.brussels

Evolution de la proportion de la population étrangère entre 2008 et 2018

% pop.tot.	Proportion de la population étrangère en 2008	Proportion de la population étrangère en 2018	Evolution de la proportion de la population étrangère entre 2008 et 2018
Anderlecht	24,50%	32,19%	+ 7,69%
Bxl-Cap	28,10%	34,80%	+ 6,70%

Source : IBSA.brussels + calculs BRAT

Depuis déjà de nombreuses années la population étrangère ne cesse de croître à Bruxelles, et la commune d'Anderlecht n'y échappe pas. Entre 2008 et 2018, la population étrangère a augmenté de 7,69%, ce qui est légèrement supérieur à la croissance au niveau régional qui a été, sur la même période, de 6,70%. Cette croissance est fortement corrélée à l'extension de l'Union Européenne à de nouveaux pays (Roumanie, Pologne, Slovaquie, Bulgarie, etc.) et au renforcement du statut de ville internationale de Bruxelles.

Comme dans le diagnostic de 2013, il y a toujours, à Anderlecht, une forte présence de familles issues de l'immigration (bien que souvent belges suite aux naturalisations et aux naissances sur le sol belge), essentiellement d'origine maghrébine, qui habitent principalement dans les quartiers est de la commune. Il y a aussi une importante présence de résidents (belges ou non) originaires d'Afrique subsaharienne. On notera cependant que les populations d'origine maghrébine et africaine ont vu leur part diminuer entre 2007 et 2018, du fait de l'arrivée de nouvelles populations, même si leurs effectifs ont crû légèrement.

Population étrangère par nationalité en 2018

Nb habitants et % pop. tot.	Belgique	UE-15	UE-13 Nouveaux	Reste de l'Europe	Turquie	Afrique du Nord
Anderlecht	80.279	12.387	10.268	871	613	5.838
	67,81%	*10,46%*	*8,67%*	*0,74%*	*0,52%*	*4,93%*
Bxl-Cap	781.619	190.144	85.954	11.450	8.560	41.790
	65,20%	*15,86%*	*7,17%*	*0,96%*	*0,71%*	*3,49%*
	Afrique Subsaharienne	Amérique Latine	Reste de l'OCDE	Autre		TOTAL
Anderlecht	3.280	838	96	3.912		118.382
	2,77%	*0,71%*	*0,08%*	*3,30%*		*100%*
Bxl-Cap	27.886	9.219	7.930	34.174		1.198.726
	2,33%	*0,77%*	*0,66%*	*2,85%*		*100%*

Source : IBSA.brussels

Evolution de la population étrangère pour les principales nationalités présentes 2007-2018

Nb habitants et % pop. étrangère	% en 2007 dans la pop. étrangère	Nombre en 2018	% en 2018 dans la pop. étrangère	Evolution de la part entre 2007 et 2018
Roumanie	2,7%	6.537	17,2%	**14,46**
Maroc	22,9%	5.249	13,8%	-9,12
Italie	14,6%	3.064	8,0%	-6,56
Pologne	5,0%	2.871	7,5%	**2,53**
Espagne	9,3%	2.670	7,0%	-2,29
Portugal	7,3%	2.604	6,8%	-0,47
France	7,7%	2.516	6,6%	-1,10
Syrie	-	1.371	3,6%	
RDC Congo	2,8%	793	2,1%	-0,72
Turquie	3,2%	747	2,0%	-1,24
Grèce	4,0%	683	1,8%	-2,21

Source : IBSA.brussels + calculs BRAT

Les Roumains sont en 2018 la nationalité la plus représentée dans la commune d'Anderlecht. Ils sont au nombre de 6.537 et représentent 17.16% de la population étrangère. Viennent ensuite les Marocains (13,78%), les Italiens (8,04%) et les Polonais (7,53%).

Si l'on regarde uniquement l'évolution des effectifs, on constate que, hormis pour quelques cas particuliers (Roumanie, Pologne, Syrie, etc.), la tendance est à une certaine stabilité relative. Cette stabilité en termes d'effectifs s'accompagne d'une baisse en proportionnalité qui est la résultante évidente de l'explosion démographique de certaines nationalités issues des pays de l'est de l'Europe durant ces dix dernières années. En effet, les Roumains (qui est le cas le plus remarquable) ont vu leur nombre se multiplier par dix en l'espace de dix ans (de 629 en 2007 à 6.537 en 2018) ou encore les Polonais qui, eux aussi, ont vu leur population très fortement augmenter sur ce même laps de temps. La population polonaise à Anderlecht est ainsi passée de 1.174 en 2007 à 2.871 en 2018.

Il peut aussi être intéressant de noter l'arrivée relativement récente de personnes de nationalité syrienne sur la commune d'Anderlecht.

Evolution du nombre de ressortissants des 10 nationalités étrangères les plus représentées en 2015

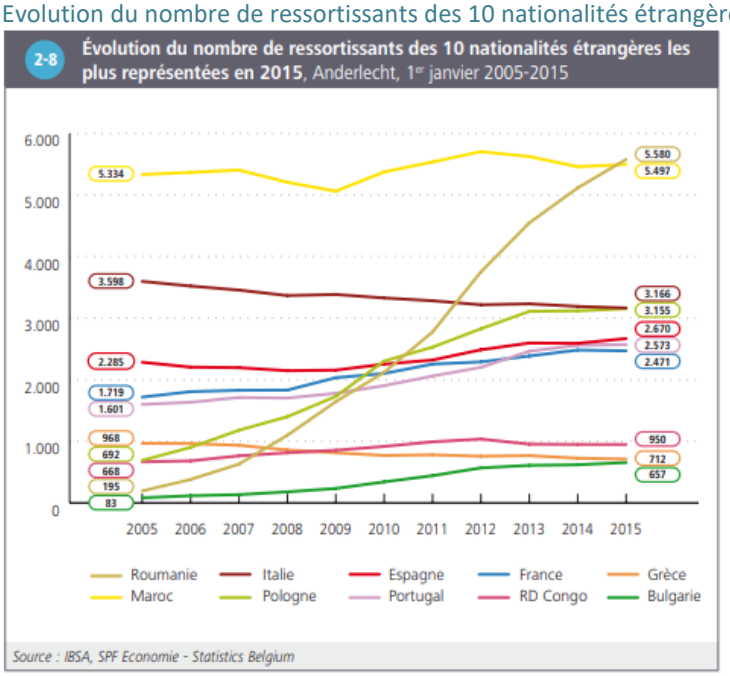

Source : IBSA.brussels – Zoom sur les Communes 2016

Il est important d'avoir en tête que, du fait de l'assez forte augmentation de la part des étrangers sur la commune d'Anderlecht et plus largement sur l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale, la grande partie des quartiers anderlechtois a vu sa part d'étrangers dans la population totale augmenter. Pour rappel, la proportion de la population étrangère a cru de 7,69% sur la commune d'Anderlecht entre 2008 et 2018. Ce qui représente une importante hausse.

Part des étrangers issus des nouveaux états membres de l'UE par quartier en 2009 et 2016

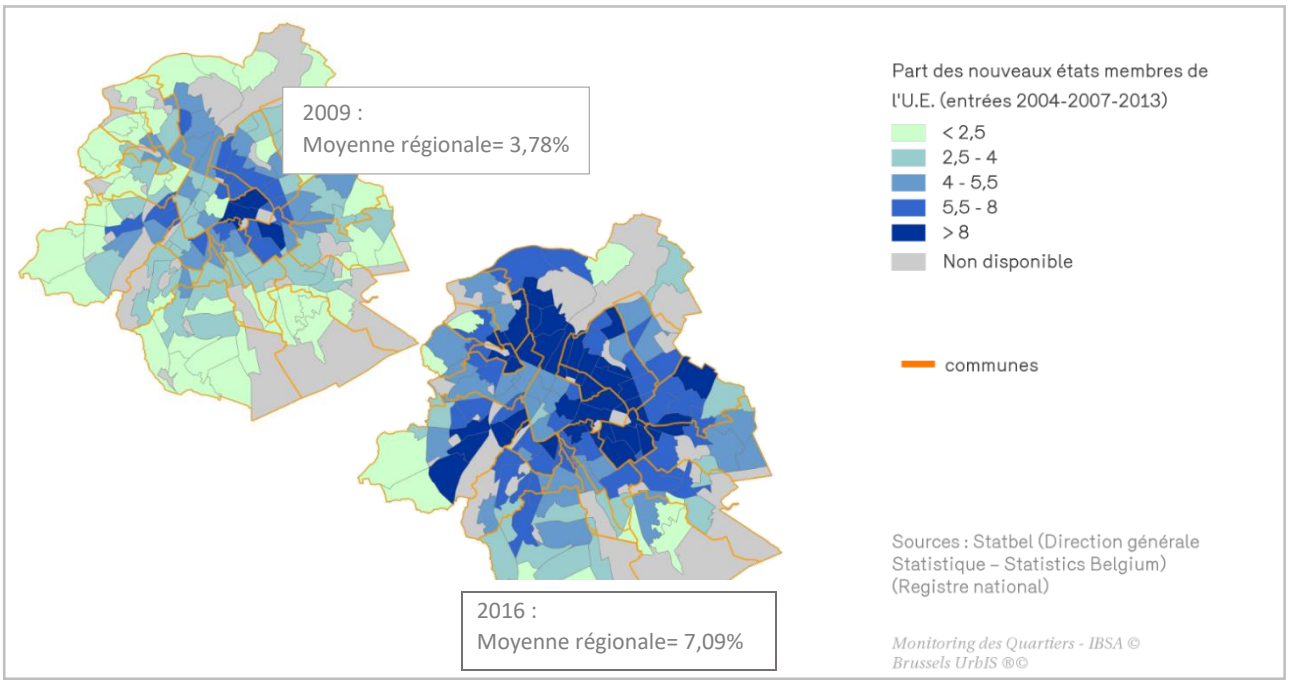

Source : IBSA.brussels

La répartition de la part des étrangers par quartier n'a pas fondamentalement changé sur ces dix dernières années. Les constats d'il y a 10 ans sont donc toujours d'actualité malgré l'augmentation de

la population étrangère : l'est de la commune concentre les quartiers où la part des étrangers dans la population totale est largement la plus élevée. On notera toutefois que les Polonais et Roumains nouvellement arrivés sur le territoire sont présents dans les quartiers est mais également dans les quartiers plus centraux, en particulier dans les quartiers de Anderlecht – Centre – Wayez et de Veeweyde – Aurore où ils dépassent les 11% de la population.

Part des étrangers issus des nouveaux états membres de l'UE par quartier en 2016 – Zoom sur Anderlecht

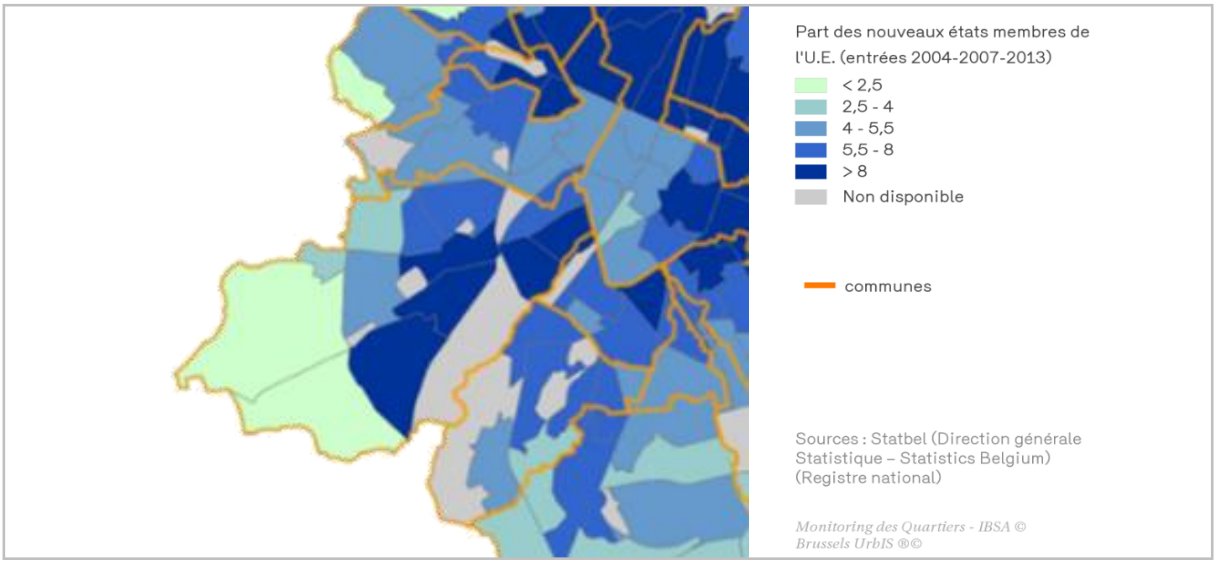

Source : IBSA.brussels

Conclusions

- Après la diminution constatée dans le PCD de 2013, la proportion d'étrangers a augmenté à Anderlecht (plus vite qu'en moyenne à Bruxelles). Cette croissance est fortement corrélée à l'extension de l'Union Européenne à de nouveaux pays (Roumanie, Pologne) ainsi qu'à l'afflux d'immigrés (notamment des Syriens qui ne sont par ailleurs pas tous repris dans les statistiques). Ces « nouveaux » étrangers impliquent des besoins et des pratiques spécifiques.
- Le nombre d'étrangers originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne reste élevé mais relativement stable.
- La répartition géographique a peu évolué. On notera toutefois que la proportion de Polonais et Roumains nouvellement arrivés sur le territoire est particulièrement élevée, outre à l'est du territoire, dans les quartiers centraux.

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeurs du diagnostic	Valeurs « actuelles »
% Etrangers	24,5% (2008) Dont surtout :	32,2% (2018) Dont surtout :
5 principales nationalités (en nb étrangers)	Maroc, Italie, Espagne, France, Portugal	Roumanie, Maroc, Italie, Pologne, Espagne

Source : IBSA.brussels

Profil socio-économique des quartiers (pg 36)

Constats du PCD de 2013

- Population au profil diversifié avec une part importante de ménages aux revenus modestes
- Un revenu total net moyen par déclaration inférieur à la moyenne régionale
- Concentration des ménages aux revenus les plus faibles dans les quartiers est et des ménages les plus aisés à l'ouest.
- Evolution des revenus semblable à celle observée en moyenne en Région de Bruxelles-Capitale (augmentation jusqu'en 2003 puis diminution jusqu'en 2005 où les revenus recommencent à augmenter très légèrement).

Evolutions enregistrées depuis le PCD

En 2016, la commune d'Anderlecht enregistrait **59.024 déclarations** de revenus qui se répartissaient comme suit :

Répartition des revenus par déclaration par tranche de revenu en 2016

	2016						
Nb et % de déclarations par tranche de revenus	< 10.000€	10.000€ – 20.000€	20.000€ – 30.000€	30.000€ – 40.000€	40.000€ – 50.000€	> 50.000€	TOTAL
Anderlecht	11.720	22.423	12.298	5.928	3.040	4.165	**59.024**
	19,86%	37,99%	20,83%	10,04%	5,15%	7,06%	**100%**
Proportion Bxl-Cap	19,25%	33,10%	19,59%	10,71%	5,91%	11,44%	

Source : IBSA.brussels / Direction Générale Statistique - Statistics Belgium, DGS

Comme pour l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale, la majorité des déclarations de revenus se situe dans la fourchette 10.000€ - 20.000€ (38% des déclarations pour Anderlecht et 33% des déclarations en Région de Bruxelles-Capitale). Les revenus moyens et médians à Anderlecht sont inférieurs à ceux de l'ensemble de la Région bruxelloise. Effectivement, en proportion, les trois fourchettes de revenus inférieures à 30.000 € sont plus représentées que dans la moyenne bruxelloise et, à l'inverse, les trois fourchettes de revenus supérieures à 30.000 € sont moins représentées à Anderlecht que dans le reste de la Région. Il y a donc toujours, sur la commune d'Anderlecht, une surreprésentation de ménages aux revenus modestes.
Les revenus inférieurs à 30.000 € représentent 78,7% des déclarations de revenus à Anderlecht, là où ils représentaient 72% pour la Région.

Revenu total moyen par déclaration entre 2007 et 2016

€	2007	2008	2009	2010	2011
Anderlecht	19.473	20.168	20.546	20.604	21.259
Bxl-Cap	23.100	23.972	24.339	24.318	25.094
	2012	2013	2014	2015	2016
Anderlecht	22.180	22.435	22.887	22.803	**22.797**
Bxl-Cap	26.463	26.871	27.252	27.449	**27.704**

Source : IBSA.brussels / Direction Générale Statistique - Statistics Belgium, DGS

Comparaison du revenu total moyen par déclaration de 2007 et 2016 et évolution

	Revenu total net moyen par déclaration en 2007	Revenu total net moyen par déclaration en 2016	Evolution du revenu total net moyen par déclaration entre 2007 et 2016
Anderlecht	19.473 €	22.797 €	**+ 17,07%**
Bxl-Cap	23.100 €	27.704 €	**+ 19,93%**

Source : IBSA.brussels / Direction Générale Statistique - Statistics Belgium, DGS

En 2016, La revenu total net moyen par déclaration était de **22.797 €** pour la commune d'Anderlecht et de **27.704 €** pour Bruxelles-Capitale.

Entre 2007 et 2016, Le revenu moyen par déclaration a augmenté à Anderlecht comme dans toutes les autres communes de la région bruxelloise. Néanmoins la croissance est proportionnellement moins forte à Anderlecht qu'en Région de Bruxelles-Capitale ou que dans d'autres communes. Le revenu total net moyen par déclaration a augmenté de 17,07% soit de 3.324 € pour la commune d'Anderlecht entre 2007 et 2016 alors qu'il a augmenté de 19,93% soit de 4.604 € sur la même période au niveau régional.

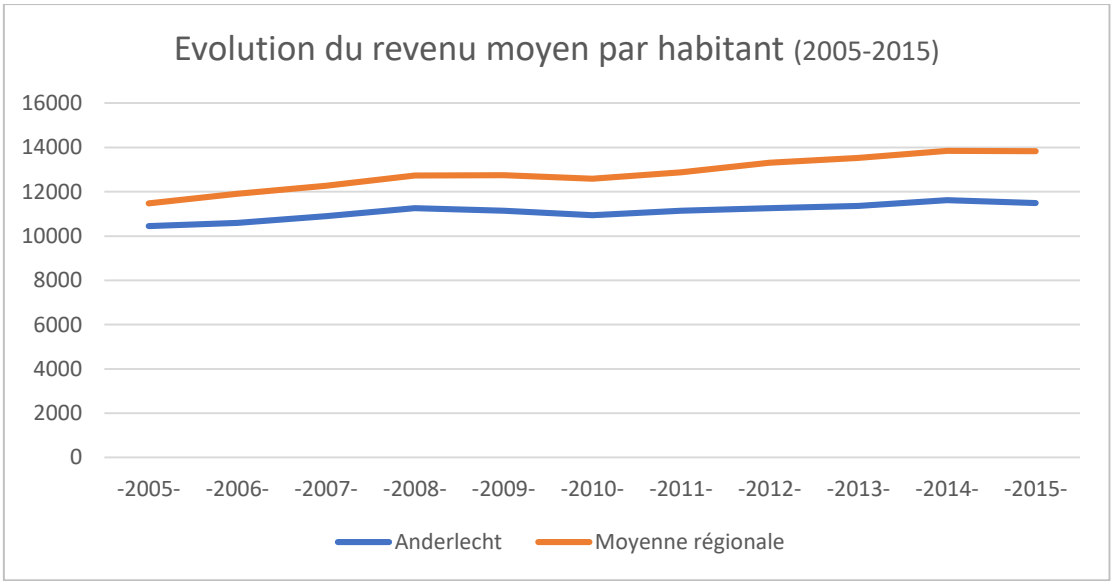

Source : IBSA.brussels

La commune d'Anderlecht reste donc dans la catégorie des communes où les revenus sont les plus faibles de la région (elle se positionne même en 17e place sur 19). En 2015, seuls les habitants des communes de Saint-Josse (18.908 €) et Molenbeek-Saint-Jean (22.077 €) avaient un revenu total net moyen par déclaration inférieur à celui de la commune d'Anderlecht (22.803 €).

Revenu moyen par déclaration et par commune en 2015

	Revenu imposable moyen par déclaration (classes de revenus) (€)
Woluwe-Saint-Pierre	42.483
Uccle	36.400
Watermael-Boitsfort	35.378
Auderghem	35.205
Woluwe-Saint-Lambert	33.708
Ixelles	29.655
Berchem-Sainte-Agathe	29.032
Etterbeek	28.636
Moyenne régionale	**27.449**
Ganshoren	27.181
Jette	27.159
Forest	26.604
Evere	26.438
Bruxelles	25.065
Koekelberg	24.742

Schaerbeek	24.231
Saint-Gilles	22.950
Anderlecht	22.803
Molenbeek-Saint-Jean	22.077
Saint-Josse-ten-Noode	18.908

Source : IBSA.brussels

Lorsqu'on s'intéresse à l'évolution de la structure des revenus à Anderlecht, on constate que même si la commune suit la tendance régionale à une augmentation des revenus, cette dernière continue à concentrer une part assez importante de ménages aux faibles revenus. En outre, elle semble évoluer de façon moins rapide qu'une grande partie des autres communes bruxelloises. De manière générale et à quelques exceptions près, ce sont les communes bruxelloises aux revenus moyens par ménage les plus élevés qui ont vu leur revenu le plus augmenté. La concentration de la richesse sur certaines communes s'est donc renforcée ces dernières années. La commune d'Anderlecht ne faisant pas partie des communes où se concentrent majoritairement les ménages aisés, elle n'a donc pas profité de cette évolution.

Conclusions

- Il y a toujours, sur la commune d'Anderlecht, une surreprésentation de ménages aux revenus modestes.
- La croissance des revenus à Anderlecht est proportionnellement moins forte qu'en Région de Bruxelles-Capitale.

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeurs du diagnostic	Valeurs « actuelles »
Revenu total net moyen par déclaration	19.473 € (2007)	22.797 € (2016)
Position par rapport aux autres communes bruxelloises (par ordre décroissant de revenu total net moyen par déclaration)	16eme position	17eme position

Source : IBSA.brussels

Dynamique sociale des quartiers (pg 37)

Constats du PCD de 2013

- Près d'un quart de la population active vit d'une allocation de remplacement, ce qui est plus que la moyenne régionale
- La part des ayants droits à l'intégration sociale augmente plus vite à Anderlecht que la population. Ce constat est à mettre en lien avec l'arrivée de personnes aux ressources modestes et/ou précaires sur le territoire.

Evolutions enregistrées depuis le PCD

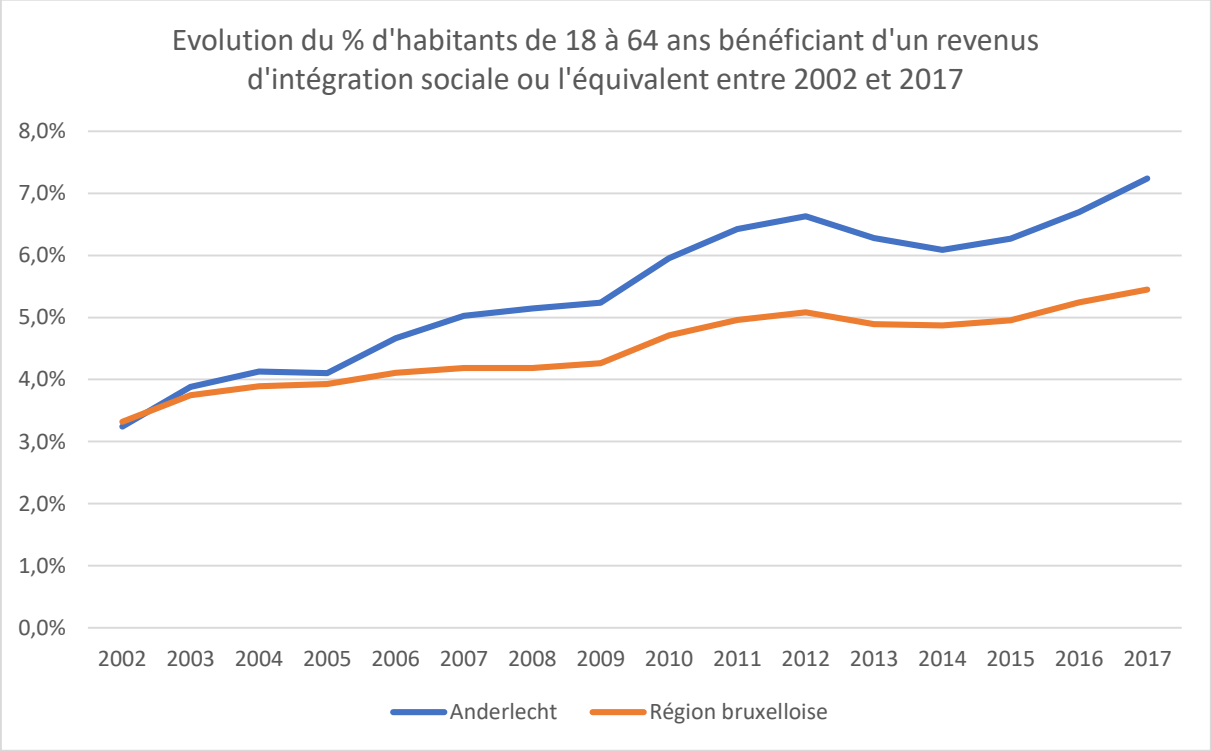

Source : SPP Intégration sociale et SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social

Les constats du PCD de 2013 se confirment et s'accentuent : la proportion des ayants droits à l'intégration sociale augmente plus vite à Anderlecht qu'en moyenne en Région de Bruxelles-Capitale et plus vite que la population. En termes d'effectifs, on observe ainsi que le nombre de personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale ou assimilés a quasi doublé depuis 2006 à Anderlecht : il est passé de 2.689 personnes en 2006 à 5.233 personnes en 2017[5].

La proportion de la population bénéficiant d'un revenu d'intégration social est donc passée d'environ 5% à Anderlecht en 2008 (4% en Région de Bruxelles-Capitale) à un peu plus de 7% à Anderlecht en 2017 (environ 5,5% en Région de Bruxelles-Capitale). On voit donc bel et bien que l'écart tend à se creuser entre la commune d'Anderlecht et la Région. Une des explications du renforcement de cet écart pourrait bien être la récente venue d'une population étrangère généralement assez fortement précarisée. Anderlecht (et plus précisément les quartiers est) reste toujours une porte d'entrée privilégiée pour les primo-arrivants extra-européens.

[5] Source : SPP Intégration sociale et SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social

Conclusions

- Les constats du PCD de 2013 se confirment et s'accentuent : la proportion des ayants droits à l'intégration sociale augmente plus vite à Anderlecht qu'en moyenne en Région de Bruxelles-Capitale et plus vite que la population. En termes d'effectifs, on observe ainsi que le nombre de personnes bénéficiant d'un RIS ou assimilés a quasi doublé depuis 2006 à Anderlecht.
- La commune abrite une population précarisée non négligeable et croissante, ce qui, avec la forte natalité, a pour conséquence que près d'un tiers des enfants naissent dans des ménages sans revenu du travail. Les mères seules ou très jeunes sont également surreprésentées[6].

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeurs du diagnostic	Valeurs « actuelles »
Part des 18-64 ans bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale ou équivalent	5% (2007)	7.2% (2017)
Nb bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale ou équivalent	2689 (2006)	5233 (2017)

Source : SPP Intégration sociale et SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social

[6] Extrait de la publication de l'IBSA « Zoom sur les communes, Anderlecht », Edition 2016.

B. LES BESOINS EN SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

La petite enfance (pg 53)

Constats du PCD de 2013

- Manque de places pour l'accueil de la petite enfance ;
- Nombre de places par enfant[7] très variable en fonction des quartiers : les principales carences observées se situent à l'est du territoire, dans les quartiers les plus denses.

Evolutions enregistrées depuis le PCD

Anderlecht est la commune bruxelloise où le nombre de places en milieu d'accueil par enfant de moins de 3 ans est le plus faible (0,16 places par enfant à Anderlecht contre 0,32 places en moyenne en Région de Bruxelles-Capitale en 2017[8]). Ce constat évoqué dix ans auparavant était toujours d'actualité en 2017 et s'était même aggravé. Lorsqu'on regarde uniquement les chiffres, on voit que la population de 0 à 4 ans fait un bond de presque 20% entre 2007 et 2018 alors que, sur presque la même période, le nombre de places en milieu d'accueil n'a, pour sa part, qu'augmenté d'un peu plus de 5%. Il apparaît donc comme plus difficile de trouver une place en milieu d'accueil qu'auparavant pour les familles anderlechtoises.

Enfants de 0 à 4 ans 2007-2018

Nombre d'enfants de 0-4 ans (indicateur retenu dans le PCD de 2013)		Evolution 2007-2018
2007	2018	
7.719	9.613	+ 19,70%

Source : IBSA.brussels

Places en milieu d'accueil pour la petite enfance 2007-2017

	Nombre de places en milieu d'accueil		Evolution 2007-2018
	2007	2017	
Anderlecht	1.021	1.080	+ 5,46%
Bxl-Cap	15.853	19.784	+ 19,86%

Source : IBSA.brussels

Il est évident que tous les enfants de moins de 3 ans n'iront pas en milieu d'accueil, néanmoins le manque de places reste une problématique importante qui est partagée par de nombreuses autres communes bruxelloises principalement situées au sein de la première couronne.

En outre, comme on l'avait déjà constaté lors du diagnostic précédent, à Anderlecht, seuls les quartiers situés les plus à l'ouest possèdent un nombre de milieux d'accueil plus que satisfaisant pour la population qui y réside (bien au-delà de la moyenne régionale). A l'inverse, l'ensemble des quartiers

[7] Le nombre de places par enfant est l'indicateur généralement utilisé pour mesure la réponse de l'offre à la demande. Il compare le nombre de places offertes en milieu d'accueil pour la petite enfance au nombre d'enfants de moins de 3 ans. Pour plus d'information sur l'indicateur, voir le site de l'IBSA : http://monitoringdesquartiers.brussels/indicators/nombre-de-places-en-milieux-daccueil-par-enfant/

[8] Source : IBSA.brussels – chiffres 2017.

situés à l'intérieur du Ring manquent cruellement de places en milieu d'accueil. Ils font partie des quartiers les moins bien dotés de la région bruxelloise (voir carte ci-après).

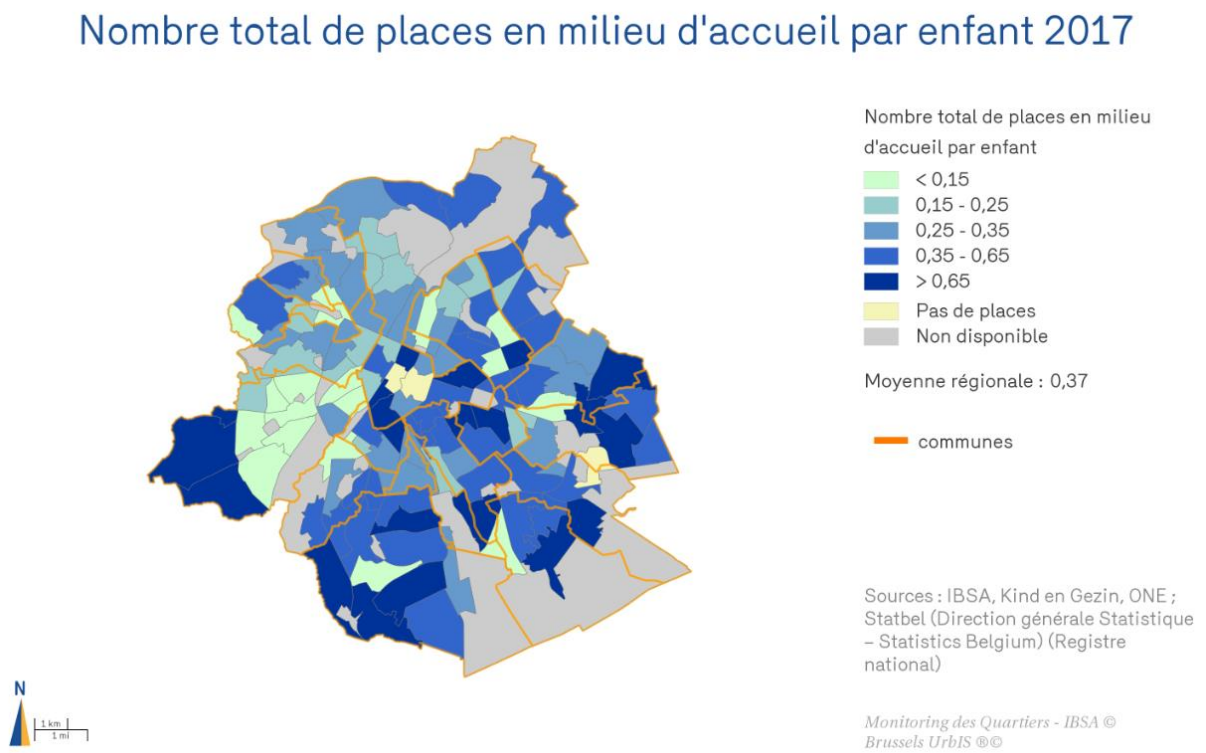

Pour pallier aux manquements constatés dans ce secteur, le Gouvernement de la Communauté Française a adopté en juillet 2013 le plan Cigogne III (2014-2022) qui a pour objectif principal de créer 14.849 places en Région bruxelloise et wallonne. Anderlecht, vu les carences identifiées, est logiquement bénéficiaire de ce plan et a été très pro-active en la matière.

Depuis quelques années, en grande partie grâce au plan Cigogne III mais également grâce aux Contrats de Quartier et de Rénovation Urbaine, la création de nouveaux milieux d'accueil s'est accélérée à Anderlecht et ce principalement dans les quartiers les moins bien dotés à ce niveau-là.
Par ailleurs, la Commune a veillé, ses dernières années, à profiter des grands projets immobiliers sur son territoire pour augmenter le nombre de places (via les charges d'urbanisme notamment).

Une quinzaine de milieux d'accueil de la petite enfance ont ainsi ouvert leurs portes à Anderlecht depuis 2013, et sept sont projetés pour les années à venir (voir tableau et carte ci-dessous). Ils représentent +/- 800 places créées ou à venir.

Nouveaux milieux d'accueil de la petite enfance depuis 2013 (réalisés ou projetés)

Nom	Capacité	Etat	Remarques
Crèche - CityGate		Projeté	Projet CityGate I (CityDev)
Crèche - Nautilus	21	Projeté	Projet Nautilius
Crèche Bronze	49	Projeté	CQD Biestebroeck
Crèche Peterbos	49	Projeté	CQD
Crèche Prins	49	Projeté	Projet Prins (SLRB)
Les Roseaux	49	Projeté	Projet Compas (Citydev)
Les Roses	21	Projeté	CQD
Arbre à Papillons	18	Réalisé	CQD

Klaproos	35	Réalisé	Projet Citydev
Crèche Cabo Verde		Réalisé	Projet Cabo Verde
Le Bocage	84	Réalisé	Plan Cigogne 3
Les Camelias	21	Réalisé	Plan Cigogne 3
Les Capucines	24	Réalisé	Plan Cigogne 3
Les Colchiques	24	Réalisé	Plan Cigogne 3
Les Coquelicots	36	Réalisé	Plan Cigogne 3, Projet Erasmus Gardens
Les Glycines	49	Réalisé	Plan Cigogne 3
Les Paquerettes	21	Réalisé	Plan Cigogne 3
Les Petits Ramiers	38	Réalisé	Plan Cigogne 3
Les Trèfles	37	Réalisé	Plan Cigogne 3, Projet Quartier des Trèfles
Les Tulipes	28	Réalisé	Plan Cigogne 3
Perce-Neige	49	Réalisé	Plan Cigogne 3, CQD
Scheutje	54	Réalisé	CQD

Sources : Sites internet des grands projets immobilier, rapports annuels de la Commune, programmes des Contrats de Quartier

Comme le montre la carte ci-dessous, ces nouvelles crèches concernent notamment les quartiers identifiés comme carencés dans le PCD.

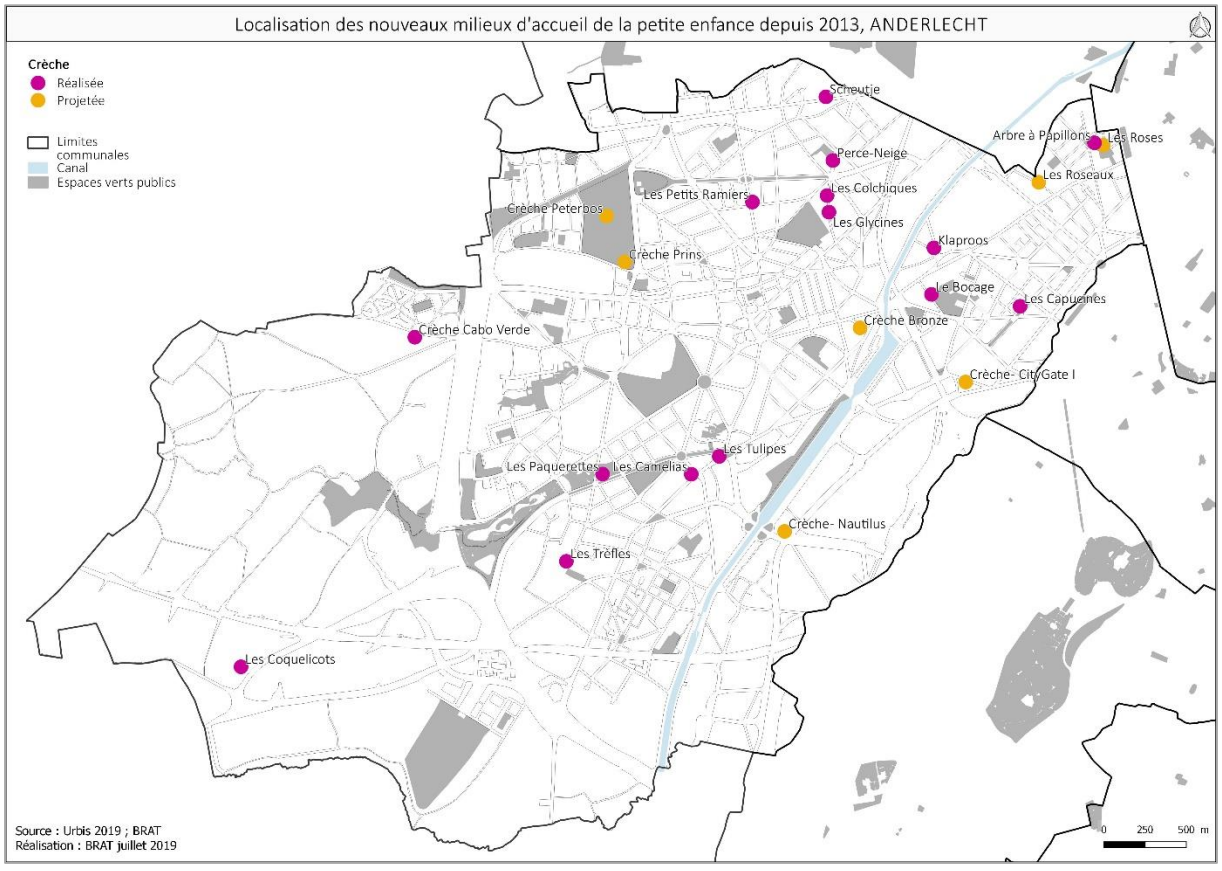

Sources : internet, Commune, quartier.brussels

Cette nouvelle dynamique récente couplée au ralentissement assez récent de la croissance démographique devrait permettre d'augmenter le nombre total de places en milieu d'accueil par enfant dans les années à venir. Mais il faudra poursuivre les efforts entrepris si l'on souhaite combler le déficit encore important.

Selon les projections de l'IBSA, on peut évaluer à +/- 1.200 le nombre supplémentaire d'enfants de moins de 3 ans d'ici 2025 à Anderlecht[9]. Outre le déficit actuel en place (le taux en 2017 était de 17 places pour 100 enfants contre 37 en moyenne en Région de Bruxelles-Capitale), si on veut atteindre les objectifs fixés par l'Union Européenne et retenus par le Gouvernement Fédéral Belge de 0,33 places par enfant de moins de 3 ans, il faudrait ouvrir quelque 400 places d'ici 2025 pour accueillir ces nouveaux enfants.

Conclusions

- Le déficit en places d'accueil pour la petite enfance est toujours présent à Anderlecht, d'autant que la population de moins de 3 ans a augmenté plus rapidement que le nombres de places créées dans la même période. La création de places reste donc un enjeu majeur.
- Cet enjeu a bien été perçu par la Commune qui a récemment créé plusieurs nouvelles structures et qui intègre dans la plupart des projets immobiliers d'envergure et des Contrats de Quartier des projets de crèches. Cet effort devra être poursuivi parallèlement à l'accroissement de la population.

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeurs du diagnostic	Valeurs « actuelles »
Nombre de places en milieu d'accueil collectif par enfant	0,19 (2008)	0,17 (2017)

Source : IBSA.brussels

[9] Projections démographiques de l'IBSA des enfants de 0-4 ans + estimation des enfants de moins de 3 ans via application d'une règle de 3.

L'enseignement (pg 54)

Constats du PCD de 2013

- Malgré un nombre de places par enfants dans la moyenne régionale et supérieur à 1, des déficits sont relevés dans le PCD, en particulier pour les écoles maternelles et pour les écoles communales.
- Vu l'essor démographique attendu et au regard des constats fait dans le PCD, ce dernier estime à 10, le nombre d'écoles de 600 places (maternelles et primaires confondues) à créer avant 2015 !

Evolutions enregistrées depuis le PCD

Sur ces dix dernières années, la population scolaire a augmenté fortement à Anderlecht (légèrement plus que la moyenne régionale) que l'on chiffre à presque + 17% (contre presque + 15% en Région de Bruxelles-Capitale). Cette augmentation est évidemment à mettre en corrélation avec l'essor démographique.

Nombre d'élèves scolarisés à Anderlecht par niveau (2007-2008 & 2017-2018) et évolution

Nb élèves	Maternel	Primaire	Secondaire	TOTAL
	Anderlecht			
2007-2008	5.585	8.636	10.573	24.794
Evolution	+ 11,9%	+ 24,8%	+ 6,7%	+ 16,7%
2017-2018	**6.250**	**10.776**	**11.286**	**28.312**
	Bruxelles-Capitale			
2007-2008	51.716	83.335	88.918	223.969
Evolution	+ 12,7%	+ 19%	+ 10,1%	+ 14,3%
2017-2018	**58.274**	**99.135**	**97.911**	**255.320**

Source : IBSA.brussels

C'est la part des élèves scolarisés dans l'enseignement primaire qui a le plus fortement augmenté sur ces dix dernières années et tout particulièrement à Anderlecht : Il y a presque 25% de plus d'élèves scolarisées dans l'enseignement primaire et résidant à Anderlecht pour l'année scolaire 2017-2018 que dix ans auparavant (+ 19% en Région bruxelloise).

% d'élèves scolarisés à Anderlecht et résidant à Anderlecht (2016-2017)

Part d'élèves résidant et scolarisés à Anderlecht en 2016-2017	
Maternel	81,3%
Primaire	76,1%
Secondaire	46,3%

Source : IBSA.brussels

Quand on connaît l'assez faible mobilité des élèves du maternel et du primaire (à Anderlecht, plus des ¾ des élèves de maternel et primaire résidant à Anderlecht sont aussi scolarisés dans cette même commune), on prend conscience de l'importance d'avoir un nombre suffisant de places dans les écoles pour les accueillir.

Malgré le fait que tout le monde s'accorde à dire qu'il faut augmenter considérablement le nombre de places dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire, il persiste une véritable difficulté à augmenter ce nombre. Depuis quelques années déjà, le taux de capacité d'accueil diminue en Région de Bruxelles-Capitale et encore plus fortement à Anderlecht. Pour cette dernière, on est ainsi passé d'une situation de léger surplus lors du diagnostic de 2013 (1,02 pour le maternel et 1,05 pour le

primaire) à, actuellement, une situation de léger déficit (0,93 pour le maternel et 0,97 pour le primaire) (voir tableau ci-après).

Capacité d'accueil des écoles anderlechtoises (2009-2010 & 2016-2017) et évolution
(Nombre d'élèves / Nombre d'enfants)

	Maternel	Primaire
	Anderlecht	
2009-2010	1,02	1,05
Evolution	- 0,09	- 0,08
2016-2017	**0,93**	**0,97**
	Bruxelles-Capitale	
2009-2010	1,08	1,13
Evolution	- 0,02	- 0,03
2016-2017	**1,06**	**1,10**

Source : IBSA.brussels

La création de nouvelles places et donc de nouveaux établissements scolaires à Anderlecht est donc apparue comme étant l'une des priorités de ces dernières années. La Commune l'a bien compris et à tout mis en œuvre pour pouvoir accueillir de nouveaux élèves sur son territoire. Ci-dessous sont repris les principaux projets de création ou d'extension d'écoles primaire et maternelle à Anderlecht :

Nouvelles places dans les écoles depuis 2013 (réalisées ou projetées)

Nom	Fondamental	Secondaire	Supérieur	Etat	Type aménagement
Les Acacias	oui			Projeté	réaménagement
Les Etangs	oui			Projeté	réaménagement
Scheut	oui			Projeté	extension
De Beverboom	oui			Projeté	création
CityDox	oui			Projeté	création
Petits goujons	oui			Réalisé	extension
Les Trèfles	oui			Réalisé	création
Moortebeek	oui			Réalisé	création
La Roue	oui			Réalisé	extension
Ecole du dialogue	oui			Réalisé	réaménagement
Les Pommiers	oui			Réalisé	création
Sint-Goedele Brussel	oui			Réalisé	extension
Pierre Lairin	oui			Réalisé	extension
Claire Soleil	oui			Réalisé	extension
Kameleon	oui			Réalisé	extension
Bull (cours Erasme + AJB)		oui		Projeté	création
CERIA		oui		Projeté	création
Petite-Île		oui		Projeté	création de 2 écoles
Lycée Sœur Emmanuelle		oui		Réalisé	création
Erasmushogeschool Brussel			oui	Projeté	extension
Erasme ULB			oui	Projeté	création
Ecole Supérieure des Arts du Cirque			oui	Réalisé	réaménagement

(Source : Commune d'Anderlecht, Programmes des Contrats de Quartier, internet, rapports annuels de la Commune)

A la lecture de ce tableau et de la carte ci-dessous, on voit bien l'effort particulier qu'a entrepris la Commune pour répondre à la problématique du manque de places dans l'enseignement.

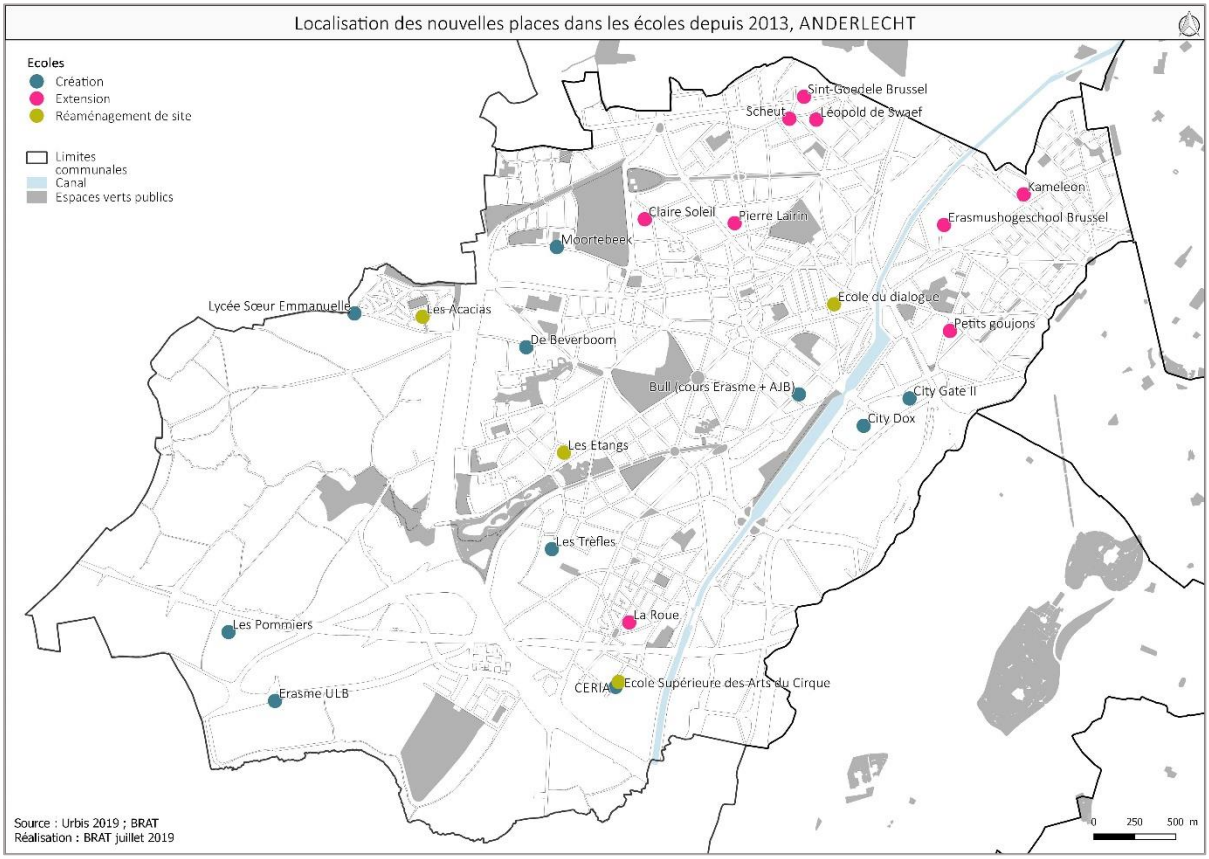

Source : Commune d'Anderlecht

Le PCD préconisait la construction de 10 nouvelles écoles maternelles et primaires à court terme (soit 6.000 places). A l'heure actuelle, le nombre de places créées est en dessous des objectifs du PCD mais a permis de maintenir la commune dans des ratios offre/demande dans la moyenne régionale. On notera toutefois que ces ratios sont passés sous le seuil des « 1 place par enfant » en 2016-2017, tant pour le maternel que pour le primaire. Il est dès lors nécessaire que la Commune continue sur sa lancée dans les prochaines années.

Selon les projections de l'IBSA, on peut évaluer, d'ici 2025 à Anderlecht[10], à :

- +/- 1.000 le nombre supplémentaire d'enfants de 3 à 5 ans (maternel)
- +/- 1.450 le nombre supplémentaire d'enfants de 6 à 12 ans (primaire)
- +/- 1.600 le nombre supplémentaire d'enfants de 12 à 18 ans (secondaire)

Ce qui impliquerait théoriquement la création d'autant de places (surtout pour le maternel et le primaire où la mobilité scolaire est moindre).

Conclusions

- La situation relative à l'enseignement est moins préoccupante que pour les milieux d'accueil de la petite enfance. Néanmoins, vu l'essor démographique et l'augmentation de la part des jeunes, la demande n'a fait qu'augmenter ces dernières années. La Commune y a répondu via plusieurs projets de création / extension d'écoles. Cet effort, moindre que ce qu'annoncé dans

[10] Projections démographiques de l'IBSA par classe d'âge + application d'une règle de 3.

le PCD, devra être poursuivi dans les années à venir car la capacité d'accueil de la commune a légèrement diminué dans le primaire et le maternel.

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeurs du diagnostic	Valeurs « actuelles »
Nb places en maternelle par enfant concerné (Capacité d'accueil)	Maternelle : 1,02 (2009)	Maternelle : 0,93 (2017)
Nb places en primaire par enfant concerné (Capacité d'accueil)	Primaire : 1,05 (2009)	Primaire : 0,97 (2017)

Source : IBSA.brussels

Autres équipements (pg 60)

Constats du PCD de 2013

Le diagnostic du PCD liste les principaux équipements de sport, de jeux, de culture et de santé, mais ne fait pas d'analyse quant à la réponse de ceux-ci aux besoins de la population. Il est donc compliqué de faire un bilan de leur évolution.

Evolutions enregistrées depuis le PCD

Le tableau et la carte suivants reprennent les principaux projets d'équipements autres que l'enseignement et la petite enfance, réalisés, en cours ou projetés depuis 2013 :

Nouveaux équipements sportifs, socio-culturels, de santé et de loisir depuis 2013 (réalisés ou projetés)

Nom	Type	Etat	Remarques
Maison du Peuple	culturel	Projeté	
Station Cureghem	culturel	Projeté	Dans l'ancienne gare Cureghem / Projet CRU à initier
Brasseries Atlas	culturel	Réalisé	Occupation temporaire
Maison des artistes	culturel	Réalisé	Extension de la Maison des Artistes
studio Citygate	culturel	Réalisé	Evénementiel, résidence d'artistes. Occupation temporaire
Ferme du Chaudron	culturel	Réalisé	Rénovation d'une ferme et d'une maison en hall relais alimentaire
Centre culturel Scheut	culturel	Réalisé	Projet CQD
Hôpital Joseph Bracops	santé	Projeté	Construction d'une nouvelle polyclinique et d'un bloc médico-technique sur le site de l'Hôpital Joseph Bracobs
Institut Jules Bordet	santé	Projeté	Nouvel institut (40 000 m²) 250 lits.
La Braise	santé	Projeté	Création d'un centre de jour et d'hébergement (environ 15 places) pour personnes présentant une lésion cérébrale
Skatepark Demets	sport	Projeté	
Equipement le long du terrain de foot (CQD)	sport	Projeté	Projet CQD
Salle de sport Peterbos (CRU)	sport	Projeté	Projet CRU
Salle de sport	sport	Projeté	
Foot Inside	sport	Réalisé	Changement d'affectation d'un atelier de chocolaterie en centre de football indoor
Stade synthétique - CERIA	sport	Réalisé	Création d'un terrain synthétique et de vestiaires
Biestebroeck		Projeté	Création d'un équipement d'envergure à la tête de Biestebroeck (voir PPAS)

Source : Commune d'Anderlecht, Programmes des Contrats de Quartier, internet, rapports annuels de la Commune

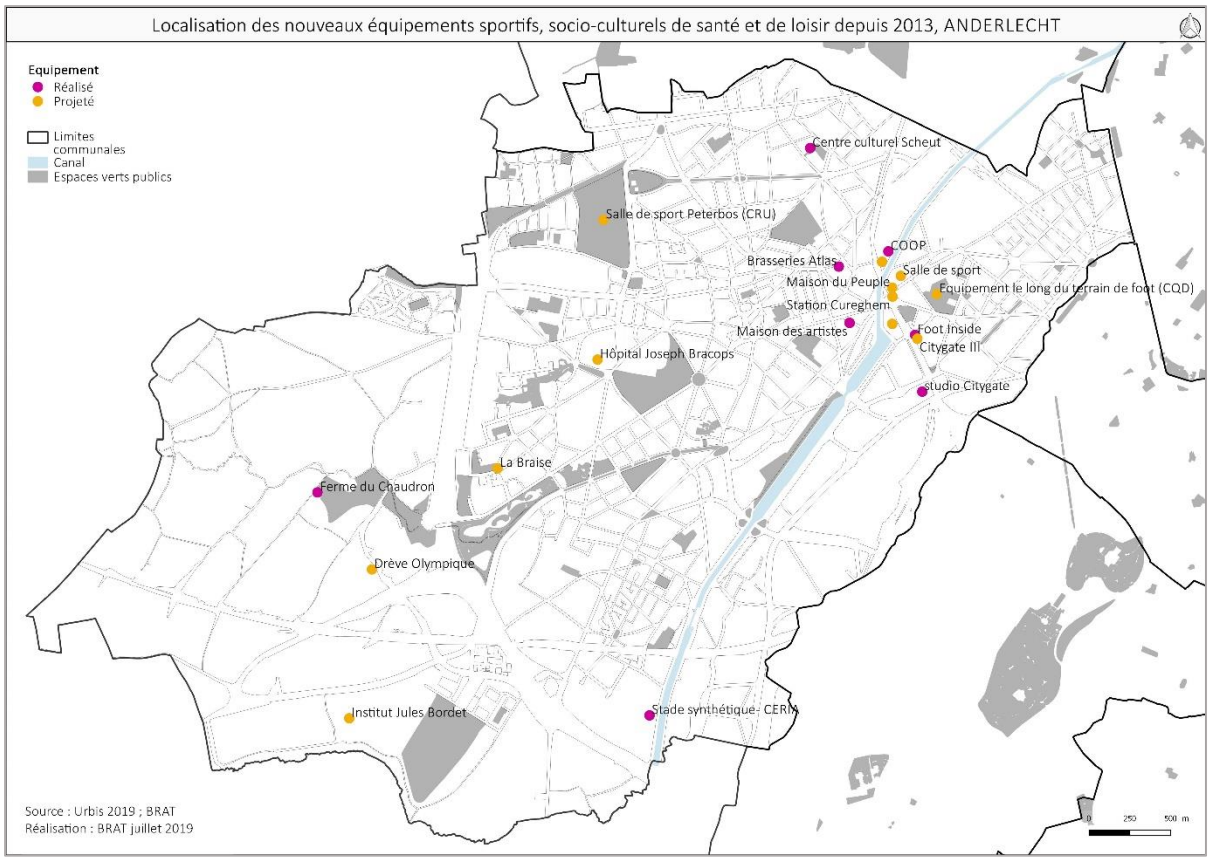

Sources : Commune, quartier.brussels

On constate d'abord que ces équipements sont moins nombreux que les crèches et écoles, l'attention de ces dernières années ayant été concentrée sur ces dernières. Il sera donc intéressant de se préoccuper également des équipements destinés à un autre public que les enfants (personnes âgées, adultes…) afin de compléter l'offre actuelle et projetée.

On constate également la concentration de ces équipements dans le quartier Cureghem et ses abords, en lien avec les programmes de revitalisation urbaine dont ces quartiers bénéficient depuis de nombreuses années.

On constate enfin un processus nouveau : l'occupation temporaire de sites avant leur transformation, qui permet notamment le développement d'activités culturelles et de cohésion sociale (en lien avec le quartier).

En termes de ludicité et d'équipements publics pour la jeunesse, la situation en 2011 n'était pas alarmante, mais pas particulièrement positive non plus :

- En termes d'aires de jeu la situation était moyenne :
    - Un quartier était en priorité 1 d'intervention (sur les 18 quartiers en priorité 1 définis au niveau régional) et 5 quartiers en priorité 2 (sur les 30 quartiers en priorité 2 définis au niveau régional) ;
    - Au total 19 aires de jeux devaient être créées sur la commune à l'horizon 2020, et 7 aires de jeux (d'ampleur communale) devaient être améliorées.
- En termes d'aires de sport (agoraspace/skatepark) la situation était assez bonne :
    - Un quartier était en priorité 1 d'intervention (sur les 20 quartiers en priorité 1 définis au niveau régional) et 1 quartier en priorité 2 (sur les 13 quartiers en priorité 2 définis au niveau régional) ;

  - Au total 5 aires de sport devaient être créées sur la commune à l'horizon 2020, et 9 aires de sport devaient être améliorées
- En outre, un pôle régional de jeux et sports devait être créé sur le site des étangs de Neerpede à l'horizon 2020, pour répondre à une demande grandissante.

Localisation des aires de jeux existantes et à améliorer et des quartiers en carence

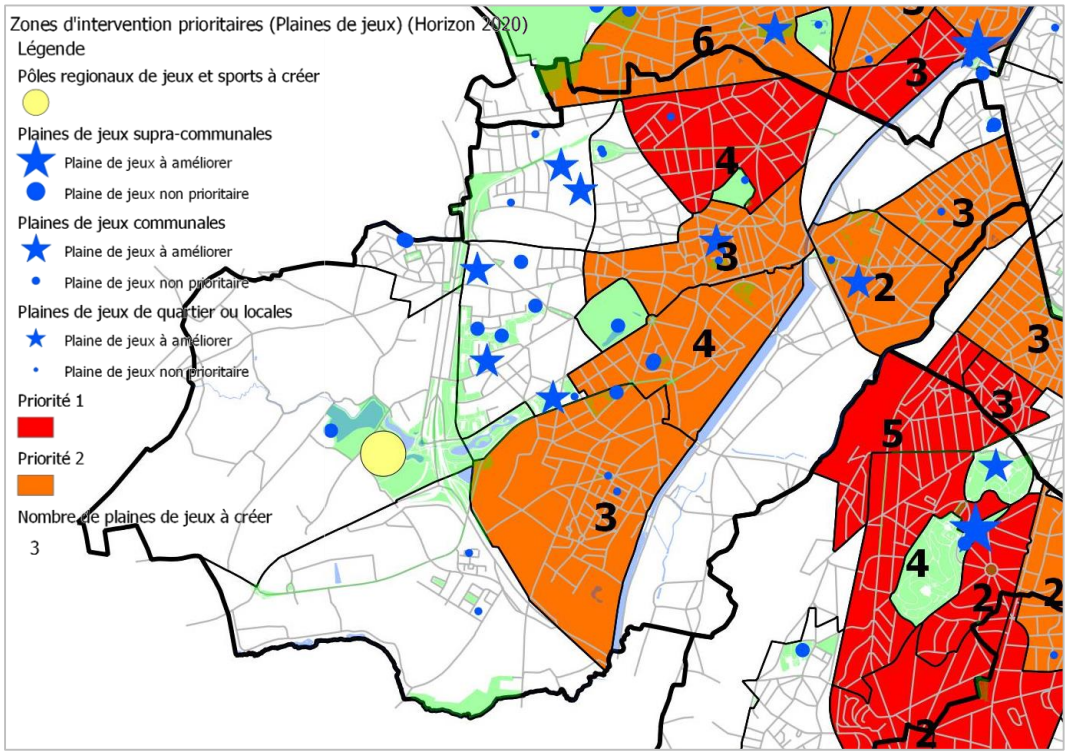

Source : Extraits du Plan Stratégique « Jeu » de Bruxelles Environnement, édition 2015 / données 2011

Localisation des agoraspace et skatepark existants et à améliorer et des quartiers en carence

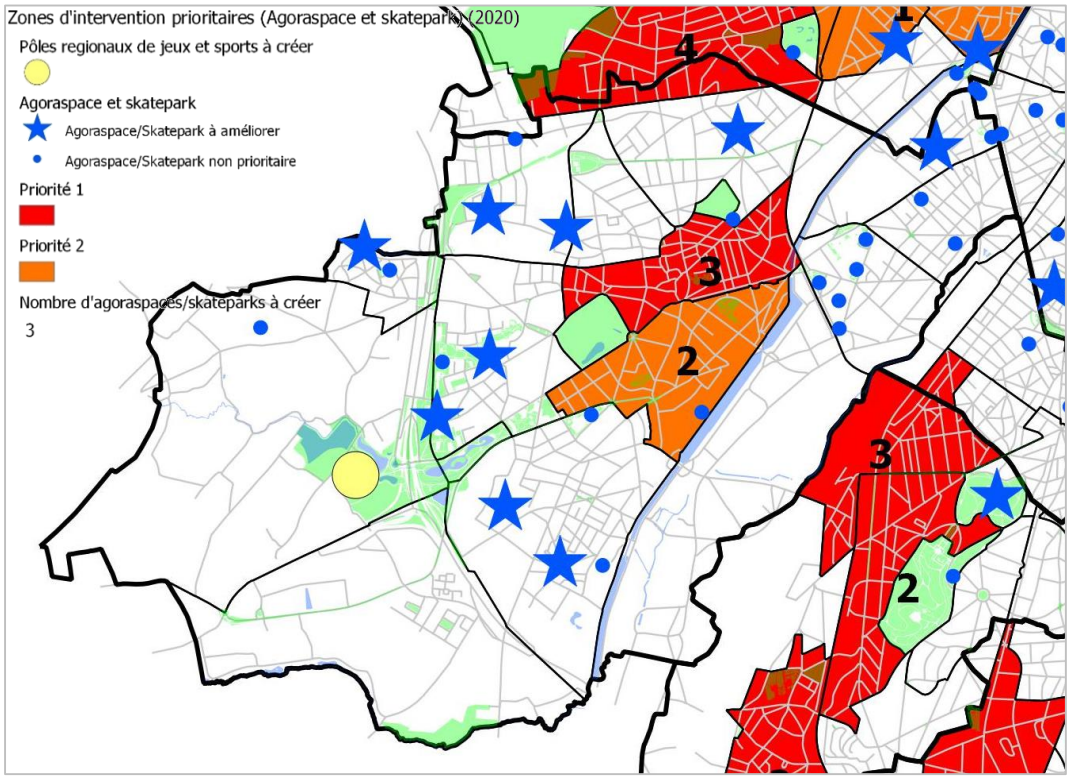

Source : Extraits du Plan Stratégique « Jeu » de Bruxelles Environnement, édition 2015 / données 2011

Aucune aire de jeux ou de sport régionale (Bruxelles Environnement) n'a été développée ou rénovée au sein de la commune d'Anderlecht depuis 2013. La Commune a quant à elle a rénové une aire de jeu dans le parc de Scherdemael.

Conclusions

- La Commune a été active dans la création d'autres types d'équipements que les écoles et les crèches, mais dans une moindre mesure. Ces efforts devront être poursuivis et intensifiés au regard, d'une part de l'augmentation de la population, mais également de sa diversification culturelle et de la paupérisation d'une franche de la population.
- Un bilan pourra être mené quant aux avantages et inconvénients des projets d'occupation temporaire à Anderlecht.

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeurs du diagnostic	Valeurs « actuelles »
Nbre d'aires de jeu et de sport non prioritaires	27 + 16	27 + 16 (2019)
Nbre d'aires de jeu et de sport à améliorer	7 + 9	7 + 9 (2019)
Nbre d'aires de jeu et de sport à créer	19 + 5	19 + 5 (2019)

Source : Bruxelles Environnement

C. LE LOGEMENT (PG 42)

Constats du PCD de 2013

- Une part importante de logements sociaux supérieure à la moyenne régionale (environ 11%)
- Offre hétéroclite : centre historique, cités jardins, immeubles à appartements, grands ensembles collectifs…
- Niveau de confort très variable (plus faibles niveaux de confort à l'est et dans les cités-jardins)
- Problème d'adéquation de l'offre et de la demande en logements, malgré certaines initiatives sont mises en place, comme le Plan logement, dont les résultats quantitatifs, bien qu'utiles, restent trop faibles par rapport aux besoins, en particulier :
    - Pour les populations les plus précarisées (développement en parallèle des marchands de sommeil qui exploite cette misère)
    - Pour les logements étudiants (l'offre ne répond qu'à 1/5ème de la demande)
- Les loyers et le prix de l'immobilier sont en moyenne plus bas à Anderlecht qu'au niveau de la Région.

Evolutions enregistrées depuis le PCD

<u>Evolution du nombre de logements</u>

Le nombre de logements a augmenté à Anderlecht, en témoignent la carte des logements autorisés entre 2013 et 2018 (réalisée sur base des chiffres de l'Observatoire des permis logement – Perspective). Selon les chiffres de l'Observatoire des permis logement (Perspective), entre l'été 2013 et l'été 2018, près de 2.800 logements supplémentaires nets ont été autorisés par permis sur le territoire de la commune (à noter que tous ces logements ne sont pas encore nécessairement construits, les statistiques portant sur l'octroi des permis et non la construction effective des immeubles). On observe sur la carte ci-contre que certains secteurs statistiques se distinguent des autres par le volume plus important du nombre net de logements autorisés. Il s'agit :

- Du secteur accueillant le site Erasme, à proximité duquel un important projet immobilier est en développement (Erasmus Garden) ;
- Du secteur accueillant le quartier des Trèfles couvert pas un récent PPAS qui est en cours de mise en œuvre ;
- Des secteurs le long du canal, concernés par le plan canal, et dont certains quartiers historiquement industriels s'ouvrent au logement en accueillant notamment les développements liés à la mise en œuvre du PPAS Biestebroeck (en cours d'urbanisation) et les projets Nautilus et Atlantis ;
- Du quartier Cureghem qui a fait l'objet de nombreux programmes de Rénovation Urbaine (Contrat de Quartier, Contrat de Rénovation Urbaine).

On observe par ailleurs que dans les quartiers du centre le nombre net de logements autorisés est moindre du fait des moindres disponibilités foncières dans ces quartiers.

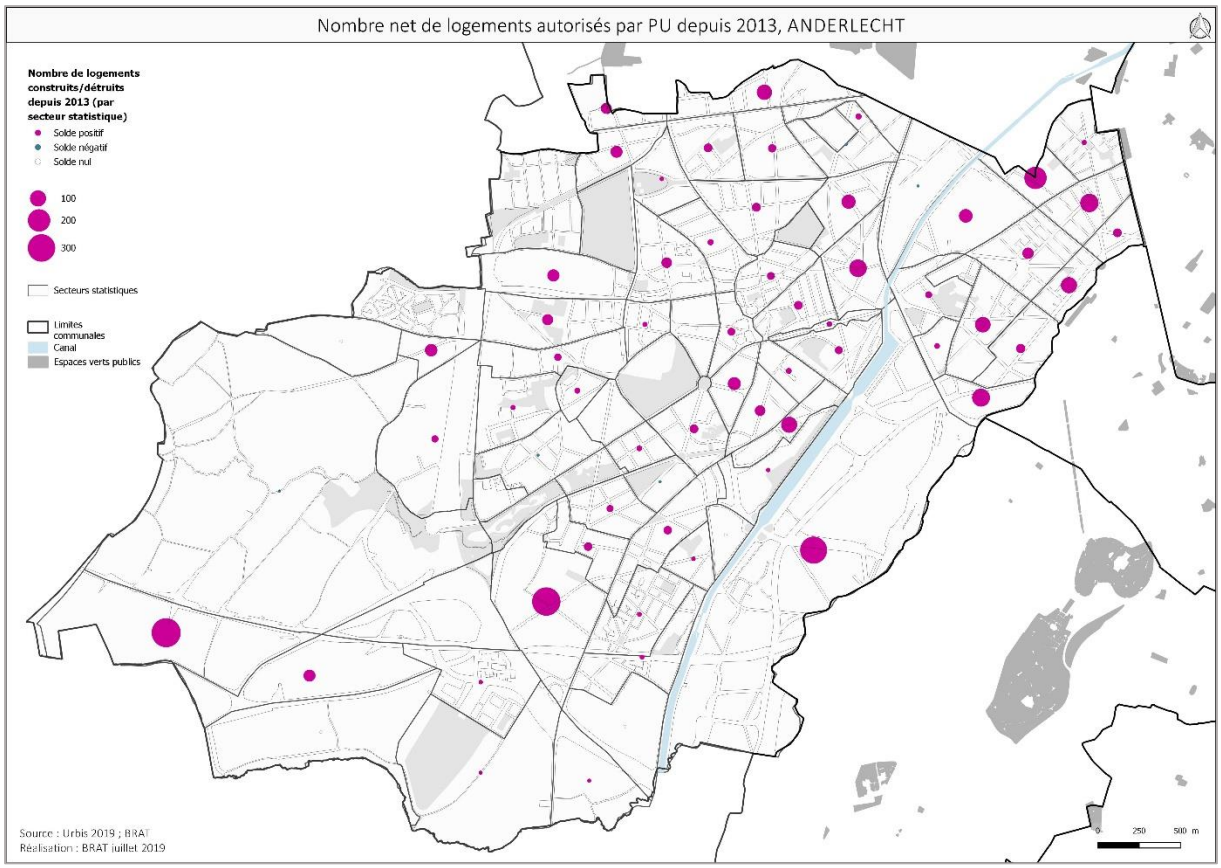

Source : Observatoire des permis logement – Perspective

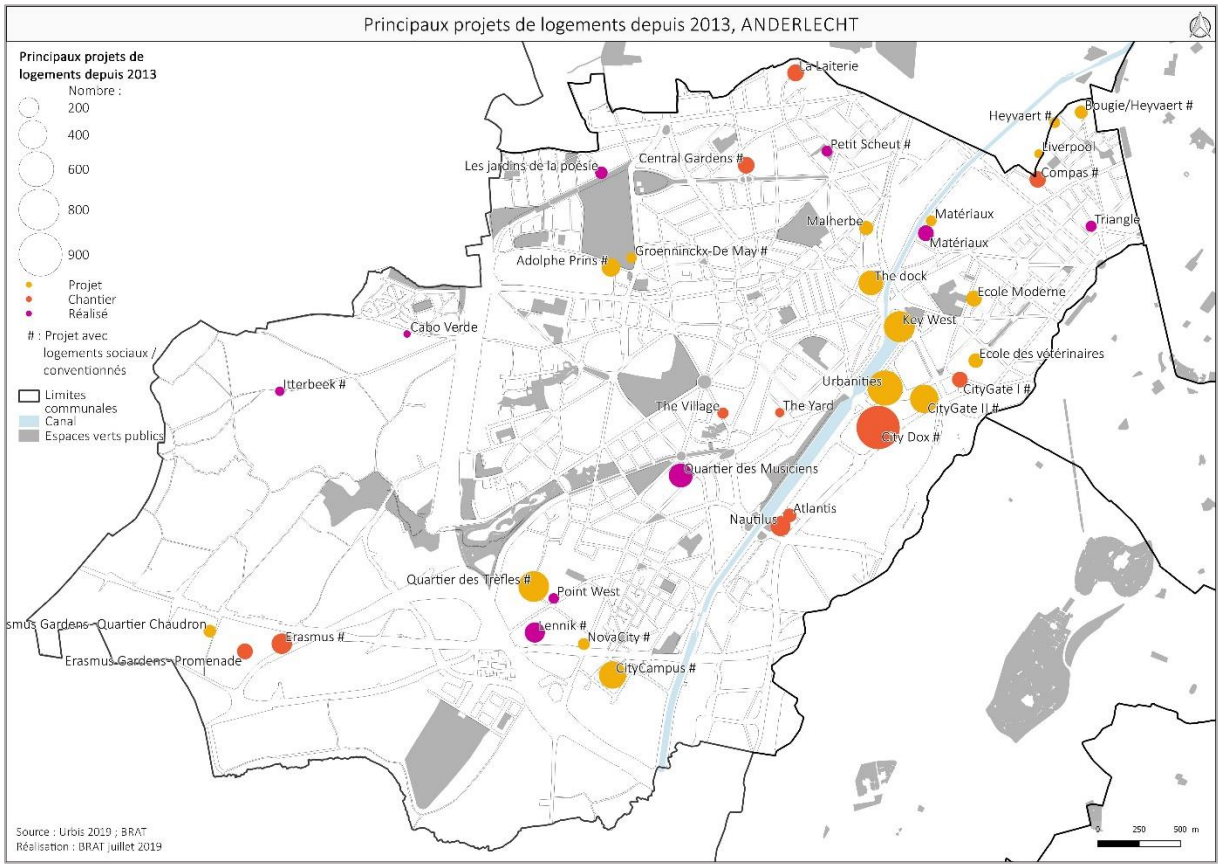

Source : Commune, sites internet

La carte ci-avant représente les principaux projets de logements à Anderlecht (projets de plus de 20 logements)[11]. Elle distingue les projets achevés, en chantier et encore au stade de projet.

Le choix d'Anderlecht comme commune d'implantation pour ces projets immobiliers n'est pas anodin et est la résultante d'une multitude de facteurs :

On pourrait, d'une part, citer l'importance du foncier nouvellement disponible à la construction. Effectivement, depuis 2013, de nouvelles zones anciennement non résidentielles ont été, sous certaines conditions, ouvertes à la création de logements. Cette nouvelle affectation du sol (PRAS démographique) a été mise en place principalement pour répondre à la « crise » démographique et au manque de logements à Anderlecht ainsi que sur l'ensemble de la Région bruxelloise. A Anderlecht, c'est par ce biais que les quartiers de Birmingham, Biestebroeck et Erasme ont pu accueillir du logement. C'est dans ces derniers, pour une certaine part, que les promoteurs privés ou publics ont décidé de lancer des projets immobiliers.

D'autre part, le prix moyen au mètre carré (m²) à Anderlecht reste relativement faible en comparaison avec les autres communes bruxelloises. L'accès à la propriété se trouve être donc facilitée pour toute une partie de la population. D'ailleurs, une grande partie des logements proposés dans les nouvelles constructions ont une surface modeste (entre 70 et 120 m²) et sont composés d'une à deux chambres. L'emplacement ainsi que la surface modérée permettent de pouvoir proposer des prix moyens raisonnables, chose devenue toujours plus difficile en région bruxelloise.

Enfin, Anderlecht a bénéficié de nombreux plans et programmes de rénovation ou revitalisation urbaine ainsi que de projets publics (Citydev, SLRB) ayant permis le développement de projets d'envergure sur le territoire.

La croissance du nombre de logements et du nombre d'habitants à Anderlecht a ainsi été supérieure à la moyenne régionale. Vu les importants projets sur le territoire (Biestebroeck, Trèfles, Erasme…) ainsi que les zones encore potentiellement densifiables, le nombre de logements va encore certainement augmenter dans les années à venir.

L'évolution de la part des logements sociaux

Lorsqu'on s'intéresse à l'évolution du parc de logements, on constate que la part de logement social est restée stable sur ces dix dernières années (autour de 10,5%). Le constat est identique en Région de Bruxelles-Capitale où la part de logement social est elle aussi restée stable (autour de 7%) sur le même laps de temps. Anderlecht reste toujours l'une des communes où la proportion de logements sociaux dans le logement total est la plus élevée, bien au-dessus de la moyenne régionale.

De nombreux projets de logements identifiés à Anderlecht (voir carte ci-avant) intègrent ainsi des logements sociaux ou conventionnés (quartier des Trèfles du Fonds du Logement, projet Adolphe Prins de la SLRB, Erasmus de la SLRB, divers projets de CityDev…), ce qui a permis à la commune de maintenir son pourcentage assez élevé. Cela n'empêche toutefois pas que l'offre reste trop faible par rapport aux besoins, comme dans l'ensemble de la Région et que les efforts devront donc être poursuivis.

[11] Cette carte a été réalisée sur base de la consultation de la Commune, des sites internet des principaux acteurs publics bruxellois (Citydev, SLRB, Fonds du Logement…), des principaux promoteurs immobiliers bruxellois, des programmes des Contrats de Quartier et de Rénovation Urbaine. Elle ne se veut pas exhaustive mais permet d'avoir une idée des grands projets sur le territoire.

Evolution du parc de logement social 2008-2016

Evolution du parc de logement social			
	Anderlecht		
	2008	2013	2016
Nombre	4.882	5.044	5.064
Part / logement total	*10,4%*	*10,5%*	*10,4%*
	Région de Bruxelles-Capitale		
	2008	2013	2016
Nombre	38.389	39.393	39.742
Part / logement total	*7,0%*	*7,1%*	*7,0%*

Source : IBSA.brussels / Statbel

Logements AIS[12] et logements étudiants

La question du logement AIS et du logement étudiants avait été considérée comme stratégique par le PCD.

Depuis, de nombreux projets ont vu le jour dans ces domaines, en particulier :

- Création de logements étudiants (la plupart du temps en collaboration avec les universités), dont le projet de Citydev en cours de construction (CityCampus) ;
- Approbation par le Conseil Communal d'une ligne de conduite sur les normes d'habitabilité à respecter pour les logements étudiants (qui sera sans doute intégrée prochainement dans un RCUS) ;
- Création d'une AIS spécialement dédiée au logement étudiants ;
- Augmentation du nombre d'AIS actives sur le territoire (6 AIS) et du nombre de logements gérés par les AIS ;
- Développement de projets de promoteurs privés en lien avec des AIS.

Evolution du nombre de logements gérés par une AIS par commune et par an

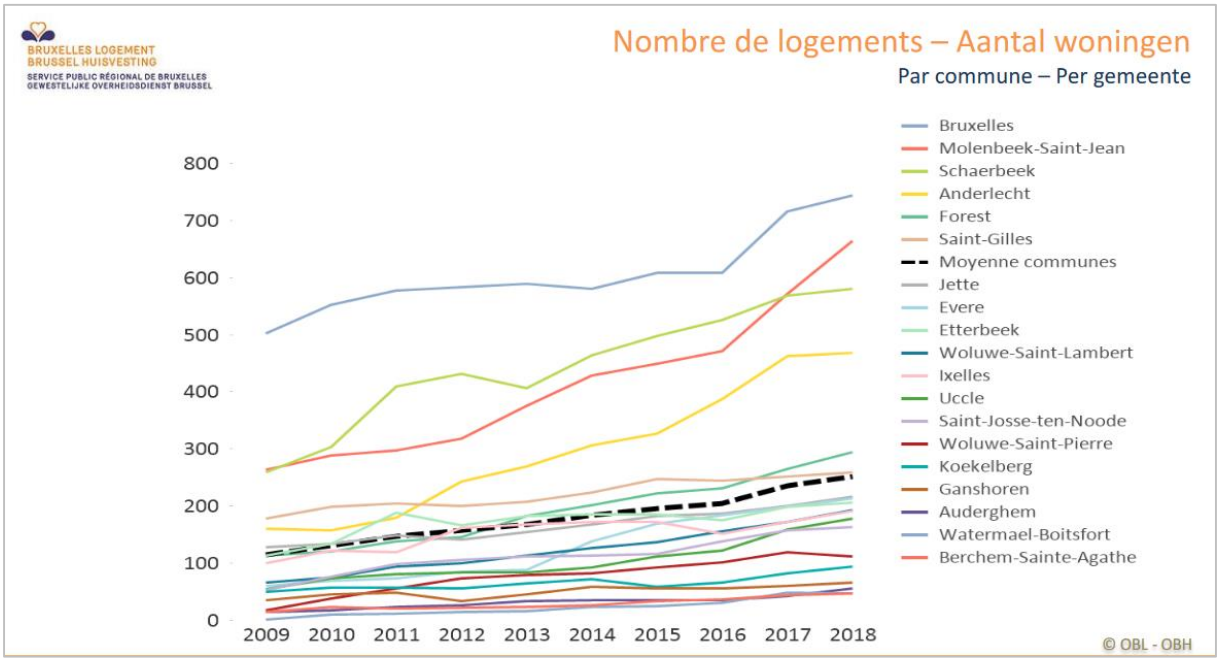

Source : logement.brussels – Colloque des 20 ans des AIS (https://logement.brussels/documents/obl/colloque-20-ans-ais/ppt/Bruno%20Nys.pdf)

[12] Agence Immobilière Sociale

Evolution du marché immobilier

Concernant les loyers, Anderlecht reste une des commune bruxelloises dont le loyer moyen est le plus faible (663 € en moyenne à Anderlecht contre 700 € en Région de Bruxelles-Capitale). Entre 2010 et 2017, on a toutefois observé une hausse de 22,6% du loyer mensuel moyen sur la commune d'Anderlecht. Cette évolution est supérieure à la tendance régionale, puisque l'évolution a été en moyenne de 18,4 % sur le territoire de la Région (et seule une commune – Watermael Boitfort - a enregistré une évolution à la baisse entre ces deux dates). Anderlecht figure ainsi parmi les communes bruxelloises dont le loyer a le plus augmenté entre ces deux années.

Ce constat peut être mis en parallèle avec la paupérisation croissante de la population maintenant l'adéquation entre l'offre et la demande en particulier pour les populations les plus fragilisées.

Loyer mensuel moyen par commune et son évolution entre 2010 et 2017

	2010	2017	Evolution
	Loyer mensuel moyen par logement (€)	Loyer mensuel moyen par logement (€)	Evolution 2010-2017 (%)
Watermael-Boitsfort	804	717	-10,8
Saint-Josse-ten-Noode	568	601	5,8
Koekelberg	610	653	7,0
Ixelles	620	689	11,1
Woluwe-Saint-Lambert	707	796	12,6
Berchem-Sainte-Agathe	595	674	13,3
Saint-Gilles	566	649	14,7
Jette	562	654	16,4
Auderghem	656	772	17,7
Evere	616	725	17,7
Bruxelles	571	678	18,7
Schaerbeek	547	664	21,4
Forest	574	701	22,1
Uccle	673	823	22,3
Molenbeek-Saint-Jean	555	680	22,5
Anderlecht	**541**	**663**	**22,6**
Woluwe-Saint-Pierre	702	878	25,1
Etterbeek	578	723	25,1
Ganshoren	535	739	38,1
Moyenne régionale	**591**	**700**	18,4

Source :IBSA.brussels

Les prix pour l'achat d'une maison à Anderlecht restent également largement en-dessous de la moyenne régionale. En 2018, le prix médian de vente des maisons était de 275.000 € à Anderlecht, contre 390.000 € en moyenne en Région de Bruxelles-Capitale. De la même manière, le prix médian de vente d'un appartement était de 145.000 € contre 199.000 € en Région de Bruxelles-Capitale.

L'évolution entre 2010 et 2018 du prix médian d'achat des maisons a été similaire celle enregistrée en moyenne à Bruxelles (+19% à Anderlecht, contre +20% en moyenne). Par contre, l'évolution du prix de vente médian des appartements à Anderlecht (+11,5%) a été nettement moindre qu'en moyenne en Région de Bruxelles-Capitale (+24,3%).

Prix de vente médian et son évolution entre 2010 et 2017

	2010	2017	Evolution
	Prix médian maison (€)	Prix médian appartement (€)	Evolution 2010-2017 (%)
MAISON			
Anderlecht	231.000 €	275.000 €	+ 19%
Région de Bruxelles-Capitale	325.000 €	390.000 €	+20%
APPARTEMENT			
Anderlecht	130.000 €	145.000 €	+ 11,5%
Région de Bruxelles-Capitale	160.000 €	199.000 €	+24,4%

Source : be.STAT – Prix de l'immobilier

Conclusions

- La croissance du nombre de logements et du nombre d'habitants à Anderlecht a été supérieure à la moyenne régionale. Vu les importants projets sur le territoire (Biestebroeck, Trèfles, Erasme…) ainsi que les zones encore potentiellement densifiables, le nombre de logements va encore certainement augmenter dans les années à venir.
- La proportion de logements sociaux reste stable et supérieure à la moyenne régionale. Néanmoins, la commune connait toujours un problème d'adéquation de l'offre et de la demande en logements, une grande partie des projets de logements ne sont par ailleurs pas accessibles aux populations les plus fragilisées.
- La Commune a mené de nombreuses actions en matière de logements étudiants et AIS et continue à être active en la matière.
- Les loyers et le prix de l'immobilier restent en moyenne plus bas à Anderlecht qu'au niveau de la région et leur croissance est moindre que celle enregistrée en moyenne à Bruxelles, en particulier pour les appartements. Par contre, l'évolution du prix moyen des loyers, bien que toujours inférieur à la moyenne régionale, a enregistré une croissance parmi les plus importante de la région.

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeurs du diagnostic	Valeurs « actuelles »
nb logements sociaux (% sur le logement total)	4882 (10,41%) (2008)	5064 (10.36% (2016)
Nb logements AIS	+/- 150 (2010)	+/- 450 (2018)
Loyer mensuel moyen et position par rapport aux autres communes bruxelloises (par ordre décroissant de loyer mensuel moyen)	541 (2010) 18eme position	663 (2017) 15eme position

Source : IBSA.brussels - logement.brussels (AIS)

D. ANDERLECHT : BÂTI & PAYSAGER

Paysage (pg 20)

Constats du PCD de 2013

- La vallée de la Pede, entité rurale et verte, qui structure le paysage anderlechtois mais qui subit les pressions de l'urbanisation
- Un rapport à l'eau spécifique en RBC (canal, étangs, ruisseaux…) qui donne une valeur paysagère et des perspectives visuelles intéressantes
- Des réserves foncières qui parsèment le territoire
- Un manque d'espaces verts et ouverts dans les quartiers centraux et denses
- Un besoin de cohérence et de lien entre les différents quartiers et entités territoriales qui ont chacune leurs spécificités grâce à des espaces publics de qualité et offrant une unité au territoire

Evolution enregistrées depuis le PCD

De manière générale, la structure paysagère globale de la commune (« grand paysage ») n'a pas été fondamentalement modifiée entre 2013 et 2018. On ne note donc pas de changements majeurs en ce qui concerne les caractéristiques paysagères à Anderlecht. Cependant, quelques développements récents et à venir ont un impact sur le paysage plus local et sur les repères urbains, comme l'explicitent les points suivants.

Panorama urbain et repères symboliques

De nombreux développements immobiliers ont eu lieu depuis 2013, comme détaillé dans le chapitre sur le logement, qui ont parfois eu un impact paysager local certain. Ils sont entre autres situés sur les entrées de la commune ou sur les grandes artères traversant le territoire (CityGate sur la rue des 2 gares, Adolphe Prins, Erasmus, Quartier des Musiciens…).

D'autres projets, en cours ou à venir, impacteront également la « skyline » (ligne d'horizon) de la commune et développeront de nouveaux repères urbains, par exemple :

- Le projet Nautilus sur le boulevard industriel qui prévoit une tour de gabarit R+14+T le long du canal.
- La possibilité de développer des tours à la porte de Ninove (dans le cadre du PAD), en bordure de la commune d'Anderlecht (90 m maximum)
- Le projet de KeyWest à la « tête » du bassin de Biestebroek, qui prévoit entre autres une tour de 27 étages.

Illustrations des 3 projets cités : Nautilus, PAD Ninove et KeyWest

Sources : Eaglestone, perspective.brussels, KeyWest

Friches

La tendance indiquée dans le PCD, à savoir l'urbanisation progressive des friches, est toujours d'actualité. La carte suivante présente l'évolution des friches identifiées dans le PCD : on peut y remarquer que 13 friches ont été urbanisées et sur 3 portent des études liées à leur urbanisation. 19 friches restent non-bâties. Certaines ont fait l'objet de développement (espaces verts publics) ou de protection (Vogelzang) mais d'autres restent potentiellement urbanisables.

Evolution des friches identifiées dans le PCD

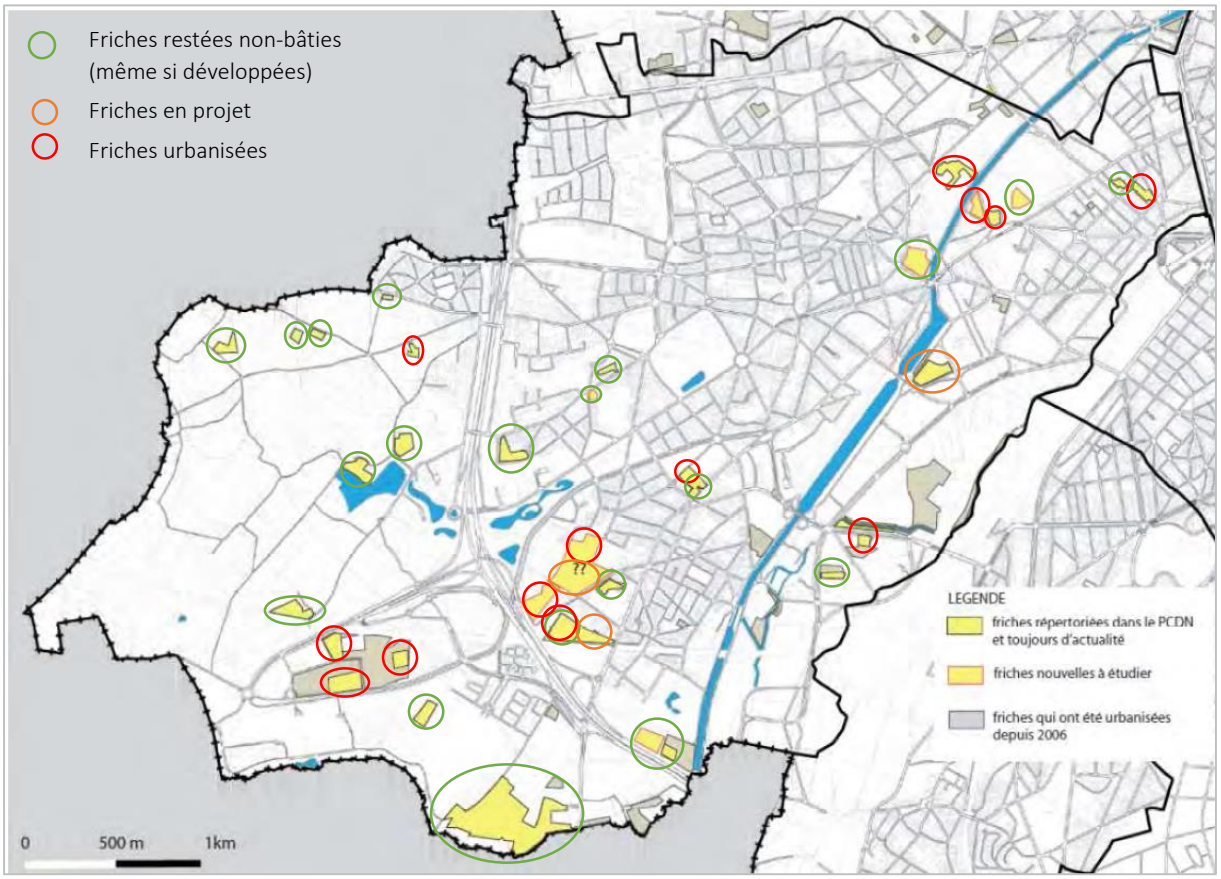

Source : PCD Anderlecht, Google Maps

Espace public

Depuis 2013, de nombreux travaux ont été réalisés en termes d'espaces publics, comme le présente la carte ci-dessous. De manière générale, ces travaux ont un impact positif sur le paysage urbain et le cadre de vie mais ont plutôt cherché à améliorer la mobilité que le cadre de vie plus global des riverains, à l'exception des travaux de la place du Dr Meersman, du pied de la tour des Goujons et du quai de Veeweyde. Il est également projeté de revoir plusieurs espaces publics, principalement dans une vision mobilité.

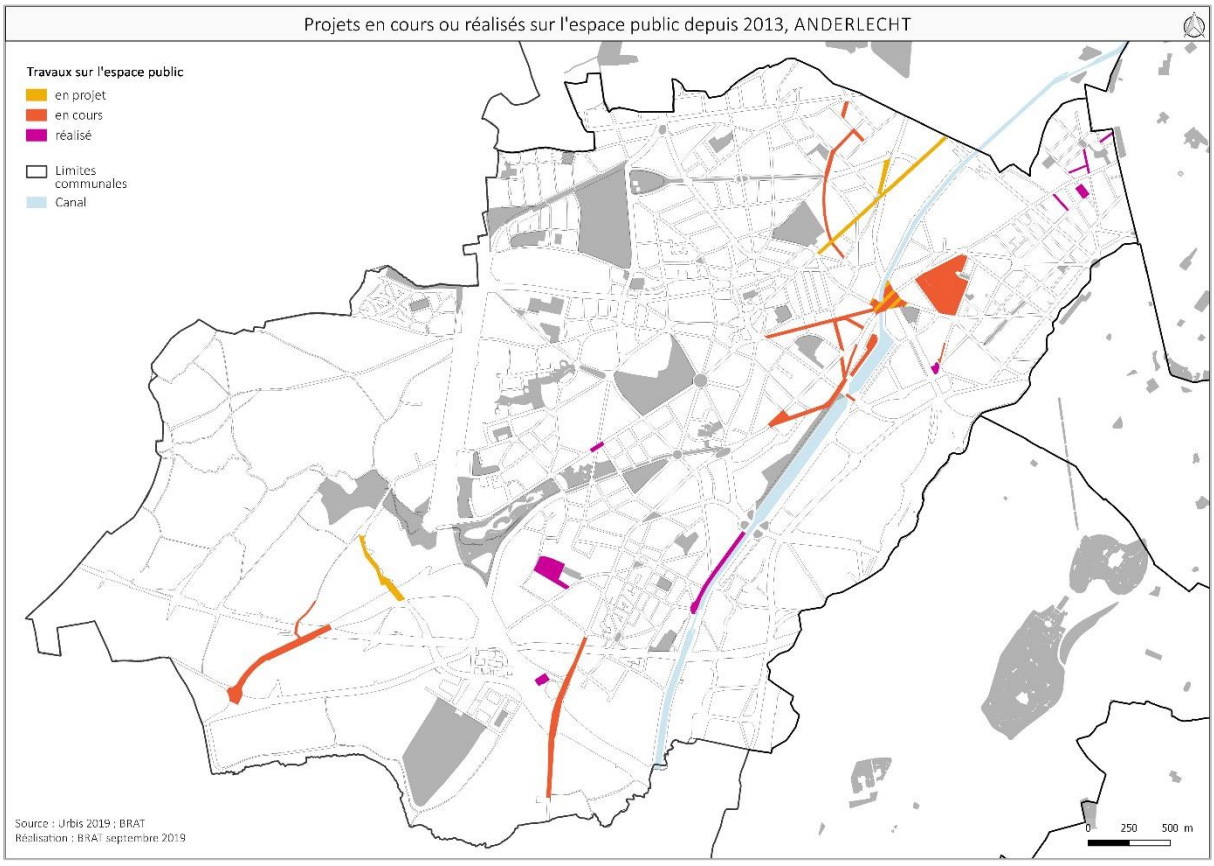

Source : Commune, quartiers.brussels, Bruxelles Mobilité

Il est à noter que Plan de Qualité Paysagère et Urbanistique vient d'être approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (2019), avec un impact paysager positif important entre autres sur la commune d'Anderlecht (voir ci-dessous « Urbanisme et Rayonnement » dans la zone du canal).

Conclusions

- Une structure paysagère générale similaire, mais des développements immobiliers qui ont eu un impact sur leurs environs et des projets qui auront un impact plus large en créant de nouveaux repères urbains.
- Une tendance continue à l'urbanisation des friches plutôt qu'au développement d'espaces non-bâtis.
- Une dynamique de rénovation des espaces publics orientée sur les questions de mobilité.

Patrimoine (pg 9)

Constats du PCD de 2013

- Un patrimoine bâti remarquable aux nombreuses qualités bâties
- Un patrimoine industriel riche et en pleine transformation
- Le canal, la zone industrielle et les installations ferroviaires du Midi sont des barrières urbaines marquées

Evolutions enregistrées depuis le PCD

Seul un arbre et un site écologique ont gagné un statut de protection depuis le PCD (Platane commun rue de la Procession 24 inscrit sur la liste de sauvegarde comme Site en mars 2014 et vallon du Meylemeersch classé comme Site en décembre 2017 (voir Environnement et Durable).

Par ailleurs, l'actualisation de l'inventaire du patrimoine architectural à Anderlecht est en cours de réalisation par l'asbl Archistory, actuellement sur le quartier de Cureghem. Pour l'instant, une simple actualisation visuelle de l'inventaire a été effectuée par la Direction des Monuments et Sites depuis 2015 afin de vérifier l'état de conservation et les éventuels ajouts dans les quartiers et communes non encore étudiés.

Monuments, ensemble et sites classés ou sur la liste de sauvegarde en 2019

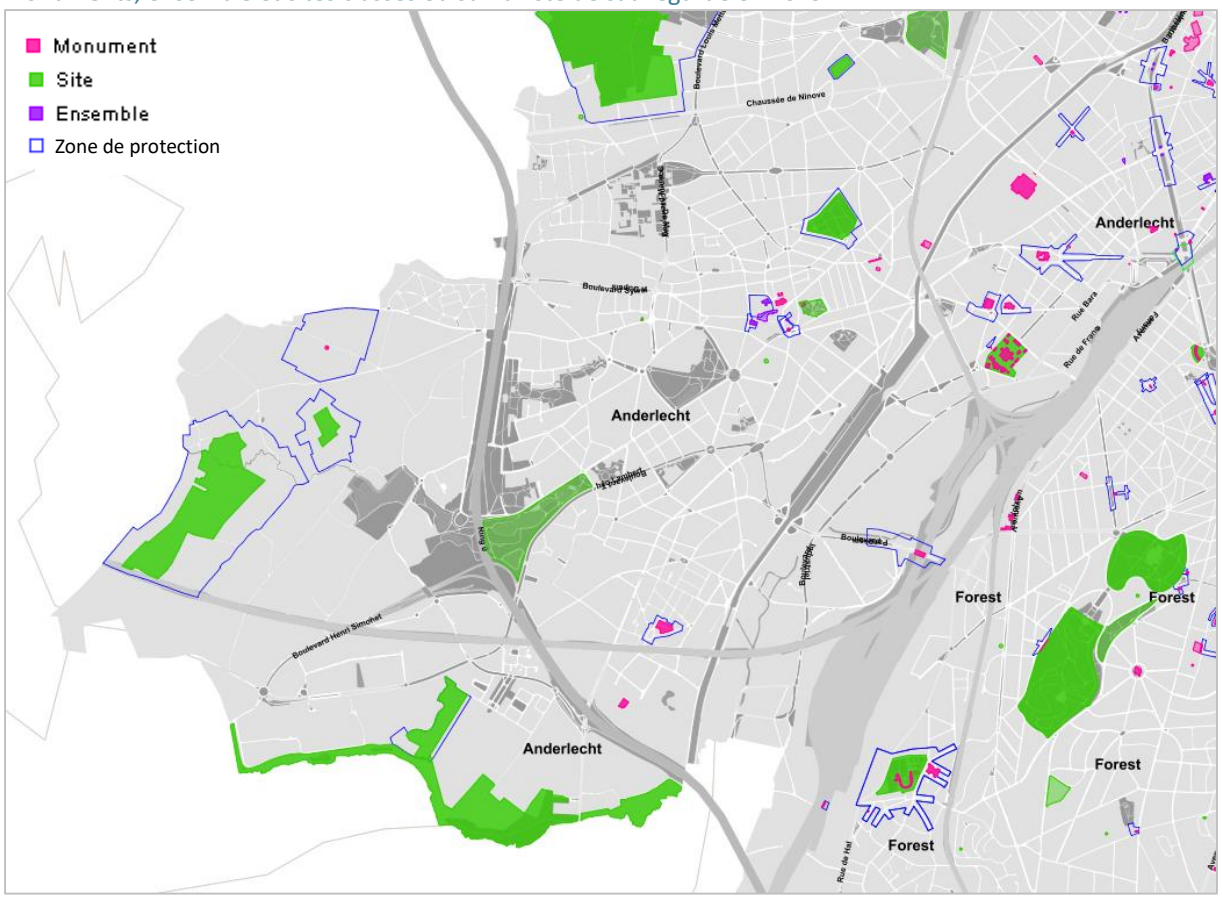

Source : Brugis

Une vingtaine de sites sont à l'étude par l'asbl BruxellesFabriques dans le cadre de leur projet de défense et de promotion du patrimoine social et industriel bruxellois, localisés sur la carte ci-dessous. Ceci inclut notamment la Filature d'Aoust, la Blanchisserie du CPAS, la Centrale électrique des Tramways, la Manufacture de lacets Troley.

Localisation des bâtiments à l'étude par BruxellesFabriques

Source : BruxellesFabriques

Par ailleurs, plusieurs projets de reconversion ou de restauration d'anciens bâtiments industriels ont eu lieu ou sont en cours à Anderlecht. On notera notamment :

- La reconversion de l'ancienne Meunerie Moulart en un centre d'interprétation des activités du canal : « COOP » ;
- Les nombreuses transformations prévues sur le site des Abattoirs via son Masterplan ;
- La restauration de l'école Vétérinaire (The Faculty) ;
- L'occupation temporaire Studio Citygate où sera développé le projet CitygGate III (par CityDev).

Conclusions

- Plusieurs reconversions d'anciens bâtiments industriels
- Etudes en cours sur certains éléments de patrimoine industriel non encore rénovés

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeurs du diagnostic	Valeurs « actuelles »
Nombre de monuments, sites et ensembles protégés	29	31 (2019)

Source : BruGis

E. ANDERLECHT : ENTREPRENANT (PG 67)

Constats du PCD de 2013

- Taux de chômage plus élevé à Anderlecht et qui touche particulièrement les jeunes et les quartiers denses de l'est ;
- Présence de nombreux pôles économiques stratégiques mais dont certains nécessiteraient une redynamisation / meilleure intégration urbaine / extension : noyaux commerçants (Wayez-St-Guidon, Ninove, Mons…), zone industrielle le long du canal, pôle Erasme, pôles des grands commerces (IKEA – Décathlon…), gare du Midi et quartier alentours, Abattoirs, Westland… ;
- Commerces de voitures dans le quartier Heyvaert et nuisances qui en découlent dans un quartier urbain dense ;
- Faible adéquation entre l'offre d'emploi et la qualification des habitants.

Evolutions enregistrées depuis le PCD

Les principaux indicateurs caractérisant le marché du travail et l'économie anderlechtoise sont repris dans le tableau ci-dessous.

Le taux de chômage et de chômage des jeunes en 2011 et 2017

	2011	2017
Taux de chômage	22,9% (RBC : 20,2%)	19,9% (RBC : 17,6%)
Taux de chômage des < 25 ans	33,1% (RBC : 31,9%)	32,8% (RBC : 28,6%)

Source : Actiris.be (statistiques sur le marché du travail bruxellois)

On observe les principales évolutions suivantes :

Lorsqu'on regarde uniquement les statistiques du taux de chômage, on constate que ce dernier tend à baisser depuis quelques années à Anderlecht, et ce, de façon encore plus intense qu'en Région de Bruxelles-Capitale (Sur la période 2011-2017 : -3,0% pour Anderlecht contre -2,6% pour la Région). Anderlecht possède toujours un taux de chômage plus élevé que la moyenne régionale mais la situation tend à s'améliorer. Effectivement, l'écart entre Anderlecht et la moyenne régionale s'amenuis progressivement alors même que les deux diminuent.
Malgré une certaine baisse relative ces dernières années, le taux de chômage chez les jeunes reste particulièrement élevé au niveau régional ainsi qu'à Anderlecht.

Le chômage des jeunes apparaît donc comme étant une problématique majeure au niveau régional et communal.

Géographiquement, ce sont toujours principalement les quartiers situés les plus à l'est qui font face au plus important taux de chômage et ce y compris chez les jeunes, ce qui positionne la partie est d'Anderlecht parmi les territoires les plus en difficulté au niveau régional et à ce niveau-là. Ces quartiers appartiennent à ce que l'on appelle communément le « croissant pauvre » qui concentre les quartiers où résident une importante population connaissant de véritables difficultés économiques (précarité, chômage, etc.)

Les chiffres montrant une diminution constante du taux de chômage depuis quelques années doivent toutefois être analysés avec prudence. Effectivement, parallèlement à cette baisse significative du taux de chômage, le nombre de bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) ne cesse d'augmenter. La situation sociale ne semble donc pas s'améliorer sur tous les aspects économiques. Cette importante

croissance du nombre de bénéficiaires du RIS laisse présager du maintien des difficultés sociales pour une certaine partie de la population.

Les chiffres des bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) ne sont malheureusement pas disponibles à l'échelle des quartiers mais, par inférence, on peut présumer que les quartiers est concentrent le plus grand nombre de bénéficiaires.

Evolution du taux de chômage (en bleu) et du nb de bénéficiaires d'un RIS pour 1000 hab. (en jaune) 2009-2017

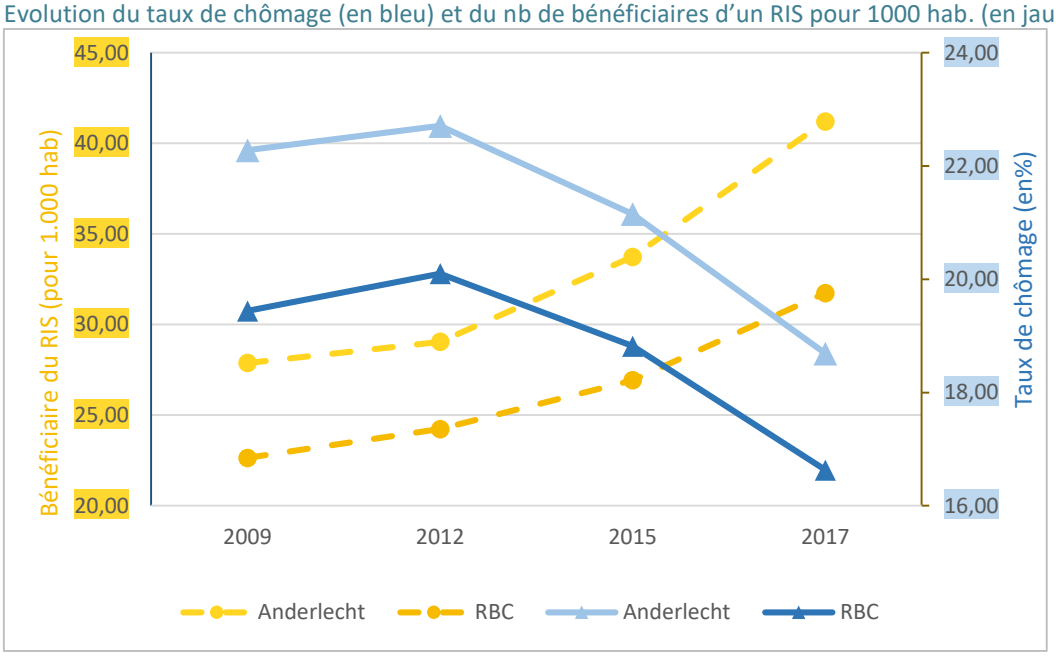

Source : IBSA.brussels / SPP Intégration sociale

En termes d'activité économique, on notera la légère diminution du nombre de salariés à Anderlecht, similaire à celle enregistrée en Région de Bruxelles-Capitale. On relèvera également l'importante croissance du nombre d'indépendants, plus marquée encore que la moyenne régionale (+28% pour Anderlecht contre +17% en Région de Bruxelles-Capitale). Le nombre d'établissements a lui aussi augmenté, mais moins fort que le nombre d'indépendants (+5,2% pour Anderlecht contre +4,5% en moyenne en Région de Bruxelles-Capitale).

Marché du travail 2011-2017

	2011	2017
Nombre de salariés	50.528 (RBC : 632.739)	50.889 (RBC : 620.808)
Nombre d'indépendants (aidants inclus)	7.591 (RBC : 89.366)	9.693 (RBC : 104.487)
Nombre d'établissements	2.609 (RBC : 34.825)	2.745 (RBC : 36.394)

Source : Actiris.be (statistiques sur le marché du travail bruxellois)

Selon l'IBSA[13], cette croissance des indépendants s'explique par l'augmentation d'une part, du nombre d'administrateurs de sociétés et d'autre part, du nombre de travailleurs originaires des nouveaux États membres de l'Union européenne dans la construction.

[13] Décembre 2017 - Forte croissance des indépendants en Région bruxelloise (http://ibsa.brussels/publications/titres/a-la-une/decembre-2017-forte-croissance-des-independants-en-region-bruxelloise#.XTa6JXvgrcs) : « En effet, les indépendants actifs dans la branche « Bureaux de conseil de gestion » sont en réalité essentiellement des administrateurs de sociétés. Ils sont considérés comme des indépendants qui fournissent des services aux entreprises, dont ils sont administrateurs. Il s'agit de personnes qui par exemple siègent au conseil d'administration d'une entreprise sans être enregistrées en tant que salarié au sein de cette entreprise. Ces indépendants exercent leurs activités à titre principal ou continuent à les exercer après leur

Plusieurs projets d'activités économiques ont vu le jour à Anderlecht. Parallèlement, certaines zones jusqu'ici économiques ont été ou seront réaffectées en tout ou en partie vers une plus grande mixité (ZEMU, projets dans le PPAS Biestebroeck, projet CityGate).

Le tableau et la carte ci-dessous reprennent les principaux projets d'activités économiques enregistrés à Anderlecht[14].

Nouvelles principales activités économiques depuis 2013 (projetées ou réalisées)

Nom	Type	Etat	Remarques
Ecole Vétérinaire (The Faculty)	bureaux	Réalisé	Restauration de l'école Vétérinaire
Mutualités Libres	bureaux	Réalisé	Nearly Zero Energy
WestLand Shopping Center	commercial	Projeté	Extension et rénovation du Westland Shopping
ALDI Biestebroeck	commercial	Projeté	Rénovation du Magasin
Mobilis - D'Ieteren	commercial	Projeté	Construction d'un nouveau garage du « futur »
Foodmet	commercial	Réalisé	Halle alimentaire (50 stands) / ferme sur toiture
LIDL	commercial	Réalisé	Création d'un nouveau supermarché LIDL dans un ancien bâtiment industriel
Carrefour Market (Nautilus)	commercial	Réalisé	Carrefour Market implanté au RDC des logements Nautilus
Technicity Brussels	industriel	Projeté	Nouvelle construction de 7228 m² dédiée à la formation et aux métiers industriels et technologiques en pénurie
Brussels Beer Project	industriel	Projeté	
RecyK	industriel	Réalisé	Plateforme de l'économie sociale et solidaire / Centre de valorisation des déchets
PME Newton	industriel	Réalisé	Création d'un parc de PME par CityDev
Oxfam	industriel	Réalisé	Réaménagement d'un site existant
TPE Newton	industriel	Réalisé	Projet développé par CityDev. 16 ateliers modulables
Petits Riens	Industriel	Réalisé	Centre de tri (9000 m²)
Dépôt STIB Petite-Ile	dépôt	Réalisé	Nouveau dépôt STIB
Drève Olympique	mixte	Projeté	Salle de fête, hall omnisport
Novacity	mixte	Projeté	Projet développé et réalisé par CityDev. 10.000 m² d'espaces d'activité
Citygate II	mixte	Projeté	Citydev
Citygate III	mixte	Projeté	Occupation temporaire
Biestebroeck (dont les projets Citygate et Citydox)	mixte	Projeté	Activités économiques, commerces… dans le cadre du PPAS Biestebroeck
COOP	mixte	Réalisé	Ancienne meunenie industrielle rénovée : espaces de travail, bureaux, musée, bar, etc.

mise à la retraite. Par ailleurs, l'augmentation observée dans le secteur de la construction peut s'expliquer par l'afflux de ressortissants des nouveaux États membres de l'Union européenne, et en particulier de Bulgares et Roumains. »

[14] Cette carte a été réalisée sur base de la consultation de la Commune, des sites internet des principaux acteurs publics (Citydev, SLBR…), des principaux promoteurs immobiliers bruxellois, des programmes des Contrats de Quartier et de Rénovation Urbaine. Elle ne se veut pas exhaustive mais permet d'avoir une idée des grands projets sur le territoire.

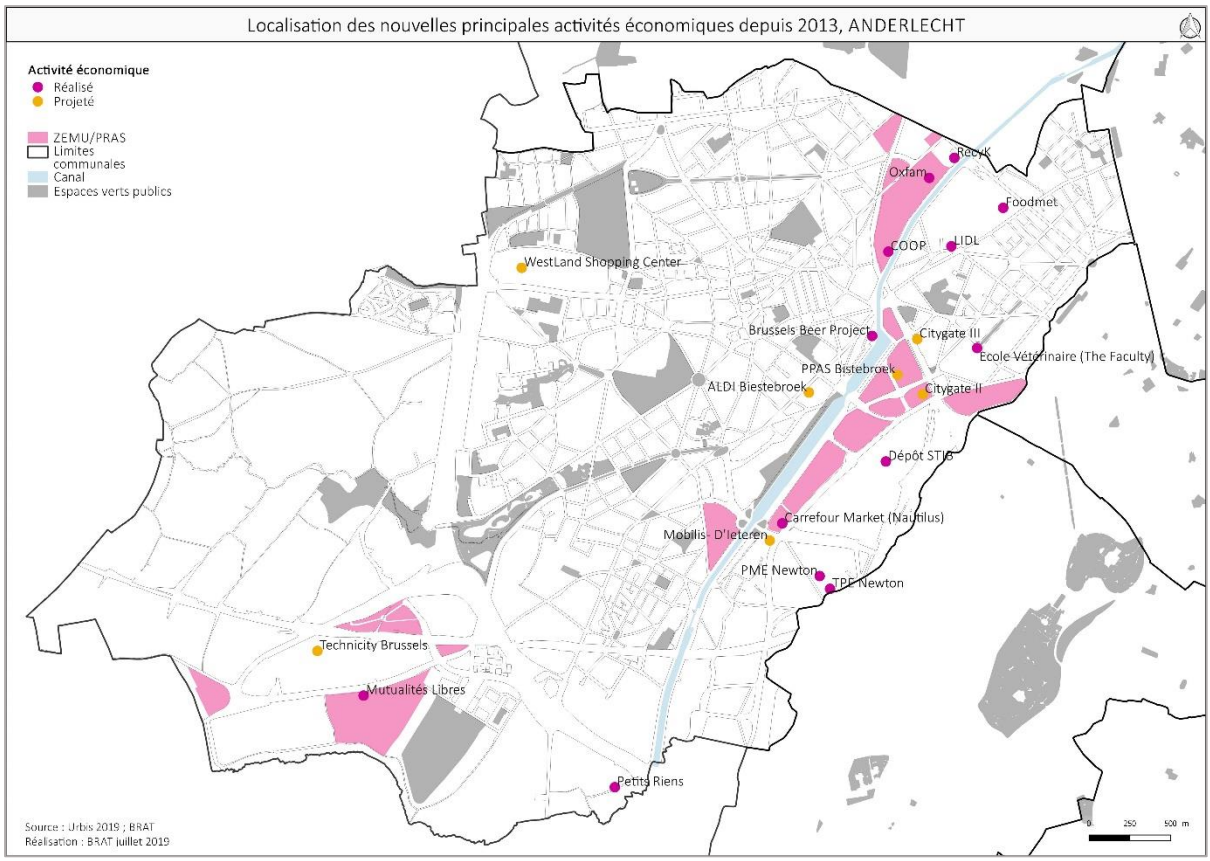

Sources : commune, internet

On constate que ces projets se concentrent le long du canal ainsi que dans les ZEMU.

On constate également que des projets novateurs ont vu le jour à Anderlecht : RecyK (plateforme de l'économie circulaire dédiée aux métiers du réemploi, de la réparation, du recyclage), Coop, Foodmet (ferme urbaine sur les toits des Abattoirs). Ils sont le reflet d'un dynamisme territorial actuellement en cours sur le territoire (voir chapitre ci-après), du potentiel de reconversion de nombreuses zones à Anderlecht et ils améliorent l'image de la commune.

En termes de commerces, la rénovation du Westland Shopping Center est en cours, ce qui permettra de redynamiser le site. On notera également l'installation de plusieurs supermarchés, notamment dans les nouveaux quartiers de logements, ainsi que les projets sur le site des Abattoirs (Foodmet). Au niveau des noyaux commerciaux (Mons, Ninove, Centre), on ne note pas de modification majeure par rapport aux constats du PCD.

Conclusions

- Malgré une baisse du taux de chômage relative ces dernières années, il faut rester attentif à la problématique, en effet :
    - le taux de chômage chez les jeunes reste particulièrement élevé et apparaît comme étant une problématique majeure au niveau régional et communal ;
    - parallèlement à cette baisse significative du taux de chômage, le nombre de bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) ne cesse d'augmenter ;
    - les quartiers est restent les plus touchés et accueillent une importante population connaissant de véritables difficultés économiques.
- L'emploi salarié diminue alors que le nombre d'indépendants augmente, impliquant le développement de besoins spécifiques et reflétant l'évolution sociologique des habitants d'Anderlecht (arrivée de nombreux Roumains et Polonais) ;

- Certaines zones d'activités connaissent des évolutions importantes (ZEMU et zones administratives notamment) en lien notamment avec leur ouverture à une plus grande mixité. Des projets de reconversion de ces zones voient ainsi le jour. Le maintien d'activités et la gestion de la mixité dans ces zones est un important enjeu pour les années à venir, de même que l'intégration de la mixité et la gestion des espaces publics et du cadre de vie ;
- Des projets novateurs ont vu le jour à Anderlecht, témoignant d'un dynamisme à poursuivre pour améliorer l'image de la commune.
- En termes de commerces, on notera quelques projets phares : la rénovation du Westland Shopping Center, Foodmet, ainsi que l'installation de plusieurs supermarchés, notamment dans les nouveaux quartiers de logements. Au niveau des noyaux commerciaux (Mons, Ninove, Centre), on ne note pas de modification majeure par rapport aux constats du PCD.

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeurs du diagnostic	Valeurs « actuelles »
Taux de chômage	22,9% (2011)	19,9% (2017)
Nombre de salariés	50.528 (2011)	50.889 (2017)
Nombre d'indépendants (aidants inclus)	7.591 (2011)	9.693 (2017)
Nombre d'établissements	2.609 (2011)	2.745 (2017)

Source : IBSA.brussels

F. ANDERLECHT : ENVIRONNEMENT & DURABLE

Mobilité (pg 108)

Constats du PCD de 2013

- Une mauvaise connexion en transport en commun avec les communes d'Uccle et de Forest, ainsi qu'une mauvaise desserte de la zone industrielle le long du Canal.
- Une faible présence de pistes cyclables ainsi de leur mauvais état, de nombreuses discontinuités à des endroits délicats, mais néanmoins la connectivité correcte entre les grands pôles déjà présente ou en cours de développement.
- En ce qui concerne le réseau de déplacement piétonnier, quelques zones de points noirs (absence de trottoirs, trottoirs d'une largeur inférieure à 1,5 m, des traversées difficiles) et le manque d'accessibilité aux PMR dans de nombreuses zones qui ne possédaient pas les équipements adéquats (particulièrement aux alentours du centre FACERE, situé rue Meylemeersch, et place de la Vaillance).

Evolution enregistrées depuis le PCD

Offre en transport en commun

Mise à part la suppression en 2015 de la ligne de soirée T31 et son remplacement par l'exploitation à tous moments de la journée de la ligne T81, la structure du réseau STIB n'a que très peu varié depuis 2013. De nombreuses améliorations des fréquences ont néanmoins été apportées sur la plupart des lignes parcourant Anderlecht.

Toutefois, le Plan Directeur Bus de la STIB[15] prévoit, entre 2019-2021, une série de transformations sur les lignes de bus traversant le territoire anderlechtois, annonçant une évolution positive de l'offre de transport en commun dans la commune. On note les changements suivants :

Courant 2019 :

- B46 : la mise en service de bus articulés et une nouvelle liaison avec le centre-ville et Tour et Taxis ainsi qu'une amélioration de la desserte de l'ouest du centre-ville via une nouvelle liaison autour de la chaussée d'Anvers et des rues Destouvelles et Nicolay ;
- B53 : la mise en service d'une nouvelle rocade reliant Neder-Over-Heembeek à l'ouest de la Région Bruxelles-Capitale, exploitée en bus articulés, ainsi qu'une nouvelle liaison vers le Westland Shopping, en complément de la ligne du B49 maintenue inchangée à Anderlecht (nouvelle liaison directe entre la station de métro Simonis et le boulevard Mettewie).

Courant 2020 :

- B89 : la mise en service de bus articulés et une nouvelle liaison entre le nord d'Anderlecht et le centre-ville via un nouvel itinéraire depuis la place Duchesse de Brabant vers la gare Centrale ;
- B74 : la mise en service d'une nouvelle ligne entre Anderlecht (quartiers Chaudron, Erasme et Trèfles) et Uccle Stalle ;

[15] http://www.planbusstib.be/

- B78 : la prolongation de la ligne B78 jusqu'à la station de métro CERIA (liaison avec secteur Petite Ile) et l'amélioration de la desserte du boulevard Industriel et de ses zonings grâce à la création de la ligne B68.

Courant 2021 :

- B49 : conversion de la ligne en bus articulés ;
- B75 : une meilleure connexion avec la commune d'Uccle grâce à la fusion avec le B98 et la prolongation de la ligne jusqu'à Héros, de nouvelles liaisons directes entre le Westland Shopping et le Shopping de Drogenbos, ainsi que la desserte de la station de métro CERIA depuis La Roue.

Changements prévus par le Plan Directeur Bus à Anderlecht

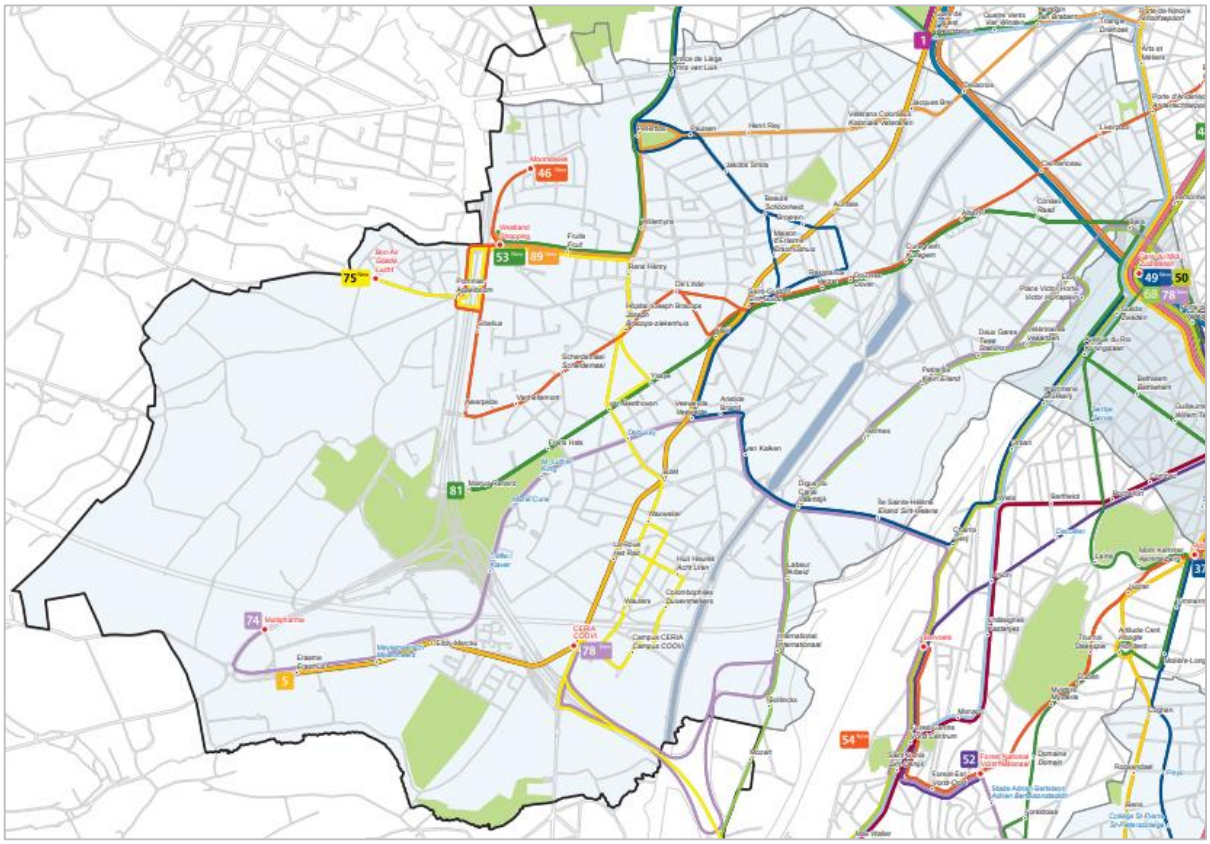

Source : Plan Directeur Bus, STIB

Dans le cadre du futur RER, plusieurs stations étaient prévues à Anderlecht. La construction de celle du CERIA/COOVI a été achevée, mais la station n'est pas encore ouverte. Les travaux de celle de Cureghem n'ont pas encore commencé.

Offre en véhicules partagés

Depuis le PCD de 2013 s'est développée une offre en véhicules partagés de façon relativement rapide et en parallèle aux services de taxis traditionnels et collectifs (Collecto). On relève ainsi une dizaine de stations de voitures partagées (8 stations Cambio, 2 Ubeeqo et 1 ZenCar (à Erasme)), une couverture par Uber, la présence de vélos partagés (tels que JUMP de Uber dans la zone Cureghem mais également 34 stations Villo!), ainsi que l'offre grandissante de trottinette électriques par plusieurs opérateurs privés (tels que Tier, Dott, Lime… principalement pour la zone Cureghem). Les ateliers participatifs organisés dans le cadre de l'élaboration du nouveau PCM constatent toutefois que cette offre pourrait être plus étendue.

Offre et demande en stationnement

Il existe 6 parkings publics de plus de 50 places sur le territoire communal en plus de celui de la gare du Midi, à proximité immédiate, situé à Saint Gilles :

- Parking Westland Shopping Center (1.629 places);
- Parking Delacroix (450 places) ;
- Parking gare du Midi 2 (125 places) ;
- Parking gare du Midi (1.650 places) ;
- Erasme (764 places) ;
- Lennik (780 places).

Ainsi que 2 parkings de transit :

- Lennik-Erasme (675 places) ;
- CERIA/COOVI (1.300 places).

Depuis le PCD, on notera que les parkings Rauter et Bizet ont fermé et que de nouveaux parkings ont été créés. Le parking souterrain prévu sous la place de la Vaillance n'a pas encore été réalisé mais reste en projet. A l'intention de la Région de Bruxelles-Capitale, la capacité des parkings de transit du CERIA et d'Erasme a été augmenté afin d'accueillir les véhicules des navettes.

En 2014, le Plan Régional de Politique de Stationnement (PRPS) est entré en vigueur. Certaines règles du stationnement à Anderlecht ne suivent pas encore les orientations de ce plan (prix carte riverain, tarification horaire). Le Plan d'Action Communal de Stationnement (PACS) est en cours d'élaboration par la Commune.

Au niveau régional, une étude de mobilité a été finalisée en juin 2019 sur le secteur sud-ouest de Bruxelles afin d'évaluer la faisabilité de la mise en œuvre du plan régional Good Move et la spécialisation multimodale des voiries. Des recommandations ont été formulées sous forme d'un plan d'actions pour un ensemble de zones :

- Le square Vandervelde ;
- Les grandes radiales d'entrée d'agglomération (chaussée de Mons à protéger et boulevard Industriel à conforter) ;
- L'axe de rocade du boulevard Paepsem ;
- Les quais et traversées du canal (quai de Biestebroeck, digue du Canal, quai Demets et quai de l'Industrie) ;
- Les quartiers de Cureghem et Birmingham.

Stationnement à Anderlecht

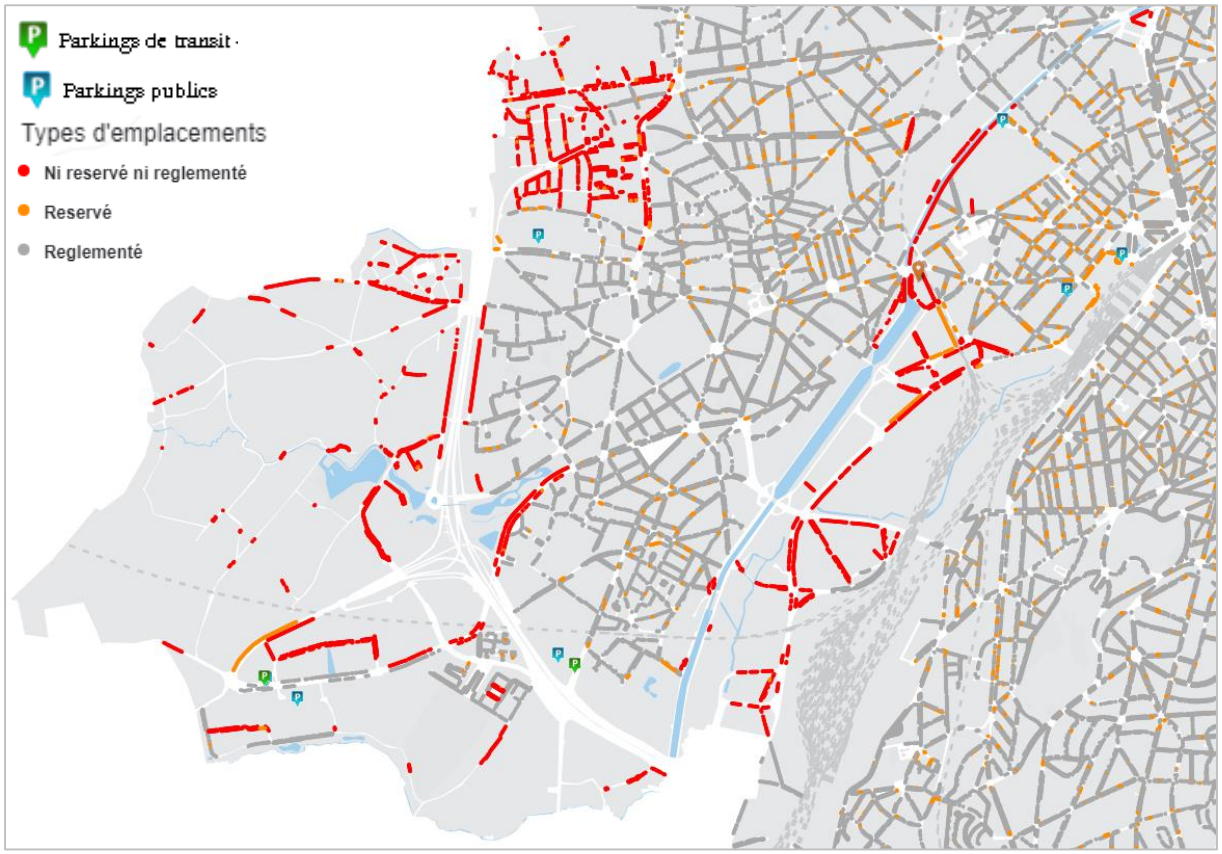

Source : Mobigis

Offre pour les modes actifs

Suite au PCD, de nouveaux aménagements cyclables ont progressivement été réalisés à Anderlecht (boulevards Maurice Carême et Théo Lambert, avenue Frans Van Kalken, rue René Henry,…).

Outre les pistes cyclables sur la voirie, on notera que le territoire d'Anderlecht est parcouru par :

- 5 itinéraires cyclables régionaux (ICR) : les itinéraires 9a (qui a été prolongé après le Ring vers Neerpede), 9b, 10b, rocade A et B et la route du canal qui sont à présent terminés ;
- 7 itinéraires cyclables communaux (ICC). Le balisage des 7 itinéraires cyclables communaux a été finalisé en 2016 ;
- la promenade verte (piétonne-cycliste) ;
- le RER vélo passe également par le territoire d'Anderlecht et est en cours d'aménagement.

Depuis 2018, 13 boxes vélos ont été installés, soit 65 emplacements sécurisés pour vélos. Le PCM en cours d'élaboration prévoit l'installation de 5 à 10 boxes vélos supplémentaires par an à l'horizon 2025. On compte également 34 stations Villo!.

En 2017, la Commune a actualisé l'audit BYPAD de sa politique vélo réalisé en 2012. A partir des recommandations de cet audit, un Plan Vélo communal a été élaboré. En juin 2019, la Commission Vélo (qui comprend des usagers, l'administration et l'échevine de la Mobilité) s'est réunie pour définir les priorités à mettre en œuvre à Anderlecht. Les actions sont destinées à être approuvées par le Collège, inscrites dans le budget et réalisées en 2020-2021.

Une borne régionale de comptage vélo a été installée sur le boulevard Poincaré à proximité de la gare du Midi. Les comptages réalisés par Provélo dans le cadre de l'Observatoire du Vélo ont eu lieu, comme

les années précédentes, au square Emile Vandervelde et sur le pont Paepsem : 218 et 204 cyclistes y ont respectivement été comptés à chaque point au mois de mai 2017 en heure de pointe, soit 9% de moins qu'en 2016 au square Vandervelde et 20% de plus au pont Paepsem mais en moyenne 2 à 4 fois plus qu'en 2010 pour les deux points de comptage (en fonction des périodes de l'année).

Fréquentation horaire (nombre de cyclistes) aux différents points de comptage

		Janvier	Mai	Septembre	Novembre
Pont Paepsem	2010	58	87	108	43
	2017	113	256	247	201
Square Vandervelde	2010	55	64	110	81
	2017	111	262	338	164

(Source : Observatoire du vélo - rapport 2018, Provélo)

Le plan directeur interrégional Neerpede-Vlezenbeek-St Anna-Pede a également pour objectif d'améliorer l'accessibilité du site pour les piétons, les cyclistes et en transport en commun. Un aménagement piéton sur la Drève Olympique a déjà été réalisé.

Aménagements cyclables à Anderlecht

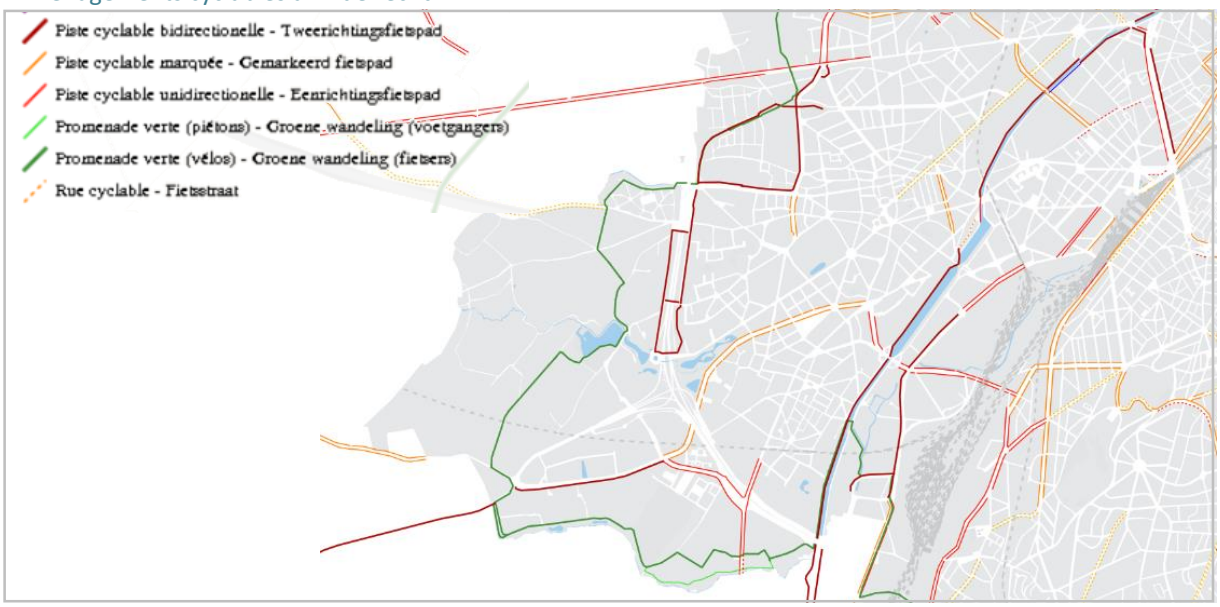

Source : Mobigis

Itinéraires cyclables régionaux (ICR et RER vélo) à Anderlecht

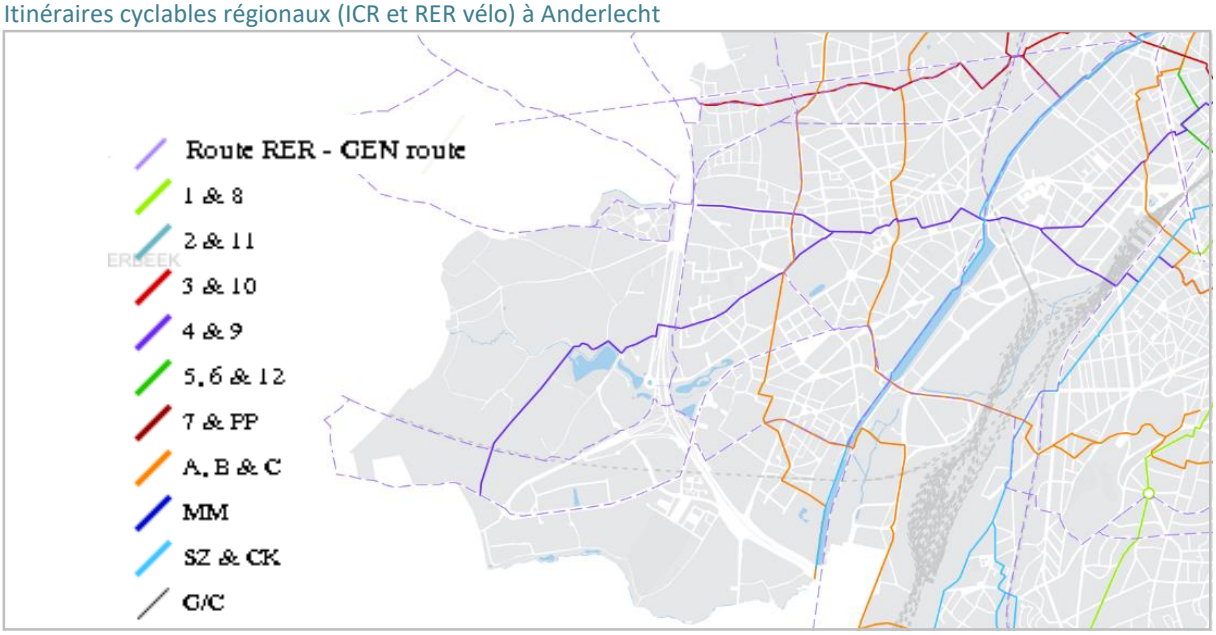

Source : Mobigis

Itinéraires cyclables communaux (ICC) à Anderlecht

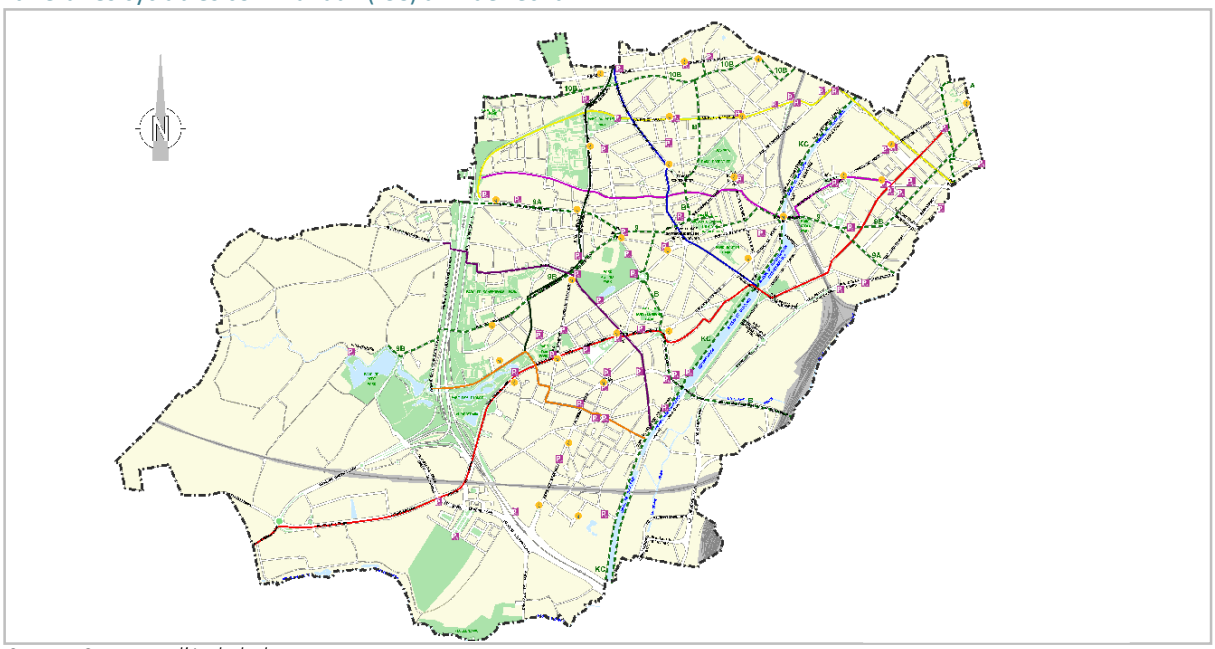

Source : Commune d'Anderlecht

Stationnement vélo à Anderlecht

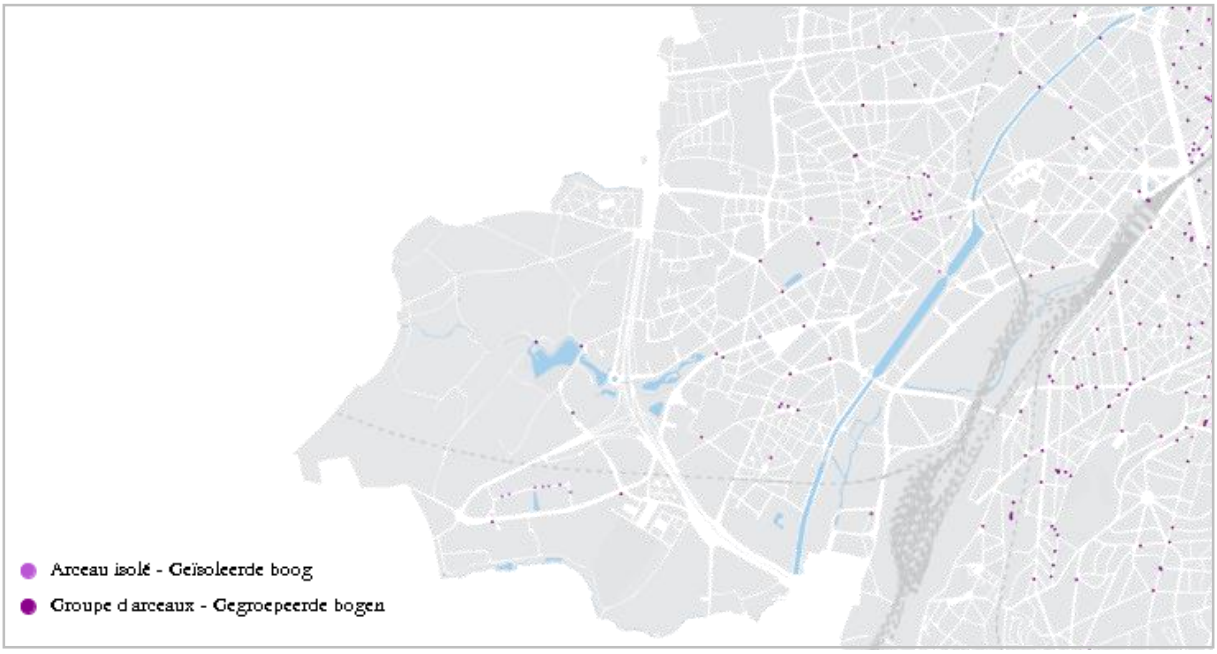

source : Mogibis

En 2015, la Commune a réalisé un audit des voiries et espaces publics. Le Plan d'Accessibilité des Voiries et des Espaces publics (PAVE) a permis de définir le réseau piéton structurant en collaboration avec la Commune. Le PAVE permet d'apporter une solution aux problèmes signalés concernant l'état des trottoirs, l'accès piéton et PRM et les traversées dangereuses. Un total de 14.702 points (ou environ 270 km) sur l'ensemble du réseau piéton à Anderlecht devrait être amélioré. La Commune travaille depuis 2015 avec la base de données PAVE et prend en compte les recommandations dans les travaux de voirie, des Contrats de Quartier et autres projets.

Des aménagements concrets ont été réalisés, comme l'amélioration du parcours de la Promenade Verte entre le canal et le boulevard Industriel, au niveau de l'écluse d'Aa. Ce nouveau morceau de promenade, longe la Senne et son déversoir sur une longueur de 450 mètres en offrant une belle continuité de mobilité douce entre Forest et Anderlecht.

L'aménagement d'une passerelle piétonne au-dessus du canal est également en projet.

Sécurité routière

En termes de sécurité routière, la chaussée de Mons est problématique en de nombreux points, mais d'autres zones sont également sensibles. En effet, on rencontre :

- 4 Zones A Concentration d'Accidents (ZACA) prioritaires (dans les 30 premières de la Région) :
  - sur la chaussée de Mons (rond-point avec le boulevard Aristide Briand, carrefour avec la rue de la Gaieté et square Emile Vandervelde),
  - au rond-point Hermès.
- 10 ZACA de priorité 2 (30e à 101e de la Région) :
  - sur la chaussée de Mons (sortie de la Région (Ikea, Krefel…), croisement avec la rue de Saïo, avec la rue de la Démocratie et avec les rues Rauter/de Douvres/Xhoneux),
  - au croisement entre les boulevards Industriels et Paepsem,
  - au croisement du Prince de Liège,
  - sur la place Bara,

  - au croisement des boulevards Sylvain Dupuis et Joseph Bracops (Westland Shopping Center),
  - au square des Vétérans Coloniaux,
  - au croisement des rues des Vétérinaires et Moreau.
- une quarantaine d'autres ZACA (dont 9 concernent la chaussée de Mons, 3 le boulevard Industriel et 5 l'avenue Clemenceau).

Ces données proviennent de la cartographie mise à disposition par Bruxelles Mobilité, suite à la publication d'une étude en 2015. Les données se basent sur 12.000 accidents qui ont eu lieu entre 2010 et 2013. Il s'agit donc de données qui datent de l'ancien PCD mais qui ne sont disponibles que maintenant. Il est d'ailleurs à noter que plusieurs zones ont été réaménagées depuis la publication de l'étude. Nous ne pouvons dès lors pas réaliser de comparaison entre la situation de l'époque et la situation actuelle.

Des caméras de vitesse ont d'ailleurs été placées au croisement du Prince de Liège et au croisement des boulevards Industriels et Paepsem, mais également au croisement Sylvain Dupuis / Compétition.

Il est à noter que la quasi-totalité des voiries communales est passée en zone 30.

Zones à concentration d'accident (ZACA) à Anderlecht

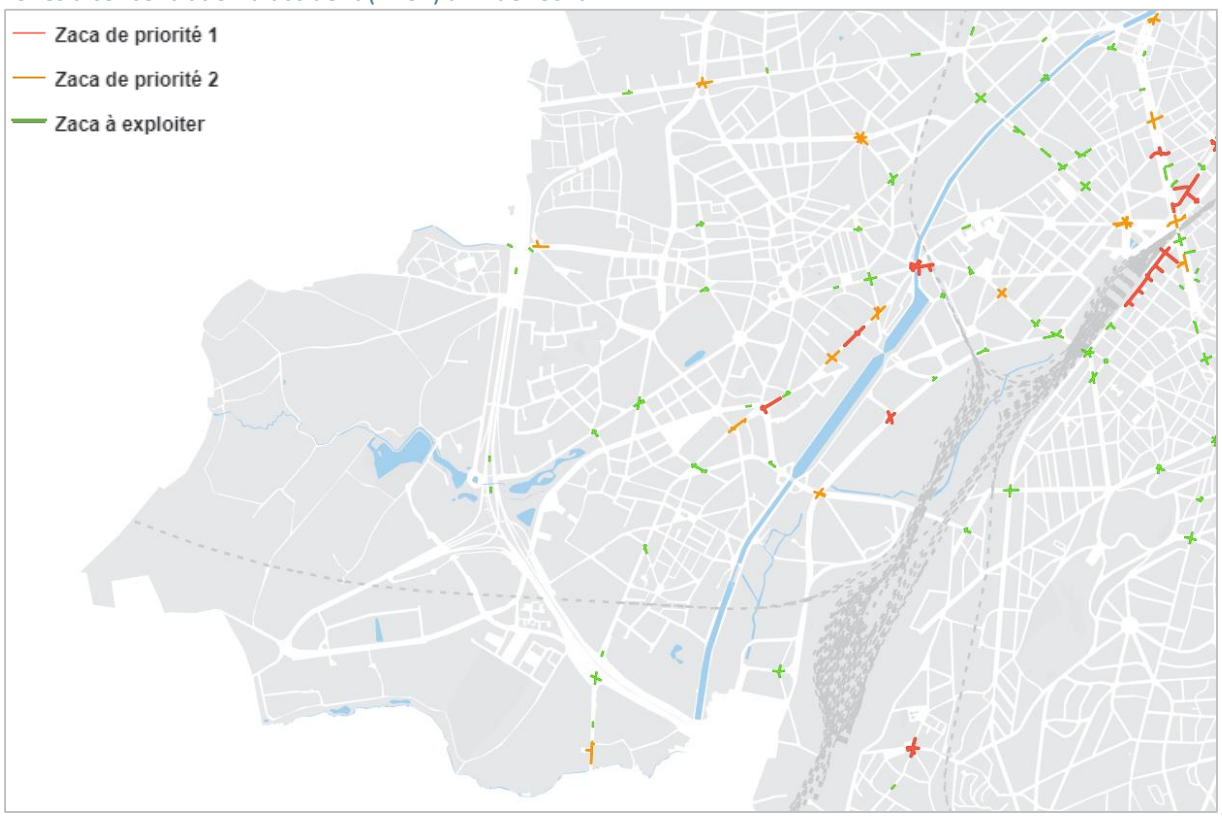

Source : Mobigis

Conclusions

- Une amélioration de l'offre en transport en commun est prévue (dont la création de deux nouvelles lignes qui répondent aux constats du PCD) mais pas encore mise en œuvre (horizon 2020) ;
- Une évolution générale du contexte de mobilité, comme partout en Région de Bruxelles-Capitale (forte augmentation en mobilité partagée (voitures, vélos, trottinettes…), développement des parkings hors voirie mais nouvelle gestion du stationnement en voirie, forte augmentation du nombre de cyclistes, zones 30 généralisées…) ;
- De nouveaux plans à l'étude (PCM, Plan Communal Vélo, PACS…) ;
- Chaussée de Mons dangereuse ;
- Une amélioration constante des cheminements cyclables et piétons, même s'il reste du travail.

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeurs du diagnostic	Valeurs « actuelles »
Nbre de stations de voitures partagées	Pas d'information	11 (2019)
Nbre de stations Villo !	Pas d'information	34 (2019)
Capacité de stationnement vélo et nbre de sites	Pas d'information	950 emplacements sur 126 sites (2019)
Nombre de places de stationnement en voirie	Pas d'information	26.021 (2019)
Nombre de places de stationnement en parking public	Pas d'information	7.373 (2019)

Source : Cambio, Villo !, Mobigis

Environnement et Développement Durable

Constats du PCD de 2013

- Grand territoire disposant d'une entité rurale (Neerpede) et d'une biodiversité remarquable
- Importance des éléments des maillages vert et bleu, de typologies variées (parcs, squares, jardins, bords de chemin de fer, bermes de voiries, parterres, friches, potagers, rivière, ruisseaux, étangs, zones humides…)
- De nombreux sites protégés et classés, dont la réserve naturelle du Vogelzang, ainsi qu'un réseau de migrations écologiques
- Politique d'inscription d'un « park system » depuis de nombreuses années
- Pollution sonore principalement par le Ring et les voies ferrées
- Absence de traitement des eaux usées à Neerpede qui induit une pollution des eaux de surface
- Dichotomie entre le centre et la périphérie en termes d'imperméabilisation des sols (85 vs 32 %)
- Agenda 21 approuvé en 2011.

Evolutions enregistrées depuis le PCD

Maillages vert et bleu

Très logiquement, la structure verte et bleue globale de la commune n'a pas été fondamentalement modifiée entre 2013 et 2018. On ne note donc pas de changements majeurs en ce qui concerne les caractéristiques environnementales à Anderlecht.

On peut cependant noter que :

- Deux espaces ont gagné un statut de protection (de site classé à réserve naturelle) : la Roselière de Neerpede et une partie du Koeivijverdal. Des travaux de restauration ont également été menés sur ces deux sites ;
- Le site du Meylemeersch a été classé en 2016 (prolongation du site du Vogelzang vers la route de Lennik en longeant le cimetière) ;
- Une étude de restauration de la zone humide classée de la Laiterie est en cours et sa restauration est intégrée dans le permis d'urbanisme du projet immobilier voisin sous la forme de charges d'urbanisme ;
- Le parc du Vogelzang a été entièrement réaménagé en faveur de la biodiversité et est maintenant géré par Bruxelles Environnement. Un projet de continuer ce parc jusqu'au canal en passant par le Zuen est en cours d'étude ;
- Le parc Forestier a été repris en gestion par Bruxelles Environnement, preuve de son intérêt pour la biodiversité, dans un but d'améliorer le maillage vert et le réseau écologique régional (gestion différentiée) ;
- Le parc du Peterbos sera réaménagé dans le cadre du CQD Peterbos ;
- Plusieurs nouveaux espaces verts publics sont prévus dans les PAD et CQD : parcs de la Sennette, de la petite Senne, de Ninove (en travaux, hors limites communales) ;
- Le projet BoerenBruxselPaysans s'est développé au sein de la commune (piloté par Bruxelles Environnement), permettant l'installation de 10 projets d'agriculture urbaine et de 3 infrastructures liées à l'alimentation durable (projets encore en cours) ;
- Deux quartiers font l'objet de réflexions et de projets pour redévelopper le Réseau Ecologique Bruxellois (par Bruxelles Environnement) : Cureghem-Bara et Buffon ;
- La commune n'utilise plus de produits phytosanitaires dans les espaces verts communaux et pour l'entretien des voiries depuis 2014 ;
- Un règlement d'urbanisme concernant les cités-jardins devrait permettre de protéger ces éléments spécifiques du maillage vert (haies, venelles, zones de recul…) ;

- Un ensemble de dispositifs temporisant, ralentissant et renvoyant les eaux de pluie et de ruissellement vers le Vogelzangbeek a été développé sur le site Erasme et un bassin d'orage intégré a été créé au CERIA ;
- En 2018, Bruxelles Environnement a créé une zone d'immersion temporaire et une zone humide le long de la Senne. La renaturation des berges et la création d'une balade le long du boulevard Paepsem est en projet pour cette année ;
- Une nouvelle connexion améliorant le parcours de la Promenade Verte a été aménagée entre le Canal, au niveau de l'écluse d'Aa, et le boulevard Industriel à Anderlecht. Ce nouveau morceau de promenade longe la Senne et son déversoir sur une longueur de 450 mètres. Réalisé par Beliris, Bruxelles Environnement assure la gestion du site. Ce nouveau tracé vient renforcer la lisibilité et le confort de la promenade, en offrant une belle continuité de mobilité douce entre Forest et Anderlecht. Il permet également de découvrir un des rares tronçons de la Senne encore à ciel ouvert en Région bruxelloise en le rendant accessible à tous.
- Des travaux ont permis l'installation d'un réseau séparatif pour les riverains et les voiries dans la zone de la Pede, ce qui permet de ne plus déverser les égouts dans le Neerpedebeek ;
- Le grand étang de la Pede a été ouvert 2 jours à la baignade en 2019 après des tests de qualité de l'eau (Expedition Swim) ;
- Un plan directeur interrégional pour la zone Neerpede a été réalisé en 2013 par Bruxelles Environnement et un Plan Opérationnel pour cette zone est en cours de réalisation.

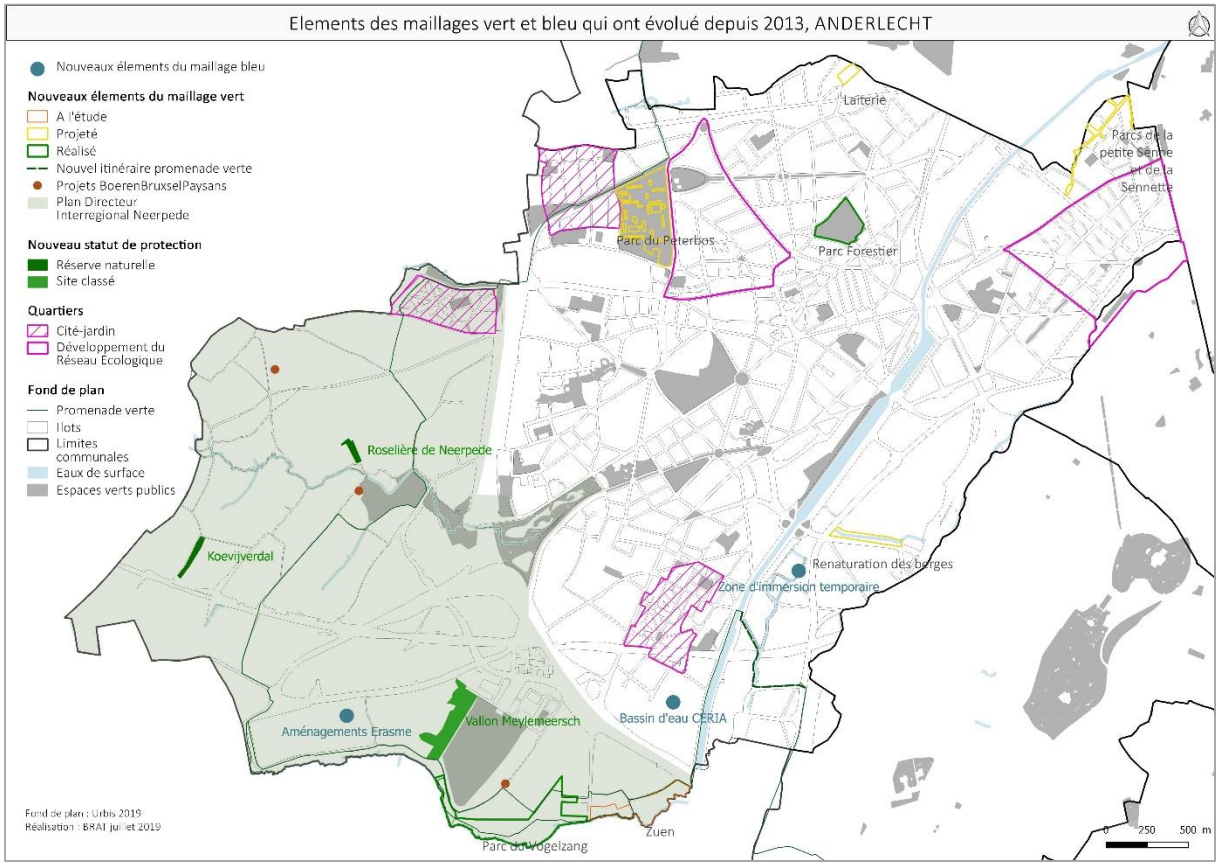

Source : Commune, Bruxelles Environnement

Par ailleurs, cette carte peut être croisée avec celle indiquant le taux de verdurisation des îlots et les zones de carence en espaces verts accessibles au public (ci-dessous). On peut y constater, sans surprise, que les îlots les moins verdurisés sont les plus centraux (proximité du pentagone) et que les îlots situés à l'ouest du ring sont quant à eux fortement verdurisés. Cependant, ces îlots présentent la même caractéristique de carence en espaces verts accessibles au public. La situation n'a pas fortement évolué

depuis 2013, ni de manière négative ni manière positive. Les projets prévus dans la zone de Cureghem (développement du Réseau Ecologique et parcs de la petite Senne et de la Sennette) auront un impact très positif pour cette partie de la commune. Le développement du parc du Vogelzang et le projet de le continuer dans sa partie Zuen sont également ciblés dans une zone de carence. Les riverains de la zone ouest de la commune ont généralement accès à des jardins privés pour « compenser » le manque d'espace vert, la situation étant donc moins « problématique », à l'exception de la zone entourant la rue du Chaudron.

Zones de carences en espaces verts accessibles au public

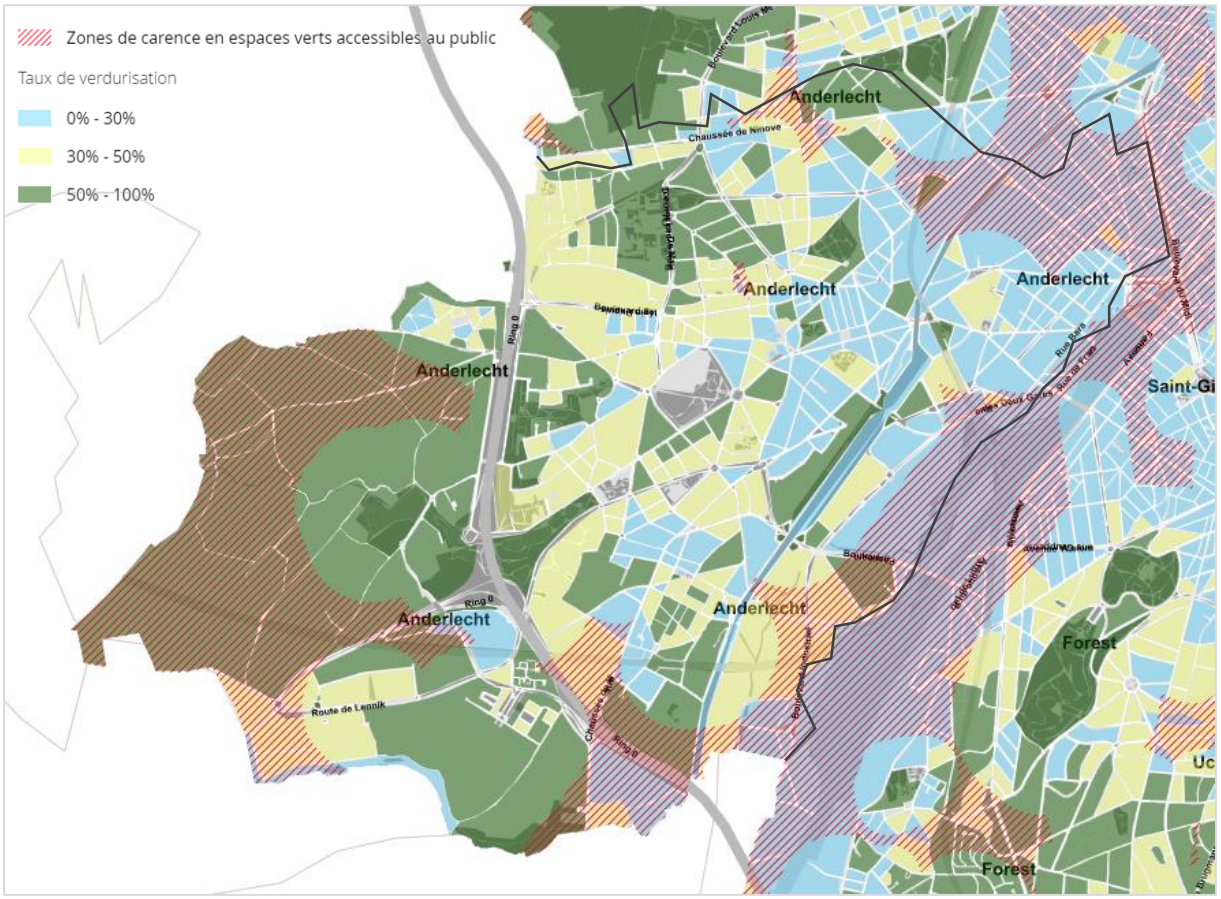

Source : Bruxelles Environnement

Environnement sonore

L'environnement sonore, déjà bruyant en 2013, a malheureusement évolué dans le mauvais sens : la situation a en moyenne empiré sur tout le territoire. Des progrès ont été faits en termes de bruits liés au trafic ferroviaire (à l'exception de la ligne 28 vers la gare de l'Ouest, utilisée plus intensément depuis 2013) mais le trafic routier a plombe la situation générale (le bruit du ring est similaire mais l'entièreté des voiries fait plus de bruit, ce qui est certainement dû au fait que leur utilisation s'est intensifiée). On remarque une nette détérioration autour de la rue des Goujons à hauteur du bassin de Biestebroeck ainsi que le long de la digue du Canal, plus au sud. De nettes améliorations concernent quant à elles la partie sud du boulevard Maurice Carême, le site de l'hôpital Erasme et la vallée de Neerpede à proximité de la région flamande, ainsi qu'entre le boulevard Industriel et le chemin de fer.
Très logiquement, Bruxelles Environnement défini 2 quartiers dans lesquels des zones de confort acoustique doivent être créées : Cureghem et La Roue / CERIA. Dans le reste de la commune, il s'agit plutôt de protéger ou d'améliorer les zones de confort acoustique existantes.

Indicateur Lden (en haut) et Ln (en bas) en 2006 (à gauche) et 2016 (à droite)

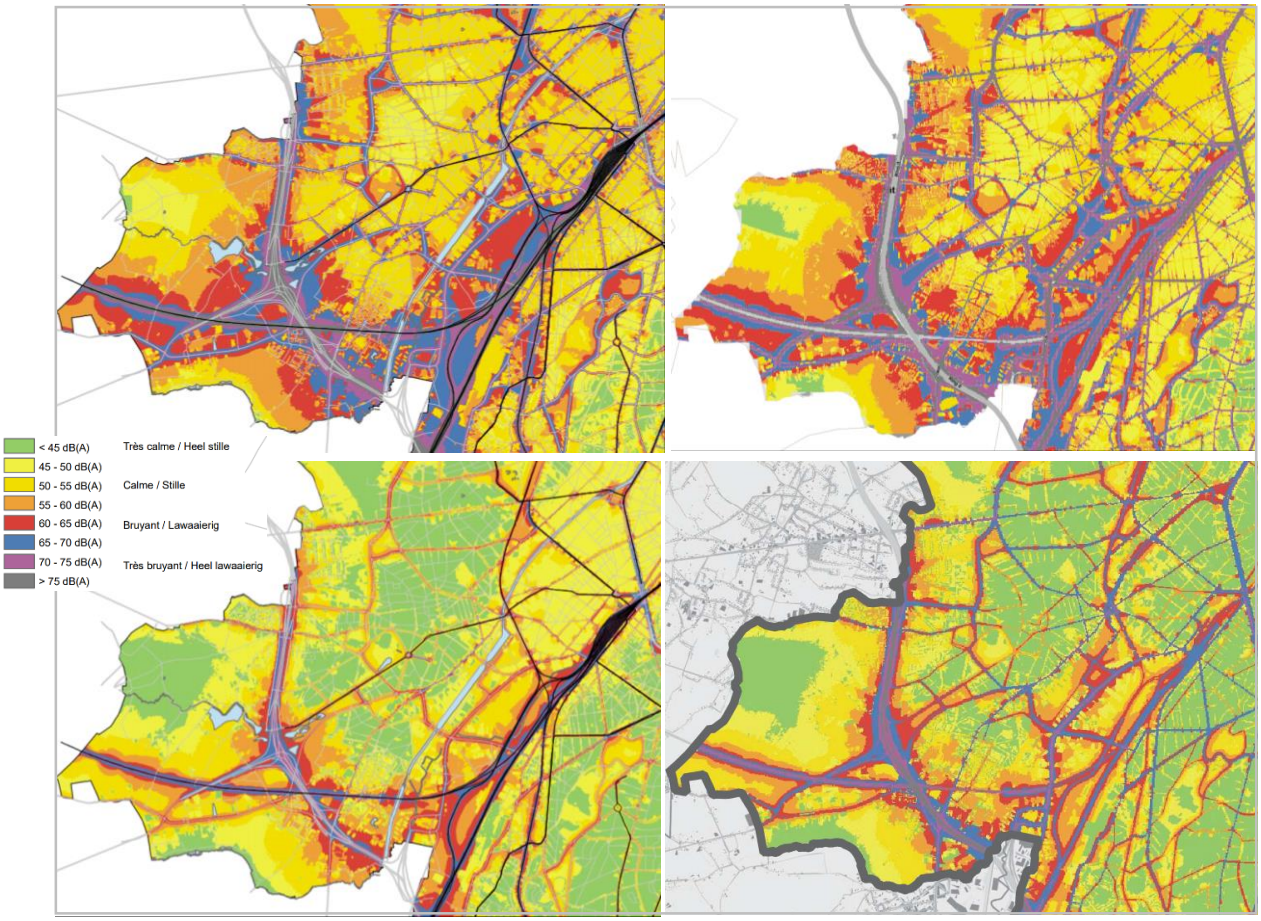

Source : Bruxelles Environnement

Zones de confort acoustique

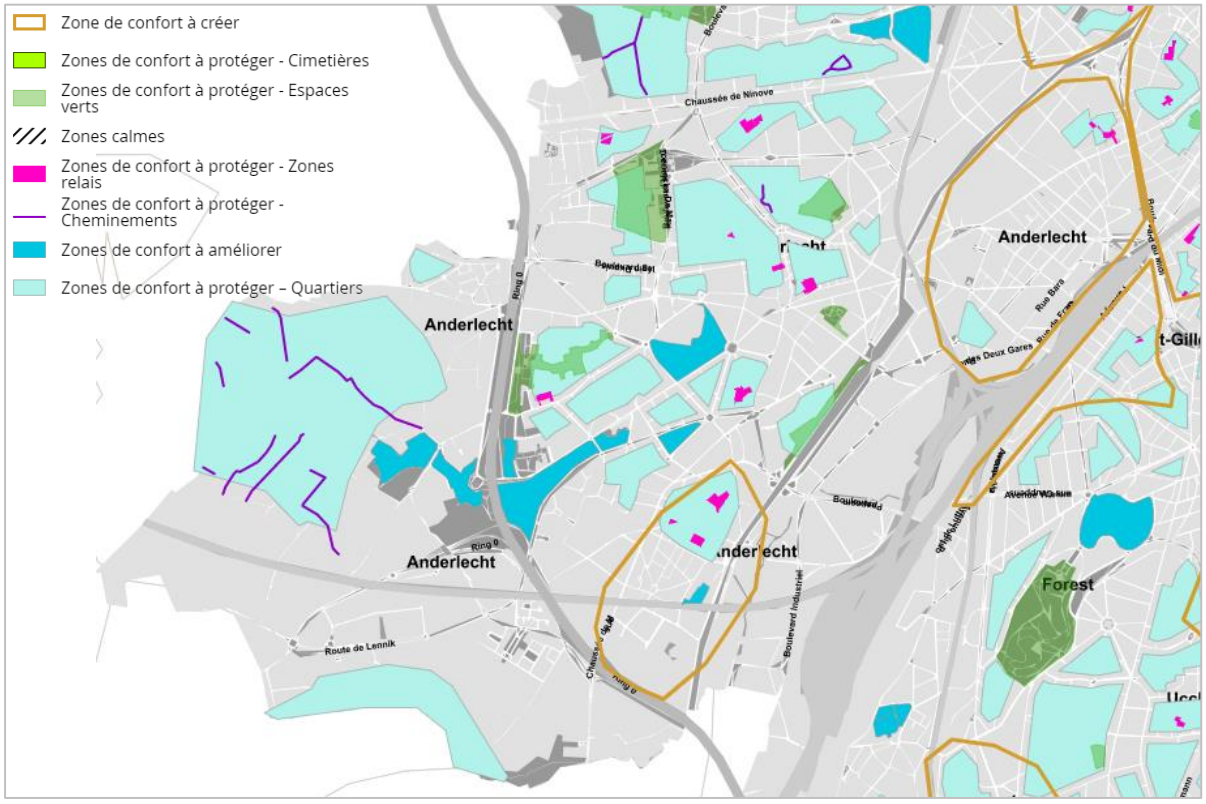

Source : Bruxelles Environnement

Autre

On ne constate pas d'augmentation marquée de l'imperméabilisation des sols : 19 % de la commune étaient imperméabilisés en 1955, 49 % en 2006 et toujours 49 % en 2016.

Des actions du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) (plantation de pré fleuri dans certains parcs et certaines bermes de voiries…) et de l'Agenda 21 se poursuivent dans la commune (achat de voitures de service et de balayeuses 100 % électriques, dématérialisation des dossiers communaux, nouvelles constructions communales passives, gestion plus durable des cimetières, produits d'entretien naturels pour les écoles, suppression des rails de tram désaffectés, réaménagements des abords de logements sociaux (Goujons, Trèfles…), renforcement des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics, augmentation du subside de la maison verte et bleue, gestion sans produits phytosanitaires des espaces verts communaux et voiries depuis 2014…). De nombreuses actions doivent être menées sur le long terme et restent donc d'application.

8 composts collectifs/de quartier existent au sein de la commune. Ils ont tous été développés depuis 2013. 5 sont situés dans la zone de Cureghem, et 3 autres à proximité du canal entre la Roue et le Parc Astrid. Un compost supplémentaire s'installera à l'automne en bordure du parc Forestier. Les parties centrales et ouest de la commune ne présentent pas de composts de quartier.
En termes de potagers, le nombre absolu n'a pas changé pour la commune d'Anderlecht entre 2013 et 2018 (36 potagers), mais dans les faits, on constate le développement de 8 nouveaux potagers et la disparition de 8 autres. On remarque de manière générale une augmentation du nombre de potagers de petite taille et une disparition des grands potagers, généralement remplacés par des projets de logement. A Anderlecht, pour un même nombre de potagers (36), on constate ainsi une diminution de 15 419 m² de la superficie totale des potagers. Les potagers présents vers Cureghem sont des potagers en bacs, l'espace au sol disponible étant rare. Par ailleurs, en appliquant une distance tampon de 300 m autour des potagers existants, on peut constater que les zones « centrales » de la commune sont assez peu fournies en potagers. Enfin, un projet de nouveau potager existe encore à Anderlecht, mais 4 potagers existants sont menacés.

En haut : comparaison des potagers entre 2013 et 2018 (à gauche) superficies en 2018 (à droite)
En bas : rapport au sol (à gauche) et maillage potager (à droite) en 2018

Source : Bruxelles Environnement

Conclusions

- Une structure verte et bleue similaire mais améliorée (statut de protection, réaménagements, nouveaux espaces verts, qualité des eaux de surface…)
- Une dynamique d'alimentation durable (nouveaux potagers, composts collectifs, projets d'agriculture urbaine…)
- Une mise en œuvre continue des actions du PCDN et de l'Agenda 21
- Une augmentation des nuisances sonores généralisée (principalement dues au trafic routier)

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeurs du diagnostic	Valeurs « actuelles »
Imperméabilisation des sols	49% (2006)	49% (2016)
Nbre de compost de quartier	0 (2013)	8 (2019)
Nbre de potagers	36 (2013)	36 (2018)
Superficie des potagers	119.904 m² (2013)	104.485 m² (2018)

Source : Bruxelles Environnement, Worms asbl

G. URBANISME & RAYONNEMENT

Ce chapitre se distingue des autres par sa structure. Il est en effet difficile de trouver des indicateurs ou statistiques qui peuvent décrire « simplement » l'évolution enregistrée concernant ces thématiques. Ces thématiques seront dès lors étudiées sous le prisme des principaux projets immobiliers (d'initiative tant publique que privée) et des plans et programmes approuvés et/ou mis en œuvre sur le territoire anderlechtois.

Pour présenter ces évolutions, ce chapitre décrit succinctement ces projets, plans et programmes[16] par grandes zones du territoire (voir les zones d'enjeux définies par le PCD : Neerpede-Vogelzang, Le Centre, Cureghem et Canal-Sud). Ces plans et programmes sont représentés sur la carte ci-après.

Il importe de signaler qu'il ne s'agit pas ici de vérifier la mise en œuvre du PCD (partie 2) ni de décrire les plans et programmes mis en œuvre depuis le PCD (partie 3), mais bien d'identifier les évolutions du territoire intervenues depuis 2013 et à venir.

Zone du canal
- Plan canal
- Masterplan et PPAS Biestebroeck
- Rive droite - Etude de faisabilité sur la zone d'industries urbaines du PRAS
- BKP (Beeldkwaliteitsplan)
- Masterplan Port de Bruxelles à l'horizon 2030
- Citygate
- CRU Gare de l'Ouest
- Masterplan Abattoirs

Cureghem
- PAD Heyvaert
- Schéma directeur et PAD Midi
- CRU Heyvaert-Poincarré

Zone du Centre
- Etude Centre – Redynamisation de l'Hypercentre d'Anderlecht
- Analyse des potentialités programmatiques du stade d'Anderlecht
- Céria-Trèfles

Neerpede – Erasme
- Neerpede
- Erasme

Les Contrats de Quartier

Les PPAS

Les études à l'échelle communale
- Règlement Communal d'Urbanisme
- Schéma de développement de l'économie et du commerce
- Modification du Plan Communal de Mobilité

[16] Les textes sont en grande partie inspirés des textes originaux de ces différents plans, études, projets. Un lien internet est repris pour chaque plan afin de permettre de trouver plus de détails.

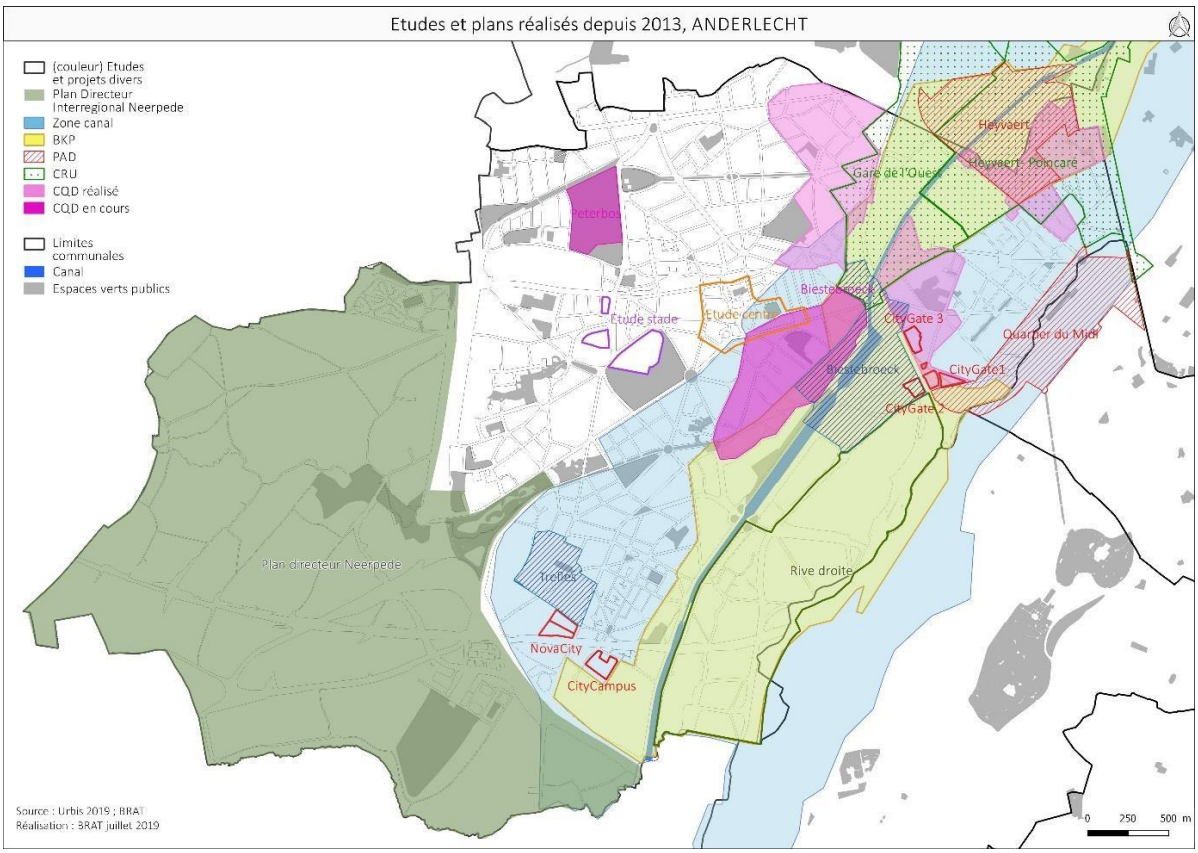

Sources : Commune d'Anderlecht, quartier.brussels, perspective.brussels, Bruxelles Environnement

En première lecture de cette carte, on constate la concentration de plans et programmes dans l'axe du canal, dans les quartiers Cureghem et Midi, zones considérées comme stratégiques à l'échelle régionale.

On observe également le peu de plans sur la partie centrale de la Commune, d'autant que les études réalisées dans cette partie du territoire n'ont pas encore été mises en œuvre (voir ci-après).

Zone du canal

Le Plan canal[17]

Au regard du potentiel de la zone du canal, le Gouvernement bruxellois a décidé d'élaborer un plan directeur pour cette zone, en vue de relever trois défis : le boom démographique, le développement d'une économie urbaine productive et le renforcement qualitatif des espaces publics pour une meilleure cohésion sociale et des liens entre les quartiers. Le Plan canal a été élaboré à partir de novembre 2012 par Alexandre Chemetoff, suite à un concours international d'urbanisme.

Le Gouvernement bruxellois a validé la phase de conception du Plan canal le 5 févier 2015 et a décidé d'entamer sa mise en œuvre. Dans ce cadre, il a constitué une équipe du Plan canal, composée du Cabinet du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Société d'Aménagement Urbain (SAU), du bouwmeester maître architecte (BMA), de Bruxelles Urbanisme et Patrimoine (BUP) et de perspective.brussels.

Les objectifs de ce plan sont les suivants :

1. La mixité, au centre du redéploiement urbain :

L'étude a mis en évidence à titre indicatif un potentiel de 25.000 logements et 7.500 emplois, tandis que plus de 200 ha d'espaces publics pourraient être réaménagés. Ce potentiel, appelé le Domaine régional, constitue un réseau de parcelles publiques de 313 hectares, le long des 14 km du canal. Ce réseau ininterrompu représente un levier important pour le développement de ce territoire en particulier et de la Région en général. Le programme de développement porté par le Plan canal est axé sur les éléments suivants :

- une mixité des fonctions urbaines, avec la recherche de solutions de compatibilité entre les différentes activités ;
- le renforcement économique et plus particulièrement des activités productives ;
- la production de logements pour répondre aux besoins de la population, plus particulièrement dans les catégories de revenus peu élevés.

2. L'espace public au cœur du développement :

En matière de conception urbaine, le Plan canal met en avant les principes suivants :

- une rationalisation de l'usage du sol et la recherche de compacité, afin de répondre à la situation ultra urbaine de l'ensemble du territoire du canal ;
- un espace public structurant ;
- la création d'un réseau d'espaces publics le long du canal, élément fédérateur entre les quartiers ;
- une mise en valeur du patrimoine industriel ;
- une interaction entre le bâti et l'espace public, avec notamment l'animation des façades et des rez-de-chaussée sur rue par des fonctions appropriées.

En matière d'architecture, le Plan canal promeut :

- la recherche d'une variété de typologies architecturales et urbaines, audacieuses et innovantes ;
- la mise en concurrence des concepteurs afin de trouver les meilleures solutions architecturales possibles ;
- l'affirmation des fonctions des bâtiments.

[17] https://canal.brussels/fr/plan-canal

Illustration du Plan canal

Source : canal.brussels

Masterplan et PPAS Biestebroeck[18]

Ancienne zone industrielle en déclin, les quartiers situés autour du bassin de Biestebroeck ont fait l'objet d'une stratégie de développement via l'élaboration d'un Masterplan puis d'un PPAS adopté en 2017.

Le site de Biestebroeck est au cœur des enjeux de développement de la Région de Bruxelles-Capitale. Les plans développés pour la zone prévoient la création de logements, d'entreprises et d'équipements, avec un réaménagement mixte des anciennes zones industrielles et l'intégration du quartier dans le paysage du territoire du canal.

Le PPAS qui cadre le développement de cette zone prévoit un potentiel constructible 600.000 m² dont :
- Logements : 420.000 m²
- Activités économiques : 150.000 m²
- Equipements : 30.000 m²

Illustration d'urbanisation possible selon le PPAS

Source : PPAS Biestebroeck

[18] https://www.anderlecht.be/fr/plan-particulier-d-affectation-du-sol-ppas#Biestebroeck

Divers projets se développent actuellement sur ce territoire dans le respect du PPAS ainsi qu'à ses abords :

Projets en cours dans le PPAS Biestebroeck et à ses abords

Source : SAU – Concours îlots 4 à 6 du projet Citydox (2019)

On citera plus particulièrement les projets suivants :

- The dock[19] : projet immobilier mixte autour d'une marina visant la création de :
  - un port d'accueil pour des touristes fluviaux avec capitainerie et services
  - 302 logements : flexibilité, durabilité, connectivité, …
  - un hôtel 3 étoiles d'une centaine de chambres
  - une crèche pour une cinquantaine d'enfants
  - des restaurants et commerces de proximité
  - un atelier de réparation de vélos

Illustration projet The Dock
Source : www.thedock.eu

- Key West[20] : projet immobilier à la « tête » de Biestebroeck qui vise la création de :
  - 47.000 m² de logements
  - 6.000 m² de bureaux, de magasins et de restaurants

  Les actuels bâtiments industriels sont actuellement utilisés comme un hall pour organiser des évènements.

[19] https://www.thedock.eu/#visionnaire
[20] https://www.bpi-realestate.com/fr/be/logement-neuf/bruxelles/keywest

Illustration projet Key West
Source : www.ces.be

- Citydox[21] : projet immobilier en 3 phases visant la création de plus de 900 logements (dont une partie de logements conventionnés en partenariat avec citydev), d'une école et d'une résidence services/ maison de repos ainsi que de commerces et activité économiques.

Illustration projet Citydox
Source : Atenor Group

- Urbanities[22] : projet immobilier qui vise la création de :
  - 600 logements
  - 15.000 m² d'activités
  - Une école
  - Un parc

Illustration projet Urbanities
Source : Urbanities.be

BKP (Beeldkwaliteitsplan)[23]

Le Beeldkwaliteitsplan (plan de qualité paysagère et urbanistique) vient d'être approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (2019).

Depuis l'élaboration du Plan canal, de nombreuses initiatives ont été accompagnées pour traduire les principes urbains de densité, de mixité fonctionnelle et d'intégration urbaine en réalisations concrètes. Cette multitude de projets a fait apparaître la nécessité de compléter et concrétiser la vision globale du développement de ce territoire par une stratégie spécifique relative aux espaces publics, ces derniers contribuant à la qualité de vie (lien entre les différents quartiers et acteurs de la ville, cohésion sociale, offre d'espace pour la détente et les loisirs, espace de respiration nécessaire au sein d'une ville en plein développement).

[21] https://www.citydox.be/fr/ et https://www.citydev.brussels/fr/projets/city-dox
[22] http://www.urbanities.be/
[23] https://perspective.brussels/sites/default/files/poles/fr_bkp_hd.pdf

Le Beeldkwaliteitsplan répond ainsi aux deux objectifs régionaux suivants :

- augmenter la cohésion du territoire du canal, renforcer son identité et offrir de la qualité aux espaces publics et ouverts ;

renforcer les relations territoriales et sociales entre les différents quartiers encore trop fracturés aujourd'hui par l'infrastructure du canal.

Le BKP constitue ainsi un cadre stratégique pour les maîtres d'ouvrage et concepteurs. Sa vision se concrétise via différentes ambitions par thème et par sous-zone, elles-mêmes à chaque fois traduites en recommandations.

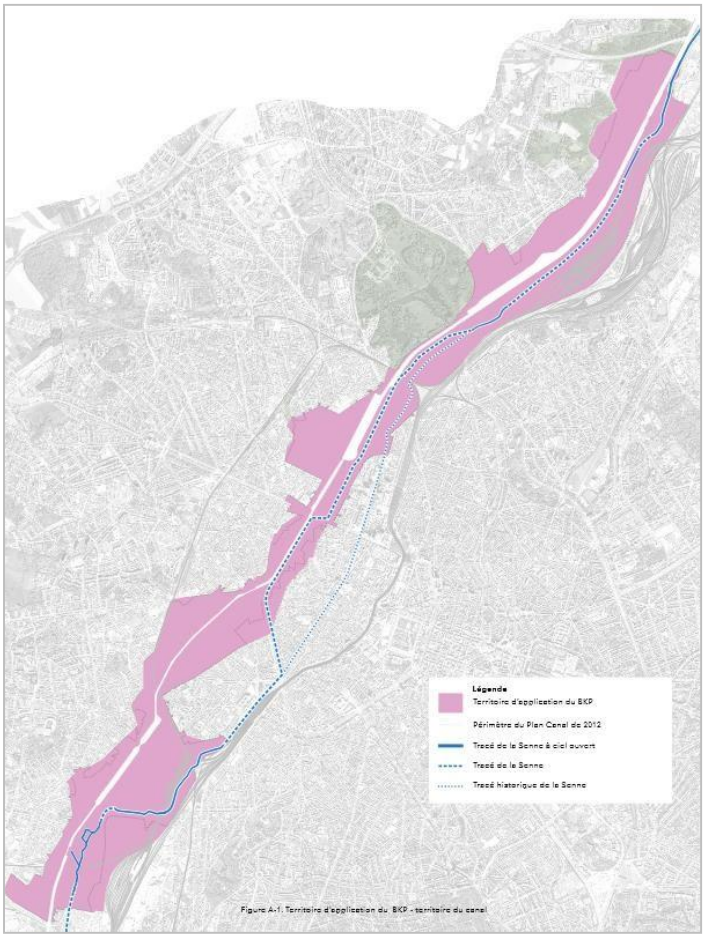

Territoire d'application du BKP
Source : Perspective.brussels

Rive droite - Étude de faisabilité sur la zone d'industrie urbaine du PRAS[24]

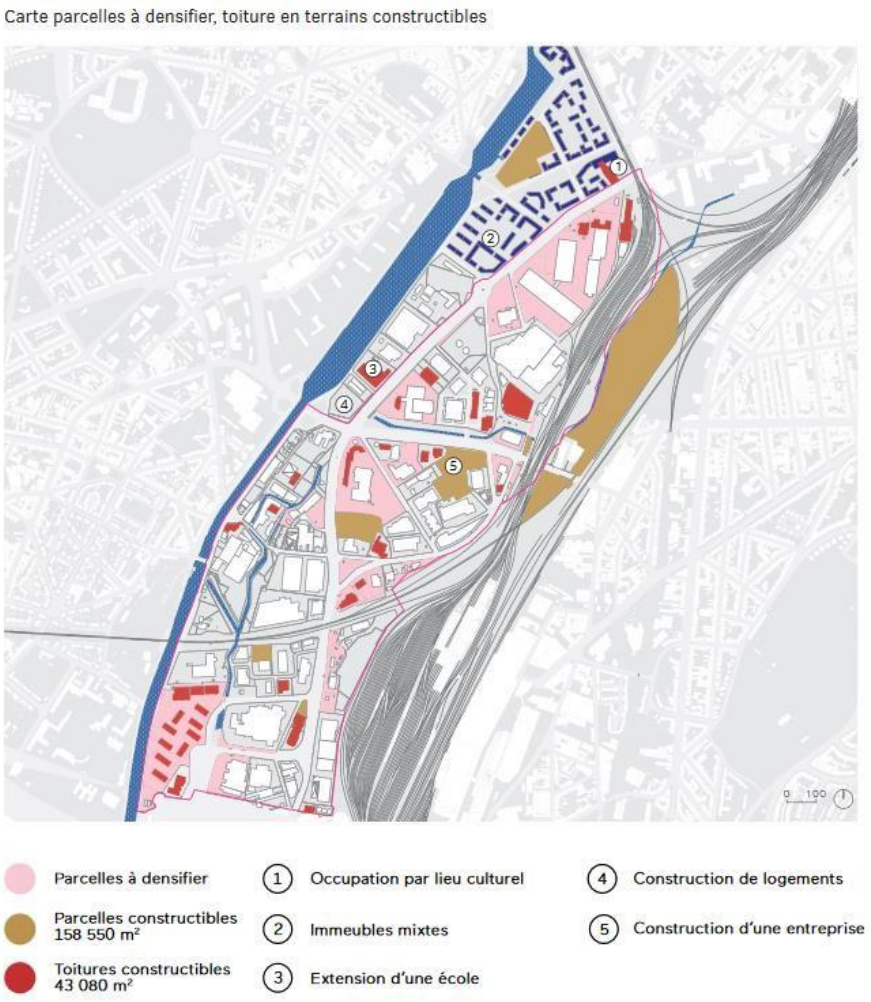

Illustration de l'étude Rive Droite
Source : Commune d'Anderlecht

En 2017, la Commune a approuvé le rapport de la mission intitulée « Rive droite », une étude de faisabilité sur la zone d'industrie urbaine du PRAS, afin que le développement de la zone industrielle participe à l'attractivité urbaine et économique de la commune.

Le périmètre de l'étude est délimité par le canal, le boulevard Paepsem, le boulevard Industriel, la rue de la Petite Île, le chemin de fer, les frontières communales de Forest, Drogenbos et Leeuw-Saint-Pierre.
Il ressort de cette analyse la confirmation du très grand potentiel qu'offre ce territoire pour l'économie bruxelloise et plus globalement pour la ville.

Ce potentiel est toutefois aujourd'hui trop peu valorisé car relativement peu connu et non géré comme un ensemble. L'étude vise ainsi à aborder des propositions de solutions non seulement spatiales, mais également opérationnelles pour prendre en main le potentiel de développement de la zone.

[24] https://www.anderlecht.be/fr/etudes-et-schemas

Masterplan du Port de Bruxelles à l'horizon 2030[25]

En 2012, le Port de Bruxelles a publié son Masterplan à l'horizon 2030. Un nouveau Masterplan à l'horizon 2040 est actuellement en cours de réalisation.

Le Masterplan de 2012 identifie huit éléments catalyseur pour le port :

1. La distribution urbaine
2. Le Roll On- Roll Off
3. La filière de la logistique « retour »
4. Les croisières et évènements
5. Les interactions avec les autres modes
6. Les innovations dans le secteur fluvial
7. Les développements et stratégies des ports maritimes vers les ports intérieurs
8. Les développements logistiques globaux

Les catalyseurs 3, 6, 7 et 8 concernent l'ensemble du domaine portuaire et donc la partie située à Anderlecht également. Le catalyseur 1 concerne plus spécifiquement la Commune d'Anderlecht.

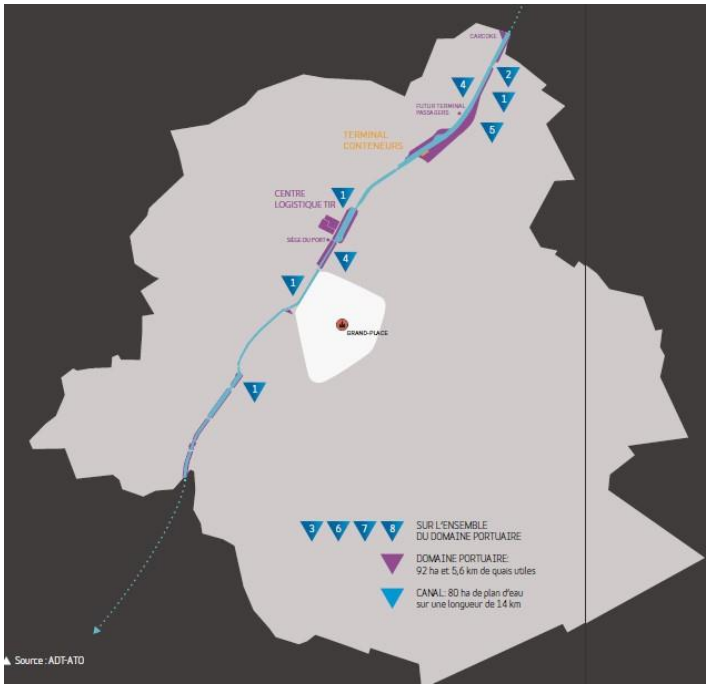

Catalyseurs du Port de Bruxelles
Source : Masterplan Port horizon 2030

CityGate[26]

En 2010, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a demandé à Citydev de redynamiser la partie sud-ouest de Cureghem, à Anderlecht, et d'y développer, dans le cadre du Contrat de Quartier Canal-Midi, des projets mixtes. Pour ce faire, différents terrains situés à proximité de la gare du Midi et du canal ont été acquis par Citydev. A terme, ce projet changera le visage du quartier sur une superficie totale de plus de 90.000 m². Le programme CityGate se décline en trois projets, CityGate I, CityGate II et CityGate III, chacun bénéficiant d'une identité propre :

- CityGate I a pour objectif de répondre aux besoins du quartier en logements, en activités économiques et en équipements afin d'en faire un « quartier charnière » entre le quartier Cureghem, la gare du Midi et les projets à venir le long du canal.
- CityGate II, sur le site de l'ancienne usine pharmaceutique Vesdre Continental devrait intégrer des activités économiques, des commerces, du logement, des écoles et des espaces publics.
- CityGate III, sur le site de l'ancienne usine Leonidas et situé en zone de forte mixité devrait intégrer logements, équipements et un espace public vert.

Citygate I (en bleu), II (en rouge) et III (en jaune) - *Source : Citydev*

[25] https://port.brussels/sites/default/files/dossiers/masterplan_pb_fr_0.pdf
[26] https://www.citydev.brussels/fr/projets/citygate

CRU Gare de l'Ouest[27]

Un Contrat de Rénovation Urbaine (CRU) consiste en une combinaison d'opérations de revitalisation urbaine, dans le domaine immobilier, socio-économique, environnemental ou des espaces publics. Ces initiatives sont portées par des opérateurs régionaux ou communaux, sur des territoires inclus dans la Zone de Revitalisation Urbaine (ZRU) et qui dépassent les limites communales.

L'échelle d'intervention d'un Contrat de Rénovation Urbaine est plus importante que celle des Contrats de Quartiers Durables (CQD). Elle concerne des périmètres plus larges, des « super-quartiers » à cheval sur plusieurs communes. Les CRU sont exclusivement pilotés par la Région[28].

Le CRU.03 de la gare de l'Ouest couvre un territoire à cheval sur Molenbeek-Saint-Jean et Anderlecht. Les stratégies mises en œuvre par le CRU sont :

1. Valoriser l'existant
2. Ancrer des Hubs
3. Faire réseau

Illustration des zones stratégiques du CRU.03

Source : CRU.03, 2017

Plus spécifiquement, sur le territoire d'Anderlecht, les actions du CRU.03 (voir programme définitif approuvé en 2017) visent essentiellement à :

- La réaffectation du rez de la gare de Cureghem ;
- Le réaménagement du square Vandevelde et du carrefour Biestebroeck ;
- La création d'un espace de cohésion sociale (maison du peuple), quai de l'Industrie ;
- Le franchissement du canal en vue de relier la rue de Birmingham et le site des Abattoirs ;
- La perméabilité de l'îlot Abattoirs / Erasmushogeschool.

[27] https://sharing.oodrive.com/templates/easyshare_v4/jsp/main.jsp?workspace=mbhg&u=s&a=i
[28] https://perspective.brussels/fr/projets/perimetres-dintervention/contrats-de-renovation-urbaine-cru

Masterplan Abattoirs[29]

Le franchissement du canal pour rejoindre le site des Abattoirs prévue par le CRU.03 a fait l'objet d'un Masterplan spécifique précisant le CRU (et initié par Bruxelles Développement Urbain). A noter que la perméabilité de l'îlot Abattoirs / Erasmushogeschool (HEB) telle que prévue dans le CRU n'est plus d'actualité : HEB continue à redévelopper son site, une nouvelle salle de théâtre verra bientôt le jour. De son côté, la société Abattoirs poursuit son projet de développement.

De leur côté, les Abattoirs poursuivent également un Masterplan en vue de réorganiser leurs activités sur le site.

Nouvelle passerelle prévue au CRU.03 intégrant les futurs développements sur le site des abattoirs

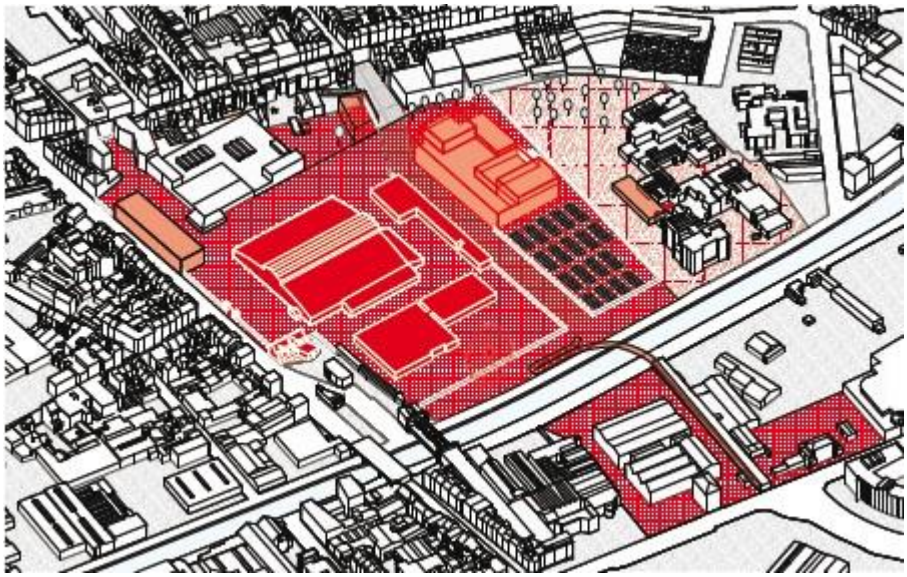

Source : Masterplan Abattoirs, 2019

[29] Sur base des documents fournis par la Commune.

Cureghem

PAD Heyvaert

Le projet de PAD Heyvaert a été approuvé en première lecture par le Gouvernement en mai 2019 et sera mis à l'enquête publique à l'automne 2019. Ce quartier accueille une activité très intense de commerces liés à l'automobile depuis la fin des années '70 et est aujourd'hui une référence internationale dans ce secteur. Bien que la spécificité du quartier Heyvaert représente un attrait certain, elle génère un grand nombre de nuisances, principalement d'ordre environnemental (problèmes de mobilité, nuisances sonores, pollution de l'air et du sol). Ces nuisances produisent des effets négatifs sur l'habitat : logements précaires ou insalubres, quartier-dortoir, cohabitation difficile, qualité de vie insuffisante, etc. Le manque d'espaces verts et la difficulté de se déplacer par modes doux se font fortement sentir.

Trois enjeux majeurs ont guidé l'élaboration de ce PAD :

- Rendre possible l'implantation d'entreprises productives au sein du quartier en développant un tissu économique diversifié générant de l'emploi local ;
- Encourager le développement de logements accessibles et qualitatifs dans le quartier afin de répondre à l'essor démographique ; faire en sorte que des familles s'installent dans le quartier ; trouver un meilleur équilibre dans le rapport entre typologie économique aujourd'hui dominante et unités de logements. Cette reconversion ne devant pas se faire au détriment de la qualité urbanistique, le PAD propose d'encadrer la réalisation des futurs projets ;
- Augmenter l'habitabilité du quartier en créant de nouveaux espaces ouverts et en perméabilisant les intérieurs d'îlots. Il s'agit également de réserver de l'espace pour une nouvelle mobilité complémentaire à celle basée sur la voiture et la logistique, aujourd'hui dominantes dans le quartier, et de mettre ces espaces à profit pour l'intégration d'équipements publics de quartier et d'espaces associatifs notamment. [30]

Périmètre envisagé pour le PAD Heyvaert selon l'A.M. du 08/05/2018

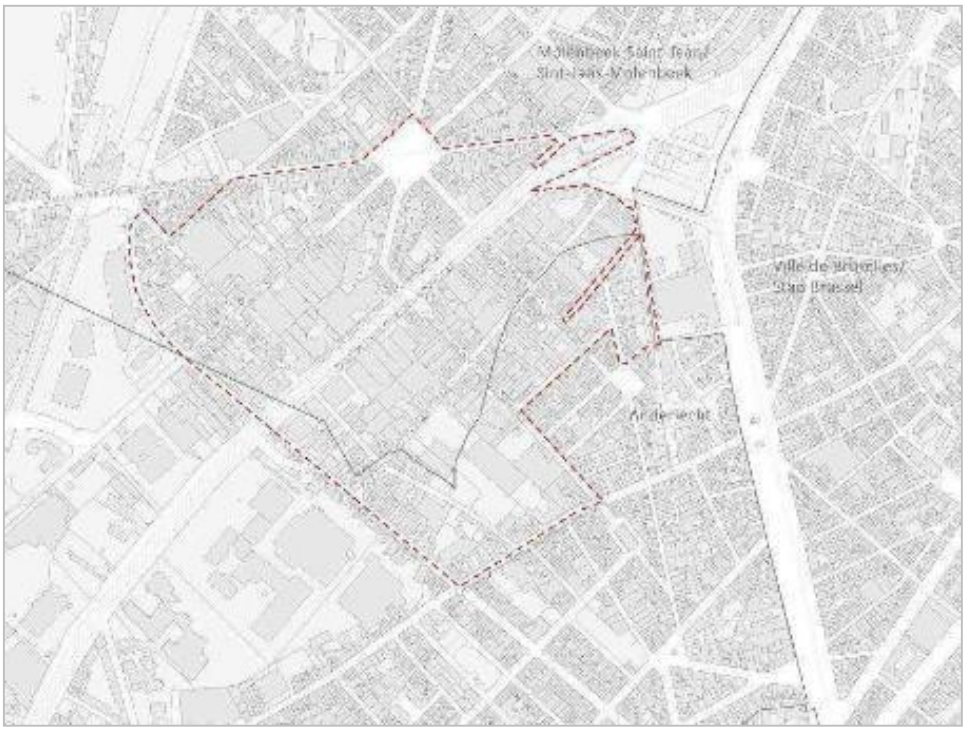

Source : A.M. 08/05/2018

[30] https://perspective.brussels/fr/projets/territoire-du-canal/heyvaert

Schéma directeur et PAD Midi[31]

Le schéma directeur du quartier Midi a été approuvé en 2016. Il balise le réaménagement de cette porte d'entrée internationale de Bruxelles, en s'appuyant sur le concept de « gare habitante ». Le projet vise à renforcer la mixité fonctionnelle et sociale du quartier, à développer le pôle d'emplois et à accroître la convivialité au profit des habitants et des utilisateurs de la gare. Avec, parmi les priorités, l'amélioration des espaces publics et du pôle intermodal, en lien avec les autres quartiers et particulièrement le centre-ville de Bruxelles.

Aux horizons 2022 et 2030, la mise en œuvre du schéma directeur Midi doit conduire à la construction de logements et d'équipements collectifs ainsi qu'à la requalification des espaces publics. Le quartier intégrera également des fonctions de services, de commerces et de loisirs.

À l'horizon 2022, le projet régional prévoit d'améliorer la qualité de vie du quartier Midi et d'y implanter de nouvelles fonctionnalités :

- réaménagement et amélioration de la gestion des espaces publics, avec l'intégration du projet de métro Constitution et la reconfiguration de secteurs-clés (esplanade de l'Europe, place de la Constitution, rue Couverte, etc.) ;
- renforcement des liens entre les communes de Saint-Gilles et d'Anderlecht et facilitation du cheminement vers le centre-ville ;
- aménagement et occupation des quadrilatères (espaces situés sous les voies ferrées entre la gare et la Petite Ceinture) avec divers services (halle alimentaire, parking vélos, commerces, etc.) ;
- construction de près de 400 logements et de bureaux dans le cadre du projet Victor.

À l'horizon 2030, l'objectif est de rééquilibrer les fonctions du quartier en renforçant son caractère résidentiel (objectif de 50% de logements et 50% de bureaux) :

- reconversion de l'immense bâtiment (30.000 m2) du Tri Postal, propriété de la SNCB qui jouxte la gare;
- reconversion de l'îlot délimité par les rues de France et Bara (occupé en grande partie par la SNCB et Infrabel), essentiellement en quartier urbain résidentiel ;
- reconversion du site de l'îlot des Deux Gares, et notamment les grandes parcelles réaffectées en Zones d'Entreprises en Milieu Urbain

Un PAD est actuellement en cours de réalisation pour encadrer le développement de la zone.

Illustration du schéma directeur quartier du Midi

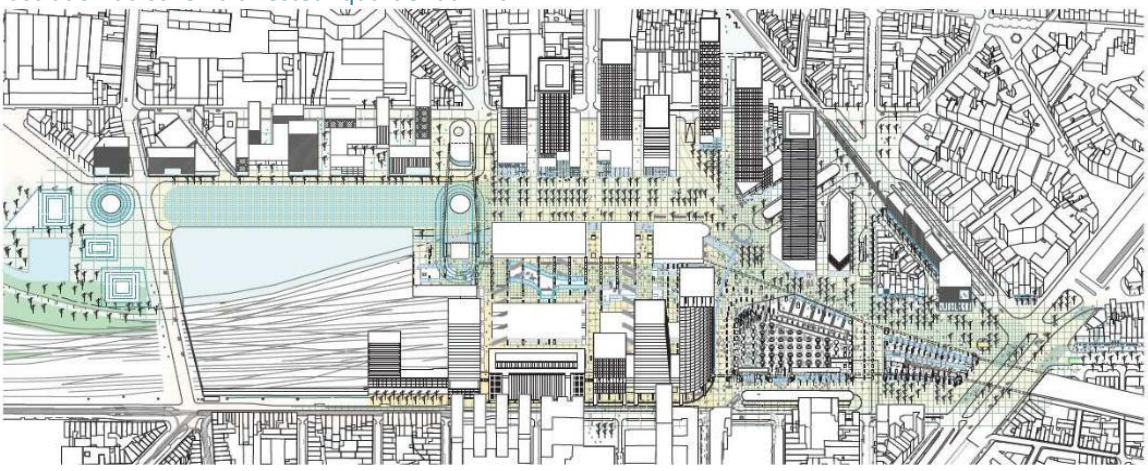

Source : schéma directeur, 2016

[31] https://perspective.brussels/fr/projets/poles-strategiques/quartier-midi

CRU Heyvaert-Poincarré[32]

Le CRU.05 couvre un territoire à cheval sur Molenbeek-Saint-Jean, Anderlecht et la Ville de Bruxelles. Les stratégies mises en œuvre par ce CRU sont en lien avec les 4 enjeux suivants identifiés :

- Une situation centrale au sein de la métropole → FRANCHIR
- Des équipements métropolitains autour du périmètre → CONNECTER
- Une mutation économique amorcée → STIMULER
- Un cadre de vie inadapté → ANIMER

Afin de transformer ces stratégies en fiches-projets, une spatialisation en différents pôles a été opérée. Ainsi, les stratégies ont été reprises, réunies, associées pour prendre la forme de fiche-projets réparties sur 5 pôles :

A. Pôle de la Sennette (Petite Senne)
B. Pôle Ninove
C. Pôle Poincaré
D. Pôle canal Abattoirs
E. Pôle rives du canal

L'essentiel des actions prévues par ce CRU couvre le territoire d'Anderlecht (voir programme définitif approuvé en 2017 et carte ci-dessous).

Carte des projets du CRU.05

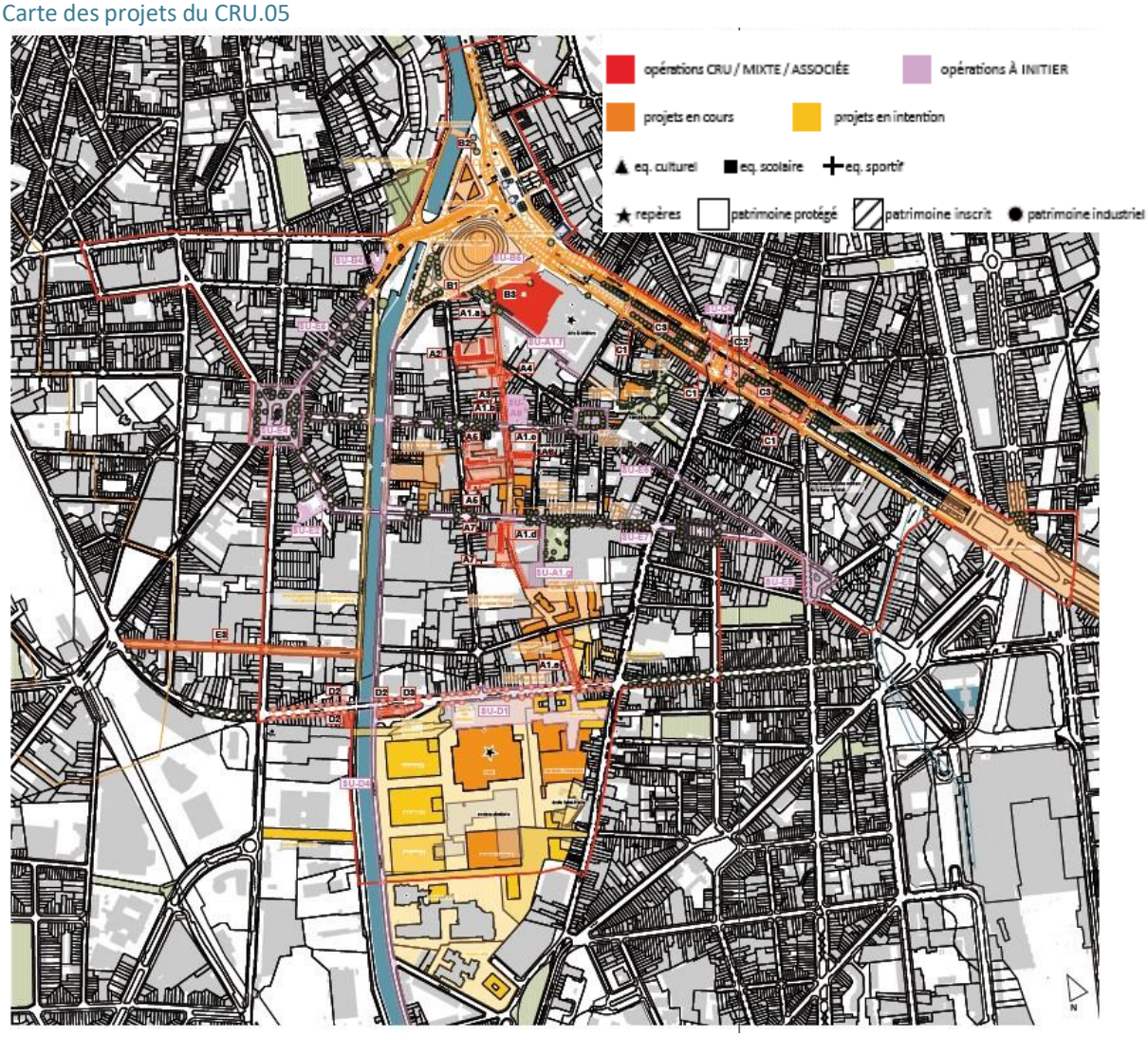

Source : CRU.05, 2018

[32] https://sharing.oodrive.com/templates/easyshare_v4/jsp/main.jsp?workspace=mbhg&u=s&a=i

Zone du centre

Etude Centre – Redynamisation de l'hypercentre d'Anderlecht[33]

Cette étude a été initiée dans le cadre du lancement, en 2015, d'un marché public pour la réalisation d'un parking souterrain sous la place de la Vaillance (Consortium APCOA), afin de mener une réflexion globale sur la revitalisation de l'hypercentre préconisée dans le PCD de 2013. Elle a été approuvée par la Commune en 2017, mais n'a pas encore été mise en œuvre.

La suppression en surface de près de 200 places de stationnement constitue ainsi l'un des points de départ de cette étude dans laquelle toutes les composantes d'une redynamisation réussie du centre historique d'Anderlecht ont été étudiées avec près d'une centaine d'habitants (lors de trois tables de travail et une marche exploratoire), les services communaux et régionaux (vingtaine de réunions) et les acteurs du quartier (échanges avec associations citoyennes, de commerçants et culturelles).

Les conclusions de ce travail se présentent sous forme de 15 fiches projets, structurées en 5 chapitres :

- Réaménagement coordonné de 3 espaces publics (Vaillance, St Guidon et Collégiale) : il est nécessaire de repenser les trois espaces publics comme une seule zone d'intervention. Leurs nouveaux aménagements, notamment les revêtements de sol, doivent s'harmoniser entre eux pour favoriser la lecture de l'espace public et les déplacements à pied et à vélo, ou pour les personnes à mobilité réduite.

Le périmètre d'étude couvrant l'hypercentre communal. Source: fond de plan : Urbis ©

- Restructuration de 3 îlots (St-Guidon, Centre Jacques Simonet, Académie) : Les trois îlots déstructurés par l'implantation du métro dans les années 70 et des intentions immobilières non abouties méritent d'être cicatrisés pour améliorer la lisibilité de l'espace, renforcer le logement et apporter de nouvelles fonctions au centre.
- Valorisation de 3 espaces verts (parc central, jardin de la Collégiale, jardin de l'espace) : les trois espaces verts ne répondent actuellement pas aux besoins très forts « de nature » des habitants et usagers du quartier et demandent à être aménagés, animés et gérés sur le long terme.
- Stimulation de la dynamique commerciale : pour accompagner le développement de l'horeca, les projets donnent les clefs pour une image commerciale qualitative dans le quartier et favoriser davantage de diversité dans la nature des commerces.
- Renforcement de l'attractivité culturelle et touristique : Les propositions ont pour objectifs de liaisonner et mettre en valeur le territoire sur base de ses atouts architecturaux et patrimoniaux, favoriser l'appropriation des espaces publics nouvellement rénovés et ce, même la nuit.

[33] https://www.anderlecht.be/fr/etudes-et-schemas

Analyse des Potentialités Programmatiques du Stade d'Anderlecht et ses Abords[34]

Cette étude a été commandée fin 2015 par de la Commune d'Anderlecht dans un contexte particulier : celui de l'annonce du déménagement du Sporting d'Anderlecht (RSCA) vers un nouveau stade (l'Eurostadium) projeté sur le parking C du Heysel à Grimbergen. Un tel déménagement aurait pour conséquence de vider de leur fonction le Stade Constant Vandenstock et pas moins de 6 Ha de terrains et immeubles répartis sur trois sites au cœur de la commune, avec le risque de voir s'y développer un chancre de très grande dimension.

L'étude, approuvée par la Commune en 2017, est destinée à anticiper ce risque en développant une nouvelle vision d'avenir pour ces trois sites au travers d'une analyse de leur potentiel de reconversion et des besoins programmatiques du quartier, de la commune et de la région. Durant la période de réalisation de l'étude, le projet de déménagement a défrayé la chronique en raison de l'incertitude de la réalisation de l'Eurostadium et de l'intention réelle de déménagement du RSCA. Dans ce contexte particulier, il a été décidé de commun accord avec le comité d'accompagnement regroupant la Commune et la Région, de réaliser plusieurs scénarios, tenant compte des hypothèses de maintien ou de départ du RSCA.

L'objectif de l'étude est donc de proposer une nouvelle vision et des scénarios programmatiques et urbanistiques pour la reconversion du stade (scénario de départ du RSCA) ou son agrandissement (scénario de maintien du RSCA). Pour cela, les potentialités de reconversion ou de meilleure utilisation des terrains actuellement liés au stade Constant Vandenstock ont été étudiées. Il s'agit en réalité de trois terrains distincts : - le « site stade et ses abords » (qui regroupe le stade, le parking et la salle Henri Simonet) - le « site Hôpital » - le « site Dupuis ». Les deux derniers sites sont actuellement des friches utilisées comme parking les jours de match. L'ensemble représente une superficie foncière de 62.226m².

Terrains étudiés dans l'étude « Stade »

Source : Etude « Stade », 2018

[34] https://www.anderlecht.be/fr/etudes-et-schemas

Ceria / Trèfles

Plusieurs projets ont vu le jour dans cette partie d'Anderlecht. On citera ainsi :

- Le projet d'école secondaire sur le site du Ceria[35].
- Le projet CityCampus de Citydev : Fruit d'une collaboration avec la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) et le Foyer Anderlechtois, ce projet mixte combine des activités industrielles légères à du logement. Il comprend un parc PME destiné à l'agroalimentaire ainsi que des logements sociaux et des logements pour étudiants[36].
- Le projet NovaCity de Citydev : La partie nord du site consacrée principalement aux logements sera structurée par une voirie publique en forme de « T ». Une place publique sera également aménagée. La partie sud sera quant à elle affectée à un développement où les activités économiques et le logement seront superposés et devront cohabiter harmonieusement[37].
- Le quartier des Trèfles : Le PPAS Trèfles a été adopté en 2013. Les projets en lien avec sa mise en œuvre sont actuellement en cours. Une partie des terrains visés appartient au Fonds du Logement qui vient de lancer (en 2019) une étude pour la mise en œuvre d'un quartier durable sur ses terrains[38].

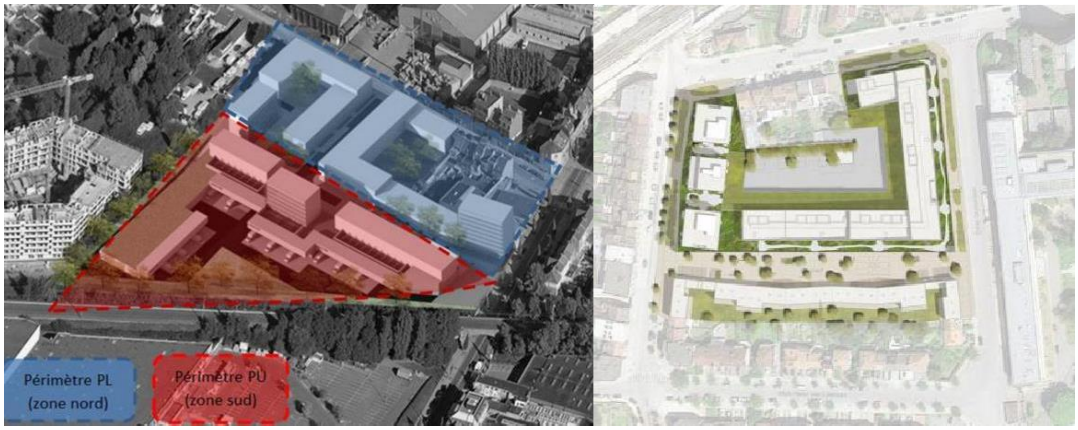

Projets NovaCity et CityCampus *source : Citydev*

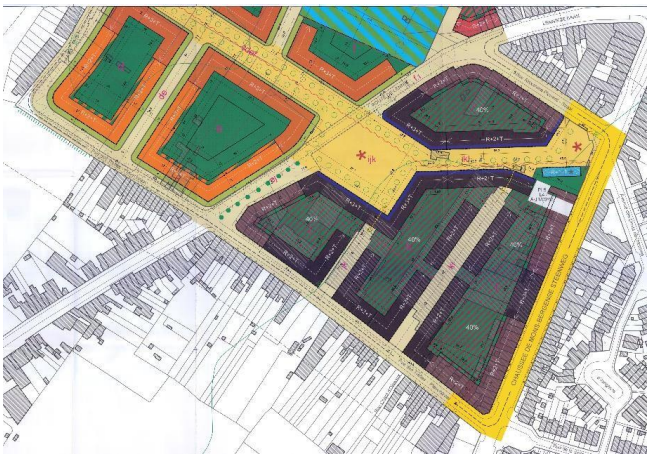

Extrait du PPAS Trèfles *source : Commune d'Anderlecht*

[35] https://canal.brussels/fr/content/nouvelle-ecole-secondaire-sur-le-campus-du-ceria-d%E2%80%99ici-2019

[36] https://www.citydev.brussels/fr/projets/citycampus

[37] https://www.citydev.brussels/fr/projets/novacity

[38] https://www.anderlecht.be/fr/plan-particulier-d-affectation-du-sol-ppas#Tr%C3%A8fles%20(Quartier) et https://bma.brussels/fr/2019/03/05/appel-trefles/

Neerpede et Erasme

Neerpede

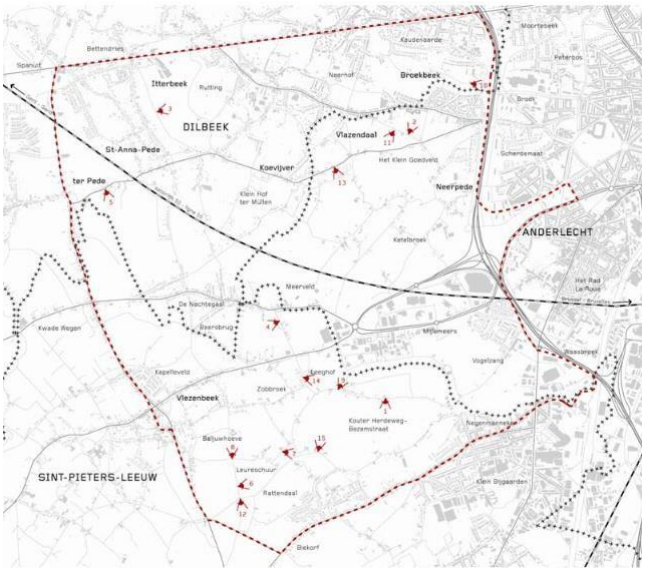

Périmètre du plan directeur interrégional Neerpede
Source : plan directeur interrégional – Bruxelles-Environnement & Vlaamse Landmaatschappij, 2014

En 2014, un plan directeur interrégional pour Neerpede-Vlezenbeek-Sint Anna Pede a été réalisé conjointement entre Bruxelles-Environnement et la Vlaamse Landmaatschappij[39].

Ce plan directeur comprend le développement d'une vision et d'un concept global qui sera le fil rouge pour réaliser les objectifs politiques. Cette étude est axée sur la préservation et la valorisation paysagère du patrimoine écologique et de la fonction agricole, combinée à la recherche d'un équilibre entre ces composantes et la fonction récréative.

Il concerne un vaste territoire interrégional (voir carte ci-dessus).

Suite à ce plan, Bruxelles Environnement a lancé la réalisation d'un plan opérationnel pour la partie située à Anderlecht. Ce plan, en cours de réalisation, s'attache à l'aspect opérationnel du Plan Directeur. Organisée en six volets d'intervention, concernant l'ensemble du périmètre de projet ou partie de celui-ci, l'approche opérationnelle prend en compte le jeu d'échelle nécessaire à la bonne intégration des objectifs généraux.

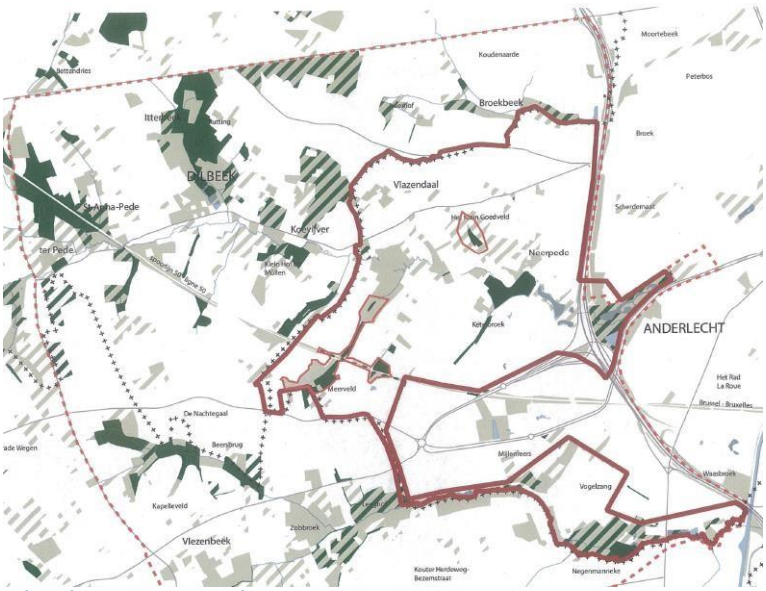

Périmètre du plan opérationnel Neerpede
Source : Commune d'Anderlecht

[39] https://environnement.brussels/thematiques/espaces-verts-et-biodiversite/action-de-la-region/plan-directeur-pour-la-zone

Erasme

Le pôle Erasme est également le lieu de nombreux projets de développement, bénéficiant de sa bonne accessibilité et de la qualité de son cadre de vie :

- Extension et réaménagement de l'hôpital Erasme avec accueil de l'Institut Bordet sur le site et aménagement des abords[40] ;

- Développement en cours du projet Erasmus Gardens : 1.300 logements (dont 210 logements sociaux et près de 300 logements étudiants), une école, une maison de repos et des commerces[41].

Illustration des projets Erasme et Erasmus Gardens

Source : site internet des promoteurs immobiliers

[40] https://www.erasme.ulb.ac.be/fr/articles/new-erasme-ou-l-evolution-d-un-projet

[41] https://erasmusgardens.be/fr/

Les Contrats de Quartier[42]

Le contrat de Quartier Durable est un plan d'action limité dans le temps et l'espace, conclu entre la Région, la commune et les habitants d'un quartier bruxellois. Il fixe un programme à réaliser avec un budget défini[43]. Ils constituent donc des programmes d'investissements concentrant les investissements dans un territoire donné. Différents Contrats de Quartier ont été approuvés sur le territoire anderlechtois depuis le diagnostic de 2013. Certains sont réalisés et d'autres en cours :

Contrats de Quartiers sur Anderlecht depuis 2013

Nom	Situation	Début	Fin	Budget (en millions d'€)
Canal-Midi	Réalisé	2010	2014	14,9
Scheut	Réalisé	2011	2015	14,5
Compas	Réalisé	2013	2017	14,6
Biestebroeck	En cours	2015	2019	15,0
Peterbos	En cours	2019	2023	14,9

Localisation des contrats de quartier réalisés (en vert) ou en cours (en jaune) depuis 2013

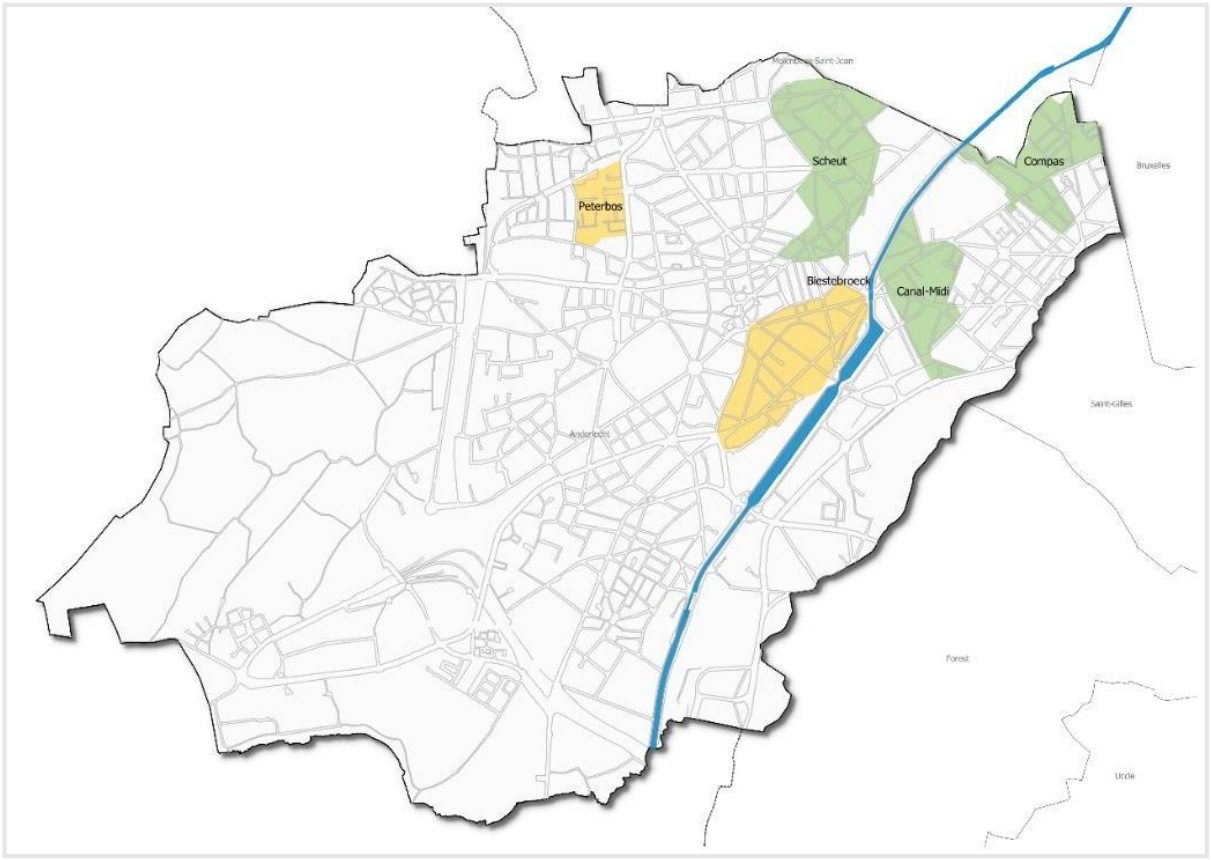

Source : quartiers.brussels

[42] Source : https://quartiers.brussels/1/page/programmes
[43] https://quartiers.brussels/1/

Canal-Midi

Ce contrat couvre un périmètre délimité par le canal, le square Albert 1er et les rues des Matériaux, des Goujons, Georges Moreau, du Docteur Kuborn, des Deux Gares et Prévinaire. Ce quartier constitue une enclave d'habitat, entourée d'infrastructures et d'une ceinture industrielle. Le climat social y est difficile.

Y ont été développés 34m² de panneaux solaires, des citernes d'eau de pluie, 96 parcelles potagères, 63 places dans 2 crèches, la plantation de 11 arbres, 1195 m² de toitures vertes et 13 projets socio-économiques.

Source : quartiers.brussels

Scheut

Ce contrat couvre un périmètre qui s'étend principalement entre la chaussée de Ninove, la ligne du train 28, la rue de Birmingham, et les rues de Scheut, de Glasgow et Verheyden.

Le contrat de quartier Ecluse-St-Lazare sur Molenbeek jouxte le périmètre, tandis que quelques îlots au Sud ont fait l'objet du contrat de quartier Aumale-Wayez.

Y ont été développés 41 logements, 103 places dans 2 crèches et 15 projets socio-écnomiques.

Source : quartiers.brussels

Compas

Situé en bordure de la petite ceinture et à proximité du canal, le périmètre d'intervention est délimité par les abattoirs, l'avenue Clemenceau, un tronçon de la rue la Brognez, la rue Gheude et la chaussée de Mons.

De nombreuses actions régionales sont à l'étude sur ce territoire et elles auront un impact significatif sur la structure urbaine et sur la composition sociodémographique du quartier. Dans ce sens, la priorité définie dans le programme du contrat de Quartier Durable est de favoriser le maintien des habitants actuels par le développement social du quartier.

Source : quartiers.brussels

La majeure partie des îlots de ce périmètre a déjà fait l'objet de plusieurs contrats de quartier, à savoir Rosée (1997-2001), Chimiste (2001- 2005) et Lemmens (2007- 2011). Situé entre les frontières des communes de Molenbeek-Saint-Jean et Bruxelles-Ville, ce périmètre y jouxte également plusieurs contrats de quartier dont celui de Jardin aux Fleurs (2011-2015) à Bruxelles-Ville.

Y ont été développés 5 logements, 80 places dans 1 crèche et 20 projets socio-éonomiques.

Biestebroeck

La limite ouest du périmètre d'intervention est reprise dans le Plan Particulier d'affectation du sol (PPAS) Biestebroeck et le Plan Canal de la Région. Le périmètre est délimité par l'avenue Raymond Vander Bruggen, la rue Scheutveld, la rue de la Justice, la rue du Village, la rue de Veeweyde, l'avenue Frans Van Kalken, la rue Pr. Hendrickx, l'avenue Dr. Zamenhof, l'avenue Victor Olivier, la rue François Ysewyn et le quai de Biestebroeck.

Source : quartiers.brussels

Le quartier présente une forte densité de population et se distingue par de petites unités de logements, ainsi que par le manque de logements à caractère social. Les espaces verts y sont quasi inexistants et les espaces publics peu conviviaux et dégradés, laissant place aux dépôts clandestins. Le quartier manque également d'activités sociales et d'infrastructures à destination de la jeunesse.

Il est prévu d'y développer 49 places dans 1 crèche, 28 logements, 11 projets-socio-économiques et l'accompagnement du projet de réaménagement de la chaussée de Mons mené par Bruxelles-Mobilité et celui du réaménagement de la rue Wayez mené par la STIB.

Peterbos

Le périmètre du contrat de Quartier Durable Peterbos est situé au nord du territoire de la commune d'Anderlecht, en seconde couronne ouest de la région Bruxelloise, à proximité du ring sur le secteur statistique Moortebeek-Peterbos. Il s'agit du seul secteur repris en Zone de Revitalisation Urbaine (ZRU) et correspond exactement au périmètre proposé.

Source : quartiers.brussels

Le site du Peterbos constitue un parc habité, un urbanisme en ordre ouvert, où aucun des immeubles n'est véritablement à front de rue ou dans l'alignement avec des dégagements visuels extrêmement généreux et verdurisés.

Le périmètre est également constitué d'un petit linéaire de maisons mitoyennes le long de la rue Willemyns. On retrouve un ensemble scolaire (néerlandophone et francophone) du réseau libre (Maria Asumpta et Ecole Notre-Dame).

Il est prévu d'y développer un pôle d'équipements sportifs et associatifs, 49 places dans 1 crèche, la redynamisation des rez-de-chaussée, la refonte des espaces publics et cheminements, la restructuration du stationnement, 11 projets socio-économiques et 2 actions participatives.

Projets développés dans le cadre des Contrats de Quartiers Durables

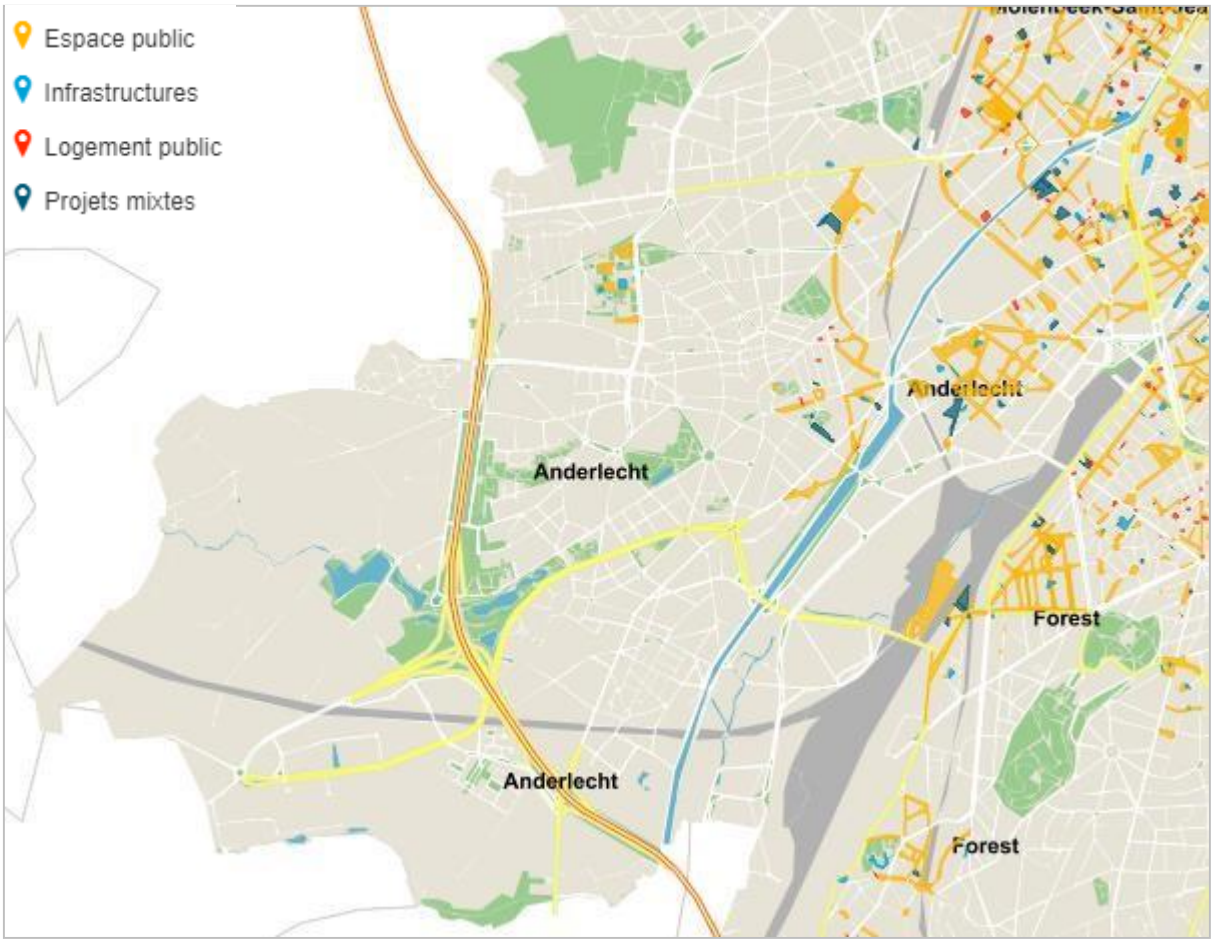

Source : quartiers.brussels

Les PPAS[44]

Anderlecht compte un grand nombre de PPAS sur son territoire. Depuis 2013, elle a entrepris, d'une part un nettoyage des PPAS qui ne présentaient plus d'intérêt en termes d'aménagement du territoire afin de simplifier le contexte réglementaire et, d'autre part, elle a adopté un PPAS pour encadrer le développement la zone de Biestebroeck.

Le tableau suivant synthétise les actions menées par la Commune en matière de PPAS :

Liste des PPAS et évolution de leur statut depuis 2013

Nom PPA / PPAS	Statut
Chaudron	En cours d'élaboration
Ilot 252	Abrogation en cours
Ménestrels (Quartier)	Abrogation en 2020
Ménestrels (Quartier) : Mod. I	Abrogation en 2020
Mission de Scheut : Mod. II	Abrogation en 2020
Mons-Birmingham	Abrogation en 2019
Pont de Cureghem	Abrogation en 2019
Biestebroeck	Approbation en 2017
Meir Extension (Quartier)	Abrogation en 2020
Meir Extension (Quartier) : Mod. I	Abrogation en 2020
Meir Extension (Quartier) : Mod. II	Abrogation en 2020
Peterbos - Boulevard Transversal et Abords (1er trançon, ilôt Central)	Abrogation en 2020
Scheut N (Quartier)	Abrogation en 2020
Rond-point Veeweyde-Liedel	Abrogation en 2020
Trèfles (Quartier)	2013
Centre Intellectuel – Ilots 231-235	2003
Grande ceinture	2001
Ile Sainte Hélène	1991
Meylemeersch Est	1992 (abrogation partielle 2004)
Meylemeersch Est : Mod. II	1990 (abrogation partielle 1995 et 2009)
Rive Droite	1962 (arrêté royal d'expropriation)
Scheutveld Extension	1950
Scheutveld Extension : Mod. I	1953
Scheutveld Extension : Mod. II	1956
Vallée du Broeck (Quartier) : Mod. I	1989
Vallée du Broeck (Quartier) : Mod. II	1992
Village de Neerpede	1997
Vogelenzang (Quartier)	1959
Vogelenzang (Quartier) : Mod. I	1973
Zone Rurale	1974 (abrogation partielle)
Ring en Abords	1956

[44] https://www.anderlecht.be/fr/plan-particulier-d-affectation-du-sol-ppas

Etudes à l'échelle communale

Règlement Communal d'Urbanisme (RCU)

La Commune d'Anderlecht a approuvé un Règlement Communal d'Urbanisme Spécialisé (RCUS) en 2019. Dans le contexte de la refonte du CoBAT et du Règlement Régional d'Urbanisme (RRU), ce RCUS sera complété par de futurs RCU spécialisés (RCUS) (relatif à une thématique spécifique non visée par le RRU) ou des RCU zonés (RCUZ) pour les cités jardin notamment. Ce travail est actuellement en cours de réalisation.

Schéma de développement de l'Economie et du Commerce

Ce schéma, approuvé par la Commune en 2016, se présente comme un outil décisionnel afin de définir une politique cohérente et prospective en matière d'implantation commerciale. La Commune s'engage à améliorer son offre commerciale mais également optimiser ses aménagements urbains et la mobilité au niveau de son territoire. Différentes fiches d'action ont vu le jour.

Modification du Plan Communal de Mobilité

Dans le contexte d'approbation du Plan Régional de Mobilité Good Move, la Commune d'Anderlecht a entrepris la modification de son Plan Communal de Mobilité (PCM). Les travaux sont actuellement en cours.

H. PRINCIPAUX ENJEUX

Les principaux enjeux qui découlent de l'évolution du territoire et de ses habitants peuvent être synthétisés comme suit (selon les grandes thématiques du PCD) :

Habité et vécu

Une population qui continue à croître, à rajeunir et à se diversifier :

- Bien que la croissance de population ait été moins forte que celle attendue dans le PCD, le taux de croissance reste légèrement supérieur à celui de la Région de Bruxelles-Capitale et les projets en cours laissent présager une importante croissance dans certains quartiers dans les années à venir (Biestebroeck, Trèfles, Erasme, Citygate…).
- L'inscription d'Anderlecht comme une commune à la population particulièrement jeune s'est encore renforcée ces dix dernières années (augmentation de la proportion de jeunes). A noter que, bien que la part des plus de 65 ans ait diminué dans la commune ces dernières années, leur effectif reste important, et le nombre de personnes très âgées (85-89 ans) a augmenté - comme c'est le cas d'ailleurs au niveau régional - ce qui implique d'assurer une offre de soins et d'infrastructures adaptées ;
- L'inscription d'Anderlecht comme une commune à la population familiale s'est encore renforcée ces dix dernières années (augmentation de la taille moyenne des ménages, diminution de la proportion de ménages isolés, augmentation de la proportion des ménages mono-parentaux et des couples avec enfants).
- Augmentation et diversification de la population étrangère fortement corrélée à l'extension de l'Union Européenne à de nouveaux pays (Roumanie, Pologne) ainsi qu'à l'afflux d'immigrés (notamment des Syriens qui ne sont par ailleurs pas tous repris dans les statistiques). Ces « nouveaux » étrangers impliquent des besoins et des pratiques spécifiques.

→ Réponse à apporter aux besoins de cette population et à ses spécificités, importance de la poursuite des actions en faveur de la cohésion sociale.

Une population dont la paupérisation s'accélère :

- Il y a toujours, sur la commune d'Anderlecht, une surreprésentation de ménages aux revenus modestes et la croissance des revenus à Anderlecht est proportionnellement moins forte qu'en Région de Bruxelles-Capitale.
- La proportion des ayants droits à l'intégration sociale augmente plus vite à Anderlecht qu'en moyenne en Région de Bruxelles-Capitale et plus vite que la population (doublement du nombre de personnes bénéficiant d'un RIS ou assimilés depuis 2006 à Anderlecht.
- La commune abrite une population précarisée non négligeable et croissante, ce qui, avec la forte natalité, a pour conséquence que près d'un tiers des enfants naissent dans des ménages sans revenu du travail. Les mères seules ou très jeunes sont également surreprésentées.

→ Réponse en termes de prise en charge d'une part, et d'encadrement d'autre part (cohésion sociales…), à apporter à ce constat.

Une réponse aux besoins en équipements qui s'est intensifiée mais qui doit être poursuivie et adaptée :

- La Commune a créé de nombreuses nouvelles structures et intègre dans la plupart des projets immobiliers et des Contrats de Quartier des projets de crèches. Cet effort devra être poursuivi, le déficit en places d'accueil pour la petite enfance étant toujours important à Anderlecht.

- La situation relative à l'enseignement est moins préoccupante que pour les milieux d'accueil de la petite enfance. Néanmoins, vu l'essor démographique et l'augmentation de la part des jeunes, la demande n'a fait qu'augmenter ces dernières années. La Commune y a répondu via plusieurs projets de création / extension d'écoles. Cet effort, moindre que ce qu'annoncé dans le PCD, devra être poursuivi dans les années à venir car la capacité d'accueil de la commune a légèrement diminué dans le primaire et le maternel à Anderlecht.
- La Commune a également été active dans la création d'autres types d'équipements que les écoles et les crèches, mais dans une moindre mesure. Ces efforts devront être poursuivis et intensifier au regard, d'une part de l'augmentation de la population, mais également de sa diversification culturelle et de la paupérisation d'une franche de la population.
- Un bilan pourra être mené quant aux avantages et inconvénients des projets d'occupation temporaire à Anderlecht.
- Diminution du déséquilibre d'offre entre quartiers grâce aux nombreux projets mis en place dans les quartiers de l'est de la Commune.

→ Poursuivre les efforts entrepris et viser une diversification des équipements proposés afin qu'ils répondent aux besoins de tous.

L'objectif d'amélioration du cadre de vie a été étudié mais est encore trop peu mis en œuvre :

- De nombreux aménagements d'espaces publics sont nécessaires pour améliorer le cadre de vie. Beaucoup sont à l'étude ou projetés à travers différents outils urbanistiques (le long des quais, passerelles piétonnes au-dessus du canal, parcs de la petite Senne et de la Sennette, espace public du noyaux commercial Wayez-Vaillance-St-Guidon…) mais peu sont déjà mis en œuvre.
- De même, la situation en termes de carence en espaces vert public n'a pas fortement évolué depuis 2013. Quelques zones restent problématiques alors que d'autres bénéficieront des projets une fois qu'ils seront mis en œuvre.
- En termes d'aires de jeux/sport, la définition de quartiers prioritaires et d'un nombre d'espaces à aménager n'a pas abouti à leur création.

→ Suivre les projets et études qui ne sont pas la responsabilité de la Commune afin de s'assurer que leur mise en œuvre réponde bien aux besoins locaux, et implémenter les projets et études communaux, dans l'objectif global d'améliorer significativement le cadre de vie de certains quartiers (le long du canal, noyau commercial du Centre, Cureghem).

Un nombre de logements croissant avec une réponse contrastée aux besoins de la population :

- La proportion de logements sociaux reste stable et supérieure à la moyenne régionale. Néanmoins, la Commune connait toujours un problème d'adéquation de l'offre et de la demande en logements sociaux et assimilés (en lien notamment avec la paupérisation de sa population). Une grande partie des projets de logements en cours n'est par ailleurs pas accessibles aux populations les plus fragilisées.
- La Commune a mené de nombreuses actions en matière de logements étudiants et AIS et continue a être active en la matière.
- Les loyers et le prix de l'immobilier restent en moyenne plus bas à Anderlecht qu'au niveau de la Région et leur croissance est moindre que celle enregistrée en moyenne à Bruxelles.
- Le déséquilibre en l'offre et la demande en logements subsiste, en particulier au regard des population plus fragilisées et de l'évolution de la forme et la taille des ménages (ménages monoparentaux et couples avec enfants en augmentation, co-location…)
- Opportunité pour la Commune, via les nombreux projets en cours, d'attirer de nouveaux ménages pouvant contribuer de manière plus importante à ses revenus.

→ Poursuivre les actions de diversification de l'offre vers des publics spécifiques (sociaux, étudiants, personnes âgées…). Poursuivre les partenariats (AIS, promoteurs immobiliers proposant des logements étudiants ou sociaux…).

Bâti et Paysager

Des zones en pleine mutation où la mixité, la qualité du cadre de vie et l'accessibilité sont des enjeux majeurs :

- Evolution des ZEMU en particulier les quartiers Biestebroeck et Erasme mais également le quartier Birmingham qui va être amené à évoluer dans les années à venir ;
- Mise en œuvre de projets majeurs sur le territoire (Trèfle, Citygate, NovaCity…) ;
- Mise en œuvre d'études récemment approuvées (Stade, Centre Rive Droite) ;
- Il existe encore de nombreux terrains constructibles en friche mais également quelques immeubles vides ;
- Développements immobiliers projetés ayant un impact paysager supra-local ;

→ Veiller à ce que les nouveaux projets dans ces quartiers témoignent d'une grande durabilité, en particulier :

  - Connections avec le tissu existant et intégration urbaine ;
  - Bonne accessibilité en transports en commun et en mode doux ;
  - Cadre de vie de qualité et limitation des nuisances (en lien notamment avec la mixité de ces quartiers) ;
  - Qualité des espaces publics et réponses aux besoins de proximité ;
  - Gestion des ressources (eau, biodiversité, déchets…).

→ A l'échelle régionale, certains de ces quartiers sont assez novateurs et en font des vitrines pour Anderlecht, il y a donc lieu de veiller à la qualité architecturale de ces projets pour développer une image de marque positive et spécifique à la Commune.

→ Appuyer une architecture novatrice et iconique pour les projets ayant un impact paysager important, puisque la commune présente des profils architecturaux variés et peut se permettre de proposer de nouvelles formes urbaines et architecturales, marqueurs d'une capacité à innover.

Des ruptures urbaines encore marquées et des espaces publics à repenser dans une réflexion globale :

- Des passerelles, visant le lien entre les quartiers et le passage de ruptures urbaines marquantes, sont projetées mais pas encore réalisées ;
- La mise en œuvre du Plan Bus améliorera les connexions avec les communes adjacentes ;
- Les espaces publics récemment rénovés et projetés visent principalement l'amélioration de la mobilité. ;
- La mise en œuvre récente du BKP devrait améliorer la cohérence des espaces publics dans la zone Canal.

→ Marquer la structure du territoire et la hiérarchie des axes, mettre en œuvre les projets de passerelles pour réduire l'impact des barrières urbaines, rénover les espaces publics en visant une amélioration de la qualité globale du cadre de vie (comme le plan GoodMove le préconise) et un lien cohérent entre les quartiers.

Des zones préservées, mais d'autres encore à préserver et des actions en faveur du patrimoine à intensifier :

- Consciente de l'intérêt de son patrimoine architectural, des RCU zonés et spécialisés sont en projet ;
- Des plans et mesures de préservation de Neerpede, structure paysagère majeure à Anderlecht ont été approuvés ;
- La zone du canal a fait l'objet de plans (BKP, Plan canal) visant notamment à la redynamiser et à la mettre en valeur (qualité des espaces publics et réaménagement des quais, percées visuelles…) ;
- Plusieurs projets récents visent la reconversion de bâtiments industriels vacant présentant une grande qualité patrimoniale (Coop, Brasseries Atlas…) ;

→ Poursuivre les actions de préservation et intensifier les actions de reconversion du patrimoine vacant mais également les actions en faveur des particuliers (communication à propos des primes existantes, soutien…).

Entreprenant

Un taux de chômage qui reste élevé et continue de toucher les jeunes :

Malgré une baisse du taux de chômage relative ces dernières années, il faut rester attentif à cette problématique, en effet :

- le taux de chômage chez les jeunes reste particulièrement élevé et apparaît comme étant une problématique majeure au niveau régional et communal ;
- parallèlement à cette baisse significative du taux de chômage, le nombre de bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) ne cesse d'augmenter ;
- le niveau d'étude reste faible dans les quartiers les plus denses ;
- les quartiers est restent les plus touchés et accueillent une importante population connaissant de véritables difficultés économiques.

→ Poursuivre, renouveler et intensifier les actions en la matière.

Une structure de l'emploi qui évolue et des projets novateurs qui dynamisent le tissu économique :

- L'emploi salarié diminue alors que le nombre d'indépendants augmente impliquant le développement de besoins spécifiques et reflétant l'évolution sociologique des habitants d'Anderlecht (arrivée de nombreux Roumains et Polonais) ;
- La question de l'adéquation de l'offre à la demande d'emploi reste problématique ;
- Des projets novateurs ont vu le jour à Anderlecht témoignant d'un dynamisme à poursuivre pour améliorer l'image de la commune.

→ Poursuivre la dynamisation du tissu économique en restant attentif à l'adéquation ente les emplois créés et la demande d'emploi, tout en mettant en place les conditions pour répondre aux besoins spécifiques liés à l'évolution observée de la structure de l'emploi.

Des zones économiques en pleine mutation, d'autres dont la redynamisation est toujours à l'ordre du jour :

- Certaines zones connaissent des évolutions importantes (Biestebroeck, Erasme...). Les projets de reconversion / développement de ces zones vont fondamentalement transformer le tissu économique existant :
  - Les zones récemment ouvertes à une plus grande mixité (ZEMU, zones administratives) ;
  - Le site des Abattoirs qui est en pleine restructuration (schéma directeur, CRU…) ;
  - Le quartier Heyvaert qui est amené à évoluer dans les années à venir en lien avec la mise en œuvre du PAD et du CRU ;
- Concernant le reste du territoire, les évolutions sont moindres et les enjeux du PCD toujours d'actualité. Plusieurs études ont récemment été approuvées mais n'ont pas encore été mises en œuvre concrètement. Elles concernent le Centre d'Anderlecht et ses noyaux commerciaux, le stade et ses abords, ainsi que la zone industrielle Rive Droite ;

→ Dans les zones en pleine mutation (ZEMU, zones administratives, Heyvaert), le maintien d'activités et la gestion de la mixité est un important enjeu pour les années à venir, de même que l'intégration de la mixité et la gestion des espaces publics et du cadre de vie.
Pour les autres zones d'activités (zone industrielle, noyaux commerciaux…), on n'observe pas encore d'évolution significative. Il conviendra donc de mettre en œuvre les études menées et récemment approuvées par la Commune pour redynamiser ces quartiers.

Environnemental et durable

Une structure verte et bleue similaire mais qui s'améliore petit à petit :

- Plusieurs espaces naturels ont gagné un statut de protection, des réalisations concrètes ont eu lieu et des projets ou études sont prévus ;
- Un Plan Communal de Développement de la Nature, un « Park System » et un agenda 21 qui ont toujours du sens mais pourraient être réactualisés et intégrer des problématiques qui ont récemment émergé ;

→ Mettre en œuvre les projets et études afin de réellement améliorer le cadre de vie d'une part et la biodiversité au sein de la commune d'autre part. Continuer à pousser dans ce sens des projets communaux ou régionaux, entre autres sur le quartier Cureghem et sur les zones de carence en espace vert public.

→ Actualiser le PCDN et l'Agenda21, et sensibiliser la population aux actions qu'elle peut entreprendre en ce sens tout en lui facilitant certaines actions.

Une dynamique d'alimentation durable à pérenniser :

- Existence d'une zone agricole presqu'unique à Bruxelles ;
- Accueil au sein de la commune d'activités agricoles variées et novatrices (classiques, maraichage, champignons, jeunes pousses, aquaculture, fleurs à tisanes…) ;
- Soutien aux agriculteurs concentré sur le territoire de Neerpede ;
- Rénovation d'éléments intéressants du patrimoine dans une fonction liée à la fonction d'origine ;
- Développement de circuits courts et d'emplois locaux non-délocalisables ;
- Activités et sensibilisation en lien avec une alimentation équilibrée ;

→ Permettre et poursuivre l'accompagnement au développement de ces activités qui ont un intérêt environnemental, économique, paysager, patrimonial, de santé publique, social… En faire la promotion et développer une image de marque pour la Commune en mettant en avant cette spécificité.

Une tendance générale de favoriser les modes de déplacements actifs :

- Comme dans le reste de la région, on observe un développement généralisé des aménagements en faveur de la mobilité active
- La mise en œuvre du Plan Bus aura des impacts positifs sur la mobilité en transport en commun, tant au sein de la commune qu'en lien avec les communes adjacentes.
- Suivi de cette tendance à l'échelle communale via la réalisation d'études de mobilités telles que le PCM, le PCV, le PACS… en cours de réalisation

→ Poursuivre la tendance dans tous les quartiers et intégrer ces réflexions dans les nouveaux développements locaux, entre autre pour favoriser une diminution des nuisances sonores liées au trafic, encore importantes à Anderlecht

Métropolitain et rayonnant

Développement en cours ou à venir des grands pôles régionaux :

- Les études relatives à tous les grands pôles ont été approuvées et/ou sont en cours d'approbation / réalisation (Heyvaert, Midi, Biestebroeck, Erasme, Neepede, Abattoirs…) ;

→ au regard du développement de ces zones, un enjeu sera de faire bénéficier ces nouveaux développements et les infrastructures qui les accompagnent, d'une manière ou d'une autre, non seulement aux nouveaux habitants mais aussi à ceux qui sont déjà en place et de lier ces nouveaux quartiers au tissu existant. Il s'agit aussi d'anticiper la hausse du foncier accompagnant ces opérations pour éviter une précarisation accrue d'une frange significative de la population en place.

→ Tirer parti de ces projets pour améliorer l'image de la Commune (communication…).

Dynamisme moindre pour les pôles communaux et le reste de la Commune :

- Le reste de la Commune (et notamment sa partie centrale) a fait l'objet de moins de plans et études de développement et les études qui y ont été réalisées n'ont pas encore été mise en œuvre ;

→ Mettre en œuvre les études de redynamisation prévues sur ces zones afin d'éviter un Anderlecht à deux vitesses.

Développement des grandes infrastructures de transport :

- Le plan bus prévoit à court terme une série de transformations sur les lignes de bus traversant le territoire anderlechtois qui auront un impact positif en termes de transport en commun ;
- De nombreux kilomètres d'itinéraires cyclables régionaux et de RER vélo seront aménagés dans les années à venir ;
- La volonté du Port de Bruxelles est à l'optimisation de l'utilisation des zones portuaires et à l'augmentation du transport de matériaux et biens par la voie d'eau ;

→ S'inscrire dans les tendances régionales de développement des grandes infrastructures de transport pour développer le territoire communal en cohérence et prendre sa place au cœur de la Région.

PARTIE 2

MISE EN ŒUVRE DU PCD ENTRE 2013 ET 2019

INTRODUCTION - RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE

Cette deuxième partie vise à analyser la mise en œuvre des mesures proposées dans le PCD depuis 2013. Elle s'appuie sur les informations fournies par les différents services de la commune.

Pour chacune des 9 thématiques du PCD, une page introductive fait un bref rappel de la stratégie et des mesures proposées. Une fiche par mesure décline explicite alors sa mise en œuvre: un tableau reprend, le cas échéant, les sous-mesures liées, un code couleur donnant une évaluation de sa mise en œuvre, ainsi qu'un texte qui explicatif. Une conclusion intermédiaire vient clore l'analyse de la mise en œuvre de la mesure. Enfin, une page synthétique fait le bilan de la mise en œuvre des mesures de la thématique.

Code couleur utilisé pour l'évolution de la mise en œuvre des mesures:

- Etudiée et mise en œuvre ou entamée de manière significative
- Etudiée mais pas encore ou peu mise en œuvre
- Pas encore étudiée ni initiée de manière significative mais toujours d'actualité
- Toujours d'actualité mais changement dans la manière d'y arriver
- Plus d'intérêt
- Aucune information n'a pu être obtenue au sujet de cette mesure
- Importance de pérenniser l'action dans le temps

Exemple: 1.1. Définir un statut pour la zone de Neerpede

Objectifs : émis dans le PCD actuel

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Définition d'un parc naturel régional (PNR)		Le statut idéal à donner à la zone de Neerpede fait l'objet d'une réflexion dans le cadre du Plan Opérationnel Neerpede initié en 2017 par Bruxelles-Environnement et toujours en cours jusque fin 2019. Cette réflexion associe les instances régionales et les services communaux concernés par cette problématique avec l'aide du bureau d'étude JNC mais n'est pas encore aboutie. La piste du PNR fait partie des options étudiées.
Établissement d'une charte de type « PNR »		Un Plan Opérationnel Neerpede a été lancé en 2017 par Bruxelles-Environnement et vise à définir plusieurs projets concrets en concertation avec les instances régionales et les services communaux concernés par cette problématique. Ce plan a permis de définir des actions concrètes à mener sur certains parties du territoire (par exemple plan de réaménagement global des abords du Broekbeek en bordure de la cité Bon Air)

I. NEERPEDE

II. LE CENTRE

III. CUREGHEM

IV. CANAL SUD

V. BÂTI ET PAYSAGER

VI. HABITAT ET VÉCU

VII. ENTREPRENANT

VIII. MÉTROPOLITAIN ET RAYONNANT

IX. ENVIRONNEMENTAL ET DURABLE

I. PRESEVER ET VALORISER LA ZONE DE NEERPEDE

Neerpede, espace d'environ 700 ha, paysage ouvert, rural, constitué de plaines, de vallons, de zones humides à la richesse biologique importante, dont le paysage est marqué par la vallée de la Pede. Neerpede révèle de nombreux atouts où les problématiques de préservation et de mise en valeur restent essentielles dans un projet communal de développement.
La zone de Neerpede est ressortie à la fois de l'étude technique de la Commune, ainsi que des apports des acteurs territoriaux, comme un site stratégique. En effet, elle réunit plusieurs types de problématiques que le PCD aura pour objectif de mettre en relation en respectant chaque particularité.

Bâti et paysager	Mettre en valeur cet espace unique en RBC en le considérant comme un pôle rural régional
Habité et vécu	Organiser les flux de visiteurs et leurs activités
Entreprenant	Encourager les activités agricoles et maraichères durables et s'inscrire dans les circuits courts de production alimentaire
Métropolitain et rayonnant	S'inscrire dans la carte mentale des anderlechtois et des bruxellois au titre de site vert et rural unique
Environnemental et durable	Lieu privilégié de la protection et la mise en valeur du maillage vert (faune et flore, corridors écologiques) et du maillage bleu (zones humides, ruisseaux et eaux de ruissellement)

La préservation du dernier grand espace rural de Bruxelles qu'est Neerpede est un aout majeur pour la politique de développement durable de la Région (e.a. maillage bleu et épuration des eaux usées, alimentation durable et équilibré, promenade verte, éducation à l'environnement, maraîchers,…) mais permet aussi de répondre aux enjeux du développement durable (e.a. lutter contre le déclin de la biodiversité, préserver les oiseaux liés aux milieux agricoles, s 'inscrire dans un réseau écologique vaste, …).

Le PCD a décliné cette stratégie en 10 mesures :

1. Définir un statut pour la zone de Neerpede
2. Protéger les éléments clés de la zone naturelle par une règlementation (RCUZ)
3. Soutenir la Maison Verte et Bleue dans l'extension de ses activités et dans son potentiel d'attractivité
4. Pérennisation et conservation des zones agricoles et de leurs activités
5. Promotion d'une accessibilité en transport en commun et par modes doux et proposition d'une mobilité spécifique à Neerpede
6. Entretenir et mettre en valeur le maillage vert et bleu et préserver la biodiversité au sein de Neerpede
7. Améliorer l'intégration paysagère de la zone de loisirs et proposer de nouveaux équipements publics
8. Faire connaître Neerpede et promouvoir les activités pleine nature
9. Gérer les zones contigües au site de Neerpede de manière cohérente
10. Proposer des parcours piétons qui mènent à la zone protégée du site de Neerpede depuis tout Anderlecht

1.1. Définir un statut pour la zone de Neerpede

Objectifs: Un tel statut pourrait passer par l'établissement d'un « Parc Naturel Régional » afin de concourir à la politique de protection de l'environnement et de constituer un cadre privilégié pour les actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. Ceci pourrait être mis en œuvre en transposant, avec Bruxelles-Environnement, le concept de « Parc Naturel Régional » tel que d'application en France. Ceci pourrait être fait en fixant au travers d'une Charte, les objectifs à atteindre, les orientations de protection et la mise en valeur du site, en assurant la cohérence et coordination des actions à mener par les différents acteurs, en maintenant la présence d'activités agricoles et en encadrant le développement des activités sportives et de loisirs au sein de la zone.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Définition d'un parc naturel régional (PNR)		Le statut idéal à donner à la zone de Neerpede fait l'objet d'une réflexion dans le cadre du Plan Opérationnel Neerpede initié en 2017 par Bruxelles-Environnement et toujours en cours jusque fin 2019. Cette réflexion associe les instances régionales et les services communaux concernés par cette problématique avec l'aide du bureau d'étude JNC mais n'est pas encore aboutie. La piste du PNR fait partie des options étudiées.
Établissement d'une charte de type « PNR »		Un Plan Opérationnel Neerpede a été lancé en 2017 par Bruxelles-Environnement et vise à définir plusieurs projets concrets en concertation avec les instances régionales et les services communaux concernés par cette problématique. Ce projet de plan a permis de définir des actions concrètes à mener sur certains parties du territoire (par exemple plan de réaménagement global des abords du Broekbeek en bordure de la cité Bon Air).

Conclusion intermédiaire: La définition d'un statut pour la zone de Neerpede est en cours d'élaboration mais n'a pas encore abouti. Le Plan Opérationnel Neerpede est en cours de réalisation.

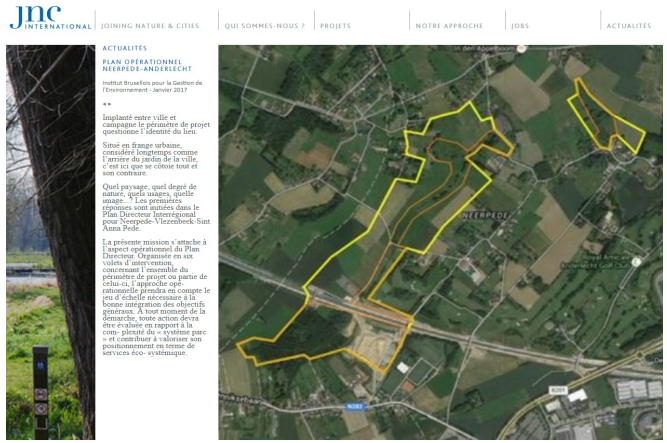

1.2. Protéger les éléments clés de la zone naturelle par une règlementation

Objectifs: Il s'agit d'adapter aux enjeux actuels un PPAS adopté initialement en 1974 voire de l'abroger, d'encadrer le site réglementairement au travers d'un RCUZ en vue de le protéger et d'organiser les activités en présence ou à créer, de donner un poids règlementaire au Parc Naturel Régional de Neerpede/ Vogelzang et de délimiter des zones où les usages et les protections seront définies.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Encadrer le site réglementairement en vue de le protéger et d'organiser les activités en présence ou à créer au travers d'un RCUZ		Le RCUZ n'existe pas. Un marché de RCUS et RCUZ a été relancé mais actuellement la Commune n'a plus l'intention de faire spécifiquement un RCUZ sur la zone. La création d'un PAD peut permettre d'assurer la protection de cette zone naturelle. Actuellement le PPAS est toujours en vigueur car avec ses prescriptions, il protège la zone par rapport au développement urbanistique. Au niveau du périmètre du PPAS Vogelenzang, plusieurs mesures " Good Food" (potagers,..) sont à développer.

Conclusion intermédiaire: Encadrer le site de façon règlementaire reste un objectif pour la zone de Neerpede. Les moyens de sa mise en œuvre ont évolué. Il est dorénavant envisagé de réaliser un PAD plutôt qu'un RCUZ .

1.3. Soutenir la Maison Verte et Bleue dans l'extension de ses activités et dans son potentiel d'attractivité

Objectifs: Le PCD soutient la mise en œuvre future des phases 2 et 3 du projet de Maison Verte et Bleue (MVB) dédiée à la découverte et à la protection de l'environnement et aux questions alimentaires. Il se veut être un projet-phare fédérateur des volontés régionales et communales pour la mise en valeur de l'unique pôle rural de la Région-Bruxelles-Capitale. La phase 2 du projet de Maison Verte et Bleue portera sur la rénovation de la ferme Taqui et de ses abords. Il conviendra de réfléchir à un mode de transport en commun permettant un accès facilité pour les groupes scolaires. La phase 3 prévoit, en plus des projets précités, la rénovation de la ferme régionale de Neerpede et de ses abords par la Région. Cette phase est aussi synonyme de l'épanouissement de la Maison Verte et Bleue. Les missions de la Maison doivent aussi inclure le marketing des activités agricoles du territoire anderlechtois (par ceci on entend la mise en réseau et en lumière de toutes les actions en lien avec la production agricole).

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Soutenir les phases 2 (rénovation ferme Taqui) et 3 (rénovation de la ferme de Neerpede) de développement du projet de la maison verte et bleue		La phase 2 a été finalisée en 2016 avec des fonds communaux complétés par des fonds Feder du projet BoerenBruxselPaysans. La ferme Taqui rénovée a été inaugurée en octobre 2016 et abrite toute l'équipe de la Maison verte et bleue. Le subside communal annuel soutenant le fonctionnement de la MVB a été renforcé progressivement pour atteindre 100.000€ en 2018. Un appel d'offre à été lancé en 2019 par Bruxelles Environnement pour la rénovation de la ferme du Chaudron en hall-relais alimentaire.
Faire de la publicité autour du projet		Grâce au renforcement du subside communal annuel, la MVB a pu engager en interne un chargé de communication dont la mission est de renforcer la publicité autour du projet. Le journal communal est régulièrement utilisé pour donner de la visibilité aux activités proposées par la MVB.

Conclusion intermédiaire: L'objectif d'extension et de soutien des activités de la Maison Bleue et Verte a été atteint et mis en œuvre de façon significative.

1.4. Pérennisation et conservation des zones agricoles et de leurs activités

Objectifs: Le PCD vise à conforter la vocation rurale et à pérenniser les activités agricoles du site de Neerpede, à tendre à un production alimentaire intégrée, extensive ou biologique, à entretenir les paysages ruraux du site, à s'inscrire dans les circuits courts de production et de vente d'aliments. Ceci tout en répondant aux principes de développement durable et étandant les activités agricoles aux activités pédagogiques et ludiques. De plus, le PCD vise à effectuer un repérage précis des propriétés publiques qui sont louées à des agriculteurs afin d'anticiper la fin d'un bail et gérer la transition vers une agriculture biologique.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Développer et pérenniser des pratiques agricoles éco-responsables, locales (circuit-court) et pédagogiques (notamment sur terrain public)		Le maintien et le développement de ces pratiques a été réalisée dans le cadre du projet Feder BoerenBruxsel-Paysans. Des nouvelles activités agricoles durables (maraîchage biologique et plantes aromatiques et médicinales) ont été développées grâce à la mise à disposition de terrains communaux: 3 ha au Vogelzang pour l'implantation et le développement d'un espace-test agricole géré par l'asbl Le Début des Haricots (Graines de Paysans) et pouvant accueillir 6 maraîchers et 2 tisaniers en test d'activité + 2 ha à Neerpede pour permettre l'installation de deux activités maraichères regroupant 5 agriculteurs avec le soutien de l'asbl Terre-en-Vue. La Commune a également mis à disposition un terrain communal de 20 ares qui a permis à la MVB de développer le « Champs-à-Mailles », un potager productif et pédagogique participatif.
Effectuer un repérage précis des propriétés publiques qui sont loués à des agriculteurs afin d'anticiper sur la fin d'un bail et gérer la transition vers une agriculture biologique		Le service Développement durable a effectué un inventaire précis des terrains communaux et régionaux qui sont loués à des agriculteurs. Ces données sont utilisées dans le cadre du projet BoerenBruxselPaysans pour faciliter les installations et encourager les reconversions vers une agriculture biologique.

Conclusion intermédiaire: La conservation et le développement des activités et zones agricoles a été mis en œuvre de façon concrète dans le cadre du projet Feder BorenBruxselPaysans, d'une part, le développement de projets concrets grâce à la mise à disposition de terrains communaux et, d'autre part, grâce à l'inventaire précis des terrains agricoles loués réalisé par le service Développement Durable.

1.5. Promotion d'une accessibilité en TC et par modes doux et proposition d'une mobilité spécifique à Neerpede

Objectifs: Le PCD met en évidence l'importance d'une part de travailler sur les « portes » de Neerpede (faire connaître le site, soigner toutes les entrées, offrir une alternative à l'utilisation de la voiture et permettre d'accéder à Neerpede en transport en commun de manière plus optimale) et d'autre part de travailler sur la mobilité à l'intérieure du site (offrir une alternative à l'utilisation de la voiture et diminuer fortement son accès en voiture, favoriser le recours aux modes doux et à l'utilisation du maillage vert, définir une zone où l'accès en voiture est limité aux résidents et au passage des engins agricoles, ou pour l'accès en transport en commun vers des équipements publics).

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Améliorer l'accessibilité du site en TC		La prolongation du T81 jusqu'au Westland Shopping n'a pas été concrétisée. Il ne s'agit pas d'une action prioritaire pour la STIB. L'amélioration des liaisons Nord-Sud en différents endroits du territoire anderlechtois reste à développer pour la Commune.
Travailler sur la mobilité à l'intérieur du site		La rue de Neerpede a fait l'objet d'un réaménagement et d'une mise en zone résidentielle (zone 20) pour la partie centrale de son parcours à Neerpede (entre la rue du Chaudron et le pont à proximité de la ferme Heymans). Le réaménagement sera prolongé en 2020 jusqu'à la rue du Pommier. Il est prévu d'implanter un dispositif de limitation de l'accès sur la rue du Chaudron au niveau du pont du chemin de fer afin de limiter le trafic de transit. Le dispositif technique doit encore étudié. La signalétique modes doux a été remise en état en 2016 : remplacement des potelets et des plaquettes abîmées ou manquantes. Un nouveau sentier a été aménagé de manière naturelle par la Maison verte et bleue sur un terrain boisé communale entre un sentier communal et la rue de Scherdemael emprunté par la Promenade verte régionale. Des autorisations ont été données par la Commune à des opérateurs flamands pour implanter du balisage de promenade locale venant des communes flamandes voisines. Une nouvelle campagne de remise en état de la signalétique est prévue fin 2019-début 2020, ainsi qu'un réaménagement de certains sentiers.
Travailler sur les portes de Neerpede		La question des portes d'entrées n'a pas fait l'objet de mesures spécifiques. On notera toutefois un projet de réaménagement de la Drève Olympique sous le boulevard Simonet qui intègre un réaménagement d'un axe réservé aux modes actifs. Par ailleurs, lors du réaménagement du terminus Marius Renard, le chemin sera également réaménagé par la STIB.

Conclusion intermédiaire: une réflexion sur la mobilité et l'accessibilité de Neerpede a été entreprise mais n'est pas encore mise en œuvre. La question spécifique de l'accessibilité en transports en commun et de la gestion des portes d'entrées n'a pas encore été réellement traitée.

1.6. Entretenir et mettre en valeur le maillage vert et bleu et préserver la biodiversité au sein de Neerpede

Objectifs: Le PCD vise à mettre en valeur le maillage vert et bleu en entretenant les réseaux verts et écologiques existants et en créant d'autres, en intégrant Neerpede dans le « park system » communal, en réglant les problèmes de pollution d'origine humaine (rejet d'eaux usées) au sein du site, en offrant une alternative à l'égouttage collectif et en anticipant l'écoulement des eaux afin de limiter les inondations. Plus précisément, au point de vue du maillage vert, il s'agit de poursuivre les démarches existantes et de les étendre à Neerpede (notamment au sein de la zone de loisirs). En effet, celle-ci peut faire l'objet d'un plan de gestion globale afin de favoriser les continuités vertes et les corridors écologiques ainsi que d'un Plan directeur de Neerpede/ Sint-Anne-Pede-Vlezenbeek qui est en cours à l'initiative de Bruxelles-Environnement. Au niveau du maillage bleu, l'action est double: il s'agit de l'inscrire dans les parcours de promenade et d'enrayer petit à petit les pollutions et d'éduquer les populations au respect de cet écosystème particulier.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Maillage vert		En collaboration avec Bruxelles-Environnement, la Commune a crée en 2018 deux nouvelles réserves naturelles à Neerpede : la roselière de Neerpede (60 ares) mise à gestion à Natagora et le vallon du Koevijver (1 ha) mis en gestion à Natuurpunt. Trois terrains communaux ont été mis à disposition de la MVB. Plan Opérationnel Neerpede en cours (BE, 2017-2020) (voir ci-dessus).
Maillage bleu		Le réaménagement de la rue de Neerpede en zone résidentielle vise à mieux mettre en valeur la présence du cours d'eau le long de la voirie. La Commune a participé activement à la mise à jour du topoguide « Vallée de Neerpede » élaboré par coordination Senne et proposant une promenade axée sur la découverte du maillage bleu à Neerpede et des réalisations concrètes de mise en valeur de celui-ci. En collaboration avec Bruxelles-Environnement et les riverains, les travaux réalisés par Vivaqua ont permis d'orienter au maximum les eaux pluviales directement dans la rivière Neerpedebeek (via le pose ponctuelle de petits réseaux de collecte des eaux pluviales) et éviter ainsi le rejet d'eau pluviales dans le réseau d'eaux usées. D'importants travaux d'égouttage sont en cours par Vivaqua depuis 2016, avec le soutien et la collaboration de Bruxelles-Environnement et de la Commune. L' élément central est la pose d'un collecteur d'eaux usées sous la rue de Neerpede depuis le terminus du tram 81 jusqu'au pont à proximité de la ferme Heymans. Des tronçons supplémentaires d'égout ont été posés afin de relier certaines rues à ce collecteur (rue et place de la Floraison, rue des Betteraves, rue du Chaudron,...) En 2020, plus de 90% des bâtiments existants à Neerpede seront reliés au réseau d'égouttage.

Conclusion intermédiaire: la question des maillages vert et bleu est au centre des différentes opérations menées à Neerpede et est intégrée dans le PON.

1.7. Améliorer l'intégration paysagère de la zone de loisirs et proposer de nouveaux équipements publics

Objectifs: Il s'agit de rendre plus attractive la zone et l'ouvrir à un plus large public, à renforcer la vocation de détente et de loisirs du site, à organiser et recentrer les activités autour des étangs et du parc de la Pede afin de limiter les pressions humaines et de préserver les sites sensibles.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Intégration paysagère de la zone de loisirs		L'intégration paysagère s'est faite au cas par cas. Les réflexions sont basées sur la préservation de cette zone, raison pour laquelle le PPAS n'a pas été abrogé. En ce qui concerne le réaménagement de la drève Olympique, il a été pensé en utilisant le concept de piste d'athlétisme appliqué à une voire afin de marquer l'entrée de la zone de loisirs.
Nouveaux équipements publics		Un Plan Opérationnel Neerpede a été lancé en 2017 par Bruxelles-Environnement et vise à définir plusieurs projets concrets en concertation avec les instances régionales et les services communaux. Un des 6 projets majeurs est la création d'un parc d'intérêt régional (Park W) qui proposera de nouveaux équipements publics. Le projet de construction d'une salle des fêtes et d'un nouveau complexe sportif a été initié (chantier en cours).

Conclusion intermédiaire: L'intégration paysagère de la zone a été prise en compte au cas par cas mais n'a pas fait l'objet d'une réflexion d'ensemble.

1.8. Faire connaître Neerpede et promouvoir les activités pleine nature

Objectifs: Il s'agit de rendre plus attractive la zone et l'ouvrir à un plus large public, à renforcer la vocation de détente et de loisirs du site, à organiser et recentrer les activités autour des étangs et du parc de la Pede afin de limiter les pressions humaines et de préserver les sites sensibles.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Poursuivre et étendre les actions de promotion de Neerpede vers des actions plus diversifiées (nature, sport, loisirs…)		Les aspects Nature et Alimentation durable sont mises en valeurs par les nombreuses activités proposées par la Maison verte et bleue.

Conclusion intermédiaire: La Maison verte et bleue joue un rôle crucial dans la notoriété du site de Neerpede et dans la promotion des activités de pleine nature.

1.9. Gérer les zones contigües au site de Neerpede de manière cohérente

Objectifs: Il s'agit de rendre plus attractive la zone et l'ouvrir à un plus large public, à renforcer la vocation de détente et de loisirs du site, à organiser et recentrer les activités autour des étangs et du parc de la Pede afin de limiter les pressions humaines et de préserver les sites sensibles.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Veiller à intégrer dans l'urbanisation de ces zones le renforcement des maillages naturels et une mixité complémentaire des fonctions		Ceci est en cours de réflexion au travers du Plan Opérationnel Neerpede (PON) et des actions concrètes dont : l'aménagement d'un parc régional à l'arrière d'Erasme le long du Vogelzangbeek, le renouvellement et l'extension de la réserve naturelle du Vogelzang, le projet de revalorisation paysagères et naturelle des terrains communaux et régionaux occupés par des potagers et activités précaires au Zuen,... Le projet de PPAS Chaudron prévoit de créer des zones de renforcement des maillages naturels: aménagement d'une partie de la rue du Chaudron et reprend les zones renseignées au PL Erasmus (zone de parc et réflexion gestion de l'eau, bassin d'orage). Une réflexion est déjà menée sur la gestion des eaux dans le cadre des permis de lotir Erasmus et permis d'urbanisme Voirie, lo zone est actuellement encore en chantier. Le PL Erasmus a été approuvé en 2014 et modifié à plusieurs reprises (en 2014, en 2015 et en 2018).

Conclusion intermédiaire: les différents projets intègrent bien le renforcement des maillages naturels. Pour les projets à venir, ces objectifs devront continuer à être poursuivis.

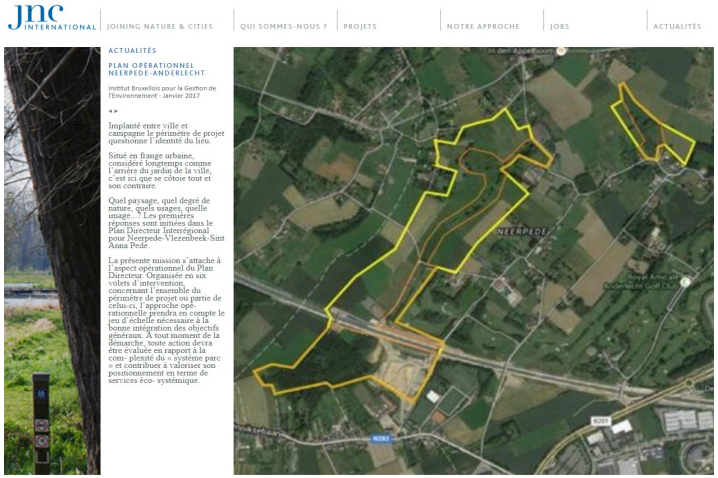

1.10. Proposer des parcours piétons qui mènent à la zone protégée du site de Neerpede depuis tout Anderlecht

Objectifs: Il s'agit de rendre plus attractive la zone et l'ouvrir à un plus large public, à renforcer la vocation de détente et de loisirs du site, à organiser et recentrer les activités autour des étangs et du parc de la Pede afin de limiter les pressions humaines et de préserver les sites sensibles.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Promenades à aménager / baliser / sécuriser : promenade verte / l'axe Marius Renard, Roi-Soldat, Janson, Wayez et square Emile Vandervelde / Vers Dilbeek, Schepdaal et Lennik.		Une amélioration des accès piétons et cyclistes est prévue sous le pont de la drève Olympique une fois les abords et l'accès du site réaménagés. Suite aux travaux Vivaqua (voir 9.8), un axe piéton-cycliste a été réaménagé rue du Lièvre. Un sentier a également été requalifié entre la rue de Scherdemael et le terrain communal boisé (dit la Boisette). Dans le cadre du PON, un sentier le long du chemin de fer entre la rue du Chaudron et le Golf est projeté.

Conclusion intermédiaire: Quelques promenades piétonnes ont été réaménagées à Neerpede. La question de l'accessibilité piétonne du site depuis tout Anderlecht reste un objectif important et est en cours de réflexion dans le cadre du PON mais rien de concret n'a encore été décidé / mis en œuvre.

I. PRESEVER ET VALORISER LA ZONE DE NEERPEDE: Evaluation de la mise en œuvre du PCD

Evaluation de la mise en œuvre des stratégies pour la zone de Neerpede:

Stratégies	Evolution
Définir un statut pour la zone de Neerpede	
Protéger les éléments clés de la zone naturelle par une règlementation (RCUZ)	
Soutenir la Maison Verte et Bleue dans l'extension de ses activités et dans son potentiel d'attractivité	
Pérennisation et conservation des zones agricoles et de leurs activités	★
Promotion d'une accessibilité en transport en commun et par modes doux et proposition d'une mobilité spécifique à Neerpede	
Entretenir et mettre en valeur le maillage vert et bleu et préserver la bio-diversité au sein de Neerpede	★
Améliorer l'intégration paysagère de la zone de loisirs et proposer de nou-veaux équipements publics	
Faire connaître Neerpede et promouvoir les activités pleine nature	★
Gérer les zones contigües au site de Neerpede de manière cohérente	★
Proposer des parcours piétons qui mènent à la zone protégée du site de Neerpede depuis tout Anderlecht	

La mise en œuvre du PCD sur cette zone s'est traduite par la réalisation de 3 me-sures majeures :

- Les études sur Neerpede (dont le Plan interrégional et Plan Opérationnel en cours de réalisation)
- L'ouverture de la maison verte et bleue
- Les actions de BoerenBruxselPaysans

Les questions suivantes restent encore à traiter :

- L'accessibilité, la gestion des portes et la mobilité au sein du site
- La protection réglementaire de la zone

Enfin, les mesures suivantes qui ont été menées devront faire l'objet d'une attention continue :

- La poursuite du développement du maillage vert et bleu
- La gestion des zones contigües de manière cohérente
- La promotion de la zone et des activités
- La conservation des zones agricoles

II. TRANSFORMER LE QUARTIER DU CENTRE EN UN PÔLE D'ENVERGURE MÉTROPOLITAINE

Le Centre de la Commune, qui s'organise de manière rayonnante à partir de la place de la Résistance, de la place de la Vaillance et de Saint-Guidon (l'hypercentre) est un pôle à renforcer en termes d'animation, de cadre de vie et d'attractivité. Il doit se voir comme s'étendant du square Emile Vandervelde jusqu'au RSCA.
Il a le potentiel de devenir une centralité vers laquelle on se déplace pour profiter de ses qualités : offre culturelle, commerciale et HORECA. La présence d'une population multigénérationnelle et diversifiée doit contribuer à cette dynamique. Le Centre de la Commune doit devenir un pôle de référence pour les anderlechtois et pour l'ensemble des habitants de la zone métropolitaine.

Bâti et paysager	Mettre en valeur le centre et harmoniser les espaces publics avec les fonctions urbaines
Habité et vécu	Renforcer l'image et la vocation de centralité
Entreprenant	Relier cette centralité économique aux autres
Métropolitain et rayonnant	Offrir les conditions d'expansion de l'attractivité de ce « centre » notamment au niveau culturel
Environnemental et durable	Améliorer les circulations douces et le recours aux transports en commun

C'est le centre historique de la Commune. Outre les principaux bâtiments classés de la Commune (collégiale St-Guidon, Maison d'Erasme), C'est aussi son cœur commercial. La présence de la station St-Guidon en fait un lieu particulièrement accessible. Mais ces éléments nécessitent une mise à niveau pour que le Centre reste compétitif par rapport à ses équivalents situés ailleurs à Bruxelles : redéveloppement des activités commerciales et culturelles ; rénovation des espaces publics, amélioration de l'accessibilité (station St-Guidon à réaménager, parking souterrain à prévoir), …
Le positionnement à l'échelle régionale implique aussi la prise en compte de deux sites forts : la présence du stade du RSCA et la proximité du Square Emile Vandervelde avec une future station RER.

Le PCD a décliné cette stratégie en 7 mesures :

1. Renforcer la vocation commerciale du Centre et le mettre en lien avec les autres pôles commerçants de la Commune
2. Offrir une identité propre au Centre et le mettre en valeur grâce à des espaces publics de qualité
3. Faire du square Emile Vandervelde une articulation de qualité, entre le Centre, Cureghem et Canal-Sud
4. Permettre la modernisation du stade sous réserve de sa bonne intégration
5. Créer les conditions d'accueil de logements étudiants
6. Revitaliser la vie locale et le tourisme
7. Mettre le Centre en relation avec le Canal

2.1. Renforcer sa vocation commerciale et le mettre en lien avec les autres pôles commerçants de la Commune

Objectifs: Ceci vise à rendre plus attractif le Centre d'Anderlecht et asseoir son caractère métropolitain et plus concrètement à créer un pôle commercial de centre-ville autour de la station de Saint-Guidon, dynamiser la rue Wayez et harmoniser les enseignes commerciales avec les qualités du bâti.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Renforcer la vocation commerciale du Centre et le mettre en lien avec les autres pôles commerçants de la Commune		L' étude "Centre: Redynamisation de l'hypercentre de la commune" a été réalisée par le bureau d'études ERU et partenaires en 2017 et sa mise la mise en œuvre vient de débuter. Le réaménagement de la rue Wayez prévu par le STIB, avec une participation citoyenne, est en élaboration pour le moment. Un scénario prévoit la suppression de 2/3 des places de stationnement en voirie (principalement utilisées par les commerçants et moins par les clients) et la création d'un parking souterrain sous la Place de la Vaillance. La problématique du parking reste entière. La question du report du stationnement en voirie doit être pensée. Le collège a signé une convention avec le développeur du parking afin qu'il construise le parking souterrain, tel que prévu par le scénario de développement du Centre d'Anderlecht. Dans ce cadre, la revalorisation de l'espace public de la Place de la Vaillance jusqu'au parvis Saint-Guidon est nécessaire. Une phase test de piétonnisation sur la place Saint-Guidon a été conduite par la STIB mais le manque de communication claire et le choix du timing de la phase test (réalisée durant période de vacances), l'ont rendu peu concluante. Requalifier cette zone reste toutefois un enjeu important. Une collaboration avec Atrium n'a pas eu lieu en 2018. Elle est cependant envisagée en 2019 et un volet façade est prévu dans la politique économique pour les années à venir. D'autres partenaires tels que Unizo ou UCM sont susceptibles d'être inclus dans ce projet. La Commune d'Anderlecht a adopté un règlement communal d'urbanisme (RCU) qui intègre des questions relatives au « placement d'une terrasse, d'un étalage de marchandise, d'une rôtissoire et d'un distributeur sur l'espace public ». Ce RCU émet des principes d'aménagement des terrasses qui permettent déjà un encadrement qualitatif des terrasses. Un outil de cadastrage a été créé pour permettre de mieux cibler les commerces déjà présents sur le territoire communal et repérer les espaces commerciaux disponibles. Les commerçants disposant d'enseignes inutilisées ont été mis en demeure. Le lien avec les autres pôles commerçants de la Commune n'a pas vraiment été renforcé.

Conclusion intermédiaire: l'étude Centre et les différentes autres actions programmées sur cette zone permettront de répondre aux objectifs du PCD. Leur mise en œuvre reste un enjeu majeur. La question du lien avec les autres pôles commerçants n'a pas encore été traitée et constitue un enjeu pour le futur.

2.2. Offrir une identité propre au Centre et le mettre en valeur grâce à des espaces publics de qualité

Objectifs: Il s'agit d'identifier le statut de centre-ville au sein du paysage urbain anderlechtois et bruxellois, agir sur l'espace public afin de le rendre plus attractif et de donner la priorité aux modes doux et aux transports en commun, ainsi que mettre en valeur le patrimoine bâti.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Offrir une identité propre au Centre et le mettre en valeur grâce à des espaces publics de qualité		Voir étude "Centre: Redynamisation de l'hypercentre de la commune". Le réaménagement de la rue Wayez prévu par le STIB avec participation citoyenne est en dessin pour le moment. Un scénario prévoit la suppression de 2/3 des places de stationnement et la création d'un parking souterrain. Une phase test de piétonnisation sur la place Saint-Guidon a été menée par la STIB mais le manque de clarté de la communication et le choix du timing de la phase test (réalisée durant période de vacances), l'ont rendu peu concluante. Requalifier cette zone reste toutefois un enjeu important. Le réaménagement de l'îlot de l'Académie est également à l'étude (Masterplan).

Conclusion intermédiaire: L'étude Centre traite la question des espaces publics et de leur cohérence. Sa mise en œuvre reste un enjeu majeur pour répondre à l'objectif du PCD.

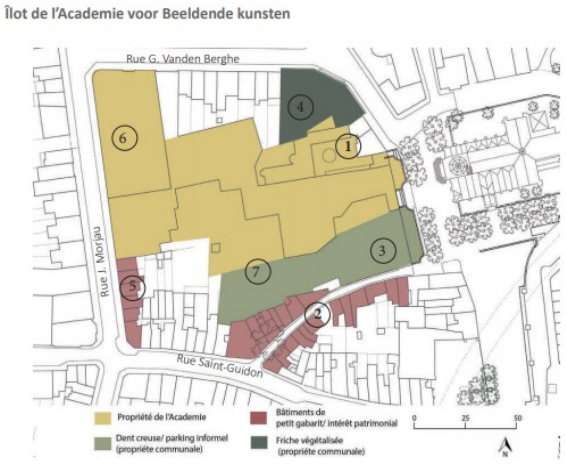

2.3. Faire du square Emile Vandervelde une articulation de qualité, entre le Centre, Cureghem et Canal-Sud

Objectifs: Il s'agit de reconstruire le pont avec une haute libre suffisante, intégrer une nouvelle gare RER dans son contexte urbain, fluidifier la circulation pour tous modes confondus et faire de l'ensemble du square un espace urbain de qualité.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Reconstruction du pont		Les projets portent uniquement sur le réaménagement de surface et la reconstruction du pont n'est pas à l'ordre du jour.
Réorganisation des flux et aménagement du square E. Vandervelde		2 visions différentes ont été proposées par Bruxelles Mobilité et le Beeldkwaliteitsplan (BKP) pour le réaménagement du Square Vandervelde qui devront être arbitrées. Bruxelles Mobilité y réalise des aménagements temporaires (livraison prochainement) mais qui ne vont pas dans le sens du BKP. Le réaménagement du square est également repris comme action dans le programme du CRU 0.3.
Inclure le parc Crickx dans l'aménagement du square et de la gare pour le mettre en liaison avec le Canal et les programmes bâtis		Son réaménagement est en réflexion (envisagé de le réaliser grâce aux charges d'urbanisme). Sa reprise par Bruxelles Environnement est discutée. Il n'y a pas encore de projet précis.
Mise en place du RER avec la création d'une nouvelle station Cureghem		Ce n'est pas une action prioritaire pour Infrabel, la ligne étant surtout utilisée pour le transport de marchandises et pas de passagers (allonger les quais serait coûteux, il faudrait donc d'abord ouvrir ce qui est prêt avant de lancer de nouveaux travaux). Toutefois la Commune le considère comme un objectif prioritaire d'un point de vue urbain.

Conclusion intermédiaire: Le réaménagement de cet espace public constitue une priorité actuelle de la Commune et de la Région. Par ailleurs, la question du parc Crickx n'a pas encore été intégrée dans la réflexion et celle de la station Cureghem reste en suspens.

2.5. Créer les conditions d'accueil de logements étudiants

Objectifs: Il s'agit de répondre à la grande demande en logements étudiants (qui nécessite tant un investissement dans des résidences universitaire que dans des petits logements au sien de quartiers d'habitation privées) et dynamiser le centre-ville.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Partenariat pour la gestion des logements étudiants (ULB, AIS, Citydev)		Depuis 2015, la légalisation organisant les AIS a été modifiée afin de permettre la création d'un Agence Immobilière Sociale (AIS) étudiante. Une collaboration a été menée avec des universités pour certains projets et l'élaboration de lignes de conduites (cf. ci-dessous). Projets de logements étudiants : • Marchandises • Collecteurs • À l'étude sur un des sites de l'ULB attenant à celui de Citydev • Grison à coté du CERIA • projet à proximité des Abattoirs
Créer les conditions d'accueil pour logement étudiants		Des lignes de conduite ont été réalisées en interne et sont suivies. Lors de l'introduction d'un permis d'urbanisme, des vérifications sont faites par rapport au gestionnaire afin d'éviter de reventes et la perte de contrôle sur le statut des logements. En ce qui concerne le logement intergénérationnel, les promoteurs restent frileux et émettent encore certaines craintes du point de vue de la faisabilité. Logements étudiants prévus au-dessus des commerces: voir mesure 6.4.

Conclusion intermédiaire: La Commune a mis en place des conditions pour l'accueil d'étudiants et de nouveaux projets concrets sont en cours.

2.6. Revitaliser la vie locale et le tourisme

Objectifs: Il s'agit de redonner des fonctions urbaines de centre-ville, de renforcer les valeurs identitaires de la Commune, attirer les visiteurs, implanter des projets qui attirent les populations depuis la Gare du Midi et avoir une vie nocturne propre à la Commune pour satisfaire les besoins de sorties culturelles, récréatives et gastronomiques de ses habitants.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Créer des équipements culturels locaux		Voir tableau « autres « équipements » dans le « Chapitre B. Besoins en services et équipements » du rapport sur l'évolution territoriale.
Créer un nouvel équipement d'envergure métropolitaine		Un tel équipement n'est pas prévu dans la zone Centre. Il était envisagé de créer un équipement de rayonnement régional à la tête de Biestebroeck mais pour le moment c'est plutôt un projet d'école secondaire (INSAS) qui y serait prévu.
Créer les conditions d'accueil de structures d'hébergement plus petites et pour tout type de budget (Bed&Breakfast, auberge de jeunesse)		Aucune action spécifique n'a été mise en place mais cela reste toujours d'actualité.
Développer l'horeca nocturne		Aucune action spécifique n'a été mise en place mais cela reste toujours d'actualité.

Conclusion intermédiaire: Bien que cela reste un objectif , peu d'actions concrètes ont été mises en œuvre dans ce domaine. La question de l'équipement d'envergure métropolitaine est, le cas échéant, plutôt envisagé à Biestebroeck.

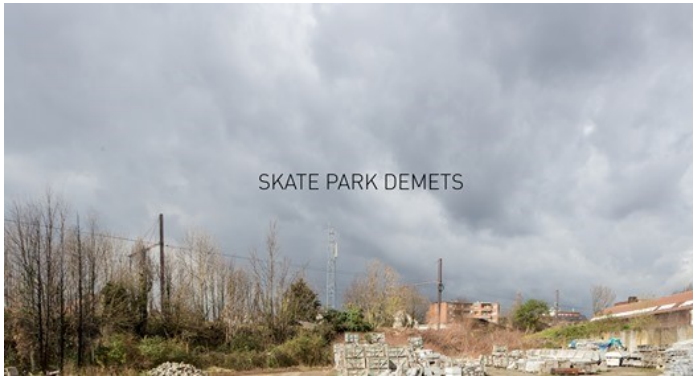

2.7. Mettre le Centre en relation avec le Canal

Objectifs: Il s'agit d'articuler le centre avec le Canal et offrir une expérience urbaine complète.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Mettre le Centre en relation avec le Canal		Le lien avec le Canal est étudié dans le PPAS et CQD Biestebroeck ainsi que dans le BKP. L'ouverture d'îlot entre Biestebroeck et la chaussée de Mons (en face de la rue de Bronze) est en cours. D'autres aménagements ont également été réalisés dans le cadre du CQD Canal-Midi (bancs artistiques) et dans le CQD Biestebroeck (parcours balançoires). Certains projets sont toutefois bloqués par le PPAS Pont de Cureghem.

Conclusion intermédiaire: Tant le PPAS et le CQD Biestebroeck et le BKP proposent des mesures pour répondre à cet objectif, dont certaines sont déjà en cours de réalisation (rue du Bronze).

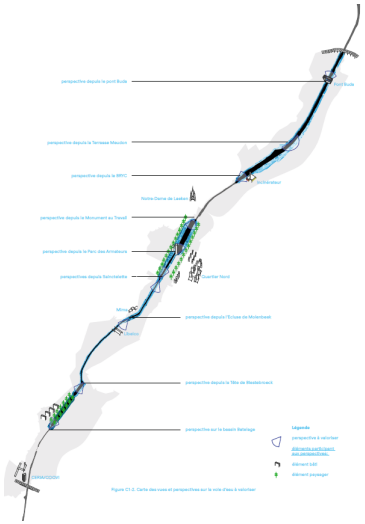

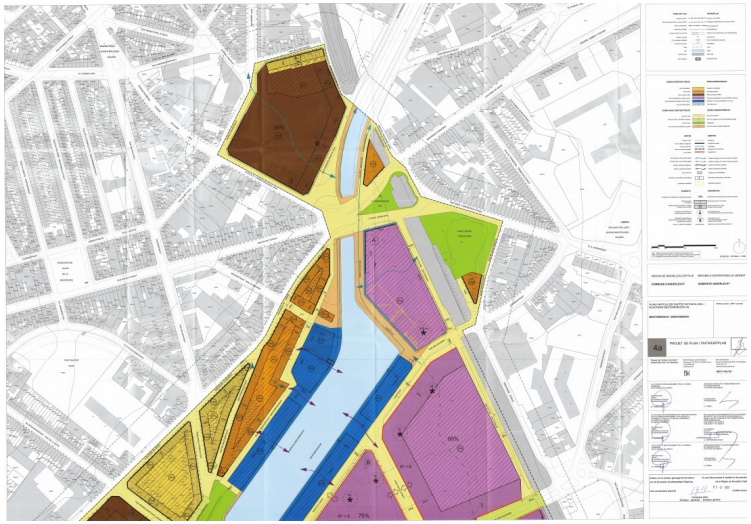

II. TRANSFORMATION EN UN PÔLE D'ENVERGURE MÉTROPOLITAINE : Evaluation de la mise en œuvre du PCD

Evaluation de la mise en œuvre des stratégies pour la zone du Centre :

Stratégies	Evolution
Renforcer la vocation commerciale du Centre et le mettre en lien avec les autres pôles commerçants de la Commune	
Offrir une identité propre au Centre et le mettre en valeur grâce à des espaces publics de qualité	
Faire du square Emile Vandervelde une articulation de qualité, entre le Centre, Cureghem et Canal-Sud	
Créer les conditions d'accueil de logements étudiants	
Revitaliser la vie locale et le tourisme	
Mettre le Centre en relation avec le Canal	

Dans cette zone une grande partie des mesures à mettre en œuvre a été étudiée mais n'a pas encore été concrètement mise en œuvre. La mise en œuvre de l'étude Centre et des différents projets (STIB,…) constitue un enjeu majeur pour cette zone.

Un autre enjeu majeur pour cette zone réside dans le choix du réaménagement du square Vandervelde mais aussi dans l'intégration des espaces publics aux alentours (parc Crickx, lien avec la rue Wayez et les quais, …).

Par ailleurs, la question de la revitalisation de la vie locale et du tourisme devra être traitée dans les prochaines années.

III. REGÉNÉRER LE QUARTIER DE CUREGHEM

L'ensemble de la zone de Cureghem est un enjeu majeur pour la Commune, et ce pour plusieurs Raisons. Trois projets d'envergure métropolitaine encadrent la zone, ce qui préfigure des mutations importantes pour toute la zone :
• La Gare du Midi, pour lequel un Schéma directeur est engagé à l'initiative de la Région ;
• le site de Biestebroeck, de plus de 40 ha et qui va accueillir un programme mixte encadré par un PPAS en cours d'élaboration par la Commune ;
• le site des Abattoirs dont le développement est en cours dans le cadre du projet ABATAN.

Le lieu prioritaire au niveau communal est le square Emile Vandervelde, point de rencontre du Centre, de Canal-Sud et de Cureghem. Au–delà de ces projets, il s'agit de structurer le tissu existant et d'y restituer un cadre de vie de qualité.

Bâti et paysager	Reconfigurer et mettre en valeur un quartier de première couronne
Habité et vécu	Offrir toutes les fonctions urbaines à cette centralité majeure et la relier au reste de la ville
Entreprenant	Lier les centralités aux linéaires commerçants à configurer
Métropolitain et rayonnant	Lieu important dans l'expression d'un marketing urbain et dans la démonstration de l'ambition communale
Environnemental et durable	Exemplarité et innovation dans le renouveau de ce secteur

L'urbanisation de Cureghem, au XIXème, fut l'occasion d'inclure le village d'Anderlecht dans la métropole bruxelloise en devenir. Le tissu mixte existant, vieilli, est progressivement remis à niveau, que ce soit au travers de contrats de quartiers (durables), d'interventions de CITYDEV.BRUSSELS, ou d'autres investissements publics et privés.
Mais au-delà de cette remise à niveau, de grands projets sont en cours ou en préparation, qui apporteront une nouvelle modernité, au profit du quartier lui-même, mais aussi au profit de l'ensemble de la Commune et de la Région.

Le PCD a décliné cette stratégie en 7 mesures :

1. Accompagner le projet de la Gare du Midi et faire de la rue Bara le départ d'un boulevard urbain jusqu'au Ring
2. Le square Emile Vandervelde, porte d'entrée de Cureghem
3. Accompagner le projet sur le site des Abattoirs
4. Redynamiser le quartier Heyvaert
5. Cureghem, le canal et ses ponts
6. Améliorer l'espace public, requalifier les entrées de la Commune et créer une colonne vertébrale à travers Cureghem
7. Promouvoir et pérenniser les activités artisanales et artistiques

3.1. Accompagner le projet de la Gare du Midi et faire de la rue Bara le départ d'un boulevard urbain jusqu'au Ring

Objectifs: Ceci vise à articuler une gare renouvelée avec les quartiers riverains, à accompagner l'amélioration des espaces accessibles au public dans le complexe de la gare, requalifier les espaces publics aboutissant aux différents centres d'intérêt de la Commune et faire de la rue Bara prolongée jusqu'au Ring un boulevard urbain.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Accompagner le projet de la Gare du Midi		Des discussions sont actuellement en cours entre la Commune et perspective.brussels au sujet du projet de PAD Midi. La Région prévoit le regroupement des bus internationaux en un terminus sur le parking de dissuasion Erasme alors que la Commune souhaiterait urbaniser l'îlot pour connecter la rue Chaudron à la Station Erasme et à l'Hôpital.
Aménager le rue Bara en boulevard urbain		L'aménagement de la rue Bara est en cours. Il y a une forte volonté communale de résoudre le noyau « Midi » et requalifier ses abords (au travers du PAD Midi) ainsi que de connecter le nouvel arrêt Constitution/Toots et le boulevard Industriel.

Conclusion intermédiaire: Le futur de ce quartier est en cours de réflexion au travers du PAD Midi. La question de la rue Bara reste un enjeu majeur soit à traiter dans le cadre de ce PAD soit par ailleurs.

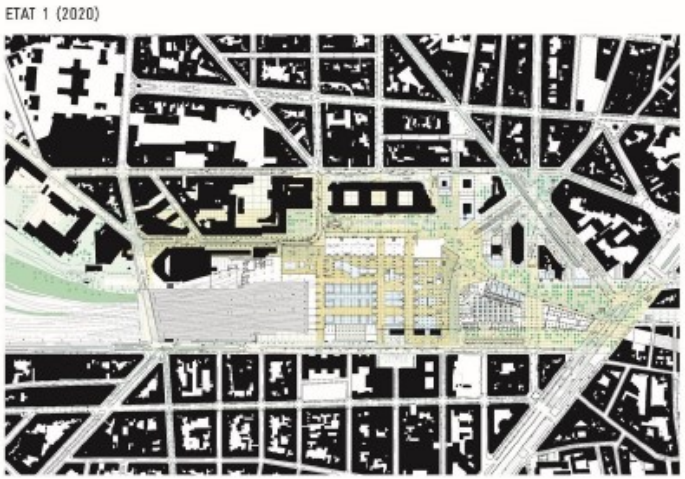

3.2. Valoriser les portes d'entrée de Cureghem

Objectifs: Ceci vise à inclure le domaine ferroviaire dans l'aménagement, voire le retravailler, inclure le parc Crickx dans l'aménagement du square et de la gare et faire du square, une porte d'entrée vers Cureghem.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Square E. Vandervelde		Voir mesure 2.3.
Entrées rue des Deux gares		Elle se retrouve dans de nombreux projets: le PPAS Biestebroeck, le Plan Directeur Bus qui y prévoit une augmentation de fréquence, le projet Citydev situé rue des Deux Gares, le PAD Midi, le projet situé au 80-82 rue des Deux Gares (logements + rez commercial + HORECA + activités productives). Le service communal insiste souvent sur l'importance de réaménager le boulevard de l'Industrie et la rue Bara (en y créant une ligne de tram, un parking de dissuasion).

Conclusion intermédiaire: Une réflexion est menée sur les portes d'entrée de cette zone. Requalifier le Square Vandervelde et la rue des Deux Gares sont des enjeux urbains importants pour la Commune qu'il convient de poursuivre via la mise en œuvre des études menées.

3.3. Accompagner le projet sur le site des Abattoirs

Objectifs: Il s'agit de transformer le site au travers d'un projet FEDER. De créer un espace public d'échelle métropolitaine autour de la halle centrale, de compléter le maillage viaire existant et prévoir un nouveau franchissement du canal et diversifier les activités économiques qui y sont présentes.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Accompagner le projet sur le site des abattoirs		Un Masterplan pour le projet ABATAN a été réalisé par le privé en collaboration avec la Commune et d'autres acteurs mais des questions devront encore être réglées au stade des PU (gabarits, recul par rapport au canal…). Les CRU0.3 et CRU 0.5 traitent également de la question.
Créer une liaison forte au Canal afin de mettre en valeur celui-ci, en ce compris le transports de marchandises		Rien de concret n'a été mis en oeuvre pour le moment et cela dépasse les compétences communales.
Prévoir un franchissement du canal vers la rive ouest afin d'améliorer le maillage entre les deux rives		Une liaison prévue par le CRU 0.3 et projet détaillé dans un Masterplan complémentaire.
Liaisonner les activités avec le square Albert 1er afin d'améliorer la connectivité et l'ouverture des sites		Son réaménagement est en réflexion. Il est envisagé de le réaliser grâce aux charges d'urbanisme. Sa reprise par Bruxelles Environnement est discutée. Il n'y a pas encore de projet précis.

Conclusion intermédiaire: De nombreuses études ont été menées sur le devenir du site tant par le public que par les propriétaires. Il conviendra d'attendre que les différents projets et programmes soient mis en oeuvre. La question de la liaison avec Albert 1er à travers le site HEB est pour le moment abandonnée. La question du transport de marchandises devra être posée à une échelle plus métropolitaine et en collaboration avec le port de Bruxelles.

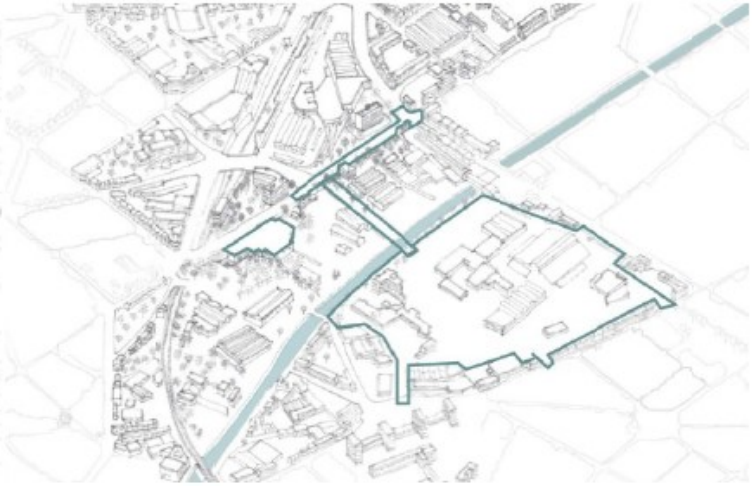

3.4. Redynamiser le quartier Heyvaert

Objectifs: L'objectif pour le quartier Heyvaert est de délocaliser la plus grande partie du secteur des voitures d'occasion et de densifier l'habitat avec une nouvelle forme de mixité compatible avec celui-ci.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Redynamiser le quartier Heyvaert		Le PAD Heyvaert, auquel la Commune prend part, a été approuvé en première lecture par le Gouvernement bruxellois en mai 2019. Le CRU (Contrat de Rénovation Urbaine) 0.5 prévoit également des mesures dans ce sens. La Commune impose des taxes sur les ventes des véhicules à l'export (hors EU) afin de permettre la délocalisation du secteur. Le CRU 0.5 ainsi que le PAD Heyvaert prévoient la création d'un parc linéaire, le parc de la Sennette. Une attention devra toutefois être portée au type de parc et à l'activation des rez de chaussée afin de garantir la sécurité.

Conclusion intermédiaire: Des études sont en cours sur cette zone. Les interventions régionales (PAD Heyvaert, CRU 0.5) sont soutenues par une action communale qui annoncent des changements importants dans ce quartier. La commune doit veiller à ce qu'une réflexion sur le futur parc de la Sennette garantisse la sécurité au sein de celui-ci.

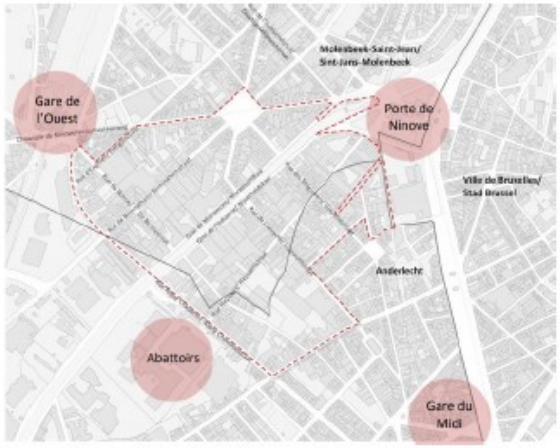

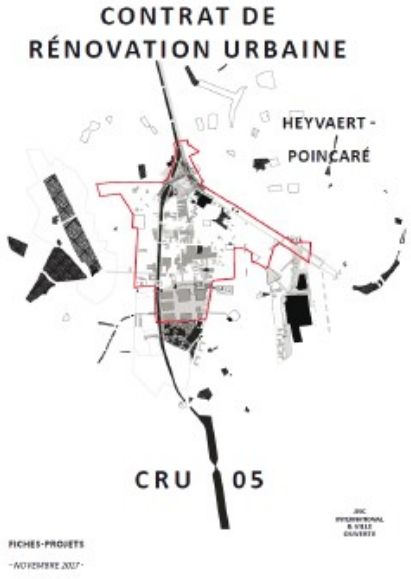

3.5. Cureghem, le canal et ses ponts

Objectifs: l'objectif est d'adapter les ponts existants aux nouvelles contraintes du trafic fluvial (hauteur libre) et d'augmenter le nombre de franchissements.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Reconstruire le Pont piétons Gosselies avec facilités d'accès pour PMR et le déplacer légèrement pour ne pas obturer la perspective Gosselies – Princesse au regard de son encombrement futur		La passerelle a été réaménagée en ce sens et permet d'être réhaussée en fonction des besoins.
Projet de pont entre l'arrière des Abattoirs et le rond-point Birmingham / Graindor prévu par le schéma directeur ABATAN 2020		voir ci-dessus
Adapter le Pont levant des Hospices (Hauteur libre de 5,90 m) en augmentant la hauteur des 4 tours de soulèvement		Ce pont est situé sur la Commune de Molenbeek-Saint-Jean. Rien n'a donc été fait.
Projet de passerelle à l'extrémité de la rue des Matériaux, vers la station de métro Jacques Brel. Passerelle prévue au PPAS Mons Birmingham		Si le projet voit le jour ce sera une liaison basse.
Remplacer la travée centrale du Pont rail fixe Cureghem (L28, hauteur libre actuelle de 5,29 m) par une nouvelle de hauteur beaucoup plus réduite		Ce n'est pas à l'ordre du jour. La piste cyclable le long de la L28 va être réalisée grâce à des subsides fédéraux pour l'instant jusqu'à Demets, même s'il y a une volonté qu'elle soit prolongée jusqu'à la rue des Deux Gares. A plus long terme, une applique sera placée sur le pont et des travaux plus conséquents seront réalisés afin de permettre le passage par des modes doux.

Conclusion intermédiaire: Le pont Gosselies a été réaménagé et la passerelle Abattoir est programmée à court/moyen terme. Les autres projets de ponts ne sont pas à l'ordre du jour.

3.6. Améliorer l'espace public, requalifier les entrées, et créer une colonne vertébrale à l'entrée de la Commune

Objectifs: Est ici visé l'amélioration du cadre de vie des quartiers denses de Cureghem, de soigner les entrées de la ville d'Anderlecht depuis le Pentagone (porte d'Anderlecht) et depuis la Gare du Midi (St Gilles) et l'amélioration de l'espace public sur les voiries structurantes et leur monumentalisation.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Améliorer la section entre le Pont de Cureghem et la jonction entre la chaussée de Mons et la rue Van Lint		Un réaménagement de la chaussée de Mons entre la rue Van Lint et Vandervelde est en projet par la Région. Il vise le déplacement des rails et réaménagement de la voirie.
Réaménager le square Albert 1er et sur ses alentours.		Un réaménagement de la chaussée de Mons entre la rue Van Lint et Vandervelde est en projet par la Région (déplacement des rails et réaménagement de la voirie)
Mettre en valeur les entrées de la commune et rendre ces axes comme prioritaires (modes doux/maillage vert/performance TC) : la Porte d'Anderlecht (carrefour entre le boulevard Point Carré et la chaussée de Mons), la place Bara, l'axe Clémenceau / Ropsy Chaudron pour mettre en valeur la présence des Abattoirs, la rue Bara et la rue des Deux Gares		Ceci est prévu dans différents plans régionaux auxquels participe la Commune et une partie est sur Bruxelles-Ville. Voir mesures 3.1, 3.2 et 3.3
Mise en valeur du cheminement et de l'espace public pour relier les quartiers Cureghem entre l'ouest de la Commune et le Pentagone en empruntant les rues des Goujons et Georges Moreau, la place du Conseil, les rues de la Clinique et du Docteur de Meersman ainsi que la chaus-sée de Mons sur le dernier tronçon		Rue des Goujons : aménagement prévu au CQD (Contrats de Quartier Durable) • Place Clemenceau: a été refaite: une fontaine a été placée et l'entrée de la station de métro est en rénovation par la STIB. • Place de l'Eglise/ rue Georges Moreau/ Ecole Moderne: projet Beliris, PU sera déposé en septembre 2019 • Citydev va refaire une partie de l'espace public (PU déposé) • Place du Conseil: a été refaire • Rue Meersman : aménagement a été fait, toutefois les bornes amovibles ne sont pas optimales et cela devra être revu. Toutefois le cheminement n'est pas vraiment mis en valeur (p. ex. par une signalétique).

Conclusion intermédiaire: Les différents aménagements réalisés ou programmés notamment dans le cadre des CQD et CRU permettent/permettront d'améliorer l'espace public et de requalifier les entrées de cette zone. La question de la mise en valeur des cheminements reste d'actualité.

3.7. Promouvoir et pérenniser les activités artisanales et artistiques

Objectifs: Il s'agit de promouvoir le développement des PME en tissu urbain dense, de créer les conditions d'accueil et d'installation de petits entrepreneurs et créateurs, de conforter la création d'emploi et promouvoir l'esprit entrepreneurial.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Promouvoir et pérenniser les activités artisanales et artistiques		Un guichet d'économie locale a été mis en place en partenariat avec Euclides dans la Maison de l'emploi. De plus Euclides se trouve à la rue du Chimiste, au sein même de ce périmètre. Double appel à projets dans le cadre du Contrat de quartier Compas. Une somme de 200.000€ a été alloué à des projets mettant en valeur la formation et la remise à l'emploi des habitants du quartier. Voir ci-dessous. Dans le cadre du CQD Compas, le projet « Made in Kureghem » vise également à organiser pour les jeunes anderlechtois des activités en néerlandais dans le domaine des arts et sports urbains.
Exploiter les anciens ateliers ou entrepôts abandonnés ou tous lieux d'ordre industriel ou emblématiques pour accueillir des ateliers d'artistes ou d'artisans (mutualisation d'activités)		Le PPAS Biestebroeck ainsi que le CQD Heyvaert démontrent certains exemples d'occupation temporaire. Le projet Coop (2016) propose un pôle économique et culturel dans l'ancienne meunerie Moulart et le Studio Citygate (2018) intégré au programme CityGate accueille aussi des artistes et des espaces de travail. L'ancienne imprimerie Desmedt située rue de Liverpool sera réaffectée en un pôle d'activités socio-culturelles qui abritera différents services communaux et associations ainsi qu'en logements, bureaux et ateliers (travaux débutés en 2018) dans le cadre du CQD Compas. Le projet Cureghem'Street Zone d'arts urbains développé dans le cadre du CQD se tiendrait sur le site. Un rez-de-chaussée place Lemmens sera également réaménagement via le CQD Compas en salle polyvalente (travaux débutés en 2018).

Conclusion intermédiaire: Plusieurs initiatives, à la fois communales et privées, promeuvent des activités artistiques et artisanales. Plusieurs projets concrets d'exploitation d'anciens bâtiments industriels sont en cours. La promotion et pérennisation des activités artisanales et artistiques mériteraient toutefois d'être poursuivies.

Evaluation de la mise en œuvre des stratégies pour la zone de Cureghem :

Stratégies	Evolution
Accompagner le projet de la Gare du Midi et faire de la rue Bara le départ d'un boulevard urbain jusqu'au Ring	
Le square Emile Vandervelde, porte d'entrée de Cureghem	
Accompagner le projet sur le site des Abattoirs	
Redynamiser le quartier Heyvaert	
Cureghem, le canal et ses ponts	
Améliorer l'espace public, requalifier les entrées de la Commune et créer une colonne vertébrale à travers Cureghem	
Promouvoir et pérenniser les activités artisanales et artistiques	★

Les nombreuses études, programmes et contrats en tout genre couvrant ce territoire favorisent la régénération de ce quartier. Dans les années à venir, l'accompagnement et la mise en œuvre de ces différents plans et programmes constituera un enjeu majeur (réaménagement square Vandervelde, Heyvaert, Abattoir, Midi,…).
A court terme, la réalisation de la passerelle de l'Abattoir est prioritaire pour permettre le franchissement du Canal. L'intérêt des autres franchissements pourra être tranché à plus long terme.
Le maintien des activités artisanales et artistiques dans le quartier, malgré quelques interventions ponctuelles, reste un objectif à poursuivre de manière continue dans le temps.

IV. DÉVELOPPER ET RENDRE MIXTE LE QUARTIER CANAL-SUD (LES ZEMU ET LES INDUSTRIES URBAINES)

La structure physique de la commune d'Anderlecht est largement marquée par la présence du Canal. Il constitue une empreinte physique et mentale dont les enjeux dépassent les strictes limites communales. Au-delà de ses fonctions strictement navigables, il demeure par son histoire et sa typologie le lieu d'exercice privilégié d'un aménagement exemplaire.
Anderlecht est traversé du sud-ouest au nord-est par le canal sur environ 5,5 km de longueur, dont 3,3 sur Canal-Sud. Cette section parcourt des ambiances urbaines très variées, offre un paysage fluvial remarquable et reste un des enjeux urbain de la métropole bruxelloise. Bien que présentant une dominante en activités industrielles, la zone accueille près d'un millier d'habitants, nombre destiné à augmenter fortement, dans le cadre de la mutation fonctionnelle voulue aux abords de Biestebroeck. Cette composante est à prendre en compte notamment pour la justification d'une meilleure desserte en transport en commun et sur la question de la mixité de la zone. Cette nouvelle donne s'appuiera en particulier sur le PRAS démographique, avec les nouvelles « Zones d'Entreprises en Milieu Urbain » (ZEMU).

Bâti et paysager	Densifier la zone et la mettre en valeur
Habité et vécu	Favoriser une mixité fonctionnelle, voire innovante, incluant les équipements
Entreprenant	Densifier les activités et mise en perspective en matière d'innovation
Métropolitain et rayonnant	Profiter de cette renommée et de l'effet d'entrainement des nombreux projets actuels et futurs
Environnemental et durable	Inscrire dans les objectifs de développement durable toutes les nouvelles constructions ou projets

Le PCD a décliné cette stratégie en 11 mesures :

1. Ouvrir Biestebroeck à la mixité (supprimée)
2. L'adaptation des ponts (supprimée)
3. Avoir une stratégie communale et définir la vocation de la zone industrielle d'Anderlecht
4. Réaliser un véritable boulevard urbain depuis la sortie du Ring jusqu'à la gare du Midi
5. Renforcer le canal comme vecteur de transport de marchandises
6. Mettre en place un réseau de modes doux efficaces et agréables à travers toute la zone du canal
7. Aménagement des berges à des fins d'équipements, de loisirs et de promenade
8. Développer des services aux entreprises
9. Vers un cluster d'entreprises de haute qualité environnementale et une dépollution des sols
10. Vers une écologie industrielle des entreprises
11. Densifier la zone industrielle et adapter la réglementation en matière d'urbanisme – Règlement Communal d'Urbanisme Zoné ou PPAS

4.3. Avoir une stratégie communale et définir la vocation de la zone industrielle d'Anderlecht

Objectifs: Ceci vise à développer une vision d'aménagement en collaboration avec les Communes voisines (Forest), à densifier et mieux intégrer les activités aux quartiers environnants et se positionner par rapport aux zones industrielles de la périphérie.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Avoir une stratégie communale et définir la vocation de la zone industrielle d'Anderlecht		L'étude « Rive droite - Étude de faisabilité sur la zone d'industrie urbaine du PRAS » a été réalisée en 2017 par les bureaux Lateral Thinking et CityTools et en collaboration avec la Commune de Forest. La Commune envisage également de remplacer le PPAS Rive Droite par un RCUZ.

Conclusion intermédiaire: Le développement d'une vision d'aménagement pour la zone industrielle a déjà été étudiée et réalisée, non seulement au travers de l'étude « Rive Droite », témoin d'une collaboration inter-communale, mais aussi au travers d'une réflexion sur les outils urbanistiques adéquats à mettre en œuvre (PPAS, RCUZ).

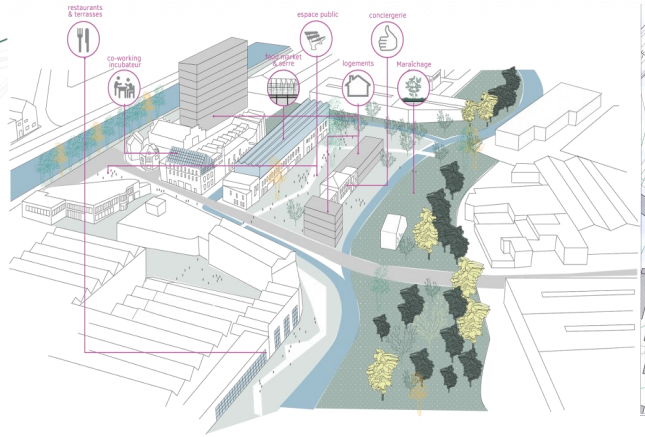

4.4. Réaliser un véritable boulevard urbain depuis la sortie du Ring jusqu'à la Gare du Midi

Objectifs: Ceci vise à renforcer l'aspect urbain du boulevard reliant le Ring à la Gare du Midi, à densifier ses rives et à soigner sa qualité paysagère.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Réaliser un véritable boulevard urbain depuis la sortie du Ring jusqu'à la Gare du Midi		Lors des discussions concernant le projet du PAD Midi, la Commune a rappelé l'importance d'aménager le boulevard industriel. Voir mesure 3.1 (rue Bara) Plusieurs projets immobiliers commencent à voir le jour aux abords du Boulevard Industriel (tels que City-Gate, CityDox, Nautilus, Atlantis,…).

Conclusion intermédiaire: Le réaménagement du boulevard Industriel en boulevard urbain reste un enjeu communal important mais il n'a pas encore été étudié ou initié de façon significative à ce stade.

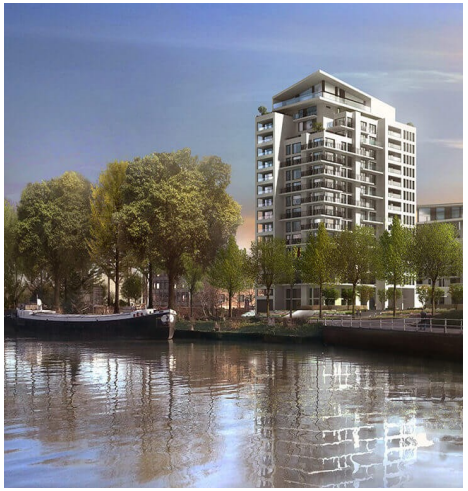

4.5. Renforcer le canal comme vecteur de transport de marchandises

Objectifs: L'objectif est de diminuer la place des poids-lourds en ville, diminuer la pollution atmosphérique et l'encombrement sur les voies de circulation, à participer au développement durable de la commune, de la région et de l'aire métropolitaine et de créer des emplois dans la logistique.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Renforcer le canal comme vecteur de transport de marchandises		Il s'agit d'une matière du Port de Bruxelles et sur laquelle la Commune a peu de maitrise. Cela a toutefois été mis en avant dans le PPAS Biestebroeck. Le renforcement du transport fluvial dépend notamment du maintien de la circulation sur le Pont Marchand. C'est un point également mis en avant par la Commune dans différents projets sur son territoire (p.ex. l'installation d'un centre de transbordement dans le cadre du projet de réaffectation des anciennes imprimeries Hassart en faces des cuves à Mazout SEVESO).

Conclusion intermédiaire: C'est un point d'attention sur lequel la Commune insiste lors de nouveaux projets mais il ne s'agit pas d'une compétence communale. Certains enjeux ont déjà été soulevés et qui influenceront la future mise en œuvre de cette mesure.

4.6. Mettre en place un réseau de modes doux efficaces et agréables à travers toute la zone industrielle

Objectifs: Il s'agit de s'inscrire dans le réseau de mobilité douce de la région (ICR), de renforcer le Canal et le fond de vallée de la Senne comme lieu propice à la promenade et de permettre l'intégration des activités économiques en présence.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Mettre en place un réseau de modes doux efficaces et agréables à travers toute la zone industrielle		Une nouvelle connexion améliorant le parcours de la Promenade Verte a été aménagée en 2017 entre le Canal, au niveau de l'écluse d'Aa, et le boulevard Industriel. Ce nouveau morceau de promenade, longe la Senne et son déversoir sur une longueur de 450 mètres. Réalisé par Beliris, Bruxelles Environnement assure la gestion du site. En ce qui concerne les aménagements cyclistes, la Commune dispose de 7 Itinéraires cyclables communaux (ICC) dont plusieurs qui traversent le Canal en différents endroits ou y débutent leur parcours et viennent ainsi compléter le réseau régional (CK longeant directement le canal).

Conclusion intermédiaire: Beaucoup d'aménagements ont été réalisés le long du canal ou pour relier ses rives. Le projet de passerelle à coté des Abattoirs va également dans ce sens. La question des modes doux reste toutefois un enjeu de taille pour tous les futurs projets dans cette zone (réaménagement boulevard Industriel, franchissement ponts de chemin de fer, franchissement du canal). Les recommandations en la matière de l'étude « Rive Droite » devront être mises en œuvre.

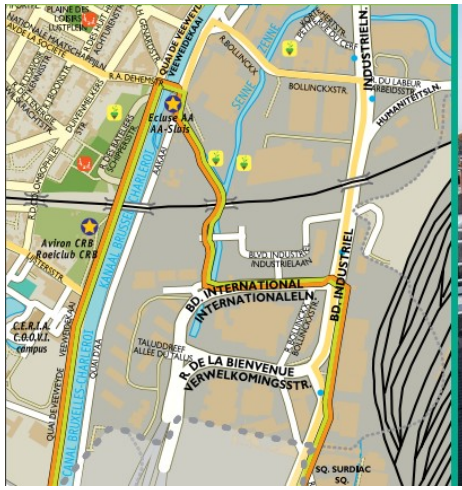

4.7. Aménagement des berges à des fins d'équipements, de loisirs et de promenade

Objectifs: Il s'agit de poursuivre les aménagements déjà entrepris et de permettre la promenade et les loisirs le long d'un espace paysager unique tel que le Canal.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Aménagement des berges à des fins d'équipements, de loisirs et de promenade		Le lien avec le Canal est étudié dans le PPAS et CQD Biestebroeck ainsi que dans le BKP. D'autres aménagements ont également été réalisés dans le cadre du CQD Canal-Midi (bancs artistiques) et dans le CQD Biestebroeck (parcours balançoires). L'itinéraire régional CK a été aménagé le long de la rive gauche du Canal.

Conclusion intermédiaire: Le PPAS et CQD Biestebroeck et le BKP intègrent dans la conception de l'aménagement des quais la dimension ludique et la promenade. Les recommandations de ces études devront être appliquées sur le terrain.

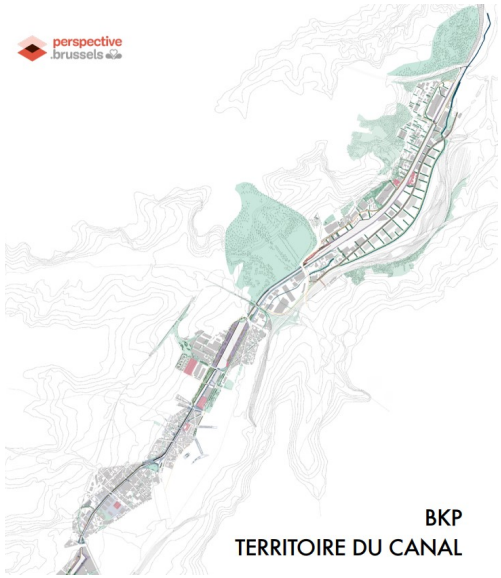

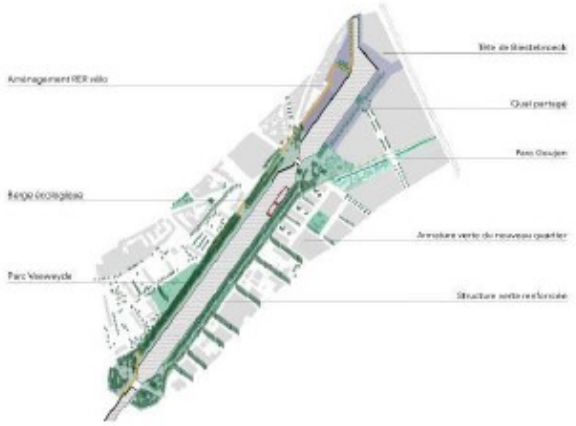

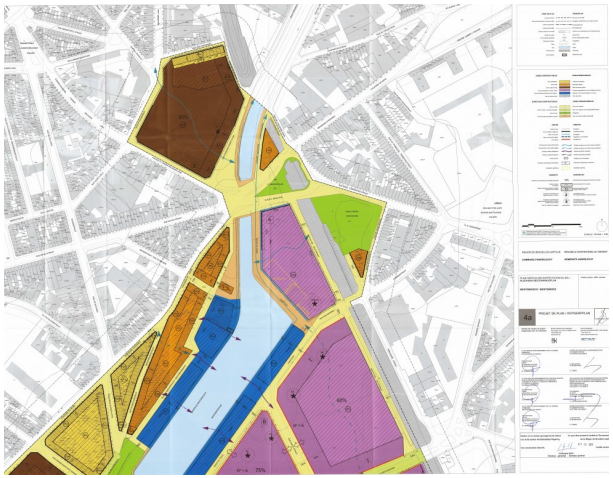

4.8. Développer des services aux entreprises

Objectifs: Il s'agit de densifier la zone d'emploi de la zone d'industrie urbaine (ZIU), de diversifier les sources d'activités et d'offrir des emplois peu qualifiés aux demandeurs d'emplois.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Développer des services aux entreprises - diversifier les sources d'activités et densifier la zone d'emplois de la ZIU		L'étude « Rive droite - Étude de faisabilité sur la zone d'industrie urbaine du PRAS » n'est pas suffisante pour développer les services aux entreprises. Désigner un manager de la zone permettrait davantage d'assurer une gestion globale (mutualisation de certains espaces, parking...)

Conclusion intermédiaire: Le développement des services aux entreprises reste un objectif important pour la Commune mais les outils actuels ne permettent pas sa réalisation. A terme, l'engagement d'un manager s'avère nécessaire pour traiter ce type de question.

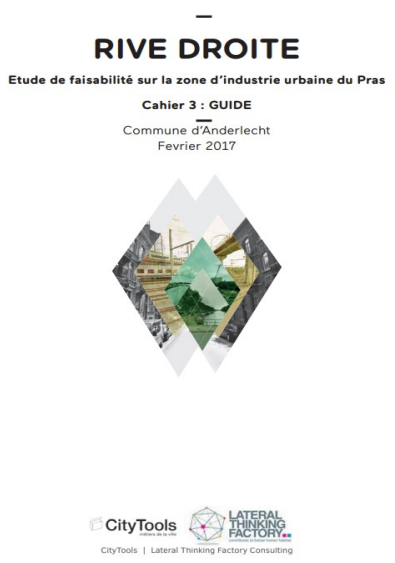

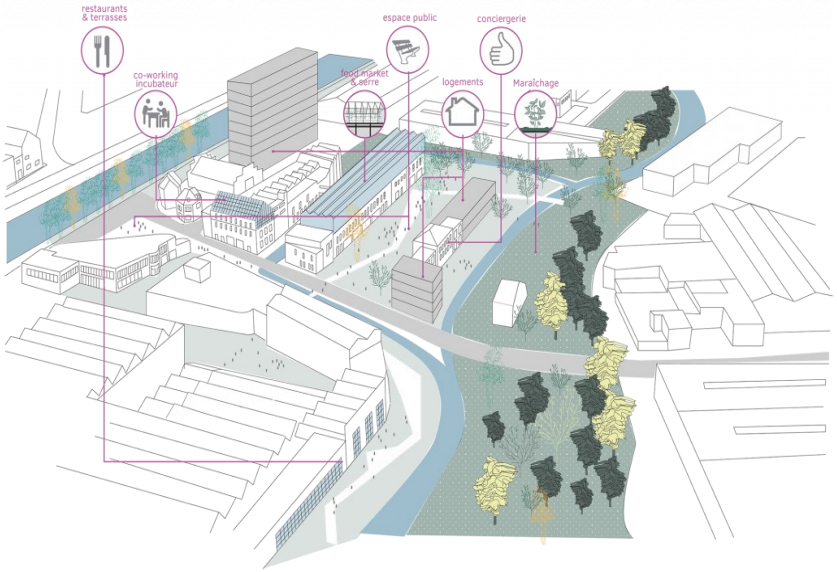

4.9. Vers un cluster d'entreprises de haute qualité environnementale et une dépollution des sols

Objectifs: L'objectif visé est de pérenniser et augmenter le nombre d'emploi dans la ZIU, de s'inscrire dans les objectifs européens de haute qualité environnementale des industries, d'appliquer les politiques régionales et profiter des incitants financiers à la dépollution des soles et promouvoir l'exemplarité.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Cluster entreprises à Haute Qualité Environnementale (HQE)		Rien de spécifique n'a été réalisé mais cela reste toujours d'actualité.
Mettre en œuvre une politique ambitieuse de dépollution des sols		La Commune se souscrit aux prescriptions régionales en matière de dépollution des sols.

Conclusion intermédiaire: Aucune mesure spécifique n'a été prise à ce stade en ce qui concerne la création d'un cluster d'entreprises de haute qualité environnementale ni en termes de dépollution des sols même si cela reste un objectif pour la Commune. A terme, l'engagement d'un manager s'avère nécessaire pour traiter ce type de question.

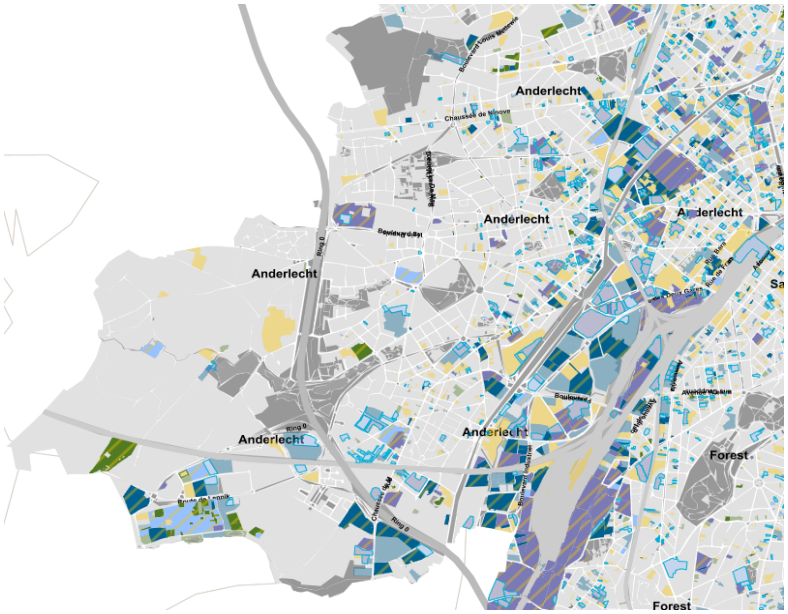

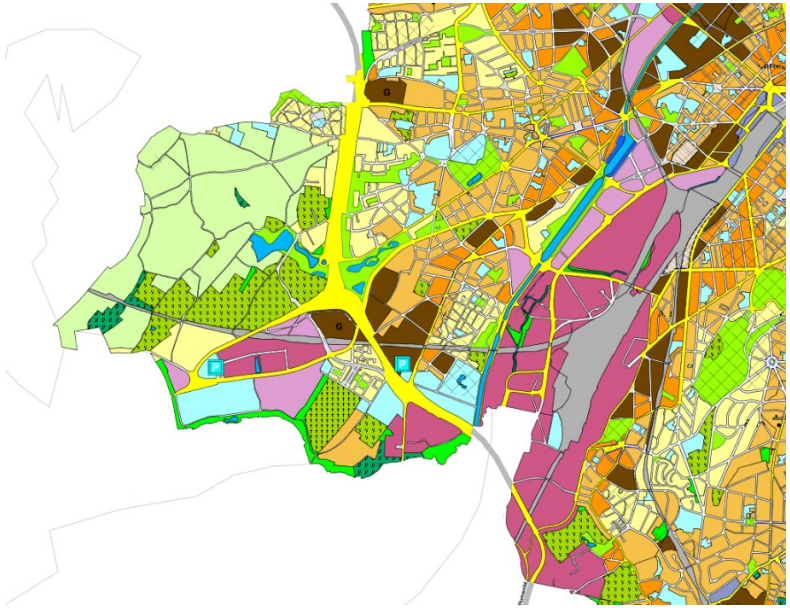

4.10. Vers une écologie industrielle des entreprises

Objectifs: L'objectif visé est de favoriser les liens entre les entreprises et de faire des économies d'énergie en recyclant celle-ci entre les entreprises.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Vers une écologie industrielle des entreprises		L'étude « Rive droite - Étude de faisabilité sur la zone d'industrie urbaine du PRAS » n'est pas suffisante pour développer les services aux entreprises. Désigner un manager de la zone permettrait davantage d'assurer une gestion globale (mutualisation de certains espaces, parking...)

Conclusion intermédiaire: Le développement d'une écologie industrielle des entreprises reste un objectif important pour la Commune mais les outils actuels ne permettent pas sa réalisation. A terme, l'engagement d'un manager s'avère nécessaire pour traiter ce type de question.

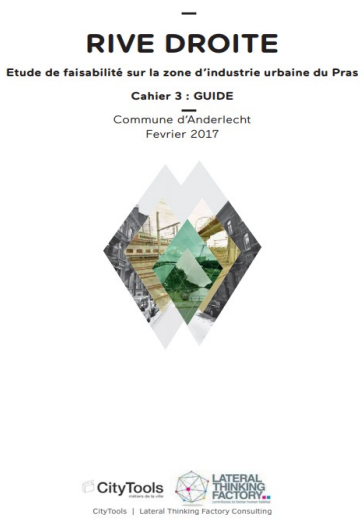

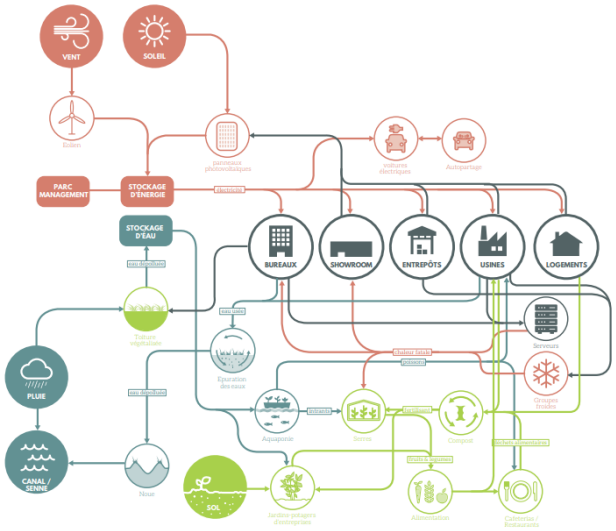

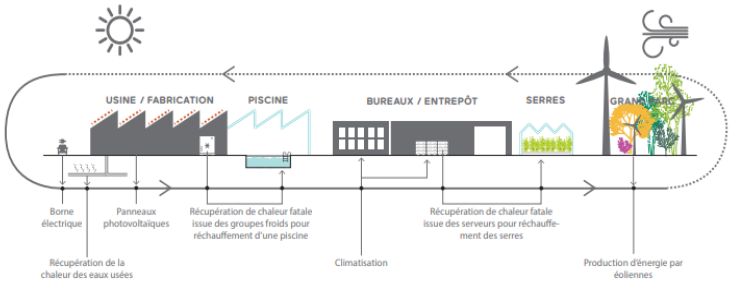

4.11. Densifier la zone industrielle et adapter la réglementation en matière d'urbanisme

Objectifs: Il s'agit de pérenniser les règlements communaux spécifiques à la zone en matière d'urbanisme, de promouvoir l'intégration urbaine des édifices et l'organiser et permettre la densification du nombre d'entreprises.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Densifier la zone industrielle et adapter la réglementation en matière d'urbanisme		La question de la densification est traitée de manière stratégique dans l'étude « Rive Droite ». Un marché RCUZ est en cours et pourra règlementer la question.

Conclusion intermédiaire: ***La question de la densification est traitée de manière stratégique dans l'étude « Rive Droite ». Un marché RCUZ est en cours et pourra règlementer la question.***

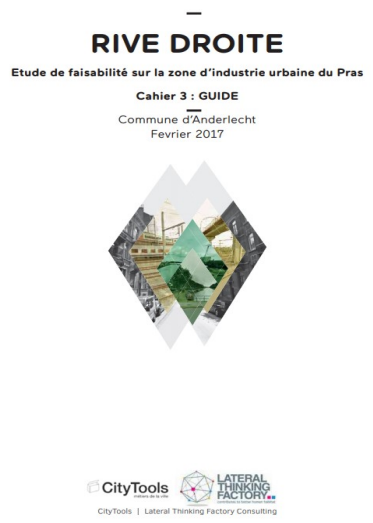

IV. DÉVELOPPER ET RENDRE MIXTE LE QUARTIER CANAL-SUD : Evaluation de la mise en œuvre du PCD

Evaluation de la mise en œuvre des stratégies pour la zone Canal-Sud:

Stratégies	Evolution
Avoir une stratégie communale et définir la vocation de la zone industrielle d'Anderlecht	
Réaliser un véritable boulevard urbain depuis la sortie du Ring jusqu'à la gare du Midi	
Renforcer le canal comme vecteur de transport de marchandises	
Mettre en place un réseau de modes doux efficaces et agréables à travers toute la zone du canal	★
Aménagement des berges à des fins d'équipements, de loisirs et de promenade	
Développer des services aux entreprises	
Vers un cluster d'entreprises de haute qualité environnementale et une dépollution des sols	
Vers une écologie industrielle des entreprises	
Densifier la zone industrielle et adapter la réglementation en matière d'urbanisme – Règlement Communal d'Urbanisme Zoné ou PPAS	

La Commune a réalisé une étude stratégique sur le devenir de cette zone (non compris Biestebroeck) qui permet d'encadrer certaines questions mais sa mise en œuvre de manière concrète nécessiterait:

- l'engagement d'un manager de la zone industrielle ;
- Une concertation avec le port de Bruxelles et d'autres acteurs impliqués;
- Sa transcription dans un outil règlementaire.

Il est à noter que la zone de Biestebroeck avait été retirée de l'approbation du PCD par le Gouvernement mais celle-ci a depuis été couverte par un PPAS et est en cours d'aménagement.

V. ANDERLECHT BATI ET PAYSAGER

Des espaces publics pour tous, harmonieux et sécurisés
Intégration et mise en valeur du patrimoine bâti et paysager
Prévoir l'urbanisation de demain et permettre l'innovation

Le PCD a décliné cette stratégie en 9 mesures :

1. Elaborer une Charte des espaces publics
2. Aménager de façon ambitieuse des places et espaces relais
3. Introduire l'Art dans les espaces publics comme valorisation alternative ou complémentaire à la trame verte
4. Sensibiliser à l'application du RCUZ et à la préservation des cités jardins
5. Requalifier les cœurs d'îlots
6. Requalifier les biens abandonnés ou vacants
7. Promouvoir des formes d'architectures contemporaines intégrées et durables
8. Prendre en compte les ensembles de qualité sur le territoire communal
9. Adapter aux enjeux du PCD le Règlement Communal d'Urbanisme et sensibiliser à son usage

5.1. Elaborer une Charte des espaces publics

Objectifs: Ceci vise à redonner une lisibilité au territoire en hiérarchisant les axes, harmoniser le traitement des axes et du mobilier urbain tout en respectant les caractéristiques de chaque quartier, donner une priorité aux mode doux (piétons et vélos) et aux transports en commun, à intégrer la notion de « park system » dans l'aménagement et s'inscrire dans les objectifs du Plan Lumière et offrir une signalétique claire et intégrée du paysage.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Elaborer une Charte des espaces publics		Le service Travaux Publics en est responsable mais n'a pas le temps de le mettre en œuvre donc aucune réalisation n'a été menée jusqu'à présent. D'un point de vue régional, le BKP a été réalisé par la Région et met en avant une série recommandations pour améliorer la cohérence et l'identité des espaces publics dans la zone du Canal.

Conclusion intermédiaire: Cette mesure n'a pas encore été mise en œuvre au niveau communal mais reste une priorité.

La Charte des espaces publics est issue des réflexions des membres de l'Atelier et de leurs travaux ; elle est nourrie par les premières évaluations d'espaces publics réalisés ces dernières années dans la métropole et par des interviews d'acteurs sur le processus de production de l'espace public. Des voyages d'études effectués dans des agglomérations françaises ou étrangères ayant mis en place des politiques et actions volontaristes ont également permis de constituer une culture partagée des espaces publics au sein de l'Atelier. Le principe et le contenu de la charte ont été validés par le groupe politique de suivi « qualité des espaces publics » constitué des vice-présidents de Lille Métropole (espaces publics, voirie, stationnement, Ville renouvelée, habitat, transport…) qui, dans le cadre de leur délégation, sont directement concernés par l'espace public.

collection Pratique

Qu'est-ce que c'est ?

LA CHARTE DES ESPACES PUBLICS

Ce document reste général ; il clarifie la notion de qualité des espaces publics et définit des principes d'aménagement permettant une harmonisation des signes du territoire tout en mettant l'accent sur les spécificités des différents lieux métropolitains ; il incite également à la mise en œuvre de démarches de projet, indispensables pour organiser et renforcer les compétences des maîtrises d'ouvrage, comme pour concevoir et fabriquer l'espace public.
Il a vocation à être complété par des « guides » thématiques déclinant de façon plus précise les principes d'aménagement ou de méthode, ici juste esquissés, comme le Guide du végétal, le Guide du traitement des sols ou le Guide de programmation.

8 9

Rue Bouvry, Seclin © Max Lerouge / Lille Métropole

prise en compte dans les projets, en fonction du rôle des espaces publics à aménager. L'expérience de Lille 2004 Capitale européenne de la Culture a permis un développement exceptionnel de l'attractivité touristique de la métropole, qu'il convient de confirmer et de pérenniser. Aussi, les projets d'espaces publics devront intégrer cette dimension de l'accueil des visiteurs occasionnels.

DES ESPACES PLUS SÛRS

Un aménagement d'espace public doit prendre en compte, parmi ses objectifs, la sûreté pour ses usagers. Les projets doivent ainsi favoriser la sécurité des déplacements. Ils seront conçus pour induire une modération de la vitesse des véhicules, en évitant par exemple le surdimensionnement des voies de circulation. Les zones de conflits potentiels entre piétons et véhicules seront traitées avec une attention particulière en veillant à assurer une bonne visibilité à tous les usagers.

DES ESPACES PLUS CONFORTABLES

Le confort d'un espace public renvoie à son accessibilité et à la sûreté de sa pratique. Ces deux caractéristiques sont fortement déterminées par le choix et le traitement des matériaux qui devront notamment répondre à des critères de glissance. Un agencement des espaces tenant compte des données physiques,

12 13

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Utiliser les plantations comme composante fondamentale dans la conception des aménagements.
- Valoriser les différentes formes de plantations dans les espaces publics : mails, alignements, végétation ponctuelle, massifs plantés et surfaces engazonnées.
- Assurer une cohérence territoriale en choisissant les essences en fonction de la nature des sols : terrains humides des vallées de la Marque et de la Deûle, terrains calcaires du Ferrain, etc., et en tenant compte des « Plans arbres » des communes.
- Diversifier les espèces à l'échelle de l'agglomération mais privilégier une essence dominante sur un seul site ou sur un seul axe.
- Dimensionner et implanter des arbres dont le volume adulte soit cohérent avec le bâti, afin de maintenir une luminosité suffisante des logements.
- Assurer la pérennité des végétaux par le soin apporté à leur plantation (fosses de grande taille, corsets…) et par un entretien spécifique les premières années (tailles de formation).
- Privilégier les plantations en pleine terre, plutôt que des mobiliers de type jardinières.

LES GRANDES ORIENTATIONS DE L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Jardin des Géants, Lille - La Madeleine © Max Lerouge / Lille Métropole

22 23

5.2. Aménager de façon ambitieuse des places et espaces relais

Objectifs: Il ambitionne d'améliorer la lisibilité territoriale, d'améliorer le cadre de vie et d'offrir des espaces de proximité de qualité.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Aménager de façon ambitieuse des places et espaces relais		Dans l'ensemble, une attention particulière est apportée à l'étude de l'espace public: Lors de la création de nouveaux quartiers, par exemple dans le cadre du PPAS Biestebroeck, une réflexion a été menée pour dégager l'espace public des zones de livraisons et chargements). La rue des Goujons a bénéficié d'un statut de parc et de voirie paysagère. Dans le cadre de projets privés qui impliquent la création d'espaces publics, un soin particulier est apporté à la définition de ces espaces . L' étude "Centre: Redynamisation de l'hypercentre de la commune" définit des recommandations d'aménagement notamment pour la place de la Vaillance, les abords de la Collégiale et le cours St-Guidon. Place Bara: voir mesure 3.1 Square Vandervelde: voir mesure 2.3

Conclusion intermédiaire: Cette mesure a été étudiée dans le cadre de projets spécifiques mais sa réalisation reste un enjeu majeur pour la Commune de manière générale.

5.3. Introduire l'Art dans les espaces publics comme valorisation alternative ou complémentaire à la trame verte

Objectifs: Il s'agit de valoriser le réseaux d'espaces publics, de sensibiliser à l'art et promouvoir le travail des artistes locaux et extérieurs et améliorer le cadre de vie.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Introduire l'Art dans les espaces publics comme valorisation alternative ou complémentaire à la trame verte		Plusieurs projets ont été réalisés (ou sont au stade d'avant-projet) afin d'introduire l'art dans les espaces publics de la Commune: la notion de Art System, le projet de la Plaine de Loisirs, les sculptures de Monic dans le parc Scheutveld, la sculpture/fontaine sur la place Clemenceau et le dépôt de 7 œuvres monumentales dans le parc des Etangs (en attente d'être exposés suite à la demande d'un collectif d'artistes).

Conclusion intermédiaire: Plusieurs projets en ce sens ont été concrétisés sur le territoire communal. Ce type d'initiative devra être poursuivi.

5.4. Sensibiliser à l'application du RCUZ et à la préservation des cités jardins

Objectifs: Il s'agit de mettre en application le Règlement Communal d'Urbanisme Zoné (RCUZ) des cités jardins et de renforcer la sensibilisation des propriétaires et des locataires sur les valeurs architectures et urbaines de ces ensembles bâtis et l'intérêt de leur préservation.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Sensibiliser à l'application du RCUZ et à la préservation des cités jardins		Un RCUZ a été initié par la Commune et le bureau d'étude a été choisi. En ce qui concerne un plan de communication et de sensibilisation, rien n'est prévu à ce stade.

Conclusion intermédiaire: Cette mesure n'a pas encore été mise en œuvre au niveau communal mais reste une priorité. Au moment de l'approbation des RUCZ, une communication dans ce sens devra être faite.

5.5. Requalifier les cœurs d'îlots

Objectifs: Il s'agit d'améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers densément bâtis, offrir des possibilités d'aération des cœurs d'îlots et de permettre la rénovation et l'amélioration des bâtiments en cœur d'îlot à des fins collectives, associatives ou pour des activités générant peu de nuisance.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Requalifier les cœurs d'îlots		Ceci est mis en œuvre en application du PRAS, du RRU et de la notion de « bon aménagement des lieux ». Rien de plus spécifique n'est toutefois mis en œuvre.

Conclusion intermédiaire: Cette mesure n'a pas encore été mise en œuvre par des actions spécifiques de la Commune. Une grande partie des questions peuvent toutefois être traitées par les outils régionaux existants. Bien que ce sujet reste un réel enjeux pour la Commune d'Anderlecht, la nécessité de la mise en place d'outils spécifiques devra être évaluée en confrontant les réels besoins en la matière avec les dispositions des outils règlementaires existants.

5.6. Requalifier les biens abandonnés ou vacants

Objectifs: Il s'agit d'identifier les terrain et les bâtiments abandonnés ou vacants, de hiérarchiser les opportunités foncières en vue de prioriser l'action de renouvellement urbain et de reconquérir ces espaces en vue de proposer une offre de logements publics ou privés tout en laissant une place à des espaces publics et des aires récréatives de qualité, ainsi qu'à la création d'activités économiques.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Requalifier les biens abandonnés ou vacants		La Commune appliquait déjà d'une taxe sur les immeubles et terrains laissés à l'abandon. Aucune autre mesure spécifique n'a été mise en place depuis. Il n'y a pas eu de réalisations sur les îlots identifiés dans le PCD: Memling/Clinique et Demets/Vander Bruggen. Quelques projets d'occupation temporaires ont été réalisés sur le territoire communal sur certains sites (e.a. Brasseries Atlas, studio Citygate) avant leur transformation et qui permettent de développer des activités culturelles et de cohésion sociale.

Conclusion intermédiaire: Cette mesure n'a pas encore été mise en œuvre par des actions spécifiques de la Commune (en dehors des taxes). Une grande partie des questions peuvent toutefois être traitées par les outils régionaux existants. Bien que ce sujet reste un réel enjeux pour la Commune d'Anderlecht, la nécessité de la mise en place d'outils spécifiques devra être évaluée en confrontant les réels besoins en la matière avec les dispositions des outils règlementaires existants.

5.7. Promouvoir des formes d'architecture contemporaines intégrées et durables

Objectifs: Il s'agit de créer des marqueurs territoriaux contemporains tout en exigeant une bonne intégration urbaine et des qualités environnementales exemplaires, montrer le dynamisme en la matière et la capacité à innover, les positionner à des endroits stratégiques afin de renforcer la lisibilité territoriale, récompenser les auteurs les plus ambitieux.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Promouvoir des formes d'architectures contemporaines intégrées et durables		Des marqueurs territoriaux contemporains ont été développés ou sont projetés à des endroits stratégiques (tels que l'école des Trèfles, Biestebroeck, Abattoir, quartier Midi,…) La Commune insiste pour qu'une attention soit portée à la qualité architecturale et durable des projets encore à venir.

Conclusion intermédiaire: ***Des marqueurs territoriaux contemporains ont été développés ou sont projetés à des endroits stratégiques (tels que l'école des Trèfles, Biestebroeck, Abattoir…). Une attention devra être portée à la qualité architecturale et durable des projets encore à venir à la fois ceux d'envergure mais aussi ceux de portée plus locale.***

5.8. Prendre en compte les ensembles de qualité sur le territoire communal

Objectifs: Il s'agit de protéger les ensembles urbains cohérents (tels que l'axe des avenues Paul Janson et du Roi soldat, l'ancienne Ecole des Vétérinaires, Scheut, les rues du Prétoire, du Greffe, etc.) ainsi que ceux à créer (abords de la halle classée des abattoirs dans le cadre du projet ABATAN).

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Prendre en compte les ensembles de qualité sur le territoire communal		L'ancienne Ecole des Vétérinaires a été rénovée et reconvertie en une centaine de logements. Un permis d'urbanisme a été délivré et le projet est en cours de réalisation. Le projet ABATAN prévoit le maintien des abords de la halle classée des Abattoirs. Des RCUZ sont en cours et pourraient couvrir ces zones.

Conclusion intermédiaire: Les projets actuels ne visent pas spécifiquement les zones identifiées par le PCD et aucun outil spécifique dans la matière n'a encore été réalisé.

5.9. Adapter aux enjeux du PCD le Règlement Communal d'Urbanisme et sensibiliser à son usage

Objectifs: Il s'agit de mettre en place un RCU adapté aux enjeux communaux afin d'encadrer le développement urbain, dicter les règles d'un « bon aménagement » et offrir un appui règlementaire dans la mise en place des plans stratégiques, comme le PCD, et des projets concrets.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Adapter aux enjeux du PCD le Règlement Communal d'Urbanisme et sensibiliser à son usage		Un RCU sur le placement d'une terrasse, d'un étalage de marchandises, d'une rôtisserie et d'un distributeur sur l'espace public a été réalisé. Des RCUZ et RCUS viendront le préciser pour certaines zones du territoire. Un nouveau marché est en cours.

Conclusion intermédiaire: Vu l'adoption du nouveau COBAT et la prévision d'un nouveau RRU, les travaux du RCU ont évolué vers la réalisation de RCUZ et RCUS qui sont en cours de réalisation.

V. ANDERLECHT BATI ET PAYSAGER : Evaluation de la mise en œuvre du PCD

Evaluation de la mise en œuvre des stratégies pour la thématique Bati et Paysager :

Stratégies	Evolution
Elaborer une Charte des espaces publics	
Aménager de façon ambitieuse des places et espaces relais	
Introduire l'Art dans les espaces publics comme valorisation alternative ou complémentaire à la trame verte	★
Sensibiliser à l'application du RCUZ et à la préservation des cités jardins	
Requalifier les cœurs d'îlots	
Requalifier les biens abandonnés ou vacants	
Promouvoir des formes d'architectures contemporaines intégrées et durables	★
Prendre en compte les ensembles de qualité sur le territoire communal	
Adapter aux enjeux du PCD le Règlement Communal d'Urbanisme et sensibiliser à son usage	

Concernant cette thématique, on observe un contraste entre :

- une série de zones couvertes par des plans et programmes qui ont ou vont être mis en œuvre et qui intègrent les enjeux du PCD en la matière (Biestebroeck, Erasme, CityGate,…);
- L'ensemble du territoire communal pour lequel peu de mesures concrètes ont été initiées ou sont prévues.

Une mobilité équitable, axée sur la promotion des modes doux et du transport en commun
Une politique d'habitat axée sur le renouvellement urbain et offrant de nouvelles possibilités
Vers un mieux vivre ensemble
Des équipements publics ambitieux

Le PCD a décliné cette stratégie en 13 mesures :

1. Améliorer la lisibilité des pôles multimodaux et les rendre accessibles par modes doux
2. Plan de Déplacements Scolaires (PDS)
3. Favoriser le partenariat public-privé en matière de création ou rénovation de logements
4. Renforcer la mobilisation des étages vides au-dessus des commerces, propices à la création de logements pour étudiants
5. Création de logements pour personnes âgées ou handicapées et incitation aux logements intergénérationnels
6. Renforcer la lutte contre les « marchands de sommeil »
7. Poursuivre la politique de sécurité publique et de prévention de manière intégrée
8. Poursuivre la synergie entre la Commune et le monde associatif en particulier dans le cadre des actions de cohésion sociale
9. Participer à la création d'équipements publics lors de grands projets immobiliers
10. Soutenir une diversification des équipements et lieux de convivialité
11. Rétablir une offre suffisante en établissements scolaires
12. Améliorer l'offre en accueil de la petite enfance
13. Promouvoir les événements qui se déroulent sur le territoire communal notamment grâce aux nouvelles technologies

6.1. Améliorer la lisibilité des pôles multimodaux et les rendre accessibles par modes doux

Objectifs: Ceci vise à renforcer la lisibilité territoriale, faire coïncider l'aménagement des centralités actives avec la présence de pôles multimodaux métropolitains (square Emile Vandervelde, station St-Guidon et le CERIA/COOVI) et promouvoir l'usage des transports en commun et le report modal.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Améliorer la lisibilité des pôles multimodaux et les rendre accessibles par modes doux		Plusieurs projets ont été étudiés afin d'améliorer la lisibilité de ces pôles: Square Vandervelde : voir mesure 3.2 Cours St-Guidon voir mesure 2.2 CERIA: l'extension du parking P+R a été inauguré et la station RER est terminée mais pas encore été mise en service Gare du Midi: voir PAD Midi Dans le cadre des réaménagements, la question de l'intermodalité est un point d'attention

Conclusion intermédiaire: Plusieurs projets sont en cours sur ces pôles. Il faudra toutefois être attentif à ce que la question de la multimodalité soit prise en compte dans ce projets.

6.2. Plan de Déplacements Scolaires (PDS)

Objectifs: Le but est d'offrir une alternative au transport en voiture pour les trajets courts (maison/écoles), promouvoir l'accessibilité douce des équipements et donner le plaisir de la marche à pied en ville et éduquer les enfants sur les risques et les plaisirs de leurs parcours urbains quotidiens.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Elaborer une Charte des espaces publics		Aucune information n'a pu être obtenue à ce sujet
Mettre en place pédibus, augmenter les conditions de sécurité sur le chemin et aux abords des écoles		Aucune information n'a pu être obtenue à ce sujet

Conclusion intermédiaire: Cette mesure n'a pas pu être évaluée.

6.3. Favoriser le partenariat public-privé en matière de création ou rénovation de logements

Objectifs: Le but est de palier aux difficultés financières d'investissement de la part de la Commune tout en régulant et orientant les volontés privées.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Favoriser le partenariat public-privé en matière de création ou rénovation de logements		Il n'existe pas de réels partenariats public-privés en matière de logements.

Conclusion intermédiaire: Cette mesure n'a pas encore été mise en œuvre au niveau communal mais reste une priorité.

6.4. Renforcer la mobilisation des étages vides au-dessus des commerces, propices à la création de logements étudiants

Objectifs: Le but est de s'inscrire dans une démarche de mobilisation des logements en vue d'établir une politique de rénovation urbaine.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Renforcer la mobilisation des étages vides au-dessus des commerces, propices à la création de logements pour étudiants		Ceci soulève toutefois certains points d'attention, dont le fait que les accès ont souvent disparu et que certains travaux structurels sont donc nécessaires au préalable.

Conclusion intermédiaire: Cette mesure n'a pas encore été mise en œuvre au niveau communal mais reste une priorité. Ceci soulève toutefois certains points d'attention comme détaillé ci-dessus.

6.5. Création de logements pour personnes âgées ou handicapées et incitation aux logements intergénérationnels

Objectifs: Il s'agit de répondre aux changements sociétaux, à l'allongement de la durée de vie, aux nouveaux besoins des séniors et des personnes dépendantes physiquement er offrir la possibilité d'habiter autrement dans un objectif de création et d'entretien des liens intergénérationnels.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Création de logements pour personnes âgées ou handicapées et incitation aux logements intergénérationnels		En ce qui concerne le logement intergénérationnel, les promoteurs restent frileux et émettent encore certaines craintes du point de vue de la faisabilité. Rien de spécifique n'a encore été mis en œuvre par la Commune.

Conclusion intermédiaire: Cette mesure n'a pas encore été mise en œuvre au niveau communal mais reste d'actualité. Elle est toutefois complexe à mettre concrètement en œuvre.

6.6. Renforcer la lutte contre les « marchands de sommeil »

Objectifs: Il s'agit d'appliquer le Code du Logement et d'enrayer l'exploitation de personnes économiquement et socialement fragiles par des propriétaires peu scrupuleux.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Renforcer la lutte contre les « marchands de sommeil »		Des contrôles sont réalisés de manière systématique et la problématique est en baisse.

Conclusion intermédiaire: Rien de spécifique n'a été mis en œuvre dans la matière à part l'intensification des contrôles ce qui a déjà permis de réduire le phénomène.

6.7. Poursuivre la politique de sécurité publique et de prévention de manière intégrée

Objectifs: Il s'agit d'affirmer la présence des autorités locales et conforter leur rôle en matière de sécurité et de prévention, affiner la connaissance des sources des problèmes d'incivilité et de criminalité, comprendre d'où viennent les tensions entre certains individus et les autorités locales et la résoudre, et enrager les manifestations violentes de certains groupes.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Poursuivre la politique de sécurité publique et de prévention de manière intégrée		Projet Victus: la Commune a lancé une collaboration entre les services propreté, prévention et la police dans la zone du Centre qui permet d'arbitrer et réguler les interventions (type de koban). Depuis 2018, la Commune a également initié une nouvelle stratégie transversale en matière d'incivilités et de nuisances. Une personne a été engagée afin de diriger cela. CRIPA: la cellule de relations interculturelles veille à améliorer l'intégration des primo-arrivants et permet de comprendre et résoudre les tensions. Comité Peterbos: la Commune a créé une nouvelle plateforme d'échange à Peterbos entre les travailleurs du foyer anderlechtois, le service prévention, la police et Comensia. Une demande de subside a également été faite à la Région en 2016 afin d'implanter une antenne de sécurité intégrée et un commissariat spécifique pour la zone mais cela est encore en cours.

Conclusion intermédiaire: De nombreux projets en la matière ont été réalisés ou sont en cours de réalisation qui témoignent d'un effort de transversalité et d'intégration. Cette mesure devra être toutefois continuer à être poursuivie.

6.8. Poursuivre la synergie entre la Commune et le monde associatif en particulier dans le cadre des actions de cohésion sociale

Objectifs: Il s'agit d'affirmer la présence des autorités locales et conforter leur rôle en matière de sécurité et de prévention, affiner la connaissance des sources des problèmes d'incivilité et de criminalité, comprendre d'où viennent les tensions entre certains individus et les autorités locales et la résoudre, et enrager les manifestations violentes de certains groupes.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Créer une cellule transversale de suivi composée d'élus, de techniciens et des membres représentants le monde associatif		Il existe des réunions semestrielles de cohésion sociale avec le monde associatif. Différents services communaux soutiennent le travail des associations anderlechtoises. La Maison de la Participation (MDP) et d'autres services communaux tels que le service Egalités des Chances, Service Jeunesse, les Maisons de quartier, service Prévention et bien d'autres collaborent avec les associations.
Mettre en place un plan de communication sur les actions positives en matière de cohésion sociale		La MDP assure la création de lien social entre les citoyens et l'administration communale. Elle vise à rendre visibles les différents projets initiés à la fois par son site internet, le journal communal, la mailing list, la page Facebook de la Commune et en relayant aux associations et comités de quartier en lien avec les projets proposés. Toutefois ceci n'est pas identifié par les services concernés comme faisant partie d'un « plan de communication » La Cellule Communication assure également la communication et l'information des citoyens notamment grâce au journal communal et le projet Anderlecht Demain. Toutefois ceci n'est pas identifié par les services concernés comme faisant partie d'un « plan de communication »

Conclusion intermédiaire: Des réunions semestrielles de cohésion sociale sont organisées avec le monde associatif et bien qu'il n'y ait pas de réel plan de communication, plusieurs actions de communication sont menées en la matière, notamment via les nombreuses actions de la MDP.

6.9. Participer à la création d'équipements publics lors des grands projets immobiliers

Objectifs: Il s'agit de répondre à la demande en équipements publics et soutenir les efforts financiers communaux grâce à la participation du privé.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Participer à la création d'équipements publics lors des grands projets immobiliers		Beaucoup de grands projets intègrent des équipements (tels que des crèches, écoles…) tels que CityGate, Nautilus, Les Trèfles,...

Conclusion intermédiaire: Beaucoup de grands projets intègrent des équipements (tels que des crèches, écoles…) tels que CityGate, Nautilus, Les Trèfles,…

6.10. Soutenir une diversification des équipements et lieux de convivialité

Objectifs: Il s'agit de répondre à la demande en la matière afin de renforcer les liens entre les habitants, offrir les conditions de réunion des personnes et des groupes et promouvoir l'organisation des fêtes de quartiers et soutenir les activités du monde associatif.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Soutenir une diversification des équipements et lieux de convivialité		Différents services communaux soutiennent le travail des associations anderlechtoises. La MDP et d'autres services communaux tels que le service Egalités des Chances, Service Jeunesse, les Maisons de quartier, service Prévention et bien d'autres collaborent avec les associations. Concernant la promotions des fêtes de quartiers, ceux-ci sont annoncées dans le journal communal, sur le site internet communal et sur la page Facebook. Un point d'attention devra être apporté pour également toucher un public et des typologies plus diversifiés.

Conclusion intermédiaire: Une grande partie des équipements créés ces dernières années sont à destination des enfants. Un point d'attention devra être apporté pour également toucher un public et des typologies plus diversifiés.

6.11. Rétablir une offre suffisante en établissements scolaires

Objectifs: Il s'agit de permettre la création de bâtiments scolaires afin de rétablir le déficit en la matière et offrir les conditions d'accueil dignes à tous les enfants anderlechtois et anticiper sur l'évolution démographique de la population.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Rétablir une offre suffisante en établissements scolaires		Voir carte projets scolaires (Phase I / partie 1) Cette mesure devra être poursuivie au regard de l'évolution de la population.

Conclusion intermédiaire: De nombreux projets en la matière ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. Cette mesure devra être poursuivie au regard de l'évolution de la population et de l'état des écoles.

6.12. Améliorer l'offre en accueil de la petite enfance

Objectifs: Il s'agit d'affirmer et entretenir les relations entre les acteurs de la cohésion sociale du terrain (nombreuses associations compétentes) et les acteurs politiques de tous niveaux et rechercher les solutions et les moyens financiers adaptés afin de pérenniser les actions en place et en créer de nouvelles, notamment dans le cadre du Plan de Cohésion sociale.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Améliorer l'offre en accueil de la petite enfance		Voir carte projets crèches (Phase I / Partie 1) Cette mesure devra être poursuivie au regard de l'évolution de la population.

Conclusion intermédiaire: De nombreux projets en la matière ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. Cette mesure devra être poursuivie au regard de l'évolution de la population.

6.13. Promouvoir les évènements sur le territoire communal notamment grâce aux nouvelles technologies

Objectifs: Il s'agit d'affirmer et entretenir les relations entre les acteurs de la cohésion sociale du terrain (nombreuses associations compétentes) et les acteurs politiques de tous niveaux et rechercher les solutions et les moyens financiers adaptés afin de pérenniser les actions en place et en créer de nouvelles, notamment dans le cadre du Plan de Cohésion sociale.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Promouvoir les évènements qui se déroulent sur le territoire communal notamment grâce aux nouvelles technologies		La création d'une centrale d'information qui regroupera la centrale téléphonique ainsi que le POINT Info (anciennement appelé démarcherie) est attendue pour 2020. Ils disposeront d'une base des données complètes et quotidiennement mise à jour. La Commune mène aussi un travail quotidien afin de faire connaître la Maison de la Participation. En 2018, un nouveau visuel/ logo a été lancé avons lancé un nouveau visuel afin d'être plus visible dans la rue Wayez. Actuellement, une consultance en participation a été lancée pour renforcer la participation citoyenne dans les pratiques communales. Les services communaux seront impliqués dans cette réflexion afin de construire une vision commune et acceptée par tous. Cela est prévu pour septembre 2019.

Conclusion intermédiaire: La Maison de la Participation est une structure importante dans la matière et des actions dans ce sens vont se mettre en place à court terme.

VI. ANDERLECHT HABITAT ET VECU : Evaluation de la mise en œuvre du PCD

Evaluation de la mise en œuvre des stratégies pour la thématique Habitat et Vécu :

Stratégies	Evolution
Améliorer la lisibilité des pôles multimodaux et les rendre accessibles par modes doux	
Plan de Déplacements Scolaires (PDS)	
Favoriser le partenariat public-privé en matière de création ou rénovation de logements	
Renforcer la mobilisation des étages vides au-dessus des commerces, propices à la création de logements pour étudiants	
Création de logements pour personnes âgées ou handicapées et incitation aux logements intergénérationnels	
Renforcer la lutte contre les « marchands de sommeil »	★
Poursuivre la politique de sécurité publique et de prévention de manière intégrée	★
Poursuivre la synergie entre la Commune et le monde associatif en particulier dans le cadre des actions de cohésion sociale	★
Participer à la création d'équipements publics lors de grands projets immobiliers	★
Soutenir une diversification des équipements et lieux de convivialité	★
Rétablir une offre suffisante en établissements scolaires	★
Améliorer l'offre en accueil de la petite enfance	★
Promouvoir les événements qui se déroulent sur le territoire communal notamment grâce aux nouvelles technologies	★

La Commune a été active dans le domaine de la création d'équipements. On notera toutefois que:

- vu l'évolution attendue de la population ces actions menées devront être poursuivies.
- Une diversification du type de public visé et du type d'équipement doit être prévue pour répondre aux besoins de tous.

Les thématiques du logement étudiant, inclusif ou intergénérationnel mérite d'être réévaluées au regard des pratiques actuelles en la matière et l'apprentissage qui est retiré des projets qui seront réalisés.

VII. ANDERLECHT ENTREPRENANT

Entretenir et développer les dynamiques commerciales
Créer les conditions d'un retour à l'emploi
Saisir et s'appuyer sur des projets innovants et ambitieux

Le PCD a décliné cette stratégie en 4 mesures :

1. Mettre en valeur des linéaires commerçants
2. Etendre et renforcer les mesures en faveur d'installations d'activités commerçantes et artisanales particulièrement sur les linéaires commerçants et les pôles à renforcer ou à développer
3. Renforcer la coordination en matière de recherche d'emploi et de formation, créer une ligne stratégique commune et développer un évènement annuel en faveur du retour à l'emploi
4. Renforcer les synergies entre les centres de formation et soutenir les filières existantes

7.1. Mettre en valeur des linéaires commerçants

Objectifs: Il s'agit de s'appuyer sur les outils règlementaires existants, de poursuivre les travaux d'Atrium et de créer les conditions de revitalisation des linéaires et des polarités commerçantes.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Mettre en valeur des linéaires commerçants		Il est prévu de réaménager plusieurs espaces publics des noyaux commerçants (Wayez, Vaillance, St Guidon, Midi…) mais certains espaces restent à réaménager (ex: quartier Bara, Rospy chaudron, Chée de Mons, chée de Ninove) Le schéma de développement de l'économie et du commerce a été réalisé en 2016 afin de définir une politique cohérente et prospective en matière d'implantation commerciale Les réunions avec les associations de commerçants se poursuivent. Une première réflexion a été mise en place pour une meilleure représentativité des commerces dans ces associations et rendre la collaboration la plus dynamique possible. Des workshops thématiques devraient être mis en place pour aider les commerçants. La cellule Horeca pourrait mieux davantage les commerçants notamment en communiquant de façon externe sur les procédures nécessaires au développement d'un horeca. Un cadastrage commerciale a été mis en place pour aider les (nouveaux) commerçants à mieux orienter leur activité et diversifier les activités présentes dans les artères commerçantes. Un nouveau partenariat est en cours avec Atrium, Unizo et UCM pour l'amélioration de la mise en valeur des commerces (étalages, vitrines, enseignes, ...)

Conclusion intermédiaire: Une série d'actions ont été initiées et leur mise en œuvre concrète sur le terrain permettra de répondre à cet objectif énoncé. D'autres actions pourraient être entreprises telles que la rénovation de noyaux commerçants pas encore programmés, la mise en place d'une cellule horeca, un partenariat avec Atrium,...

7.2. Etendre et renforcer les mesures en faveur d'installations d'activités commerçantes et artisanales

Objectifs: Il s'agit de se donner un objectif de mixité des activités, de s'appuyer sur les outils existants (règlementaires et structurels), et de promouvoir et aider à la création d'entreprises type TPE et PME et conforter l'esprit entrepreneurial.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Etendre et renforcer les mesures en faveur d'installations d'activités commerçantes et artisanales particulièrement sur les linéaires commerçants et les pôles à renforcer ou à développer		Le schéma de développement de l'économie et du commerce a été réalisé en 2016 afin de définir une politique cohérente et prospective en matière d'implantation commerciale. En ce qui concerne le quartier Midi, plus spécifiquement visé par cet objectif au PCD, la réalisation du PAD Midi devra intégrer cette question. On ne note actuellement pas de collaboration avec Atrium qui constitue un objectif pour les années à venir Le cadastrage des cellules vides pourra être également utilisé à cette fin.

Conclusion intermédiaire: Une série d'actions ont été initiées mais rien de concret n'a encore été réalisé pour répondre à cet objectif.

7.3. Renforcer la coordination en matière de recherche d'emploi et de formation, créer une ligne stratégique commune et développer un évènement annuel en faveur du retour à l'emploi

Objectifs: Il s'agit de renforcer la coordination entre les Services (Agence Locale pour l'Emploi, Mission Locale, ACTIRIS…) et animer un réseau de professionnels, de renforcer et améliorer les canaux d'information au public en matière de recherche d'emploi, de formation et de retour à l'emploi, promouvoir une ambition commune et faire participer les entreprises.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Coordination en matière de recherche d'emploi et de formation		La mise en place de la Maison de l'emploi regroupant tous les partenaires sur un même site a été finalisée. L'ensemble de ces acteurs travaillent ensemble en comité de pilotage afin d'y mener des projets communs. Citons par exemple la table emploi pour les chercheurs d'emploi ou l'organisation d'une soirée des entrepreneurs. Il existe une concertation zonale animée sous l'impulsion de la mission locale et Tracé Brussel. Cette concertation regroupe entre autre de nombreuses asbl en lien avec l'emploi cependant tous les acteurs de la formation ne sont pas repris dans cette concertation.
Communication		Il est prévu de créer un guichet commun au sein de la maison de l'emploi mais elle n'est pas encore effective en termes d'information.
Evènements avec les entreprises		Une soirée des entrepreneurs est organisée par la Maison de l'Emploi.

Conclusion intermédiaire: En matière de coordination, les objectifs du PCD ont été atteints. Des enjeux subsistent encore en termes de communication.

7.4. Renforcer les synergies entre les centres de formation et soutenir les filières existantes

Objectifs: Le but est de former une masse critique de formations afin de gagner en lisibilité et crédibilité, répondre à la demande grandissante en formations professionnalisantes et permettre aux personnes sans diplôme ou peu diplômées de se spécialiser pour retrouver un emploi.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Renforcer les synergies entre les centres de formation et soutenir les filières existantes		Un travail est en cours dans ce domaine mais lever des fonds devient nécessaire afin de développer ces programmes.

Conclusion intermédiaire: Un travail est en cours dans ce domaine mais lever des fonds devient nécessaire afin de développer ces programmes.

VII. ANDERLECHT ENTREPRENANT : Evaluation de la mise en œuvre du PCD

Evaluation de la mise en œuvre des stratégies pour la thématique Entreprenant :

Stratégies	Evolution
Mettre en valeur des linéaires commerçants	
Etendre et renforcer les mesures en faveur d'installations d'activités commerçantes et artisanales particulièrement sur les linéaires commerçants et les pôles à renforcer ou à développer	
Renforcer la coordination en matière de recherche d'emploi et de formation, créer une ligne stratégique commune et développer un évènement annuel en faveur du retour à l'emploi	★
Renforcer les synergies entre les centres de formation et soutenir les filières existantes	

Concernant les linéaires commerçants, plusieurs plans et programmes (redynamisation du centre, réaménagement de la rue Wayez, Schéma de développement de l'économie et du commerce, PAD Midi…) ont été adoptées récemment ou sont en cours de réalisation. Il conviendra donc dans les années à venir à mettre en œuvre ces plans et programmes.

La finalisation de la Maison de l'Emploi et les activités qui y sont menées ont permis de renforcer la coordination en matière de recherche d'emploi. Des efforts doivent encore être entrepris en matière de communication.

Par contre, les mesures liées au renforcement des activités, des synergies entre centres de formation et au soutien des filières existantes n'ont pas ou peu encore fait l'objet d'actions concrètes.

VIII. ANDERLECHT METROPOLITAIN ET RAYONNANT

Développer un marketing urbain
Créer les conditions d'une attractivité régionale
Affirmer ou développer les composantes d'une Commune de plus de 100.000 habitants

Le PCD a décliné cette stratégie en 8 mesures :

1. Mise en place d'une politique de marketing urbain
2. Faire sien le rayonnement futur de la Gare du Midi
3. Insérer Anderlecht dans le réseau RER
4. Affirmer la présence du campus universitaire et renforcer la vocation 'Recherche et Développement' du pôle Erasme et renforcer la vocation 'Alimentaire' du CERIA/COOVI
5. Renforcer la politique de tourisme vert, l'accueil et l'information du public
6. Inciter et permettre la mise en place d'un transport en commun entre Prince de Liège et le boulevard Paepsem
7. Accompagner la mise en place de la ligne de tramway entre la gare de l'Ouest et le Westland Shopping Center
8. Le tram « vert » entre Montgomery et Neerpede, vecteur de la connaissance territoriale

8.1. Mise en place d'une politique de marketing urbain

Objectifs: Il s'agit de promouvoir les attraits communaux, renvoyer une image positive et dynamique tant aux anderlechtois qu'aux bruxellois, attirer des nouvelles populations et des visiteurs et crédibiliser l'action publique auprès des instances supérieures.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Créer une "image de marque" à l'échelle de la Commune et communiquer à ce propos		Le service Tourisme promeut la culture et le tourisme à Anderlecht et organise régulièrement des visites. Mais une image de marque n'a pas réellement été développée.
Renforcer les Services Information et Participation de la Commune en charge de la communication interne et externe		Le service Communication est chargé de la communication en interne (Intranet, journal communal, Presse). Le Point INFO à la Rue Wayez, service ouvert aux citoyens pour les informer et les aider dans les démarches administratives. Et lieu, où l'on centralise toutes les infos. La Cellule Participation, joue le rôle de relais entre l'administration et le citoyen pour garder le dialogue et faire circuler les informations dans les deux sens. Permet de soutenir des initiatives citoyennes et propose des moments de débats et d'échange de bonnes pratiques sur des thématiques divers . Le site internet de la Maison de la Participation (créée en 2008) reprend les différents projets avec un volet participatif, tels que des projets d'aménagements d'espace public, Projet Biestebroeck, projet PCD, Voir site internet de la MDP.

Conclusion intermédiaire: Des actions ont été entreprises en la matière (MDP, point Info…) mais il manque encore le développement d'une image de marque.

8.2. Faire sien le rayonnement futur de la Gare du Midi

Objectifs: Il s'agit d'offrir les conditions d'un environnement convivial et sécurisé, créer du logement dans ses environs, implanter des entreprises et des bureaux qui dépendent de la sphère d'influence économique internationale et constituer une offre hôtelière.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Encadrer le rayonnement futur de la Gare du Midi		Le PAD Midi est en cours de réalisation. Un des principaux enjeu réside dans la capacité de la Commune à faire valoir ses intérêts pour ce quartier.

Conclusion intermédiaire: Le PAD Midi est en cours de réalisation. Un des principaux enjeu réside dans la capacité de la Commune à faire valoir ses intérêts pour ce quartier.

8.3. Insérer Anderlecht dans le réseau RER

Objectifs: Il s'agit d'affirmer la volonté de voir s'implanter une gare RER au pont de Cureghem et organiser l'aménagement de ses pourtours afin d'assurer une intégration urbaine exemplaire, donner au square Emile Vandervelde un statut métropolitain à part entière.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Insérer Anderlecht dans le réseau RER		CERIA: la station est terminée mais pas encore été mise en service. Cureghem: Ce n'est pas une action prioritaire pour Infrabel, la ligne étant surtout utilisée pour le transport de marchandises et pas de passagers (allonger les quais serait couteux, il faudrait donc d'abord ouvrir ce qui est prêt avant de lancer de nouveaux travaux). Toutefois, la Commune le considère comme un objectif prioritaire d'un point de vue urbain. Chaudron et Petite-Ile: ces projets ont été abandonné au profit des gares RER Cureghem et CERIA.

Conclusion intermédiaire: Sur les 4 stations citées dans le PCD, seules deux sont encore d'actualité. Alors que la station Ceria est prête, la question de la station Cureghem n'est pas à l'ordre du jour (à court terme). Cette mesure reste d'actualité.

8.4. Affirmer la présence du campus universitaire et renforcer la vocation « Recherche et Développement » du pôle Erasme et renforcer la vocation « alimentaire » du CERIA/COOVI

Objectifs: Offrir les conditions de rayonnement des activités universitaires et para-universitaires, identifier et permettre la création de services et d'activités en lien avec le campus Erasme, gérer l'implantation d'entreprises et de structures en lien avec le pôle « Recherche et Développement » et entretenir l'économie de la connaissance et faire de même avec l'ensemble des instituts du CERIA/COOVI.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Erasme		Les facultés liées à la Santé ont été regroupées sur le site ainsi que l'Institut Bordet.
CERIA/COOVI		Le projet CityCampus prévoit des activités pour les entreprises du secteur de l'agro-alimentaire au rez-de-chaussée, permettant ainsi d'établir une liaison avec le CERIA. La nouvelle école secondaire sur le site proposera aussi des filières liées aux métiers de la bouche.

Conclusion intermédiaire : les projets touchant ces deux campus vont dans le sens des objectifs du PCD dont la mise en œuvre doit être poursuivie.

8.5. Renforcer la politique de tourisme vert, l'accueil et l'information du public

Objectifs: Il s'agit d'améliorer la connaissance du territoire par le prisme touristique pour les visiteurs comme pour les habitants, renforcer les compétences et la connaissance acquise par les services communaux et par les structures qui participent activement au tourisme anderlechtois et s'appuyer sur le tourisme vert, véritable composante identitaire d'Anderlecht.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Renforcer la politique de tourisme vert, l'accueil et l'information du public		Pas d'action spécifique en la matière (en dehors des actions de la Maison verte et bleue).

Conclusion intermédiaire: Cette mesure n'a pas encore été mise en œuvre au niveau communal mais reste d'actualité

8.6. Inciter et permettre la mise en place d'un transport en commun entre Prince de Liège et le boulevard Paepsem

Objectifs: Il s'agit créer un lien transversal entre les premières couronnes urbaines des communes à l'ouest et au sud du Pentagone, offrir une alternative aux usagers des transports en commun pour des parcours nord / sud, structurer la commune et améliorer sa lisibilité et renforcer les liens métropolitains entre les communes ouest de la région.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Inciter et permettre la mise en place d'un transport en commun entre Prince de Liège et le boulevard Paepsem		Bus articulés sur ligne 49 à partir de 2021. Le nouvel accord de Gouvernement (07/2019) prévoit d'initier la tramification de lignes de bus structurantes, dont la ligne 49 pour étendre le réseau ferré à partir d'Albert vers l'ouest de Bruxelles ; cette idée est issue du Plan Directeur Réseau Structurant élaboré récemment par la STIB et avec Bruxelles-Mobilité, et repris tel quel dans le nouveau Plan Régional de Mobilité (« Good Move »). La STIB et Bruxelles-Mobilité vont débuter les études techniques et d'opportunité en ce sens.

Conclusion intermédiaire: Bruxelles-Mobilité et la STIB font des études pour la tramification du bus 49 à ce stade. En attendant, la ligne 49 sera renforcée grâce au passage aux bus articulés à partir de 2021.

8.7. Accompagner la mise en place de la ligne de tramway entre la gare de l'Ouest et le Westland Shopping Center

Objectifs: Le but est de poursuivre les études entreprises en la matière, offrir les conditions d'accueil d'un tel équipement, structurer le territoire et offrir des possibilités de raccordement avec l'extension du tram 81 proposé par le PCD

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Accompagner la mise en place de la ligne de tramway entre la gare de l'Ouest et le Westland Shopping Center		Il s'agit d'un ancien projet qui n'a jamais été réalisé et abandonné. Il figurait dans le Contrat de Gestion 2007-2011 de la STIB, mais n'a pas été repris ni dans le Contrat de Gestion 2013-2017, ni dans le nouveau Contrat de Gestion 2019-2023, ni dans le Plan Pluriannuel d'Investissements 2015-2025 décidé par le Gouvernement, ni dans le projet de nouveau Plan Régional de Mobilité (GoodMove).

Conclusion intermédiaire: Cette mesure n'a pas été mise en œuvre et a été abandonnée.

8.8. Le tram « vert » entre Montgomery et Neerpede, vecteur de la connaissance territoriale

Objectifs: Le but est de s'appuyer sur une ligne de tramway connue et qui parcourt l'entièreté du territoire anderlechtois et les quartiers de première couronne urbaine bruxelloise, lier ce vecteur de transport aux identités locales majeurs et travailler sur les aspects qualitatifs de son parcours et de ses arrêts.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Le tram « vert » entre Montgomery et Neerpede, vecteur de la connaissance territoriale		Mesure abandonnée

Conclusion intermédiaire: Cette mesure n'a pas été mise en œuvre et a été abandonnée.

VIII. ANDERLECHT METROPOLITAIN ET RAYONNANT: Evaluation de la mise en œuvre du PCD

Evaluation de la mise en œuvre des stratégies pour la thématique Métropolitain et Rayonnant :

Stratégies	Evolution
Mise en place d'une politique de marketing urbain	
Faire sien le rayonnement futur de la Gare du Midi	
Insérer Anderlecht dans le réseau RER	
Affirmer la présence du campus universitaire et renforcer la vocation 'Recherche et Développement' du pôle Erasme et renforcer la vocation 'Alimentaire' du CERIA/COOVI	
Renforcer la politique de tourisme vert, l'accueil et l'information du public	
Inciter et permettre la mise en place d'un transport en commun entre Prince de Liège et le boulevard Paepsem	
Accompagner la mise en place de la ligne de tramway entre la gare de l'Ouest et le Westland Shopping Center	
Le tram « vert » entre Montgomery et Neerpede, vecteur de la connaissance territoriale	

De nombreux projets concernant cette thématique sont dans les mains d'autres instances bruxelloises (perspective.brussels, Bruxelles Mobilité, STIB, Infrabel/SNCB…) mais la commune tente de faire valoir ses intérêts auprès de celles-ci. Il est important qu'elle continue dans ce sens.

En termes de développement touristique, la commune est active mais pourrait développer encore cette thématique, entre autre le développement d'une image de marque et le tourisme « vert ».

IX. ANDERLECHT ENVIRONNEMENTAL ET DURABLE

Vers une diminution des impacts de l'activité humaine sur l'environnement

Une appropriation des valeurs de l'environnement par tous

Le PCD a décliné cette stratégie en 8 mesures :

1. Poursuite des actions de l'Agenda 21 et mise en place d'une Commission de suivi du PCD
2. Améliorer la communication sur les mesures communales d'incitation aux bonnes pratiques environnementales
3. Poursuivre les actions du Plan Propreté et soutenir les projets de valorisation des déchets
4. Soutenir les initiatives citoyennes via les appels à projet communaux
5. Assurer des processus participatifs communaux performants
6. Développer et rénover le parc de bâtiments communaux dans une optique d'éco-exemplarité
7. Gestion différenciée des espaces publics communaux afin d'accroître la biodiversité et augmenter la valeur environnementale
8. Valoriser et renforcer le maillage vert et bleu en collaboration avec les autres acteurs publics

9.1. Poursuite des actions de l'Agenda 21 et mise en place d'une Commission de suivi du PCD

Objectifs: La Commune s'est lancée à l'automne 2010 dans l'élaboration d'un plan d'actions « Agenda 21 local » qui vise à renforcer l'application concrète des principes de développement durable dans son fonctionnement interne mais également dans le développement de son territoire. Un plan d'actions valable pour la période 2012-2014 a été approuvé par le Conseil communal le 20 septembre 2012.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Poursuite des actions de l'Agenda 21 et mise en place d'une Commission de suivi du PCD		PCD: Objet de la présente mission Les actions de l'agenda 21 sont mises en œuvre petit à petit. En 2014, la proportion de projets jugés « mis en œuvre de manière très satisfaisante » par le service était de près de 13% contre 25% en 2019. Logiquement, les projets satisfaisant sont passés de 67 à 57%, et les projets « pas de progrès » de 8 à 5%. Les projets « peu satisfaisants » ont stagné à près de 13%

Conclusion intermédiaire: La présente mission fait l'objet de cette mesure

9.2. Améliorer la communication sur les mesures communales d'incitation aux bonnes pratiques environnementales

Objectifs: promouvoir le recours aux primes vertes par les habitants, favoriser l'application par les citoyens des principes de développement durable et de renforcer les démarches entreprises par l'autorité communale.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Améliorer la communication sur les mesures communales d'incitation aux bonnes pratiques environnementales		La commune ne propose pas de primes en matière d'urbanisme mais quelques actions sont reprises sur le site internet (Homegrade, la vente de fûts de compost à bas prix, la collecte des bouchons en liège…). En outre, des soirées d'information ont été organisées par la MDP sur comment réduire sa facture d'énergie avec des partenaires experts. La Maison de la Participation pourrait organiser des événements à ce sujet.

Conclusion intermédiaire: La mesure n'a pas été mise en œuvre, le site internet communal restant le seul canal de communication. La mesure reste cependant d'actualité.

9.3. Poursuivre les actions du Plan Propreté et soutenir les projets de valorisation des déchets

Objectifs: promouvoir le recours aux primes vertes par les habitants, favoriser l'application par les citoyens des principes de développement durable et de renforcer les démarches entreprises par l'autorité communale.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Poursuivre les actions du Plan Propreté et soutenir les projets de valorisation des déchets		Diverses mesures ont été mises en place: Une nouvelle campagne de sensibilisation en matière de Propreté a démarré en juin 2019 : « 1070 respect ». Une broche informative sur la propreté lors des événements est prévue pour 2020. Depuis 2018, des outils web de suivi du travail réalisé ont été développés. Depuis 2016, la Commune gère une hotline (080091070). Elle a également pris en charge la plateforme «Allopro » depuis 2018. Depuis 2018, elle effectue auprès des commerçants des vérifications de l'existence d'un contrat commercial pour la collecte des déchets auprès d'un collecteur agréé ainsi que des contrôles internes depuis 2019 (par personne désignée). Il est également prévu que le tri des déchets soit amélioré avant le déversage dans le centre de tri à partir de 2019. Des parcs à conteneurs mobiles sont placés 2 à 3 fois par an depuis 2014. Pour l'été 2019, toutes les poubelles seront remplacées par un seul modèle. Une analyse au cas par cas déterminera quelles poubelles seront conservées et lesquelles seront enlevées. Depuis 2016, les tournées des véhicules ont été réorganisées afin d'adapter la vidange aux besoins des quartiers. Depuis 2017, l'opération « rues nettes » est organisée durant tout le long de l'année. Les infractions relatives aux petits déchets et aux déjections (urine et excréments) sont dorénavant punis par des sanctions administratives. Un transfert de la charge du curage des avaloirs d'égouts à HYDROBRU est prévu pour 2020. Des groupes de citoyens actifs organisent des ateliers zéro déchets, des groupes Facebook, des diners,… Un workshop sur l'utilisation des fûts à compost a été créé en 2019. La plateforme Recy-K, portée par Bruxelles-Propreté a également été créée grâce au fond FEDER. La valorisation des déchets reste une thématique sur laquelle la commune pourrait encore avancer.

Conclusion intermédiaire: La commune a été très active en termes de propreté publique. La question de la valorisation des déchets reste à travailler.

9.4. Soutenir les initiatives citoyennes via les appels à projet communaux

Objectifs: La commune d'Anderlecht dispose de deux outils afin de permettre la concrétisation de tels projets: l'appel à projet « Quartier vert communal » qui vise à financer le matériel et les plantes nécessaire à des opérations de verdoiement des quartiers et l'appel à projet « Enveloppe de quartier durable » qui propose un soutien à un panel plus large d'actions citoyennes. Un règlement pour l'aménagement de jardins potagers est en cours d'élaboration.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Soutenir les initiatives citoyennes via les appels à projet communaux		Chaque année, la Maison de la participation (MDP) lance son appel à projet permettant de soutenir de nouvelles initiatives et dynamiques de quartier. Pour 2019, l'appel à projet démarre en mai et les lauréats seront sélectionnés fin juin. Malheureusement, l'enveloppe a été réduite cette année et 'seulement' 15.000 € seront mis à disposition. Dans le cadre du contrat de quartier Biestebroeck, la MDP lance pour la dernière année le budget participatif. 22 000 € seront discutés en juin 2019. Attention à la diminution des budgets alloués.

Conclusion intermédiaire: La commune propose chaque année (via la MDP) des budgets alloués aux initiatives citoyennes, même si les budgets diminuent. D'autres budget ont néanmoins pu être débloqués (CQD).

MAISON DE LA PARTICIPATION / TIE HUIS

contrats de quartiers durables duurzame wijkcontracten .brussels

9.5. Assurer des processus participatifs communaux performants

Objectifs: Cette mesure vise donc à améliorer la performance des processus participatifs. A ce titre, la Maison de la Participation doit jouer un rôle central dès la définition d'un nouveau processus participatif. L'utilisation des canaux de communication doit également être optimalisée. Un vademecum est en cours d'élaboration.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Assurer des processus participatifs communaux performants		La MDP (créée en 2008) lance une consultance en participation pour mener une réflexion globale sur les pratiques participatives à Anderlecht. Outre clarifier le rôle de la MDP, l'objectif est de rédiger une procédure destinée aux services communaux désireux d'intégrer un volet participatif dans leurs projets. Les services communaux seront intégrés dans la réflexion. La consultance devrait démarrer en septembre 2019.

Conclusion intermédiaire: La MDP existe depuis 2008 dans ce but, mais une étude démarrera bientôt pour faciliter la participation dans les autres services communaux.

MAISON DE LA PARTICIPATION / TIE HUIS

9.6. Développer et rénover le parc de bâtiments communaux dans une optique d'éco-exemplarité

Objectifs: Cette mesure vise à favoriser l'intégration des principes d'architecture durable dès la conception des projets de nouvelles constructions ou de rénovations lourdes. Les projets viseront également à favoriser les principes d'écoconstruction utilisation de matériaux de construction écologiques et renouvelables, réutilisation et infiltration de l'eau de pluie, intégration de toitures vertes,...

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Développer et rénover le parc de bâtiments communaux dans une optique d'éco-exemplarité		Les nouveaux bâtiments scolaires sont passifs mais on compte toutefois de nombreux bâtiments provisoires dans des containers. La Commune a créé réalisé une réalisation « très basse énergie » des bâtiments du projet « Petit Scheut » (CQD Scheut) ainsi qu'avenue de la Libre Académie. En collaboration avec Sibelga, la Commune a placé une cinquantaine de panneaux photovoltaïques sur différents bâtiments communaux (maison communale, écoles,…).

Conclusion intermédiaire: Dans le cadre des projets de rénovation, l'éco-exemplarité est prise en compte par la Commune.

9.7. Gestion différenciée des espaces publics communaux afin d'accroître la biodiversité et augmenter la valeur environnementale

Objectifs: Différentes mesures de gestion différenciée sont déjà appliquées au sein de deux espaces verts gérés par la Commune : le Parc des Etangs et le Parc Forestier. La fauche tardive y est appliquée sur certaines zones tandis que d'autres espaces ont été définis comme zone refuge où les interventions sont très limitées. Les abords d'un certain nombre de voiries communales situées au delà du Ring sont également gérés sur le principe de fauche tardive. Ces mesures sont cependant parfois mal perçues par les citoyens qui interprètent celles-ci comme des carences en matière de gestion. La communication dans ce domaine devra donc être développée, via des panneaux informatifs sur site et des informations.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Gestion différenciée des espaces publics communaux afin d'accroître la biodiversité et augmenter la valeur environnementale		En séance du 25 juin 2013, le Collège des Bourgmestre et Echevins a décidé de ne plus acheter de pesticides en 2013 et de ne plus en utiliser dès 2014 (Information de la Chef de Division Développement de la ville). Une gestion différée est mise en place dans différents espaces nature de la Commune comme le Parc des Etangs (gestion des arbres), Parc Astrid (butte), Cimetière du Vogelzang ou au Parc Rauter mais dans ce dernier le projet a été abandonné car cela contraignait l'accès à une partie du parc aux visiteurs qui ont perçu cela négativement. La Commune souhaiterait trouver d'autres espaces pour ce type de gestion comme sur des boulevards. Certains abords de voirie ont également été réaménagés comme au croisement entre les rues Féliciens Rops et Claude Debussy, le square Edige Rombaux avec des vivaces et graminées. La roseraie du Parc Lemaire a également été réaménagée et des vivaces plantées aux pieds des arbres.

Conclusion intermédiaire: Une politique de gestion différentiée des espaces publics est en cours de développement par la Commune. Ce type de gestion est déjà mis en œuvre sur certains espaces mais la Commune souhaiterait étendre ses efforts.

9.8. Valoriser et renforcer le maillage vert et bleu en collaboration avec les autres acteurs publics

Objectifs: Cette mesure déjà partiellement illustrée pour le « park system » dans le thème bâti et paysager se voit complétée par le maillage bleu. En effet, le territoire communal est marqué par l'hydrographie grâce aux étangs et aux rivières (Broekbeek, Neerpedebeek, Vogelzangbeek) ainsi que le canal.

Sous-mesures	Evolution	Mise en œuvre (quels outils, quelles réalisations,…)
Maillage bleu		La Comme a mis à disposition de Bruxelles Environnement plusieurs parcelles afin d'aménager le tamponnage des eaux à proximité du boulevard Industriel ainsi que du site d'Erasme. La rue de Neerpede a été réaménagée en mettant en valeur la rivière. Un nouveau tronçon de la promenade verte a été réaménagé par BE à proximité du déversoir de l'écluse de la Roue. En 2018, Bruxelles Environnement a créé une zone d'immersion temporaire et une zone humide le long de la Senne (boulevard Industriel). La renaturation des berges et la création d'une balade le long du boulevard Paepsem est en projet pour cette année. Aménagement de l'égouttage de la zone de la Pede qui permet de ne plus déverser les égouts dans le Neerpedebeek. Lors de ces travaux, la séparation des eaux pluviales et usées a également été mise en œuvre (à la fois chez les riverain mais aussi dans le réaménagement de la voirie)
Maillage vert		Plusieurs nouveaux espaces verts ont vu ou vont voir le jour à Anderlecht : parc du Vogelzang (inauguré en 2019), parc de la porte de Ninove (en travaux), parc de la Sennette (prévu par le PAD Heyvaert). En outre, les CQD et CRU prévoient la réfection de l'espace vert de l'îlot Albert, Bruxelles Environnement mène également une étude pour la continuité du parc du Vogelzang avec le canal, à travers le site du Zuen. Une étude sur le redéploiement du réseau écologique à Bruxelles est menée par Bruxelles Environnement et concerne deux quartiers à Anderlecht (Cureghem-Bara et Scheutveld). De nouveaux potagers ont vu le jour (2 sites gérés par la commune et 5 terrains communaux mis à disposition) mais d'autres ont disparu. Au total, le nombre de potager est similaire à celui de 2013. Un verger collectif a été aménagé à La Roue. Des discussions sont également menées avec BE pour améliorer l'intégration paysagère et structurer les potagers rue des Colombophiles et d'aménager le parc. Sur les berges du canal (quai de Biestebroeck), le Port de Bruxelles met en place un fauchage tardif (pas de changement depuis 2013).

Conclusion intermédiaire: De nombreux projets témoignent d'une attention portée à la valorisation et le renforcement du maillage vert et bleu à Anderlecht. La question de la verdurisation de certains quartiers restent d'actualité et les efforts du renforcement du réseau écologique doivent être poursuivis.

IX. ANDERLECHT ENVIRONNEMENTAL ET DURABLE : Evaluation de la mise en œuvre du PCD

Evaluation de la mise en œuvre des stratégies pour la thématique Environnemental et Durable :

Stratégies	Evolution
Poursuite des actions de l'Agenda 21 et mise en place d'une Commission de suivi du PCD	
Améliorer la communication sur les mesures communales d'incitation aux bonnes pratiques environnementales	
Poursuivre les actions du Plan Propreté et soutenir les projets de valorisation des déchets	
Soutenir les initiatives citoyennes via les appels à projet communaux	
Assurer des processus participatifs communaux performants	
Développer et rénover le parc de bâtiments communaux dans une optique d'éco-exemplarité	
Gestion différenciée des espaces publics communaux afin d'accroître la biodiversité et augmenter la valeur environnementale	
Valoriser et renforcer le maillage vert et bleu en collaboration avec les autres acteurs publics	★

La présente étude est en elle-même une mesure préconisée par le PCD.

La commune n'est pas la seule active sur les thématiques environnementales sur son territoire. En croisant les actions et projets des différents acteurs concernés, on peut estimer que la mise en œuvre de cette thématique est sur la bonne voie.
Il reste cependant des mesures à pérenniser ou à mettre en œuvre, comme par exemple

- la communication autour des bonnes pratiques environnementales,
- la valorisation des déchets, la pérennisation des budgets alloués aux initiatives citoyennes,
- la rénovation des bâtiments publiques de manière exemplaire,
- la gestion différenciée des espaces verts communaux .

PARTIE 3

PLANS ET PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE ENTRE 2013 ET 2019

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 3
Rappel méthodologique 3
Liste des plans 4
ANALYSE DES PLANS ET PROGRAMMES 6
PRINCIPAUX ENJEUX LIÉS AUX NOUVEAUX PLANS 26

INTRODUCTION

Rappel méthodologique

Cette troisième partie vise à analyser les plans et les programmes ayant été adoptés depuis l'entrée en vigueur du PCD. Les objectifs et actions du PCD sont étudiés au regard de ceux de ces plans afin d'évaluer la manière dont les objectifs d'autres plans et programmes sont pris en considération dans l'élaboration du programme d'actions, de vérifier leur compatibilité et d'identifier les éventuels manquements par rapport aux nouvelles politiques menées à un niveau supérieur (région, fédéral, européen).

Seuls les nouveaux plans supérieurs au PCD seront étudiés (plans régionaux, fédéraux, européens). Les plans inférieurs et locaux approuvés après le PCD ont en effet dû être réalisé en fonction de ce dernier (et le cas échéant, les éventuels écarts au PCD y ont été justifiés). Ces plans plus locaux et souvent plus opérationnels ont par ailleurs été présentés dans le chapitre sur le développement territorial.

L'analyse proposée se présente sous forme de fiches, une fiche ayant été réalisée pour chaque plan étudié. Ces fiches reprennent une description succincte du plan et de ses objectifs ainsi que la mise en relation de ses objectifs avec ceux du PCD et avec les mesures de mise en œuvre du PCD. La fiche se termine par une conclusion identifiant les principaux enjeux pour le futur découlant de cette analyse.

Le PRDD (Plan Régional de Développement Durable) a fait l'objet d'une analyse plus poussée vu qu'il fixe le cadre dans lequel les PCD doivent s'inscrire (un tableau par axe).

Les codes couleur suivant ont été utilisés pour une lecture plus synoptique des tableaux :

	Objectif repris formellement dans le PCD et mis en œuvre par des mesures concrètes dans le PCD
	Objectif repris moins formellement dans le PCD et/ou peu ou pas mis en œuvre par des mesures concrètes dans le PCD
	Objectif non repris dans le PCD et non mis en œuvre dans le PCD

Liste des plans

Le tableau de la page suivante reprend tous les plans et programmes de niveau hiérarchique supérieur au PCD. Il distingue ceux ayant été adoptés ou modifiés depuis l'entrée en vigueur du PCD (qui ont été analysés), de ceux déjà pris en compte dans le PCD.

Plans et programmes	Evolution depuis le diagnostic
Plans internationaux	
Stratégie de l'Union européenne en faveur du Développement Durable (SDD de l'UE) - 2005	Adopté avant PCD 2013
Europe 2020, stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive	Analysé dans le PCD 2013
Stratégie de la Biodiversité à l'horizon 2020 (2011)	Adopté avant PCD 2013
Directive européenne pour la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (Directive Natura 2000) - 1992	Adopté avant PCD 2013
Plans nationaux	
Plan Fédéral de Développement Durable (avant-projet PFDD) 2009-2012	Analysé dans le PCD 2013
Plans régionaux	
Plan Régional de Développement Durable - 2018	Nouveau plan adopté
Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) démographique - 2013	Analysé dans le PCD 2013
Règlement Régional d'Urbanisme – 2006	Analysé dans le PCD 2013 (Modification en cours)
Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Energie (COBRACE) - 2013	Analysé dans le PCD 2013
Plan canal - 2014	Nouveau plan adopté
Plan Air-Climat-Energie - 2016	Nouveau plan adopté
Plan Déchets - 2010	Analysé dans le PCD 2013
Plan Nature - 2016	Nouveau plan adopté
Plan Pluie 2008-2011	Analysé dans le PCD 2013
Plan de Gestion de l'Eau (PGE2) - 2016-2021	Nouveau plan adopté
Plan d'Actions en matière d'Efficacité Energétique (PAEE) - 2007	Analysé dans le PCD 2013
Plan IRIS 2 – 2015-2018	Analysé dans le PCD 2013 (Modification en cours – Good Move)
Plan régional de politique du Stationnement (PRPS) - 2013	Adopté avant PCD 2013
Plan Vélo – 2010-2015	Adopté avant PCD 2013
Plan Piéton - 2012	Adopté avant PCD 2013
Plan Marchandise- 2013	Adopté avant PCD 2013
Schéma de développement commercial - 2008	Adopté avant PCD 2013

Stratégie régionale Good Food : « Vers un système alimentaire plus durable en Région de Bruxelles-Capitale » - 2015	Nouveau plan adopté
Programme Régional en Economie Circulaire (PREC) - 2016	Nouveau plan adopté
QUIET.BRUSSELS – 2019	Nouveau plan adopté
Plan Industriel - 2019	Nouveau plan adopté

ANALYSE DES PLANS ET PROGRAMMES

Plan régional de développement durable (PRDD) - AXE 1			
Echelle	Régionale	Année	2018

L'axe 1 du PRDD vise à mobiliser le territoire pour construire l'armature du développement territorial et développer de nouveaux quartiers. Il se décline en 3 stratégies :
1. Mobiliser le potentiel et les ressources foncières : le PRDD y définit comme stratégiques le territoire du canal (dont le bassin de Biestebroek et le quartier Heyvaert), 12 pôles d'intervention prioritaire (dont le campus Erasme et le quartier du Midi), des pôles de seconde couronne dont le pôle du Westland
2. Proposer une densification maîtrisée : conditions de la densification, intégration d'immeubles élevés
3. Actions futures pour le logement social.

OBJECTIF du PCD	OBJECTIFS DU PLAN		
	Stratégie 1 Mobiliser le potentiel et les ressources foncières	Stratégie 2 Proposer une densification maîtrisée	Stratégie 3 Actions pour le logement social
1. Préserver et valoriser la zone de Neepede-Vogelzang			
2. Transformer le quartier du Centre en un pôle d'envergure métropolitaine			
3. Régénérer le quartier de Cureghem	3.1, 3.4	3.4	
4. Développer et rendre mixte le quartier Canal-Sud (les ZEMU et les industries urbaines)	4.1	4.11	
5. Anderlecht bâti et paysager		5.1, 5.2, 5.7	
6. Anderlecht habité et vécu			
7. Anderlecht entreprenant			
8. Anderlecht métropolitain et rayonnant	8.2, 8.4, 8.7		
9. Anderlecht environnemental et participatif			

Les axes et stratégies du PCD sont globalement cohérents avec les objectifs de cet axe du PRDD et on ne relève pas d'incompatibilités. Les quartiers identifiés comme stratégiques par le PRDD sont également identifiés comme zones à enjeu par le PCD. Soulignons néanmoins que le PCD intègre peu de mesures/objectifs concernant la maîtrise de la densité et ne traite pas la question du logement social (peut-être parce que le pourcentage de logements sociaux à Anderlecht est un des plus élevé de la Région ?)

Grandes ressources Foncières (PRDD, 2018) :

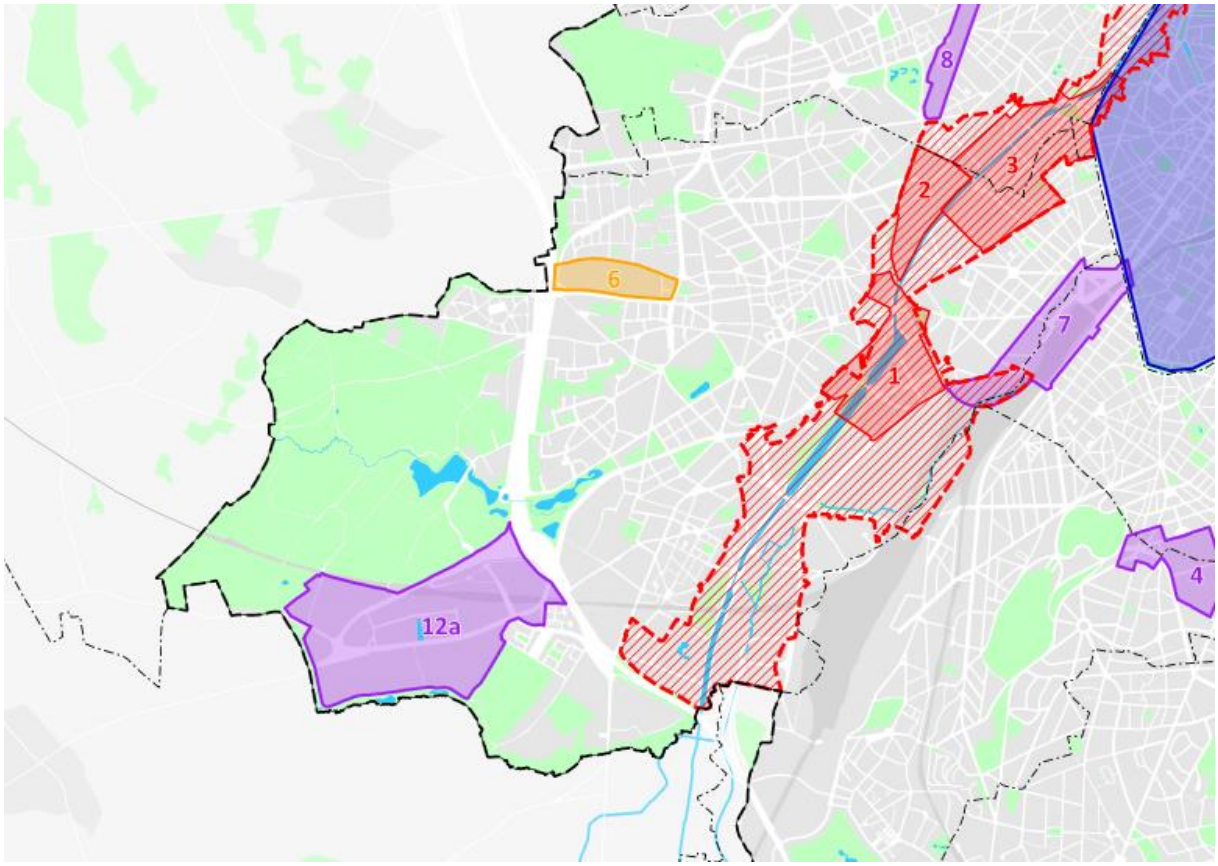

Légende **Legende**

Généralités		**Algemeen**
Limite régionale		Gewestgrens
Limite communale		Gemeentegrens
Réseau viaire		Wegennet
Eau		Water
Espace vert (RBC : Zones vertes du PRAS)		Groene ruimte (BHG Groengebieden GBP)
Chemin de fer		Spoorweg
Territoire du Canal		**Kanaalgebied**
Sites prioritaires de développement		**Prioritaire ontwikkelingssites**
Bassin de Biestebroeck	1	Biestebroekdok
Site Birmingham	2	Birminghamzone
Quartier Heyvaert	3	Heyvaertwijk
Bassin Béco	4	Becodok
Bassin Vergote	5	Vergotedok
Avant-Port	6	De voorhaven
Schaerbeek-Formation	7	Schaarbeek Vorming
ZIR 4	8	GGB 4
Tour & Taxis	9	Thurn & Taxis

Pôles de développement prioritaires		**Prioritaire ontwikkelingspolen**
Reyers	1	Reyers
Josaphat	2	Josaphat
Heysel	3	Heizel
Prisons de Saint-Gilles et de Forest	4	Gevangenissen van Sint-Gillis en Vorst
Ancien site OTAN	5	Voormalige NAVO-site
Quartier européen	6	Europese Wijk
Quartier du Midi	7	Zuidwijk
Gare de l'Ouest	8	Weststation
Delta Hermann-Debroux	9	Delta Hermann-Debroux
Casernes d'Etterbeek et d'Ixelles	10	Kazernes van Etterbeek en Elsene
Quartier Nord	11	Noordwijk
Campus Erasme	12a	Erasmuscampus
Campus Laerbeek	12b	Laarbeekcampus
Campus Plaine	12c	Pleincampus
Campus Woluwe	12d	Woluwecampus
Pentagone de Bruxelles		**Vijfhoek van Brussel**

Pôles d'échelle intercommunale et locale		**Lokale polen**
Hippodrome de Boitsfort	1	Hippodroom van Bosvoorde
Dames Blanches	2	Witte Vrouwen
Plateau de la Foresterie	3	Vorsterieplateau
Moensberg	4	Moensberg
Calevoet	5	Kalevoet
Westland	6	Westland
Porte d'Ostende	7	Oostendse Poort
Gare de Boitsfort	8	Station Bosvoorde
Roodebeek	9	Roodebeek

Plan régional de développement durable (PRDD) - AXE 2			
Echelle	Régionale	Année	2018

L'axe 2 du PRDD vise à mobiliser le territoire pour développer un cadre de vie agréable, durable et attractif. Il se décline en 6 stratégies :
1. Les équipements comme support de la vie quotidienne
2. Les espaces publics et les espaces verts comme supports de la qualité et du cadre de vie
3. Améliorer l'équilibre entre les quartiers via le renforcement de la politique de revitalisation urbaine dans les quartiers qui en ont le plus besoin (définition d'une ZRU)
4. Défendre et promouvoir le patrimoine urbain comme vecteur d'identité et d'attractivité
5. Renforcer le paysage naturel (maillage vert et bleu, biodiversité...)
6. Préserver et améliorer le patrimoine naturel régional (gestion de l'eau, nuisances, énergie, déchets)

OBJECTIF du PCD	OBJECTIFS DU PLAN					
	Stratégie 1 équipements comme support de la vie quotidienne	Stratégie 2 espaces publics et les espaces verts comme supports de la qualité et du cadre de vie	Stratégie 3 équilibre entre les quartiers	Stratégie 4 patrimoine urbain comme vecteur d'identité et d'attractivité	Stratégie 5 Renforcer le paysage naturel	Stratégie 6 Préserver et améliorer le patrimoine naturel régional
1. Préserver et valoriser la zone de Neepede-Vogelzang	1.3, 1.7	tout le point 1		1.1, 1.2	tout le point 1	
2. Transformer le quartier du Centre en un pôle d'envergure métropolitaine		2.2		2.1, 2.2		
3. Régénérer le quartier de Cureghem		3.1, 3.2, 3.6	tout le point 3	3.2, 3.3		
4. Développer et rendre mixte le quartier Canal-Sud (les ZEMU et les industries urbaines)	4.7	4.4, 4.7	tout le point 4	4.6		
5. Anderlecht bâti et paysager		5.1, 5.2, 5.3		tout le point 5		
6. Anderlecht habité et vécu	6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12		6.8			
7. Anderlecht entreprenant		7.1				
8. Anderlecht métropolitain et rayonnant						
9. Anderlecht environnemental et participatif			9.4, 9.5		9.7, 9.8	9.1, 9.2, 9.3, 9.6

Les axes et stratégies du PCD sont cohérents avec les objectifs de cet axe du PRDD et on ne relève pas d'incompatibilités. Les stratégies de cet axe ont largement été traitées dans le PCD qui les considère comme des éléments forts de son action.

On notera toutefois que :
- concernant la stratégie 1 : le PRDD appuie sa stratégie 1 sur les noyaux d'identité locale, éléments structurants de la ville de proximité. Il identifie 4 NIL (Noyaux d'Identité Locale) à créer sur Anderlecht (Erasme, Pede, Westland et Stade) dont la plupart est reprise dans le PCD comme des zones à enjeu ou font actuellement de projets urbains allant dans ce sens.
- concernant la stratégie 2 : bien qu'elle soit largement partagée entre le PCD et le PRDD, la question spécifique des espaces verts a peu de place dans le PCD, l'essentiel de la stratégie "espace vert" étant liée à la zone Neerpede (malgré l'existence du "Park system" à Anderlecht dont il est fait mention à plusieurs reprises dans le PCD mais qui ne fait pas l'objet de mesure spécifique). Les zones de carence en espace vert identifiées dans le PRDD ne sont pas identifiées comme tel dans le PCD et ne font pas l'objet de mesure spécifique en la matière.
- concernant la stratégie 3 : bien que les intentions convergent, la question de l'équilibre entre quartier n'est pas traitée de la même manière au niveau régional et communal : les outils de revitalisation (CQD, CRU, ZRU) étant des outils régionaux et non communaux. A noter qu'en 2020 la zone de revitalisation urbaine (ZRU) a été revue et étendue ce qui va dans le sens des objectifs du PCD en ce qu'elle augmente la zone plus favorable pour les primes à la rénovation et pour la réalisation de contrat de quartier ou de rénovation.

Concernant les stratégies 5 et 6 : la question du renforcement du paysage naturel est surtout le fait de la zone de Neerpede et bien qu'étant pris en compte aux points 9.7 et 9.8, elle mériterait sans doute de faire l'objet de mesures concrètes plus spécifiques. Les aspects environnementaux du PCD sont également moins détaillés en termes de mesures concrètes que ne le sont d'autres ambitions du PCD. Il est à noter que la commune d'Anderlecht a réalisé un Plan Communal de Développement de la Nature approuvé en 2007 qui reprend ces thématiques de manière beaucoup plus détaillée et « compense » ainsi la faiblesse du PCD dans ces matières.

Espace public et rénovation urbaine (PRDD, 2018)

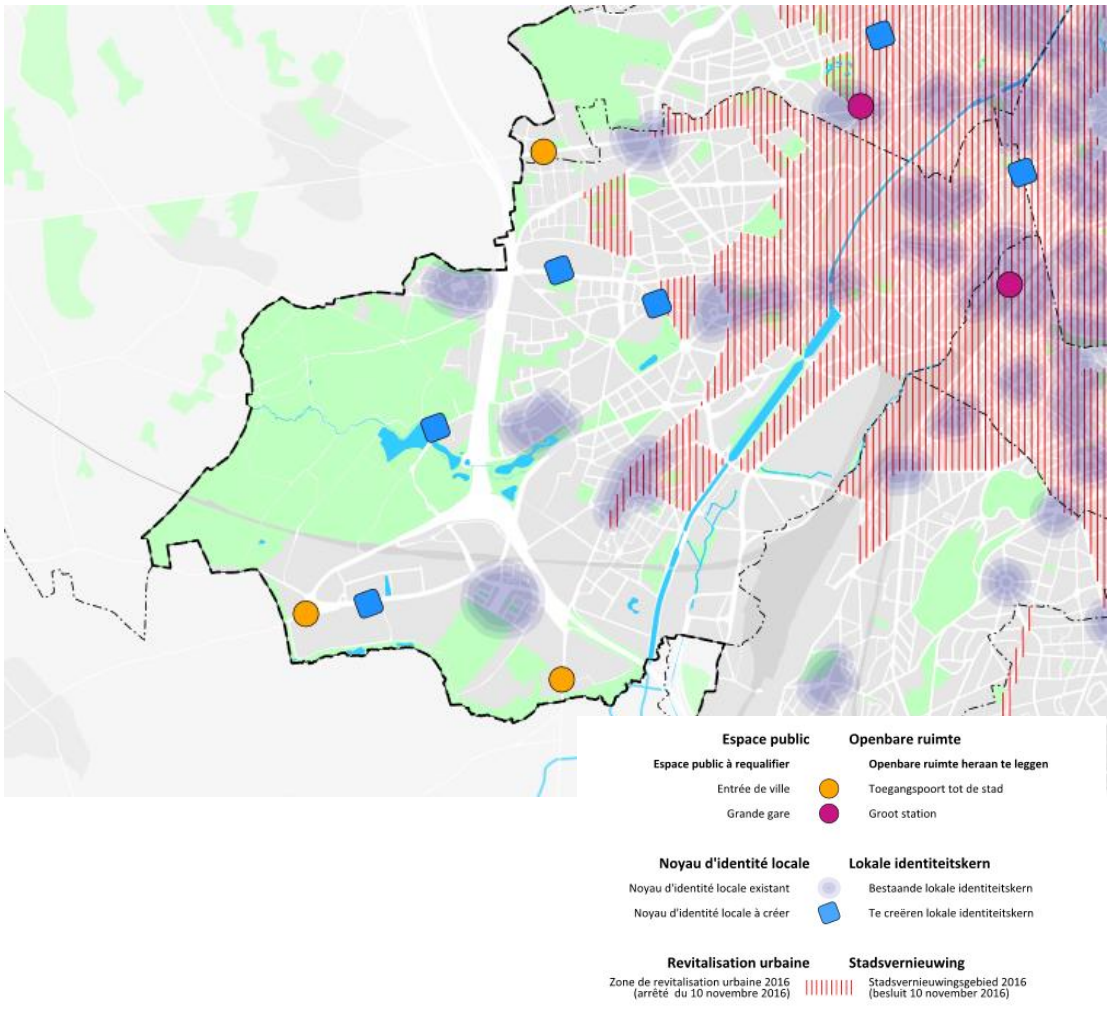

Maillages Verts et Bleu (PRDD, 2018)

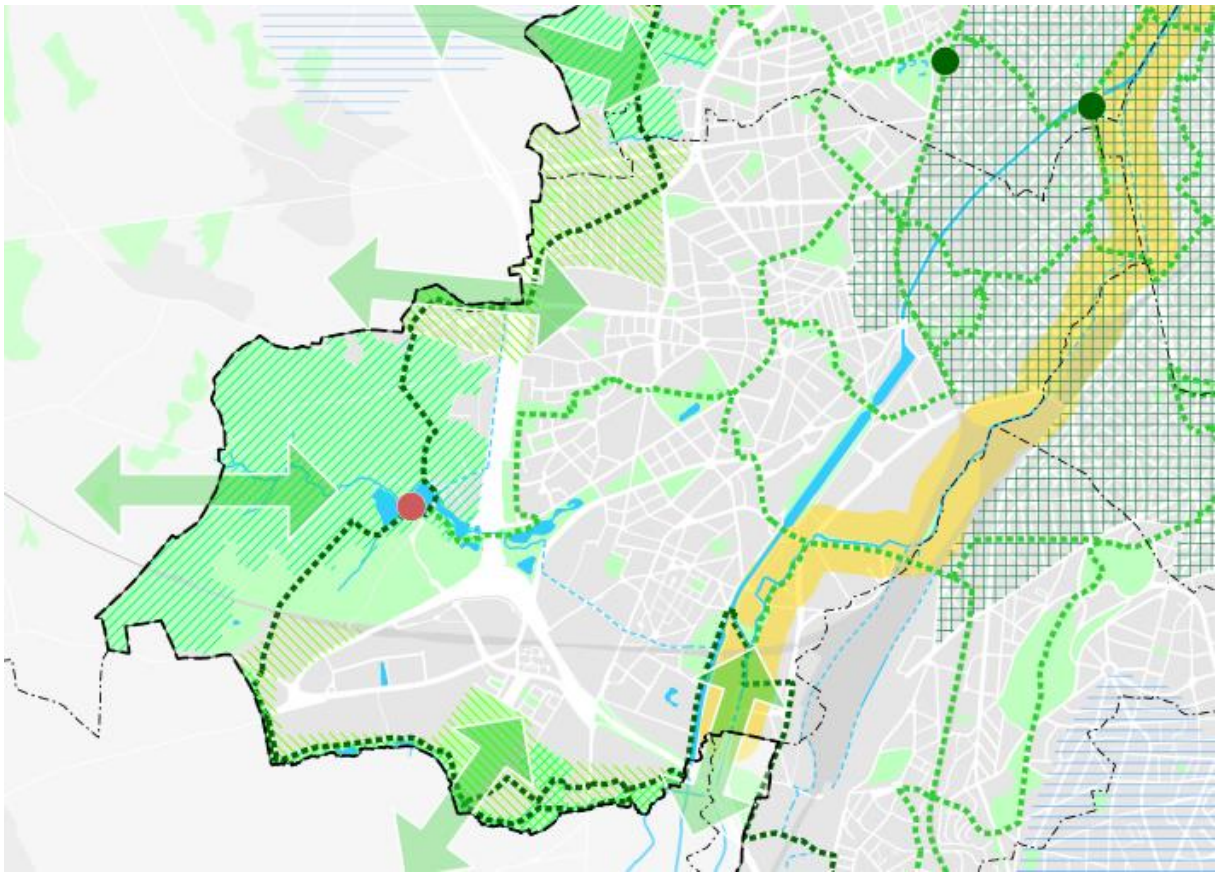

Plan régional de développement durable (PRDD) - AXE 3			
Echelle	Régionale	Année	2018

L'axe 3 du PRDD vise à mobiliser le territoire pour le développement de l'économie urbaine. Il se décline en 3 stratégies :
1. Soutenir les fonctions économiques dans leur dimension spatiale : renforcement des axes de développement économique, dont l'axe du canal, clarification de la place de l'activité économique en ville (y compris la question des ZEMU et zones monofonctionnelles), pôles de compétitivité (dont le pôle alimentaire Ceria)
2. Requalifier la place des secteurs économiques : maîtrise de l'offre tertiaire, renforcement de l'offre commerciale, soutenir et développer l'offre industrielle, renforcer l'armature logistique, soutien à une activité économique à rayonnement international (notamment via les pôles universitaires comme Erasme)
3. Soutenir l'économie de proximité et l'emploi local, notamment via la définition de la zone d'économie urbaine stimulée (ZEUS) couvrant en partie Anderlecht.

OBJECTIF du PCD	OBJECTIFS DU PLAN		
	Stratégie 1 Soutenir les fonctions économiques dans leur dimension spatiale	Stratégie 2 Requalifier la place des secteurs économiques	Stratégie 3 Soutenir l'économie de proximité et l'emploi local
1. Préserver et valoriser la zone de Neepede-Vogelzang			
2. Transformer le quartier du Centre en un pôle d'envergure métropolitaine		2.1, 2.6	2.6
3. Régénérer le quartier de Cureghem		3.3, 3.7	3.7
4. Développer et rendre mixte le quartier Canal-Sud (les ZEMU et les industries urbaines)	4.1, 4.3, 4.8, 4.10, 4.11	4.3, 4.5, 4.8, 4.9	4.3, 4.8, 4.9
5. Anderlecht bâti et paysager			
6. Anderlecht habité et vécu			
7. Anderlecht entreprenant	7.2	7.1, 7.2	7.2, 7.3, 7.4
8. Anderlecht métropolitain et rayonnant	8.4	8.4	8.5
9. Anderlecht environnemental et participatif			

Les axes et stratégies du PCD sont globalement cohérents avec les objectifs de cet axe du PRDD et on ne relève pas d'incompatibilités. Les zones identifiées comme stratégiques par le PRDD sont également identifiées comme zones à enjeu par le PCD.

Développement économique :

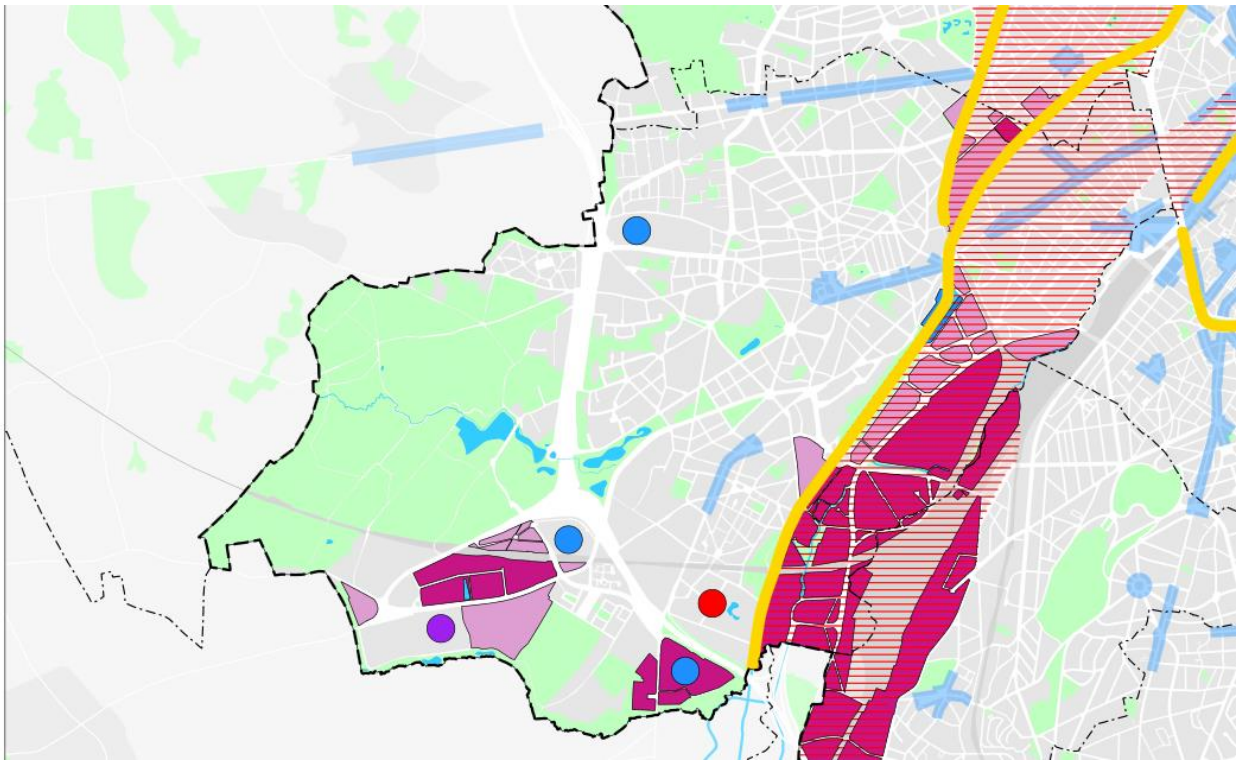

Légende **Legende**

Généralités **Algemeen**

- Limite régionale — Gewestgrens
- Limite communale — Gemeentegrens
- Réseau viaire — Wegennet
- Eau — Water
- Espace vert (RBC : Zones vertes du PRAS) — Groene ruimte (BHG Groengebieden GBP)
- Chemin de fer — Spoorweg

Economie **Economie**

- Axe de développement économique — Economische ontwikkelingsas
- ZEMU - Zone d'entreprises en milieu urbain (PRAS) — OGSO - Ondernemingsgebied in een stedelijke omgeving (GBP)
- Zone d'industries urbaines (PRAS) — Stedelijk industriegebied (GBP)
- Projet de Zone d'économie urbaine stimulée — Ontwerpzone van economische uitbouw in de stad
- Pôle de compétitivité — Competitiviteitspool

Economie de la connaissance **Kenniseconomie**

- Pôle universitaire — Universitaire pool

Logistique urbaine **Stedelijke logistiek**

- Zone d'activités portuaires et de transport (PRAS) — Gebied voor haven- en vervoeractiviteiten (GBP)
- Schaerbeek-Formation (Zone d'intérêt régional à aménagement différé - PRAS) — Schaarbeek-Vorming (Gebied van gewestelijk belang met uitgestelde aanleg GBP)

Structure commerçante **Handelsstructuur**

- Liseré de noyau commercial — Lint voor handelskernen
- Centre commercial — Winkelcentrum

Plan régional de développement durable (PRDD) - AXE 4			
Echelle	Régionale	Année	2018

L'axe 4 du PRDD vise à mobiliser le territoire pour favoriser le déplacement multimodal. Il se décline à 3 échelles :
1. Echelle internationale et nationale, les portes d'entrée dans la Région, y compris donc la gare du midi, la question des autocars internationaux et la voie fluviale
2. Echelle métropolitaine, avec l'évolution de l'infrastructure routière et les corridors de mobilité (RER vélo, RER, réseau structurant STIB, , voiries pénétrantes dont le boulevard industriel, réaménagement du Ring, parking P+R du Ceria, promotion du report modal...)
3. Echelle locale : nœuds multimodaux - ville courte distance, modes actifs, réseau STIB...)

OBJECTIF du PCD	OBJECTIFS DU PLAN		
	Echelle internationale et nationale	Echelle métropolitaine	Echelle locale
1. Préserver et valoriser la zone de Neepede-Vogelzang			1.5, 1.10
2. Transformer le quartier du Centre en un pôle d'envergure métropolitaine		2.1, 2.3	2.2, 2.3
3. Régénérer le quartier de Cureghem	3.1	3.2	3.2, 3.3, 3.6
4. Développer et rendre mixte le quartier Canal-Sud (les ZEMU et les industries urbaines)	4.5	4.1, 4.4	4.1, 4.6
5. Anderlecht bâti et paysager			5.1
6. Anderlecht habité et vécu			6.1, 6.2
7. Anderlecht entreprenant			7.1
8. Anderlecht métropolitain et rayonnant	8.2	8.3, 8.6, 8.7	
9. Anderlecht environnemental et participatif			

Les axes et stratégies du PCD sont globalement cohérents avec les objectifs de cet axe du PRDD et on ne relève pas d'incompatibilités manifestes. On notera toutefois que la matière a fort évolué ces dernières années et que le PCD n'intègre donc logiquement pas toutes ces avancées. La Commune d'Anderlecht réalise d'ailleurs un nouveau plan communal de mobilité pour se mettre à jour dans ce domaine.
On notera plus spécifiquement que :
- la question d'un parking autocars internationaux n'est pas tranchée dans le PCD
- la question des modes doux est bien développées pour chacune des zones stratégiques du territoire et de manière générale mais le PCD comporte peu de mesures sur le report modal ni sur le RER vélo (à noter qu'un nouveau PCM est en cours de réalisation à Anderlecht)
- les principes de la "ville courtes distances" n'est pas développée dans le PCD mais ce dernier met bien en exergue l'importance de la qualité des espaces public et des modes doux
- la question du réaménagement du Ring n'est pas abordée dans le PCD
- la ligne de tram vert prévue par le PCD entre Montgomery et Neerpede n'est pas reprise au PRDD
- la ligne de tram prévue par le PCD entre le Westland et la Gare de l'Ouest n'est pas reprise au PRDD
- la ligne de tram Paepsem-Prince de Liège reprise au PCD est prévue entre Prince de Liège et Petite Ile au PRDD

Réseaux structurants (PRDD, 2018)

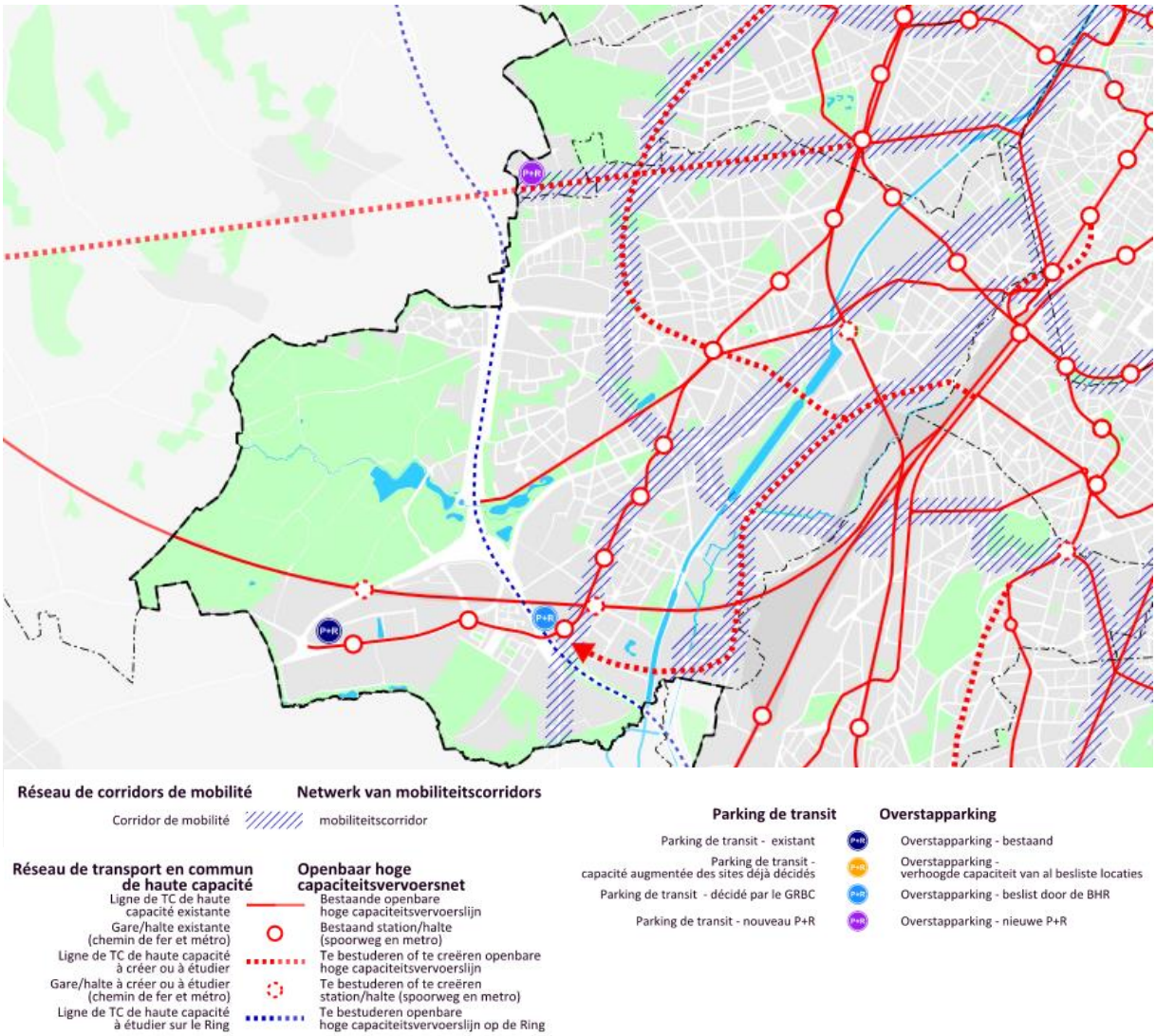

Plan Canal (2014)			
Echelle	Régionale	Année	2014

Le Plan Canal a été imaginé comme un moyen de réponse opérationnel aux défis auxquels la Région bruxelloise est et sera confrontée dans les 20 ans à venir : celui du logement, celui de l'emploi et de l'économie en général, celui de la mobilité, celui de la qualité de vie. Pour mobiliser les potentiels du territoire du canal, le Gouvernement a, suite à l'adoption du plan, défini un périmètre opérationnel, choisi une méthode et constitué une équipe dédiée qui encadre les projets. Le Plan Canal répond à un triple objectif :

- celui du renforcement de la fonction résidentielle et des équipements au bénéfice de tous ;
- celui du renforcement de l'emploi et de l'économie, en travaillant à une meilleure intégration urbaine de l'activité économique et de la mise à l'emploi des bruxellois, notamment ceux qui vivent sur ce territoire ;
- celui de la qualité des espaces publics, notamment au profit des modes actifs, en faisant en sorte de relier les quartiers que le canal continue aujourd'hui de diviser.

Objectifs du PCD	Objectifs du Plan		
	Renforcement de la fonction résidentielle et des équipements le long du canal	Renforcement de l'activité économique, mise à l'emploi, intégration urbaine de l'activité économique	Qualité des espaces publics, fonction de liaison, en particulier pour les modes actifs
1. Préserver et valoriser la zone de Neepede-Vogelzang			
2. Transformer le quartier du Centre en un pôle d'envergure métropolitaine			
3. Régénérer le quartier de Cureghem	3.4	3.3, 3.4, 3.7	3.2, 3.3, 3.4, 3.6
4. Développer et rendre mixte le quartier Canal-Sud (les ZEMU et les industries urbaines)	4.1, 4.7	4.1, 4.3, 4.8, 4.9, 4.10, 4.11	4.4, 4.6, 4.7
5. Anderlecht bâti et paysager			5.2, 5.3
6. Anderlecht habité et vécu			
7. Anderlecht entreprenant			
8. Anderlecht métropolitain et rayonnant			
9. Anderlecht environnemental et participatif			

Le PCD a été finalisé à l'époque où le plan canal se finalisait lui aussi. Le PCD intègre donc en grande partie les objectifs de ce plan, en particulier pour les zones « Canal-Sud » et « Cureghem » directement visées par le plan Canal. On notera toutefois que l'objectif de renforcement de la fonction résidentielle est limité aux quartier Biestebroeck et Heyvaert dans le PCD alors qu'il est plus large dans le Plan Canal, ce qui se constate d'ailleurs dans les faits (voir principaux projets à Anderlecht).

COBRACE et Plan Air-Climat-Energie (2016)			
Echelle	Régionale	Année	2016

Le Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maitrise de l'Energie (COBRACE) répond à plusieurs directives européennes.
La conformité du PCD avec le COBRACE le met donc automatiquement en conformité avec toutes les directives citées plus haut. Les objectifs du COBRACE sont déclinés en actions dans le Plan Air-Climat-Energie de 2016. Ce plan se décline en dix axes, dont tous ne sont pas pertinents au regard d'un PCD et concernent des politiques environnementales régionales (axes 6, 7, 8 et 9). Les axes pertinents au regard d'un PCD sont les suivants :
- Axe 1 : Bâtiments (Construction et rénovation) : stimuler le marché bruxellois de la construction durable et encourager la rénovation du bâti existant ;
- Axe 2 : Transports : maîtriser la demande de mobilité et développer les modes actifs et alternatives à la voiture individuelle ;
- Axe 3 : Sources d'énergie renouvelables : promouvoir le recours aux énergies renouvelables ;
- Axe 4 : Economie : faire de Bruxelles la capitale belge et européenne de l'esprit d'entreprendre et de l'innovation via notamment l'économie circulaire ;
- Axe 5 : Planification urbaine : adapter les infrastructures urbaines afin de faire face à la croissance démographique, densifier la ville de manière durable ;
- Axe 10 : Dimension sociales : lutter contre la précarité énergétique et éviter tout impact négatif sur l'emploi.

	Objectifs du Plan					
Objectifs du PCD	Axe 1 Constructions durables	Axe 2 Mobilité durable	Axe 3 Sources d'énergie renouvelables	Axe 4 Economie durable (circulaire)	Axe 5 planification urbaine	Axe 10 dimensions sociales
1. Préserver et valoriser la zone de Neepede-Vogelzang	1.3	1.5, 1.10				
2. Transformer le quartier du Centre en un pôle d'envergure métropolitaine		2.2, 2.3			2.1, 2.5	
3. Régénérer le quartier de Cureghem	3.3, 3.4				3.3, 3.4	
4. Développer et rendre mixte le quartier Canal-Sud (les ZEMU et les industries urbaines)	4.1	4.6	4.10	4.10	4.1, 4.3, 4.4	
5. Anderlecht bâti et paysager	5.6, 5.7				5.4	
6. Anderlecht habité et vécu	6.3, 6.4, 6.6	6.1, 6.2			6.9, 6.10, 6.12	
7. Anderlecht entreprenant						
8. Anderlecht métropolitain et rayonnant		8.3, 8.6, 8.7, 8.8				
9. Anderlecht environnemental et participatif	9.6		9.2, 9.6			9.2

Le PCD a été réalisé en s'appuyant sur les objectifs environnementaux défendus à l'époque par la Région. Ses axes et stratégies sont globalement cohérentes avec les objectifs du plan air-climat et participent à leur mise en œuvre, même si depuis 2013, les ambitions en la matière ont augmenté.
On notera plus spécifiquement que :
- Certains des objectifs de ce plan sont à traiter au niveau régional et sont donc logiquement moins traités par le PCD, notamment l'encouragement à l'utilisation de sources d'énergie renouvelables.
- La question de l'économie circulaire, notion qui s'est développée depuis 2013, a logiquement peu été prise en compte dans le PCD et mériterait d'être développée.

Plan Nature				
Echelle	Régionale		Année	2016

Le plan nature regroupe 7 objectifs. La liste suivante reprend les objectifs pertinents au regard du PCD :
- Améliorer l'accès des Bruxellois à la nature : que chacun dispose d'un espace vert de qualité près de chez lui, y compris au centre-ville :
- Consolider le maillage vert régional : des espaces verts connectés entre eux pour que les espèces et la biodiversité puissent évoluer en ville :
- Intégrer les enjeux nature dans les plans et projets : penser à la nature dans toute décision, y compris en dehors des zones protégées
- Étendre et renforcer la gestion écologique des espaces verts : mieux gérer les espaces publics et veiller à une approche cohérente des nombreux gestionnaires.

Objectifs du PCD	Objectifs du Plan			
	Accès à la nature	Maillage vert	Intégration des enjeux nature dans les plans et projets	Gestion écologique
1. Préserver et valoriser la zone de Neepede-Vogelzang	Tout le point 1	Tout le point 1	Tout le point 1	
2. Transformer le quartier du Centre en un pôle d'envergure métropolitaine				
3. Régénérer le quartier de Cureghem	3.2			
4. Développer et rendre mixte le quartier Canal-Sud (les ZEMU et les industries urbaines)	4.7			
5. Anderlecht bâti et paysager	5.1, 5.5, 5.6	5.1, 5.5	5.1, 5.7	
6. Anderlecht habité et vécu				
7. Anderlecht entreprenant				
8. Anderlecht métropolitain et rayonnant	8.8			
9. Anderlecht environnemental et participatif		9.8		9.7

Les axes et stratégies du PCD sont globalement cohérents avec les objectifs de ce plan. Soulignons par ailleurs que certains des objectifs de ce plan sont à traiter au niveau régional, et ne sont donc pas repris par le PCD.
Si on ne relève pas d'incompatibilité entre les deux plans, on notera toutefois que :
- l'intégration des enjeux nature dans les plans et projets et d'accès à la Nature, bien qu'étant pris en compte à différents endroits du PCD, mériteraient sans doute de faire l'objet d'un objectif spécifique et devraient être pris en compte dans chaque projet ;
- les autres objectifs du plan Nature sont bien repris comme objectif spécifique du PCD mais n'y sont pas très détaillés en terme de mise en œuvre ;
- la mise en œuvre des objectifs du Plan Nature se concentre essentiellement sur la zone Neerpede.

Plan régional de gestion de l'eau (2016-2021)			
Echelle	Régionale	Année	2017

Le plan eau est composé de 7 axes. La liste suivante reprend les axes pertinents au regard du PCD :
- Axe 4 : promouvoir une utilisation durable de l'eau
- Axe 5 : prévenir et gérer les risques d'inondation
- Axe 6 : réintégrer l'eau dans le cadre de vie

OBJECTIF du PCD	OBJECTIFS DU PLAN		
	Axe 4 : promouvoir une utilisation durable de l'eau	Axe 5 : prévenir et gérer les risques d'inondation	Axe 6 : réintégrer l'eau dans le cadre de vie
1. Préserver et valoriser la zone de Neepede-Vogelzang	1.3, 1.6	1.6	1.6
2. Transformer le quartier du Centre en un pôle d'envergure métropolitaine			
3. Régénérer le quartier de Cureghem			
4. Développer et rendre mixte le quartier Canal-Sud (les ZEMU et les industries urbaines)			4.6, 4.7
5. Anderlecht bâti et paysager			
6. Anderlecht habité et vécu			
7. Anderlecht entreprenant			
8. Anderlecht métropolitain et rayonnant			
9. Anderlecht environnemental et participatif	9.6, 9.8	9.3, 9.8	9.8

Les axes et stratégies du PCD sont globalement cohérents avec les objectifs de ce plan. Soulignons par ailleurs que certains des objectifs de ce plan sont à traiter au niveau régional, et ne sont donc pas repris par le PCD.
Si on ne relève pas d'incompatibilité entre les deux plans, on notera toutefois que la question de l'eau est peu présente dans le PCD et que les objectifs du PGE, bien qu'étant pris en compte ponctuellement à différents endroits du PCD (en particulier pour la zone Neerpede), mériteraient sans doute de faire l'objet d'un objectif spécifique et devraient être pris en compte dans chaque projet.

Stratégie Good Food			
Echelle	Régionale	Année	2015

L'objectif de la stratégie Good Food est d'organiser la transition vers un durable en région Bruxelles Capitale. Pour y arriver, il s'agit d'une part de mieux produire en favorisant une alimentation locale et respectueuse de l'environnement, et de promouvoir le « bien manger » d'autre part.

Ces grands enjeux sont regroupés dans les quatre objectifs prioritaires suivant :
- Développer la production alimentaire locale dans le respect de l'environnement et en encourageant l'innovation
- Sensibiliser et impliquer les citoyens dès le plus jeune âge
- Réduire le gaspillage alimentaire
- Développer les actions en tenant compte des spécificités sociales et multiculturelles de notre capitale

Pour répondre à ces objectifs, sept axes ont été définis :
- Axe 1 : Augmenter la production alimentaire locale durable
- Axe 2 : Accompagner la relocalisation et la transition d'une offre plus durable pour tous
- Axe 3 : Accompagner la transition de la demande pour tous
- Axe 4 : Développer une culture alimentaire durable et désirable « Good Food »
- Axe 5 : Réduire le gaspillage alimentaire
- Axe 6 : Penser et favoriser les systèmes alimentaires de demain
- Axe 7 : Assurer la gouvernance de la mise en oeuvre de la stratégie.

OBJECTIF du PCD	OBJECTIFS DU PLAN						
	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Axe 7
1. Préserver et valoriser la zone de Neepede-Vogelzang	1.3, 1.4		1.3	1.3			
2. Transformer le quartier du Centre en un pôle d'envergure métropolitaine							
3. Régénérer le quartier de Cureghem							
4. Développer et rendre mixte le quartier Canal-Sud (les ZEMU et les industries urbaines)							
5. Anderlecht bâti et paysager							
6. Anderlecht habité et vécu							
7. Anderlecht entreprenant							
8. Anderlecht métropolitain et rayonnant							
9. Anderlecht environnemental et participatif							

La question de l'alimentation durable a essentiellement été traitée pour la zone Neerpede, via l'agriculture urbaine et la Maison verte et bleue essentiellement. En dehors de cette zone, cette question n'a pas été considérée comme un enjeu spécifique à Anderlecht pour l'avenir. On notera cependant que, outre le projet BoerenBruxselPaysans, plusieurs projets "Good Food" ont vu le jour à Anderlecht : Le jardin des Ronces en bordure de région flamande, les Potimarrants, le projet Atlas, la Table Verte, le Pot'Albert et la Bonne Bouffe (voir cartographie Bruxelles Environnement)
Soulignons enfin que de nombreux objectifs de ce plan dépassent le cadre communal et celui d'un PCD.

Programme Régional en Economie Circulaire (PREC)			
Echelle	Régionale	Année	2016

Le Programme Régional d'Economie Circulaire vise 3 objectifs généraux :
- Transformer les objectifs environnementaux en opportunités économiques
- Ancrer l'économie à Bruxelles afin de produire localement quand c'est possible, réduire les déplacements, optimiser l'utilisation du territoire et créer de la valeur ajoutée pour les Bruxellois
- Contribuer à créer de l'emploi

Ce programme se décline en 111 propositions d'actions. Les grands projets du PCD pourront être pensés de manière à être conformes avec les principes de l'économie circulaire, à savoir :
Un système économique d'échange et de production qui, « à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus ». L'économie circulaire vise également à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources à la source tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être. Dans toute la mesure du possible, elle se développe à l'échelle locale en créant des chaînes de valeur peu délocalisables.

OBJECTIF du PCD	OBJECTIFS DU PLAN		
	Transformer les objectifs environnementaux en opportunités économiques	Ancrer l'économie à Bruxelles	Contribuer à créer de l'emploi
1. Préserver et valoriser la zone de Neepede-Vogelzang			
2. Transformer le quartier du Centre en un pôle d'envergure métropolitaine		2.6	2.6
3. Régénérer le quartier de Cureghem		3.3, 3.7	3.3, 3.7
4. Développer et rendre mixte le quartier Canal-Sud (les ZEMU et les industries urbaines)	4.10	4.3, 4.8, 4.9, 4.11	4.3
5. Anderlecht bâti et paysager			
6. Anderlecht habité et vécu			
7. Anderlecht entreprenant		7.2	
8. Anderlecht métropolitain et rayonnant			
9. Anderlecht environnemental et participatif			

Cette question assez récente n'a pas été intégrée telle quelle dans le PCD. Elle mériterait d'être prise en compte de manière générale et transversale lors de la réalisation des différents projets à Anderlecht. Soulignons que c'est d'ailleurs déjà le cas dans les faits avec plusieurs projets d'économie circulaire à Anderlecht : Coop, RecyK, aquaponie aux Abattoirs…

Plan de Prévention et de Lutte contre le Bruit et les Vibrations en Milieu urbain (QUIET.BRUSSELS)			
Echelle	Régionale	Année	2019

QUIET.BRUSSELS développe une stratégie autour de 3 visions :

- QUIET.TRANSPORT : apaiser le bruit des transports
- QUIET.CITYLIFE : promouvoir la tranquillité et le calme dans le développement urbain
- QUIET.TOGETHER : gérer la mixité

Ces 3 visions sont articulées autour de 9 thématiques ou axes d'actions, eux-mêmes déclinés en 45 mesures qui ciblent et identifient clairement les acteurs concernés afin de toucher l'ensemble des secteurs et thématiques liés au bruit :

1. Modérer les transports motorisés
2. Aménager les voiries
3. Accompagner les transports publics
4. Encadrer le bruit des avions
5. Réaliser des zones de confort
6. Assurer le confort acoustique des bâtiments
7. Conscientiser les citoyens à la perception et aux effets du bruit sur leur santé/bien-être
8. Accompagner les entreprises
9. Intégrer les équipements collectifs et de loisirs

OBJECTIF du PCD	OBJECTIFS DU PLAN								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1. Préserver et valoriser la zone de Neepede-Vogelzang	1.5		1.5						
2. Transformer le quartier du Centre en un pôle d'envergure métropolitaine									
3. Régénérer le quartier de Cureghem									
4. Développer et rendre mixte le quartier Canal-Sud (les ZEMU et les industries urbaines)	4.6		4.6						
5. Anderlecht bâti et paysager									
6. Anderlecht habité et vécu	6.2		6.2						
7. Anderlecht entreprenant									
8. Anderlecht métropolitain et rayonnant	8.3, 8.6, 8.7, 8.8		8.3, 8.6, 8.7, 8.8						
9. Anderlecht environnemental et participatif									

Le PCD n'a que peu de lien direct avec le plan QUIET.BRUSSELS. Les deux thématiques de ce plan qui sont prises en compte dans le PCD, soit la modération des transports motorisés et le développement des transports publics, sont principalement liées à mobilité. Les autres axes du nouveau plan QUIET sont davantage traités au niveau régional que communal. Il pourrait toutefois être intéressant d'intégrer ces autres axes notamment dans la réflexion sur le réaménagement des voiries ou la réalisation de zones de confort par exemple.

Plan Industriel			
Echelle	Régionale	Année	2019

Ce plan s'inscrit dans la ligne de cadre d'une politique régionale et européenne de dynamisation des activités productives en Région Bruxelles-Capitale, comme vecteur de croissance et d'innovation. Ce plan constitue une vision et non pas un plan d'actions au sens strict.

Les 5 grands objectifs de ce plan sont les suivants :

1. Redresser, à partir de 2020, la courbe de l'emploi productif bruxellois
2. Consolider des chaines de valeurs horizontales et verticales dans le tissu économique bruxellois
3. Réconcilier Bruxelles et les bruxellois avec des activités productives en phase avec les enjeux de la capitale
4. Passer d'une phase expérimentale à une phase de déploiement et de croissance des activités productives inscrites dans l'économie circulaire
5. Rebooster l'industrie bruxelloise par le numérique et optimiser la logistique urbaine au profit des activités productives

OBJECTIF du PCD	OBJECTIFS DU PLAN				
	1	2	3	4	5
1. Préserver et valoriser la zone de Neepede-Vogelzang					
2. Transformer le quartier du Centre en un pôle d'envergure métropolitaine					
3. Régénérer le quartier de Cureghem	3.7	3.7			3.5
4. Développer et rendre mixte le quartier Canal-Sud (les ZEMU et les industries urbaines)	4.8	4.8	4.3, 4.8, 4.9, 4.10	4.9, 4.10	4.2.
5. Anderlecht bâti et paysager					
6. Anderlecht habité et vécu					
7. Anderlecht entreprenant					
8. Anderlecht métropolitain et rayonnant					
9. Anderlecht environnemental et participatif					

La question du renforcement des activités productives a été traitée dans les zones de Cureghem et surtout Canal-Sud, s'agissant des deux quartiers encore prépondérants aujourd'hui d'un part pour les activités productives et artisanales (Cureghem) et d'autre part d'industrie urbaine (Canal-Sud). Pour ces deux quartiers, le PCD répond à la quasi-totalité des objectifs du Plan Industriel.

PRINCIPAUX ENJEUX LIÉS AUX NOUVEAUX PLANS

Il découle de l'analyse des plans et programmes supérieurs adoptés après l'entrée en vigueur du PCD que :

- de nouveaux objectifs régionaux sont apparus et/ou se sont fortement développés depuis 2013 ;
- des objectifs pourtant déjà présents en 2013 ont peu ou pas été pris en compte dans le PCD de l'époque.

Objectifs existants mais peu/pas pris en compte dans le PCD

- Prendre en compte des critères pour une densification mesurée (PRDD, axe 1)
- Continuer à répondre aux besoins en logements sociaux (PRDD, axe 1)
- Développer des noyaux d'identité locale comme support à la vie quotidienne (PRDD, axe 2)
- Prendre en compte des espaces verts et de la nature pour développer le cadre de vie en ville (le PCD centre son intervention en la matière sur Neerpede et traite peu le reste du territoire, ce qui est certainement lié au fait que le PCDN avait été approuvé peu de temps avant le PCD) (PRDD, axe 2)

- Etendre le renforcement résidentiel et la création d'équipements à la zone du canal (et ne pas la limiter aux quartiers Heyvaert et Biestebroeck) (Plan Canal)

- Promouvoir le recours aux énergies renouvelables (Plan Air-Climat-Energie, axe 3)
- Développer l'économie circulaire (Plan Air-Climat-Energie, axe 4)
- Lutter contre la précarité énergétique et éviter tout impact négatif sur l'emploi (Plan Air-Climat-Energie, axe 10)

- La plupart des objectifs du Plan Nature (accès à la nature, maillage vert, gestion écologique, biodiversité) : globalement les objectifs de ce plan ont été peu intégrés dans le PCD et se sont essentiellement centrés sur la zone de Neerpede, certainement car le PCDN venait d'être approuvé (Plan Nature)

- Globalement les objectifs du Plan de Gestion de l'Eau ont été peu intégrés dans le PCD. Il s'agit d'une opportunité pour Anderlecht car la commune présente des éléments intéressants au sein du maillage bleu bruxellois (Plan de Gestion de l'Eau)

- Stratégie Good Food qui s'est développée ces dernières années et s'est imposée comme un objectif régional à atteindre. Les différentes typologies territoriales présentées par Anderlecht rend cette thématique spécifiquement intéressante sur son territoire (variété du type de projet selon les zones)

- Les objectifs en matière d'économie circulaire (PREC)

- La question de la mobilité a fortement évolué ses dernières années avec la mise en application de différents principes (STOP, Good Move). Le PCD n'est donc plus d'actualité de ce point de vue, même si les mesures proposées restent compatibles avec les politiques actuelles en la matière. La Commune est bien consciente de ces évolutions et actualise actuellement son Plan Communal de Mobilité selon les principes défendus actuellement pas la Région.

- La plupart des objectifs en matière de réduction du bruit et des vibrations (QUIET.BRUSSELS)